

République du Burundi

RAPPORT NATIONAL SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN 2019



Cohésion sociale, dividende démographique et développement humain durable



Copyright © PNUD Burundi 2019

Programme des Nations Unies pour le développement au Burundi
Rohero I - Avenue des Patriotes No 10
Boîte postale 1490 Bujumbura, Burundi – Tél. : +257 22 30 11 00
Email : registry.bi@undp.org - Site Internet : bi.undp.org



République du Burundi

RAPPORT NATIONAL SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN 2019

Cohésion sociale, dividende démographique et développement humain durable

Table des matières

Préface	viii
Liste des figures	iv
Liste des tableaux	vi
Abréviations et acronymes	x
Introduction	1
1.1. Évolution récente de la situation politique	3
1.2. Performances socio-économiques contrastées	3
1.3. Justification du choix du thème	4
1.4. Objectif, méthodologie et plan de l'étude	5
CHAPITRE I	
Situation du développement humain durable au Burundi	7
I.1. Comprendre le développement humain durable : rappel des considérations théoriques	8
I.2. Analyse et évolution des indicateurs du développement humain durable au Burundi	10
I.2.1. Cadre macro-économique perturbé mais résilient	10
I.2.2. Évolution contrastée des indicateurs sociaux	12
I.2.2.1. Le secteur de la santé et ses défis	12
I.2.2.2. Le secteur de l'éducation et ses défis	15
I.2.2.3. Enseignement technique et supérieur	16
I.2.2.4. Quelques préoccupations qualitatives en matière d'enseignement	18
I.2.2.5. Le défi des grossesses en milieu scolaire et les abandons scolaires	19
I.2.2.6. Les défis du système éducatif	21
I.2.2.7. La protection sociale et ses défis	21
I.3. Évolution de l'indice du développement humain (IDH)	25
I.3.1. IDH et Plans communaux de développement communal	26
I.3.2. Calcul de l'IDH 2018 du Burundi	26
I.3.2.1. Indice de développement humain et ses composantes au Burundi	26
I.3.2.2. Évolution des composantes de l'IDH	29
I.4. Des OMD aux ODD	31
I.4.1. État de réalisation des OMD au Burundi	31
I.4.1.1. Cibles atteintes ou quasiment atteintes	31
I.4.1.2. Cibles moyennement atteintes	31
I.4.1.3. Cibles faiblement atteintes	32
I.4.1.4. Cibles non atteintes	33
I.4.2. Des OMD aux ODD : des enjeux majeurs	34
I.4.3. Priorisation des ODD au Burundi	36
I.5. L'intégration régionale : cadre d'harmonisation des politiques et de convergence macro-économique pour le Burundi	39
1.5.1. Place de l'intégration régionale dans les politiques nationales du Burundi	39
1.5.2. Union monétaire de la CAE et convergence macro-économique pour le Burundi	40

CHAPITRE II

Cohésion sociale : un préalable indispensable au développement humain durable au Burundi	43
II.1. Comprendre la notion de cohésion sociale : brève revue de la littérature	44
II.1.1. Définitions du concept de cohésion sociale	44
II.1.2. Cohésion sociale et droits humains	45
II.1.3. Égalité de genre et cohésion sociale	46
II.1.4. Cohésion sociale : une quête permanente dans les sociétés	47
II.1.5. Éléments d'appréciation de la cohésion sociale	48
II.2. Liens entre cohésion sociale et développement humain durable	49
II.2.1 Cohésion sociale et développement : bref aperçu théorique	49
II.2.2. Cohésion sociale et développement humain durable au Burundi	50
II.2.2.1 Impact des conflits civils sur le développement économique au Burundi	50
II.2.2.1.1. Analyse descriptive de la tendance macro-économique du Burundi	50
II.2.2.1.2 Estimation du coût économique des conflits civils au Burundi	55
II.2.2.2 Impact des conflits civils sur le développement social au Burundi	57
II.2.2.3. Effets des conflits civils sur les femmes et les enfants	60
II.2.2.4. Impact des conflits sociaux sur la dégradation de l'environnement au Burundi	61
II.2.2.5. La bonne gouvernance comme prérequis du développement durable au Burundi	61
II.2.2.6 Égalité de genre et développement durable	62
II.3. Perception de la cohésion sociale au Burundi	64
II.3.1. Méthodologie d'échantillonnage	64
II.3.2. Vue globale de la cohésion sociale	64
II.3.3. Menaces sur la cohésion sociale au Burundi : Résultats du sondage	68
II.3.4. Ancrage historique à la cohésion sociale	70
II.3.5. Défis de la cohésion sociale au Burundi	71
II.3.5.1. Récurrence des conflits	72
II.3.5.2. Inégalités et cohésion sociale	72
II.3.5.3. Emploi des jeunes	74
II.3.5.4. La pauvreté	75
II.3.5.5. Les potentialités du pays à faire face à la pauvreté	76
II.3.5.6. Accès à la terre	78
II.3.5.7. Les conflits fonciers au Burundi	78
II.3.6 Renforcement de la cohésion sociale au Burundi : Quelques propositions	79
II.3.7 Quelques initiatives du Gouvernement pour renforcer la cohésion sociale	81

CHAPITRE III

Dividende démographique : une opportunité pour le développement durable au Burundi	83
III.1. Comprendre les mécanismes autour de la transition démographique	85
III.1.1. La double économie de Lewis : au cœur du processus de transition démographique	85
III.1.2. De la transition démographique au dividende démographique	85
III.1.3. Du dividende démographique au développement socio-économique	87
III.1.4. Le dividende démographique et le genre	92
III.2. La dynamique de population au Burundi	93
III.2.1. Structure de la population burundaise : réalités factuelles	93
III.2.2. Analyse et évolution des indicateurs du ratio de dépendance de la population au Burundi	95
III.2.3. Analyse et évolution des composantes de l'ISF (taux de natalité et de mortalité)	96

III.3. De la dynamique de population au dividende démographique au Burundi	100
III.3.1. Le dividende démographique : une question de développement inclusif et durable	100
III.3.2. Plaidoyer en vue de l'accompagnement du Burundi vers le dividende démographique	101
III.4. Relation entre dividende démographique et développement humain durable : perception de la population burundaise	104
III.5. Relation entre dividende démographique et cohésion sociale : perception de la population burundaise	106
III.6. Conclusion	108

CHAPITRE IV

Développement humain durable au Burundi : défis et recommandations	111
IV.1 Défis et stratégies de promotion de la cohésion sociale	112
IV.2. Défis et opportunités offertes par la transition démographique	117
IV.3. Établir les bases d'un développement humain durable au Burundi	120
Conclusion générale	125
Références bibliographiques	129
Annexes	135
A1. Note méthodologique du calcul de l'IDH au niveau national et provincial	136
Collecte des données	136
Calcul des indicateurs	136
Santé et longévité	136
Éducation	136
Niveau de vie	137
A2. Tableaux et figures	138
A3. Liste des participants	150

Liste des figures

Figure 1 : Évolution du PIB par Habitant du Burundi de 2000-2017	10
Figure 2 : Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur	17
Figure 3 : Évolution des élèves du fondamental	18
Figure 4 : Répartition du nombre de grossesses par année scolaire et par cycle d'étude, de 2009 à 2012	20
Figure 5 : Indice de développement humain au niveau national et provincial	27
Figure 6 : Indice de développement du genre au niveau national et provincial	28
Figure 7 : Évolution du PIB par habitant du Burundi (En dollars constant de 2010)	52
Figure 8 : Évolution du stock de capital au Burundi (1970-2014)	54
Figure 9 : Évolution du PIB par habitant, du commerce international et de l'investissement au Burundi de 1967 à 2015	55
Figure 10 : Évolution du PIB par habitant du Burundi et du Burundi synthétique	57
Figure 11 : Dépenses d'éducation et dépenses militaires (1992 et 1999)	58
Figure 12 : Quelques indicateurs d'éducation	59
Figure 13 : Perception du niveau de la cohésion sociale au Burundi	66
Figure 14 : Les causes de la fragilité de la cohésion sociale au Burundi	69
Figure 15 : Inégalités dans la distribution du revenu par province (Coefficient de GINI)	73
Figure 16 : Répartition des exploitations agricoles par types d'exploitation	78
Figure 17 : Conditions indispensables à la cohésion sociale au Burundi	79
Figure 18 : Facteurs qui contribuent au renforcement de la cohésion sociale	80
Figure 19 : Les acteurs les mieux placés pour renforcer la cohésion sociale	80
Figure 20 : Actions prioritaires des pouvoirs publics pour renforcer la cohésion sociale	81

Figure 21 :	Phases de la transition démographique	86
Figure 22 :	Les roues du dividende démographique	91
Figure 23 :	Liens directs et indirects entre les 5 roues du dividende démographique et les 17 Objectifs de développement durable	92
Figure 24 :	Composition de la population par sexe et par tranche d'âge au Burundi en 2008	94
Figure 25 :	Composition de la population par sexe et par tranche d'âge au Burundi en 2020	95
Figure 26 :	Évolution du taux de dépendance démographique du Burundi, 2008-2020	96
Figure 27 :	Évolution du taux de natalité brut (Naissances /1000 habitants) au Burundi, 2008-2020	97
Figure 28 :	Évolution du taux de mortalité brut (décès /1000 habitants) au Burundi, 2008-2020	98
Figure 29 :	Évolution du taux d'accroissement naturel de la population du Burundi, 2008-2020	98
Figure 30 :	Évolution du taux de fertilité (naissances/femme) au Burundi, 2008-2020	98
Figure 31 :	Évolution de la densité démographique (hab/Km ²) au Burundi, 2008-2020	99
Figure 32 :	Pyramide des âges en 2015 et 2050 dans l'hypothèse d'une prévalence contraceptive de 63 % en 2050	99
Figure 33 :	Pyramide des âges en 2015 et 2050 dans l'hypothèse d'une prévalence contraceptive de 74 % en 2050	100
Figure 34 :	Les quatre domaines essentiels pour le dividende démographique au Burundi	102
Figure A.1 :	Auxquels de ces lieux avez-vous le sentiment d'appartenir avant tout ?	138
Figure A.2 :	Dans mon quartier, les habitants se ressemblent trop, il faudrait davantage de diversité	138
Figure A.3 :	En règle générale, pensez-vous qu'il est possible de faire confiance aux autres ?	138
Figure A.4 :	Sentiment d'appartenance à une minorité communautaire	138
Figure A.5 :	À Qui faire confiance en priorité ?	139
Figure A.6 :	Quelle Minorité ?	139
Figure A.7 :	Vous sentez-vous en sécurité dans votre localité ?	140
Figure A.8 :	Perception de l'évolution de la sécurité	140
Figure A.9 :	Internet et les technologies de l'information, vous ont-ils permis de nouer des liens avec de nouvelles personnes ?	140
Figure A.10 :	Pensez-vous que dans notre société, chaque individu a la possibilité de trouver vraiment la place qu'il mérite ?	140
Figure A.11 :	Avez-vous le sentiment que :	141
Figure A.12 :	Avez-vous le sentiment que notre société :	141
Figure A.13 :	Défis de la cohésion sociale selon certaines caractéristiques	142
Figure A.14 :	Taux de prévalence du VIH parmi la population de 15 à 24 ans selon le sexe dans les pays membres de la CAE et la RD Congo 1990-2016 (%)	147
Figure A.15 :	Taux de prévalence de la contraception des femmes âgées de 15-49 ans au Burundi et dans les autres pays de la CAE et la RD Congo de 2005 à 2014 (en %)	147
Figure A.16 :	Taux d'accouchements assisté par du personnel soignant qualifié au Burundi et dans les autres pays de la CAE et la RD Congo de 1990 à 2014 (en %)	148
Figure A.17 :	Taux de mortalité des moins de 5 ans dans les pays de la CAE et la RD Congo 1970-2016 (pour 1000)	148
Figure A.18 :	Taux de mortalité infantile dans les pays de la CAE et la RD Congo 1970-2016 (pour 1 000 naissances vivantes)	149
Figure A.19 :	Taux de mortalité néonatale dans les pays de la CAE et la RD Congo 1990-2016 (pour 1000 naissances)	149

Liste des tableaux

Tableau 1 :	Tendance de quelques variables macro-économiques pour le Burundi (1970-2017)	11
Tableau 2 :	Évolution du TBS selon les niveaux d'éducation et par sexe de 2007 à 2016	15
Tableau 3 :	Comparaison des performances du système éducatif burundais aux autres pays du PASEC	17
Tableau 4 :	Effectifs du décrochage scolaire par province au Burundi, année scolaire 2015-2016	20
Tableau 5 :	Abandons scolaires et grossesses en milieu scolaire au Burundi, 2016-2018	21
Tableau 6 :	Niveau d'éducation par province	22
Tableau 7 :	Nombre d'écoles suivant le statut de fonctionnement	23
Tableau 8 :	Indice de développement du genre 2017	25
Tableau 9 :	Indice d'inégalité de genre	26
Tableau 10 :	Calcul de l'IDH pour le Burundi 2018 : RNDH versus RDH	27
Tableau 11 :	Indice de développement humain du Burundi et ses composantes	28
Tableau 12 :	Indice du développement du genre : IDH des hommes versus IDH des femmes	29
Tableau 13 :	Indice de développement du genre et ses composantes	30
Tableau 14 :	Synthèse du processus de priorisation des cibles ODD pour le Burundi	36
Tableau 15 :	Évolution du taux d'inflation dans les pays de la CAE	40
Tableau 16 :	Évolution du déficit budgétaire, (dons y compris) dans les pays de la CAE	41
Tableau 17 :	Évolution du ratio de la dette publique (% PIB) des pays de la CAE	41
Tableau 18 :	Évolution des réserves internationales pour les pays de la CAE	42
Tableau 19 :	Caractéristiques principales des conflits sociaux au Burundi	58
Tableau 20 :	Évolution du nombre d'animaux d'élevage (1990 - 1998)	60
Tableau 21 :	Gouvernance au Burundi par rapport l'Afrique (1996-2017)	62
Tableau 22 :	Répartition des enquêtés par province, commune et colline	65
Tableau 23 :	Niveau de vie par province	73
Tableau 24 :	Taux de chômage au Burundi (en %)	74
Tableau 25 :	Niveau de pauvreté par province et répartition des ménages selon le type de pauvreté	76
Tableau 26 :	Taux de pauvreté multidimensionnelle des enfants et des jeunes	77
Tableau 27 :	Perception des Burundais sur la relation entre développement humain durable et dividende démographique dans leur pays	104
Tableau 28 :	Perception des Burundais sur la corrélation entre développement humain durable et dividende démographique dans leur pays	104
Tableau 29 :	Perception des Burundais sur les liens de corrélation entre développement humain durable et dividende démographique dans leur pays	105
Tableau 30 :	Perception des Burundais sur les liens de causalité entre développement humain durable et dividende démographique dans le pays	105
Tableau 31 :	Perception des Burundais sur les liens de causalité entre développement humain durable et dividende démographique dans le pays	105
Tableau 32 :	Perception des Burundais sur la relation entre la cohésion sociale et le développement économique dans leur pays	106
Tableau 33 :	Perception des Burundais sur l'existence d'une relation entre la cohésion sociale et le dividende démographique dans leur pays	107
Tableau 34 :	Perception des Burundais sur les liens de relation entre développement humain durable et dividende démographique dans leur pays	107
Tableau 35 :	Perception des Burundais sur le sens des liens de corrélation entre la cohésion sociale et le dividende démographique dans leur pays	108
Tableau 36 :	Perception des Burundais sur les liens de causalité entre la cohésion sociale et le dividende démographique dans le pays	108
Tableau 37 :	Perception des Burundais sur le sens des liens de causalité entre la cohésion sociale et le dividende démographique dans le pays	109
Tableau A.1 :	Proportion de la population totale âgée de moins de 15 ans dans les pays membres de la Communauté d'Afrique de l'Est et la RD Congo de 1970-2016 (%)	142

Tableau A.2 :	Proportion de la population totale âgée de 15 à 64 ans dans les pays membres de la CAE et la RD Congo de 1970-2016 (%)	143
Tableau A.3 :	Proportion de la population totale âgée de 65 ans et plus dans les pays membres de la CAE et la RD Congo de 1970-2016(%)	143
Tableau A.4 :	Taux brut de natalité dans les pays membres de la CAE et la RD Congo de 1970 à 2015 (pour 1000 hab.)	143
Tableau A.5 :	Taux de fécondité chez les adolescentes dans les pays membres de la CAE et la RD Congo de 1970 à 2015 (naissances/1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans)	144
Tableau A.6 :	Indice synthétique de fécondité dans les pays membres de la CAE et la RD Congo de 1970 à 2015 (nombre moyen de naissances par femme)	144
Tableau A.7 :	Taux brut de mortalité dans les pays membres de la CAE et la RD Congo de 1970 à 2015 (pour 1000 hab.)	145
Tableau A.8 :	Taux de croissance de la population dans les pays membres de la CAE et la RD Congo de 1970 à 2016 (pour 100 hab.)	145
Tableau A.9 :	Espérance de vie à la naissance de la population totale dans les pays membres de la CAE et la RD Congo de 1970 à 2015 (en années)	145
Tableau A.10 :	Taux de prévalence du VIH de la population totale âgée de 15 à 49 ans dans les pays membres de la CAE et la RD Congo de 1990 à 2016 (%)	146
Tableau A.11 :	Taux de prévalence du VIH de la population totale âgée de 15 à 24 ans dans les pays membres de la CAE et la RD Congo (%)	146
Tableau A.12 :	Taux de prévalence de la contraception des femmes âgées de 15-49 ans au Burundi et dans les autres pays du COMESA de 2005 à 2014 (en %)	146

Préface

La présente édition du Rapport national sur le développement humain (RNDH) du Burundi, sixième du genre, porte cette année sur la « Cohésion sociale, dividende démographique et développement humain durable ». Ce triptyque, en plus d'être en parfaite cohérence avec les impératifs de développement de l'heure, fait corps avec la Vision Burundi 2025 du Gouvernement, qui s'articule autour de huit piliers, dont les cinquième et sixième portent respectivement sur la démographie et la cohésion sociale. L'importance de ces thèmes est aussi corroborée par l'influence positive des stratégies de développement humain durable préconisées par les Rapports (antérieurs) sur le développement humain (RDH) du Burundi et la conscience que, sans cohésion sociale et dividende démographique, tout effort de développement humain durable est limité. Les choix stratégiques de demain sur ces questions centrales conditionneront donc les avancées du Burundi vers l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD), qui préconisent de « ne laisser personne de côté », et la réalisation des aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA), qui visent à construire une Afrique prospère et unie, grâce à la promotion d'un développement accéléré et d'un progrès technologique adapté.

Ce sixième RNDH fait donc un état des lieux de la cohésion sociale et du dividende démographique au Burundi et montre qu'ils sont des préalables nécessaires au développement humain durable du pays.

Il ressort de ce RNDH, qu'en général, la cohésion sociale, synonyme de relations harmonieuses entre les membres de la société, est relativement forte. Autrement dit, les populations cohabitent pacifiquement au sein des communautés et manifestent un esprit de solidarité dans leurs différentes composantes. Cependant, cette apparente cohésion sociale est mise à mal par le sentiment d'injustice sociale qui transparaît à l'analyse des autres indicateurs de cohésion sociale comme la possibilité pour chaque individu de trouver la place qui lui revient dans la société. Ce sentiment est plus accentué en milieu urbain qu'en milieu rural et l'est plus chez les jeunes que chez les personnes plus âgées. Il est donc constaté que l'individualisme, les discriminations, la pauvreté, le chômage des jeunes et les

conflits fonciers sont les principaux facteurs qui fragilisent la cohésion sociale dans le pays.

À cet égard, il est important de noter que les pouvoirs publics disposent des moyens adéquats pour renforcer la cohésion sociale au Burundi. Dès lors, ils doivent, entre autres : accroître plus significativement le niveau de l'offre d'une éducation de qualité pour tous et qui soit en adéquation avec l'emploi ; créer les conditions d'accès des jeunes à des emplois décentes et garantir à tous la possibilité de se soigner et d'accéder aux revenus. De même, une politique du « vivre ensemble » à travers la restauration d'un climat de solidarité, de confiance mutuelle et de paix durable entre les communautés doit être promue.

En outre, la forte densité de la population sur fond d'un taux de fécondité encore élevé, constitue un défi démographique important qui doit également être adressé. L'observation de la pyramide des âges révèle que la population est constituée à près de 50 % de jeunes âgés de moins de 15 ans. Ce fait constitue, faudrait-il le souligner, un motif supplémentaire d'encouragement dans la perspective de la réalisation du dividende démographique. Toutefois, cette réalisation ne saurait se faire sans des mesures appropriées d'ordre démographique, éducationnel, de santé, économique et de gouvernance. Il est alors indispensable de mettre en œuvre un ensemble de politiques orientées vers l'accentuation de la promotion de la santé infantile et maternelle et d'autonomisation des jeunes et des femmes, surtout en milieu rural, pour endiguer la fécondité galopante et l'analphabétisme chez les filles.

Ces mesures constituent des préalables incontestables pour permettre aux politiques de lutte contre la pauvreté et les inégalités, y compris les inégalités de genre, de porter les fruits escomptés des efforts de développement durable engagés ces dernières années par le Gouvernement. Le rapport souligne que pour y arriver, sur le plan de la cohésion sociale, il faut veiller à la mise en œuvre effective de la politique de promotion du « vivre ensemble » à travers la restauration d'un climat de solidarité, de confiance entre communautés et de paix durable avec la participation effective de tous, incluant le Gouvernement, la société civile, les Organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales, et les Partenaires

techniques et financiers (PTF). Sur le plan démographique, et tenant compte que la réalisation du dividende démographique est à la base des objectifs de croissance inclusive, il est important de privilégier les politiques orientées vers la promotion de la santé infantile et maternelle et l'accès des femmes et des jeunes à l'éducation et à l'emploi. Par ailleurs, le renforcement des capacités des femmes et l'éducation des filles sont des conditions déterminantes pour assurer la baisse de la fécondité et la réduction de la mortalité maternelle et infantile. Ces politiques permettront, à terme, de relever le défi démographique que le gouvernement burundais a inscrit dans la Vision Burundi 2025, sous l'objectif « de ramener le taux d'accroissement de la population de 2,5 % à 2 % à l'horizon 2025 ».

Forte de ce qui précède, je salue ici tous les efforts investis par le gouvernement du Burundi et présente mes sincères remerciements à toutes celles et à tous ceux qui ont apporté leur concours à l'élaboration de ce Rapport : particulièrement au Centre universitaire de recherche sur le développement économique et social (CURDES) qui a coordonné l'équipe de rédaction, aux universitaires (enseignants, chercheurs et étudiants), aux hauts cadres et fonctionnaires des secteurs public et privé, aux femmes, jeunes et chefs d'entreprises, aux membres de la société civile et aux spécialistes des médias qui ont œuvré

au sein des différents comités mis en place (Direction, pilotage, rédaction, lecture, suivi, vulgarisation et diffusion) pour améliorer progressivement la qualité de ce Rapport national sur développement humain (RNDH) au Burundi, conformément aux principes directeurs qui gouvernent le processus de sa préparation.

Pour sa part, le PNUD s'engage à poursuivre avec détermination ses efforts pour l'amélioration des conditions de vie des populations burundaises. Dans cette perspective, le PNUD souhaite que la volonté du gouvernement burundais à réaliser de bonnes performances dans les domaines de la cohésion sociale, du dividende démographique et du développement humain durable, tous compatibles avec les nouveaux engagements de développement international au titre de l'agenda 2030 et en étroite lien avec le Plan national de développement (PND) 2018-2027 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine, soit réaffirmée et consolidée.

The image shows a blue ink signature of Nicole Flora Kouassi written over a rectangular official stamp. The stamp contains the text 'Nicole Flora Kouassi' and 'Représentante Résidente' along with the UNDP logo and the Burundian flag.

Nicole Kouassi
Représentante résidente du PNUD

Abréviations et acronymes

AFAB :	Association des femmes d'affaires du Burundi
AN :	Assemblée nationale
AUC :	African Union Commission/Commission de l'Union africaine
APD :	Aide publique au développement
BAD :	Banque africaine de développement
BM :	Banque mondiale
BESD :	Bureau des études stratégiques et de développement
BLTP :	Burundi Leadership Training Programme
BMD :	Baccalauréat-Master-Doctorat
BRB :	Banque de la République du Burundi
CAE :	Communauté de l'Afrique de l'Est
CAFOB :	Collectif des associations et ONG féminines du Burundi
CAM :	Carte d'assistance médicale
CEDAC :	Centre d'encadrement des anciens combattants du Burundi
CIPD :	Conférence internationale sur la population et le développement
CNDD-FDD :	Conseil national pour la défense de la démocratie – Force de défense de la démocratie
CNDI :	Commission nationale de dialogue inter-burundais
CNDS :	Commission nationale de dialogue social
CNIDH :	Commission nationale indépendante des droits de l'homme
CNJB :	Conseil national de la jeunesse du Burundi
CNTB :	Commission nationale des terres et autres biens
CNUCED :	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CSLP II :	Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté de deuxième génération
CURDES :	Centre universitaire de recherche pour le développement économique et social
DD :	Dividende démographique
CEA/EAC :	Communauté d'Afrique de l'Est / East African Community
ECVMB :	Enquête nationale sur les conditions de vie des ménages du Burundi
EDSB :	Enquête démographique et de santé au Burundi
EPT :	Éducation pour tous
FAB :	Forces armées burundaises
FAO :	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
FBU :	Franc burundais
PBF :	Financement basé sur la performance
FMI :	Fond monétaire international
FNL :	Force nationale de libération
FNUAP :	Fond des Nations Unies pour la population
FP2020:	Family Planning 2020
FSEG :	Faculté des sciences économiques et de gestion
IDA:	International Development Association
IDEC :	Institut de développement économique du Burundi
IDE :	Investissements directs étrangers
IDG :	Indice de développement genre
IDH :	Indice de développement humain
IIG :	Indice d'inégalité genre
INSS :	Institut national de sécurité sociale
ISF :	Indice synthétique de fécondité
ISTEEBU :	Institut des statistiques et d'études économiques du Burundi
MDNAC :	Ministère de la Défense nationale et des Anciens combattants

MEESRS :	Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique
MESP :	Mutuelle de santé des entreprises du secteur privé
MFP :	Mutuelle de la fonction publique
MFPTSS :	Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale
MSNG :	Ministère de la Solidarité nationale et du Genre
NTIC :	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OAP :	Organisation pour l'auto-promotion
OBPE :	Office burundais pour la protection de l'environnement
OCDE :	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD :	Objectifs de développement durable
OIF :	Organisation internationale de la francophonie
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG :	Organisation non-gouvernementale
ONPR :	Office national des pensions et risques professionnels
ONU :	Organisation des Nations Unies
ONUSIDA :	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
OSC :	Organisations de la société civile
OBPE :	Office burundais pour la protection de l'environnement
PALIPEHUTU-FNL :	Parti pour la libération du peuple hutu – Force nationale de libération
PARCEM :	Parole et action pour le réveil des consciences et l'évolution des mentalités
PASEC :	Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la Conférence des ministres de l'éducation des États et gouvernements de la francophonie
PIB :	Produit intérieur brut
PND :	Plan national de développement du Burundi
PNG :	Politique nationale genre
PNPS :	Politique nationale de la protection sociale
PNS :	Politique nationale de santé
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le développement
PPA :	Parité du pouvoir d'achat
PSDEF :	Plan sectoriel de développement de l'éducation et de la formation
QUIBB :	Questionnaire des indicateurs de base du bien-être
RDH :	Rapport sur le développement humain
RNDH :	Rapport national sur le développement humain
RNOMD :	Rapport national sur les Objectifs du Millénaire pour le développement
REFES :	Secrétariat permanent du suivi des réformes économiques et sociales
SNIS :	Système national d'information sanitaire
SNPS :	Stratégie nationale de protection sociale
TBS :	Taux brut de scolarisation
TIC :	Technologies de l'information et de la communication
UA :	Union africaine
UB :	Université du Burundi
UNECA :	United Nations Economic Commission for Africa
UNFPA :	United Nations Population Fund
UNIC :	Centre d'information des Nations Unies
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNV :	Volontaires des Nations Unies
UPS :	Unité politique et stratégie
USA :	United States of America
USAID :	United States Agency for International Development
WDI :	World Development Indicators
WV :	World vision

INTRODUCTION

Introduction

Le Burundi est un pays enclavé de 27 834 km² avec une population estimée en 2019 à 12,04 millions d'habitants, dont 50,6 % de femme (ISTEEBU-UNFPA, 2017). Il est le deuxième pays d'Afrique le plus densément peuplé avec 433 habitants/km². L'instabilité sociopolitique depuis l'indépendance a affecté durablement les performances macro-économiques et conduit à une dislocation progressive des liens entre communautés et, simultanément, à une détérioration des conditions de vie des populations. Le Rapport sur le développement humain (RDH) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de 2018 classe le Burundi parmi les cinq derniers pays suivant l'Indice de développement humain (IDH) avec une valeur de 0,417. Cependant, le niveau de développement est différent selon les provinces et est relativement le même selon le genre. Les IDH des femmes et des hommes sont respectivement de 0,419 et 0,418 (PNUD, 2018).

Pour une meilleure compréhension de la problématique objet du Rapport national sur le développement humain (RNDH) 2019 du Burundi, il est bon de : (i) rappeler l'évolution récente de la situation socio-politique et économique du pays, (ii) restituer le débat autour des concepts de cohésion sociale et de dividende démographique pour apprécier leur pertinence en matière de développement humain durable au Burundi et (iii) rappeler l'objectif, la méthodologie et le plan du présent rapport.

1.1. Évolution récente de la situation politique

La situation politique du Burundi est caractérisée, depuis son indépendance au début des années 1960, par une récurrence d'instabilité politique qui cumule plus de dix ans de guerre civile amplifiée par le processus de démocratisation initié après la Conférence de la Baule en France au début des années 1990. Plusieurs initiatives ont été engagées pour acter le retour à la paix. Il s'agit particulièrement des accords de paix signés à Arusha en 2000, puis le cessez-le-feu de 2003. Ceux-ci, confortés en 2006 par l'accord de cessez-le-feu entre le

Gouvernement et le dernier mouvement rebelle (PALIPEHUTU-FNL), ont contribué au retour progressif à la stabilité politique.

Depuis cette période, le Burundi connaît une relative stabilité politique. La Commission nationale de dialogue social (CNDS), mise en place par le Gouvernement, a contribué à renforcer la paix sociale malgré les désaccords observés entre le Gouvernement et les médias suite à la modification de la loi régissant la presse au Burundi. L'implication de certaines Organisations de la société civile (OSC) dans diverses coalitions visant à protéger l'accord d'Arusha ont aussi fortement soutenu le maintien de la stabilité sociale.

1.2. Performances socio-économiques contrastées

Sur le plan socio-économique, le Burundi est classé parmi les cinq derniers pays du monde en matière de développement humain. En effet, depuis les 7 places gagnées dans le classement suivant l'IDH en 2012, passant de la 185^e place sur 187 en 2011 à la 178^e place, le Burundi a depuis lors toujours été parmi les cinq derniers pays jusqu'en 2018.

L'enquête sur les conditions de vie des ménages (ECVMB de 2013-14) montre que 64,9 % de la population (soit environ 6,1 millions de personnes) vit en-dessous du seuil de pauvreté national fixé à 41 054 BIF par adulte et par mois. Près de 94 % de la population résident principalement en zones rurales où le sous-emploi, particulièrement élevé, atteint près 80 %.

L'économie burundaise est par ailleurs très peu diversifiée. Elle est de ce fait exposée à divers chocs économiques et environnementaux, induisant une instabilité du cadre macro-économique. Cette économie repose en partie sur le secteur primaire dont la contribution au Produit intérieur brut (PIB) s'établit en moyenne à 33,7 % ces dernières années. Cette situation s'explique par le poids important de l'agriculture dans ledit secteur. Elle contribue pour près de 90 % aux recettes d'exportation et emploie plus de 90 % de la population active. L'agriculture est majoritairement rurale et pratiquée sur des petites exploitations familiales agricoles. Il faut noter

La situation politique du Burundi est caractérisée, depuis son indépendance au début des années 1960, par une récurrence d'instabilité politique qui cumule plus de dix ans de guerre civile amplifiée par le processus de démocratisation initié après la Conférence de la Baule en France au début des années 1990. Plusieurs initiatives ont été engagées pour acter le retour à la paix.

Le lancement officiel au Burundi du RDH mondial 2016 et l'engagement du processus d'élaboration du RNDH 2019 du Burundi sur le thème : « Cohésion sociale, dividende démographique et développement humain durable », attestent de l'importance de ces trois concepts pour le développement harmonieux du pays.

que les femmes jouent un rôle prépondérant dans le secteur agricole. Elles constituent 55 % de la main d'œuvre et effectuent 70 % du travail agricole (Politique nationale de genre, 2012). Pourtant, bien que principales actrices du secteur agricole, les femmes sont souvent discriminées en matière d'accès à la terre.

Le secteur des services, quant à lui, a contribué ces dernières années pour environ 42,7 % du PIB. Il s'est développé grâce aux investissements dans les Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Au cours de ces dernières années, ces technologies ont connu une croissance de l'ordre de 6 à 8 %. Le secteur informel emploie une partie considérable de la population notamment les femmes, et les jeunes qui sont confrontés ainsi à des difficultés d'accéder à la sécurité et la protection sociale.

Grâce à la mise en œuvre d'importantes réformes économiques initiées après la signature des accords de paix de 2003, le pays a enregistré une croissance économique positive bien qu'instable (un taux de croissance annuel moyen de 3,4 % a été enregistré sur la période 2005-2015). Mais, celle-ci est restée très en deçà du niveau nécessaire pour réduire la pauvreté, créer des emplois décents et contribuer à l'accomplissement des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Ce contexte augure de faibles perspectives de réalisation des Objectifs de développement durable (ODD).

1.3. Justification du choix du thème

Malgré les résultats importants réalisés dans de nombreux pays en matière de progrès social, la démographie galopante dans les pays en développement et le réchauffement climatique contribuent à accroître la pauvreté et pénalisent le développement humain. La priorisation nationale des ODD et son lancement officiel par le Chef de l'État le 1^{er} février 2019 à Kayanza marque la nécessité pour le Gouvernement d'adresser directement cette problématique de développement durable inclusif prônée par le nouvel agenda de développement international.

Il s'est avéré que les principaux piliers sur lesquels reposent les politiques visant à impulser

le développement durable et améliorer les conditions de vie des populations burundaises sont la cohésion sociale et la capture du dividende démographique.

Le lancement officiel au Burundi du RDH mondial 2016 et l'engagement du processus d'élaboration du RNDH 2019 du Burundi sur le thème : « *Cohésion sociale, dividende démographique et développement humain durable* », attestent de l'importance de ces trois concepts pour le développement harmonieux du pays. En effet, la crise déclenchée le 26 avril 2015 a de nouveau fortement fragilisé le tissu social burundais en reconstitution, avec des répercussions négatives sur toutes les couches de la population, particulièrement celle de la ville de Bujumbura et de certaines autres communes rurales du pays. La jeunesse et les femmes ont été les plus affectées parce que ciblées comme premières victimes, témoins ou actrices dans certaines circonstances. Les actes de vandalisme issus de ces mouvements ont détruit les biens, les infrastructures, l'environnement et la solidarité.

Pour permettre le retour à la stabilité et à la restauration d'un climat de confiance et de solidarité entre les différentes communautés grâce au concept de cohésion sociale, plusieurs activités ont été organisées respectivement en 2015 et en 2016 par les agences du Système des Nations Unies (SNU) en collaboration avec le gouvernement du Burundi et d'autres partenaires comme le Centre d'encadrement des anciens combattants du Burundi (CEDAC) et l'Organisation non-gouvernementale (ONG) World Vision (WV).

Sur le plan démographique, la capture du dividende démographique constitue un enjeu très important dans la stratégie de croissance du pays. Dans cette perspective, la réponse du gouvernement burundais aux défis démographiques est stipulée dans le cinquième pilier de la Vision Burundi 2025 avec comme objectif principal de : « ramener le taux d'accroissement de la population de 2,5 % à 2 % à l'horizon 2025 ». En effet, la croissance démographique rapide et non maîtrisée du Burundi entrave de façon sérieuse le chemin vers un dividende démographique conséquent. À cela s'ajoute une fécondité¹ précoce importante qui explique la forte jeunesse et la densité de la population. Ainsi, depuis 2015 des séances de sensibilisation et de plaidoyer

1 Un peu plus de 8 % des adolescentes ont déjà commencé leur procréation avec 6 % des 15-19 ans qui ont déjà eu un enfant et 2 % qui sont enceintes de leur 1^{er} enfant.

sur le dividende démographique sont organisées par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP/UNFPA) auprès des décideurs, des partenaires au développement, des leaders politico administratifs et religieux ainsi que de la société civile. Ce, pour préparer le Burundi à s'aligner sur les instruments internationaux, notamment le plan directeur de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 (CIPD+2014), les ODD et la décision de l'Union africaine de dédier l'année 2017 au dividende démographique.

En matière de développement humain, entre 1990 et 2017, l'IDH du Burundi a connu une augmentation plus forte que celle de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne (ASS) avec 1,27 % de croissance contre 1,12 % pour l'ASS. Malgré ces efforts importants, le Burundi reste classé dans la catégorie des pays à « faible développement humain », et dans celle des pays qui ont régressé, en passant de 0,421 en 2014 à 0,417 en 2017 (PNUD, 2018). Ajusté des inégalités, l'IDH 2017 tombe à 0,233. Ceci indique l'ampleur des inégalités (inégalités sociales d'éducation et de santé, inégalités de revenu, etc.) au Burundi, et la nécessité de s'y attaquer. Concernant les inégalités de genre, le RDH 2018 classe le Burundi au 114^e rang sur 188 pays, avec un indice d'inégalité de genre de 0,471. Il convient cependant de noter les progrès enregistrés par le Burundi en matière de représentation politique des femmes.

Les femmes détiennent 32 % des sièges à l'Assemblée nationale, 42 % au Sénat, 33,6 %

au niveau provincial et 16 % à l'échelon local. Toutefois, des efforts restent à faire dans le domaine de la participation des femmes sur le marché de l'emploi.

1.4. Objectif, méthodologie et plan de l'étude

L'objectif de ce rapport est de proposer aux décideurs une vue panoramique des spécificités relatives à la cohésion sociale, aux dividendes démographiques en relation avec le développement humain durable au Burundi, dans la perspective d'impulser et pérenniser la croissance inclusive et durable. La méthodologie consiste essentiellement à la recherche documentaire sur l'économie burundaise, à l'observation des faits et à leur analyse.

La suite du rapport est par conséquent structurée de la manière suivante. Le premier chapitre présente la situation du développement humain au Burundi. Le deuxième chapitre est consacré à l'analyse de la cohésion sociale en mettant en avant, le fait qu'elle est considérée comme un préalable indispensable au développement humain durable au Burundi. Le troisième chapitre analyse le dividende démographique en mettant l'accent sur le fait qu'il représente un enjeu majeur pour le développement humain durable au Burundi. Le quatrième chapitre regroupe les recommandations devant servir de plaidoyer auprès des décideurs et des partenaires au développement du Burundi.

L'objectif de ce rapport est de proposer aux décideurs une vue panoramique des spécificités relatives à la cohésion sociale, aux dividendes démographiques en relation avec le développement humain durable au Burundi, dans la perspective d'impulser et pérenniser la croissance inclusive et durable.

CHAPITRE I :

Situation du développement humain durable au Burundi

CHAPITRE I :

Situation du développement humain durable au Burundi

Par dimension humaine du développement durable, il faut entendre la recherche d'un développement qui assure l'amélioration et le maintien du bien-être humain, ce dernier étant déterminé par des caractéristiques personnelles (éducation, santé, libertés individuelles, ...) ou collectives (cohésion sociale, niveau et répartition des richesses, ...).

Depuis la ratification des accords de paix par les différentes parties des conflits sociaux du Burundi, le développement humain et social est devenu une priorité pour le redressement du pays. Ces deux composantes (humaine et sociale) participent à la dimension humaine du développement durable. Par dimension humaine du développement durable, il faut entendre la recherche d'un développement qui assure l'amélioration et le maintien du bien-être humain, ce dernier étant déterminé par des caractéristiques personnelles (éducation, santé, libertés individuelles, ...) ou collectives (cohésion sociale, niveau et répartition des richesses, ...). La perception collective peut s'entendre comme un développement qui préserve (et si possible améliore) la cohésion sociale d'une société tout entière, l'accessibilité des populations aux services sociaux et aux biens publics, la transmission des capacités aux générations futures. Bien plus, elle favorise le développement des solidarités entre les êtres humains, notamment intergénérationnelles, spatiales et territoriales, au niveau local, régional, national, ou même planétaire.

Le concept de développement humain durable recouvre donc plusieurs dimensions sociales, sociétales, environnementales et économiques. Celles-ci sont indissociables pour permettre une durabilité du développement et constituent des axes à partir desquels il serait intéressant d'adresser les spécificités relatives à la conception du développement humain durable au Burundi.

Toutefois, il serait intéressant, avant toute chose, de restituer les origines du concept et des grands développements théoriques autour depuis le début des années 1980 avec les travaux fondamentaux de Sen rendus populaires par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à travers ses publications annuelles que sont les Rapports sur le développement humain (RDH) dès 1990.

Ce chapitre présente donc l'état des lieux du développement humain durable du Burundi, en s'efforçant de considérer toutes

les dimensions de ce développement et s'articule autour de cinq sections : (i) le rappel des considérations théoriques, (ii) l'analyse et évolution des indicateurs du développement humain durable au Burundi, (iii) l'évolution de l'Indice du développement humain (IDH), (iv) le passage des OMD aux ODD et (v) l'intégration régionale comme cadre d'harmonisation des politiques et de convergence macro-économique et de développement du Burundi.

1.1. Comprendre le développement humain durable : rappel des considérations théoriques

Depuis 1990, l'expression développement humain apparaît étroitement liée au travail du PNUD, présenté dans son rapport annuel sur le développement humain dans le monde et dans une série de rapports régionaux ou par pays. Le succès médiatique de cette publication a été grand. Rapidement elle est apparue comme concurrente du rapport de la Banque mondiale « Le développement dans le monde », rédigé depuis 1978 et plus étroitement centré sur une approche strictement économique du développement.

D'ailleurs, l'existence de ce travail du PNUD a conduit la Banque mondiale à élargir progressivement, dans son propre rapport annuel, son approche des questions de développement comme le montrent aussi bien les sujets abordés dans les années quatre-vingt-dix que les données fournies dans son annexe statistique.

La notion de développement humain durable telle que présentée ci-dessus suppose un accroissement des libertés et des potentialités des individus dans toutes ses composantes : économique, sociale, culturelle, éthique, politique, etc. Cette perception qui trouve ses fondements dans les travaux de Sen, Prix Nobel d'économie 1998, apporte une rupture

dans l'appréhension largement admise qui voyait dans le développement durable les seuls aspects environnementaux. Les extensions apportées au concept permettent d'entrevoir le développement humain durable comme une tentative de combiner des préoccupations croissantes sur une gamme de problèmes environnementaux avec des problèmes socio-économiques (Hopwood *et al.*, 2005). Plus spécifiquement, elles se fondent sur trois dimensions interdépendantes notamment, environnementale ; sociale et économique (Harris, 2000). Dès lors, ces différents aspects, loin d'être opposés, doivent être complémentaires. Ainsi, un système humainement durable doit être à la fois :

- (i) Écologiquement durable, c'est-à-dire maintenir une base de ressources stable, éviter la surexploitation des systèmes de ressources renouvelables et épuiser les ressources non renouvelables uniquement dans la mesure où des investissements sont réalisés dans des substituts adéquats ;
- (ii) Socialement durable, c'est-à-dire assurer l'équité dans la distribution des revenus, dans la fourniture de services sociaux tels que la santé et l'éducation. Il doit aussi promouvoir l'égalité des sexes et la participation politique des individus ;
- (iii) Économiquement viable, c'est-à-dire capable de produire des biens et des services de façon continue. Il doit pouvoir maintenir des niveaux de dette publique et extérieure gérables et éviter les déséquilibres sectoriels extrêmes qui nuisent à la production agricole ou industrielle.

Les développements théoriques récents vont confirmer la nécessité de ces trois dimensions pour atteindre un développement humain durable. En plus, ils relèvent qu'un impact sur l'une des trois dimensions a généralement un effet d'entraînement pour les deux autres dimensions. Le développement humain durable complète ainsi le développement durable en ce qu'il intègre aussi le renforcement, d'une génération à l'autre en termes de croissance économique et d'amélioration des conditions de vie, du capital social et du capital humain.

La durabilité sous-entend la préservation des acquis, dans ce sens qu'on transmet aux générations futures un montant de capital qui leur permet de vivre au moins aussi bien

que la génération présente. Il cadre aussi avec l'approche du développement selon le PNUD pour qui le bien-être humain doit être la finalité de tout processus de développement. La mise en commun de ces termes : développement durable et développement humain durable, permet ainsi de ramener l'homme au centre de toute la question de développement.

La philosophie du développement orienté vers la satisfaction des besoins humains prend corps avec la parution du premier RDH du PNUD en 1990. Cette approche novatrice du développement a marqué une évolution intéressante dans le discours des grandes organisations internationales de développement, dominé au cours des années 1980 par des préoccupations plus strictement économiques, qui considéraient l'homme beaucoup plus comme un facteur de croissance et non comme une fin en soi du développement (Harem et Malpede, 1992).

Pourtant, cette perception du développement humain n'a pas toujours fait l'unanimité auprès des théoriciens du développement. En effet, à partir du milieu des années 1980 plusieurs contestations de cette philosophie naissante apparaissent. Sachs (1981) utilise le concept de l'écodéveloppement pour caractériser sa perception du développement comme un tout. Dans cette perspective, les dimensions culturelles, sociales, économiques, institutionnelles, politiques et écologiques sont traitées dans leurs interrelations par une politique intégrée. Dans le même sillage, Parkin *et al.* (2003) considèrent le développement humainement durable comme un phénomène qui prend en compte les besoins de tous, protège efficacement l'environnement, utilise prudemment les ressources naturelles et maintient des niveaux élevés et stables de croissance et de l'emploi. Ces travaux ont facilité et justifié la pertinence de la perception du développement centrée sur les hommes et renouent avec un courant plus ancien de l'analyse du développement que l'on peut qualifier d'humaniste.

On assiste alors à une réorientation du discours sur le développement qui s'éloigne de la quête de l'opulence matérielle, de la multiplication des revenus et de l'optimisation de la croissance pour se rapprocher de l'amélioration du bien-être humain, du développement des capacités et de l'élargissement des libertés. Il se préoccupe dès lors de la richesse de la vie humaine et non pas simplement de la richesse économique des pays,

Cette approche novatrice du développement a marqué une évolution intéressante dans le discours des grandes organisations internationales de développement, dominé au cours des années 1980 par des préoccupations plus strictement économiques, qui considéraient l'homme beaucoup plus comme un facteur de croissance et non comme une fin en soi du développement.

changeant ainsi la perspective sur les résultats du développement. L'approche en termes de développement humain invite à accorder une place décisive dans les processus et politiques de développement aux systèmes d'éducation et de santé tout en remettant en cause les politiques de développement issues des institutions de Bretton Woods.

1.2. Analyse et évolution des indicateurs du développement humain durable au Burundi

Les développements récents des trois composantes fondamentales du développement durable (revenu, santé et éducation) sont ici passés en revue.

1.2.1. Cadre macro-économique perturbé mais résilient

Entre 2005 et 2014, le Burundi a enregistré un taux de croissance du PIB de 4 % en moyenne, bien que supérieur à la moyenne des économies d'Afrique (BAD, 2018). Cependant, ce taux reste faible pour réduire durablement la pauvreté estimée à 71,1 % en milieu rural (ISTEEBU, 2017). En dollars constant de 2010, le PIB par habitant était passé de 219 dollars en 2005 à 244 dollars en 2014 avant de retomber à 227 dollars en 2015 (Banque mondiale, 2018), suite à la crise socio politique de 2015.

Ces relatifs bons résultats macro-économiques ont permis au pays d'engager un certain nombre de réformes de

politiques macro-économiques et de lutte contre la pauvreté en lien avec la « Vision 2025 » (République du Burundi, 2011), dont les trois principaux objectifs sont les suivants :

- (i) L'instauration de la bonne gouvernance dans un état de droit ;
- (ii) Le développement d'une économie forte et compétitive ;
- (iii) L'amélioration de la qualité de vie des Burundais.

En 2015, le pays a connu des événements socio-politiques suivis de violences. Ces derniers ont freiné la dynamique de relance économique et continuent de poser au pays des défis multiformes de développement humain durable. Le PIB a alors connu une décélération à 3,9 % en 2015 pour tomber à -1,3 % en 2017 (Banque mondiale, 2018). Si rien n'est fait pour redresser le niveau de vie de la population qui continue de se dégrader, le Burundi devrait, selon les prévisions de la Banque mondiale, devenir le pays le plus pauvre du monde en 2030 et le septième principal contributeur à la pauvreté mondiale. Cet état de fait est particulièrement surprenant et préoccupant compte tenu de la petite taille du pays (Banque mondiale, 2015c).

Toutefois, le pays affiche une résilience à travers une stabilisation du cadre macro-économique avec un déficit budgétaire stabilisé à 3 % en 2017, une inflation maîtrisée et une reprise de la croissance quoi qu'en soit encore timide. Le PIB par habitant est demeuré relativement stable entre 2016 et 2017 respectivement à

Toutefois, le pays affiche une résilience à travers une stabilisation du cadre macro-économique avec un déficit budgétaire stabilisé à 3 % en 2017, une inflation maîtrisée et une reprise de la croissance quoi qu'en soit encore timide.

FIGURE 1

Évolution du PIB par habitant au Burundi de 2000-2017 (dollars constants de 2010)



Source : Banque mondiale (2018)

219 dollars et 213 dollars, bien en deçà de son niveau de 2014.

La tendance des autres variables macro-économiques, donnée au tableau 1, montre que le taux d'investissement qui était de 8,5 % durant la décennie 70 est monté à 16,1 % dans la décennie 80, en partie grâce aux grands projets d'investissements entrepris pendant la deuxième République.

Le taux d'investissement a diminué sensiblement dans la décennie 1990 du fait de la guerre civile débutée en 1993 et terminée en 2003. Le taux d'investissement a atteint le plancher de 2,7 % en 2000. Ce, du fait de l'incertitude, qui empêche les entrepreneurs de se projeter dans le futur et de la baisse de confiance dans la situation politique et économique qui incite les agents économiques à canaliser leurs avoirs à l'étranger (Ndiaye, 2011).

Le Burundi n'a jamais réussi à attirer un montant significatif des Investissements directs étrangers (IDE). Entre 2000 et 2017, le pays a attiré des IDE équivalents à 0,65 % du PIB contre 2,7 % en moyenne pour l'Afrique subsaharienne. Le montant d'IDE entrant est resté très bas dans la décennie 1990 autour de 0,09 % du PIB des années 1980. Avec la libéralisation du marché de la téléphonie mobile adoptée par le Gouvernement en 2000, le flux d'IDE a atteint 1,34 % du PIB et est resté ainsi modéré jusqu'en 2003, avant de passer à 4,3 % et 2,64 % du PIB en 2013 et 2014, poussé par les secteurs des transports, des

communication, des banques et des assurances (ISTEEBU, 2014). Au nombre des raisons de cette faible attractivité des IDE, on cite (i) le mauvais climat des affaires, (ii) le faible niveau du développement des infrastructures, (iii) les déficiences dans l'approvisionnement en électricité et en eau, (iv) le faible développement du capital humain, (v) le nombre limité de ressources naturelles et (vi) la taille limitée de l'économie (IDEC, 2017). Avec l'adoption en 2013 du nouveau code des investissements et de la loi portant régime général des contrats de partenariat public-privé en 2015, des progrès sont enregistrés dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires, avant de perdre 12 places entre 2015 et 2018 dans le classement du *Doing Business* 2018, en passant de la 152^e place sur 189 pays à la 164^e sur 190 pays.

La balance du compte courant (somme des balances commerciale, des services, des revenus et des transferts courants) s'est détériorée de décennie en décennie, avec une légère amélioration dans la décennie 80. Au cours de la période 2010-2016, le déficit de la balance de compte courant reste élevé à une moyenne de -11,95 % du PIB, compensé largement par la dette extérieure. Celle-ci est passée de 6,9 % du PIB dans la décennie 1970 pour atteindre le pic de 175,3 % en 2003 avant de diminuer à 35,2 % en 2009, grâce à l'allègement de la dette dans le cadre de l'initiative des Pays pauvres très endettés (PPTE). Depuis lors, le Gouvernement fait des efforts pour maintenir

Avec l'adoption en 2013 du nouveau code des investissements et de la loi portant régime général des contrats de partenariat public-privé en 2015, des progrès sont enregistrés dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires, avant de perdre 12 places entre 2015 et 2018 dans le classement du *Doing Business* 2018, en passant de la 152^e place sur 189 pays à la 164^e sur 190 pays.

TABLEAU 1

Tendance de quelques variables macro-économiques pour le Burundi (1970-2017)

	Investissement (% PIB)	Investissements directs étrangers (% PIB)	Balance du compte courant (% PIB)	Inflation (%)	Ouverture commerciale (% PIB)	Dette extérieure (% PNB)
1970-1979	8,5	-	-	11,9	28,27	6,91
1980-1989	16,1	0,09	-4,5	7,17	34,18	43,84
1990-1999	9,19	0,07	-3,03	13,5	32,46	113,12
2000-2009	14,73	0,21	-6,15	11,06	35,88	118,61
2010	30,52	0,04	-14,85	6,49	48,10	30,82
2011	27,59	0,14	-12,04	9,59	47,02	25,85
2012	28,37	0,02	-10,56	18,16	46,42	27,09
2013	28,75	4,30	-9,52	7,94	41,64	25,17
2014	27,81	2,64	-12,71	4,41	41,31	22,36
2015	16,58	1,62	-12,17	5,54	35,99	20,42
2016	16,87	0,00	-11,80	5,56	38,16	20,05
2017	-	0,01	-	14,6	-	17,66

Source : Banque mondiale (2018)

Sur les dix dernières années, le Burundi a réalisé d'importants progrès au niveau de certains indicateurs sociaux comme la fécondité des femmes, la mortalité infantile, la prévalence du VIH/Sida et la scolarisation.

un niveau bas de l'endettement extérieur bien que la crise en cours a creusé la dette globale qui est passée de 34 % du PIB en 2014 à 44 % en 2016, et est estimée aux environs de 50 % du PIB en 2017 (BAD, 2019).

En ce qui concerne la balance commerciale, la BAD (2019) indique que le niveau des importations est en diminution, en raison notamment du manque de devises, de 24,2 % du PIB en 2014 à 18,3 % en 2016 et 18,1 % en 2017, alors que les exportations ont légèrement baissé, passant de 4,9 % du PIB en 2014 à 3,8 % en 2016, et devraient afficher une légère reprise sur la période 2017-2019. Par ailleurs, les transferts courants étant en forte diminution, la combinaison de ces éléments a abouti à un déficit élevé du compte courant, estimé à 12,3 % du PIB en 2016. Une tendance qui devrait se maintenir en 2019, et au-delà, si la crise perdure.

Quant à l'inflation, la détérioration de la valeur de la devise s'est traduite par une hausse des prix des produits importés ainsi que par de fréquentes ruptures dans les importations de produits pourtant stratégiques comme le carburant et les médicaments. Le taux d'inflation s'est élevé à 14,6 % en 2017, contre 5,5 % en 2016 (BAD, 2019).

1.2.2. Évolution contrastée des indicateurs sociaux

Sur les dix dernières années, le Burundi a réalisé d'importants progrès au niveau de certains indicateurs sociaux comme la fécondité des femmes (le taux de fécondité est passé de 7,5 naissances par femme en 1990² à 5,5 en 2017³), la mortalité infantile (le taux passe de 71,5 ‰ en 2000 à 58,8 ‰ en 2017)⁴, la prévalence du VIH/Sida⁵ et la scolarisation (le taux de scolarisation de 57 % en 2005 à 100 % en 2014)⁶. Cependant, ces évolutions positives sont lentes notamment dans la lutte contre le paludisme, la réduction des écarts de taux de scolarisation entre sexes et la diminution des inégalités d'accès à l'éducation entre provinces.

En somme, les améliorations perçues sont à renforcer et les efforts doivent être faits pour contenir la dégradation ou la stagnation

de certains indicateurs sociaux. Pour cela, le Gouvernement dispose déjà de plusieurs documents d'orientation de la politique sociale nationale sur lesquels il peut s'appuyer avec le soutien d'autres partenaires au développement. Il s'agit, entre autres, de la Politique nationale de santé (PNS), du Plan sectoriel de développement de l'éducation et de la formation et, de la Politique nationale de la protection sociale.

1.2.2.1. Le secteur de la santé et ses défis

Selon l'Index Mundi (2019), l'espérance de vie à la naissance au Burundi se situe à 60,5 ans pour l'ensemble de la population contre 58,8 ans pour les hommes et 62,3 ans pour les femmes. Les efforts d'amélioration du secteur de la santé s'inscrivent dans le cadre général tracé par la PNS 2016-2025, inspirée par la Constitution du Pays et la Vision Burundi 2025, qui placent la santé et le bien-être de la population burundaise au cœur du développement du pays. La PNS 2016-2025, qui n'est que le prolongement de la PNS 2005-2015, a pour principaux objectifs :

- (i) La couverture sanitaire universelle ;
- (ii) La fourniture de services de santé de qualité ;
- (iii) La mise en œuvre de politiques publiques visant la promotion et la protection de la santé des individus et en particulier des groupes vulnérables ;
- (iv) L'amélioration de la compétence et de la recevabilité des autorités et acteurs de la santé.

Les rapports de l'Institut de statistiques et d'études économiques du Burundi (ISTEEBU) sur la deuxième et la troisième Enquête démographique et de santé au Burundi (EDSB II et III) réalisées respectivement en 2010 et en 2016-2017, fournissent un diagnostic édifiant sur l'état du système de santé au Burundi.

2 IWACU Open Data (2019) : <https://iwacu-burundi.org/opendata/iod-bu-008-taux-fecondite/>, 13 juin 2019.

3 EDSB 2016-2017

4 Index Mundi (2019) : <https://www.indexmundi.com/g/g.aspx?c=by&v=29&l=fr>, 13 juin 2019.

5 Selon le Ministère de la santé, 80255 personnes sur une population de près de 10509346 vivent avec le VIH/Sida au Burundi en 2017, soit 0,76 % de la population, contre 2,7 % en 2003. Cependant, ce taux varie d'une province à l'autre. Les provinces les plus touchées sont Bujumbura Mairie (2,6 %), Gitega (2 %), Mwaro (1,9 %), Rumonge (1,2 %) et Kirundo avec 1,1 % (EDSB 2016-2017).

6 <https://burundi-agnews.org/education/burundi-le-taux-de-scolarisation-a-atteint-les-100-en-cette-annee-2014/>, 13 juin 2019.

La fécondité et la santé maternelle

La tendance de la fécondité des femmes burundaises est baissière depuis les années 1980. Le nombre d'enfants par femme est passé de 6,9 en 1987 à 6,4 en 2010 et ensuite à 5,5 en 2016-2017. Toutefois, la fécondité varie selon les lieux de résidence, les niveaux d'éducation et de revenus. La tendance baissière observée serait probablement due à l'utilisation croissante des méthodes de planification familiale par les femmes en union. En 2016, 29 % des femmes en union utilisaient les méthodes de planification familiale contre 22 % en 2010 et 9 % en 1987.

La santé maternelle s'est aussi beaucoup améliorée entre 2010 et 2017. La quasi-totalité des femmes entre 15-49 ans qui ont eu une naissance vivante au cours de la période d'étude ont effectué au moins une visite prénatale dispensée par un prestataire formé dans le domaine de la couverture des soins prénatals. La proportion de naissances dans un établissement sanitaire est passée de 60 % en 2010 à 84 % en 2017. Dans la même période, la proportion de femmes ayant bénéficié d'une assistance à l'accouchement par un personnel formé est passée de 60 % à 85 %. Malgré ces améliorations, le taux de mortalité maternelle reste élevé. EDSB-III (2016-2017) estime la mortalité maternelle à 334 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes pour la période des sept dernières années précédant l'enquête.

La santé de l'enfant et la nutrition

En ce qui concerne la santé des enfants, en dépit de la situation peu reluisante, 85 % des enfants âgés de 12 à 23 mois ont reçu tous les vaccins de base, 72 % ont reçu tous les vaccins pour le groupe d'âge approprié et une faible proportion d'enfants (0,3 %) n'ont reçu aucun vaccin. Ceci influe positivement sur la mortalité infantile qui est passée de 59 ‰ en 2010 à 47 ‰ en 2017. La mortalité juvénile et infantile suit également cette tendance à la baisse entre 2010 et 2017 en passant respectivement de 40 ‰ à 33 ‰ et de 96 ‰ à 78 ‰.

Par ailleurs, on note que 56 % des enfants souffrent de malnutrition chronique, dont 31 % sous sa forme modérée et 25 % sous sa forme sévère. En outre, 5 % des enfants sont émaciés, dont 4 % sous la forme modérée et 1 % sous la forme sévère. La malnutrition aiguë est surtout fréquente dans la province Karuzi

(8 %). Également, l'insuffisance pondérale est plus fréquente en milieu rural qu'en milieu urbain (31 % contre 12 %), chez les garçons que chez les filles (30 % contre 28 %) et dans les provinces de Karuzi (39 %) et Cankuzo (36 %). On note aussi que 61 % des enfants âgés de 6 à 59 mois sont atteints d'anémie, dont 25 % sous la forme légère, 33 % sous la forme modérée et 4 % sous la forme sévère. La prévalence de l'anémie est beaucoup plus élevée en milieu rural (42 %) qu'en milieu urbain (22 %). Le taux de prévalence de l'anémie le plus élevé s'observe dans la province de Kirundo et le plus bas dans la province de Bururi.

Le paludisme

Le paludisme constitue un réel enjeu de santé au Burundi. Différentes politiques sont mises en place en vue de prévenir et faciliter l'accès au traitement du paludisme. Ainsi, en 2006, le Gouvernement a rendu gratuits les services de santé pour les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes. Cependant, les données du Système national d'information sanitaire (SNIS) indiquent que le paludisme constitue la principale cause de morbidité et de mortalité enregistrées au niveau des formations sanitaires.

Le paludisme est responsable de 50 % des motifs de consultation dans les hôpitaux et centres de santé du pays. De plus, 48 % des cas de décès chez les enfants de moins de cinq ans est dû au paludisme. Par ailleurs, EDSB-III révèle que 40 % des enfants de moins de cinq ans ont eu de la fièvre dans les deux semaines précédant l'enquête. En outre, la prévalence du paludisme a augmenté entre 2010 et 2017. En effet, 27 % des enfants âgés de 6 à 59 mois ont été testés positifs au paludisme lors de EDSB-III contre 17 % pour l'EDSB-II. Ces statistiques s'expliqueraient par le fait que le pourcentage de la population qui dort sous moustiquaire imprégnée a diminué entre 2010 et 2017, passant de 38 % à 35 %.

Le VIH/SIDA

L'infection par le VIH/SIDA est la quatrième cause de mortalité chez l'adulte au Burundi. Selon la troisième enquête nationale de prévalence de 2007, le taux de prévalence du VIH dans la population générale était de 3 %, sans commune mesure avec celui des professionnels du sexe (38 %), sachant que l'on observait une propagation rapide en milieu rural. Plusieurs facteurs sont à l'origine de

La tendance de la fécondité des femmes burundaises est baissière depuis les années 1980. Le nombre d'enfants par femme est passé de 6,9 en 1987 à 6,4 en 2010 et ensuite à 5,5 en 2016-2017.

En ce qui concerne la santé des enfants, en dépit de la situation peu reluisante, 85 % des enfants âgés de 12 à 23 mois ont reçu tous les vaccins de base, 72 % ont reçu tous les vaccins pour le groupe d'âge approprié et une faible proportion d'enfants (0,3 %) n'ont reçu aucun vaccin.

Il faut aussi reconnaître les progrès réalisés par le Gouvernement dans le secteur de la santé surtout en matière de ressources humaines, d'infrastructures et d'indicateurs de couverture.

cette épidémie, dont la prostitution, la multiplicité des partenaires sexuels et le faible taux de circoncision masculine. Le déploiement de la stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida 2002-2006 ayant achoppé sur quantité d'obstacles d'ordre institutionnel, technique et financier, les enseignements devant guider l'élaboration d'une seconde stratégie ont été tirés. À cet effet, le pays a sollicité le soutien de l'Association internationale de développement (IDA) pour des orientations stratégiques, des retours d'expérience et une assistance technique. Il était également soucieux de garantir la synergie entre le renforcement du système de santé et les interventions centrées sur le VIH/sida. Enfin, le Gouvernement a plaidé en faveur de la poursuite du soutien de l'IDA à la société civile, jugé essentiel, à travers des sous-projets et des activités de développement des capacités.

L'enquête EDSB III (2016-2017) montre un taux de prévalence du VIH de 0,9 % pour la population dans la tranche d'âge de 15 à 49 ans. La prévalence du VIH est légèrement plus élevée parmi les femmes que chez les hommes, soit 1,2 % contre 0,6 %. Aussi, la prévalence du VIH est-elle plus de trois fois plus élevée en milieu urbain (2,5 %) qu'en milieu rural (0,7 %). Également, elle varie sensiblement par province avec un minimum de 0,2 % dans les provinces de Rutana et Ngozi et un maximum de 2,6 % à Bujumbura Mairie.

Il faut reconnaître des efforts considérables de la part du Gouvernement pour réduire le taux de prévalence du VIH. Il était en effet de 1,4 % en 2010 (EDSB II, 2010), au lieu de 2,7 % en 2003⁷. Il faut aussi reconnaître les progrès réalisés par le Gouvernement dans le secteur de la santé surtout en matière de ressources humaines, d'infrastructures et d'indicateurs de couverture. Ces derniers tendent à se rapprocher des normes de l'OMS, soit : 1,02 centres de santé pour 10 000 habitants (la norme de l'OMS étant de 1 pour 10 000), 0,79 hôpital pour 100 000 habitants (la norme étant 1 pour 100 000). Le Burundi est à : 2 infirmiers pour 3000 habitants (la norme étant de 1 infirmier pour 1000 hab.), 0,6 médecins pour 10 000 habitants (la norme étant de 1 médecin pour 10 000) [PND Burundi 2018-2027].

Les principaux défis du secteur de la santé, comme relevés dans le Plan national du

développement (PND) du Burundi (2018-2027) sont les suivants :

- (i) Le contrôle du paludisme en vue de réduire la morbidité et la mortalité palustre ;
- (ii) La fin de l'épidémie du sida avec « Zéro nouvelle infection à VIH, zéro discrimination, zéro décès lié au sida » ;
- (iii) L'élimination de la tuberculose en vue de réduire la morbidité et la mortalité ;
- (iv) Le contrôle de la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile ;
- (v) Le contrôle des maladies chroniques non transmissibles ;
- (vi) La réduction de la malnutrition jusqu'aux seuils de l'OMS ;
- (vii) Le renforcement et la consolidation d'un système d'alerte précoce et des mécanismes cohérents et suffisamment rodés de prévention, de préparation, de riposte et/ou de réponse aux urgences et catastrophes naturelles ou d'origine anthropique ;
- (viii) L'existence d'un système de santé national suffisamment renforcé, dynamique et résilient en cas de chocs extérieurs ;
- (ix) La collaboration intersectorielle effective pour la complémentarité et les synergies stratégiques et opérationnelles en faveur de la santé de la population ;
- (x) L'accès pour les jeunes de 20 à 24 ans à l'information et l'offre des services de santé sexuelle et reproductive ; et
- (xi) La protection des jeunes contre les violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre.

⁷ En 2014, le pourcentage de personnes vivant avec le VIH/sida était : au Rwanda, aux USA, en Belgique et en France respectivement d'environ 1,8% ; 0,37% ; 0,14% et 0,22%.

1.2.2.2. Le secteur de l'éducation et ses défis

Le Plan sectoriel de développement de l'éducation et de la formation (PSDEF) 2012-2020 est le document de base d'orientation de la politique d'éducation en cours de mise en œuvre. Selon le PSDEF, le système éducatif burundais comprend les niveaux suivants :

- (i) L'éducation préscolaire ;
- (ii) L'enseignement fondamental ;
- (iii) L'enseignement des métiers, la formation professionnelle et l'enseignement technique ;
- (iv) L'enseignement secondaire général et pédagogique et,
- (v) L'enseignement supérieur.

Les objectifs du PSDEF 2012-2020 sont les suivants :

- (i) La réduction des taux de redoublement ;
- (ii) L'augmentation des heures effectives d'enseignement ;

- (iii) La révision des programmes scolaires et des curricula ;
- (iv) Le renforcement du système de formation initiale et continue des enseignants ;
- (v) L'amélioration de la gestion et du pilotage.

Le Taux brut de scolarisation

Pour atteindre l'objectif d'assurer l'accès à l'Éducation pour tous (EPT), le Gouvernement a instauré la gratuité de l'enseignement primaire en 2005. Des investissements massifs ont été aussi réalisés dans les infrastructures scolaires. Le Taux brut de scolarisation (TBS)⁸ est ainsi passé de 75,5 % en 2003 à plus de 130 % en 2011, traduisant ainsi un effet de rattrapage pour les enfants plus âgés (CEA, 2016). L'avènement de l'enseignement fondamental au cours de l'année scolaire 2013-2014 a changé l'image du secteur de l'enseignement primaire et secondaire. L'enseignement de base est passé de 6 à 9 ans, le premier cycle de l'enseignement secondaire est ainsi devenu le quatrième cycle de l'enseignement fondamental. Le tableau 2 montre l'évolution du TBS à différents niveaux.

Le Taux brut de scolarisation (TBS) est ainsi passé de 75,5 % en 2003 à plus de 130 % en 2011, traduisant ainsi un effet de rattrapage pour les enfants plus âgés.

TABLEAU 2

Évolution du TBS selon les niveaux d'éducation et par sexe de 2007 à 2016

Année	TBS I			TBS II			TBS III		
	Total	Féminin	Masculin	Total	Féminin	Masculin	Total	Féminin	Masculin
2007	111,3	106,25	116,44	14,83	12,21	17,54	2,36	NC	NC
2008	118,1	113,98	122,3	NC*	NC	NC	2,55	NC	NC
2009	126,07	122,71	129,5	19,76	16,24	23,44	2,71	NC	NC
2010	131,46	129,24	133,72	22,82	18,69	27,15	3,15	2,16	4,2
2011	135,12	133,95	136,31	25,52	21,21	30,03	2,98	1,83	4,22
2012	133,31	132,8	133,83	27,9	23,71	32,26	3,67	2,33	5,1
2013	130,46	130,29	130,63	32,28	28,45	36,26	4,41	2,65	6,28
2014	127,64	128,43	126,83	37,89	34,82	41,06	4,97	2,41	7,68
2015	123,78	124,5	123,06	42,48	40,52	44,5	NC	NC	NC
2016	119,1	131,32	130,51	48,36	47,56	49,18	NC	NC	NC

Source : Institut des statistiques de l'UNESCO (2016)⁹ : Taux brut de scolarisation par niveau et MENES (2017).

8 Le Taux brut de scolarisation (TBS) se rapporte au total des inscriptions dans un niveau spécifique d'enseignement, sans distinction d'âge, et s'exprime en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée. La méthode de calcul consiste à diviser le nombre d'élèves ou d'étudiants par la population ayant l'âge officiel de scolarisation du même niveau d'éducation et à multiplier le résultat par 100. Quand la valeur du taux brut approche ou dépasse 100 %, cela indique que le pays est en principe capable de scolariser la totalité de sa population en âge de fréquenter l'école, mais n'indique pas la proportion de cette population qui fréquente effectivement l'école. Le taux de scolarisation brut dépasse 100 % lorsque les élèves trop âgés et trop jeunes sont inclus.

9 <http://uis.unesco.org/fr/country/bi>

Au niveau du primaire, il n'y a pas de différence significative entre les TBS des filles et des garçons, en dehors de certaines années où il y a eu plus de filles inscrites que de garçons (2008, 2014 et 2016).

En général, le TBS dans l'enseignement primaire a augmenté de 2007 à 2013 avant de tendre à la baisse à partir de 2014. Ce changement de tendance peut s'expliquer par la fusion des faibles effectifs du premier cycle de l'enseignement secondaire avec ceux de l'enseignement primaire traditionnel, et impulsée par la réforme de l'enseignement fondamental.

En dehors de l'enseignement primaire, les TBS des enseignements secondaires et supérieurs ont connu une hausse générale entre 2007 et 2016. Par ailleurs, au niveau du primaire, il n'y a pas de différence significative entre les TBS des filles et des garçons, en dehors de certaines années où il y a eu plus de filles inscrites que de garçons (2008, 2014 et 2016).

Aux niveaux secondaire et supérieur, la différence entre les TBS des filles et des garçons est plus accentuée que celle entre les TBS équivalents du niveau primaire, Mais celle-ci reste faible, en dessous des 10 points. Il est à noter cependant que le taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire et le tertiaire reste très bas (24,8 % et 3,2 % respectivement).

Le maintien des efforts du Gouvernement pour augmenter les taux de scolarisation a eu, à moyen et à long terme, un impact positif sur les indicateurs de développement du secteur de l'éducation. Selon le rapport du Système des Nations Unies au Burundi (2015) sur l'achèvement des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), l'OMD2 qui visait à donner à tous les enfants burundais, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaire, est atteint à 95,4 % si on considère la période de 2000 à 2015.

Cependant, malgré les efforts du Gouvernement pour augmenter les TBS et en particulier en favorisant la scolarisation des filles, les effectifs élevés dans les salles de classes affectent négativement la qualité de l'enseignement ; ceci se reflète dans les taux d'achèvement scolaire. Au niveau du premier cycle secondaire, par exemple, les taux d'achèvement ne sont que de 17 % pour les filles contre 24 % pour les garçons. La situation est plus aggravée au niveau du second cycle où ces taux sont ramenés respectivement à 9 % et 17 %. Le taux de déscolarisation est plus élevé chez les filles que chez les garçons, entre autres, à cause des grossesses précoces et non désirées des jeunes filles pendant leur scolarité.

En 2017, la Banque mondiale (BM) a conduit une étude de performance du secteur de l'éducation sur la base des indicateurs fixés par le PSDEF 2012-2020. En comparant les

performances du Burundi à celles des autres pays du Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la conférence des ministres de l'Éducation des États et des gouvernements de la Francophonie (PASEC), il a été remarqué que le Burundi a fait des avancées en termes de performance des élèves par rapport aux autres pays du PASEC. Ceci, bien que les politiques de l'enseignement soient encore au stade d'introduction (la réforme de l'éducation de base a commencé pendant l'année scolaire 2013-2014 et le programme de l'école fondamentale a été approuvé par le Gouvernement en août 2015).

Le tableau 3 présente un résumé de la comparaison des indicateurs de performance du système éducatif burundais à ceux des autres pays du PASEC. La lecture de ce tableau montre qu'au niveau de quelques indicateurs le Burundi est en bonne place par rapport aux pays du PASEC, en dépit du fait que les nouvelles réformes du système éducatif en sont encore à leur début. Aussi, bien que les niveaux d'équipement scolaire du Burundi soient proches de la moyenne des autres pays du PASEC, le pays enregistre un déficit de manuels dans les salles de classe. Seulement 5,1 % des élèves burundais ont leur propre manuel contre 35,7 % en moyenne dans les autres pays PASEC, et 5,1 % des écoles burundaises ont une bibliothèque contre 12,4 % en moyenne dans les autres pays PASEC. À la maison, les élèves ont peu l'occasion de faire leurs devoirs, car les enseignants ne leur en donnent presque jamais.

On peut en déduire que, l'environnement d'apprentissage au Burundi est relativement pauvre par rapport à la moyenne des autres pays du PASEC et ne devrait donc pas être favorable à la réalisation des OMD dans le domaine de l'éducation. De ce fait la Banque mondiale (2017) classe le Burundi comme un cas exceptionnel.

1.2.2.3. Enseignement technique et supérieur

La création de nouvelles filières telles que les sections électronique, électricité industrielle, et informatique jusque dans les zones rurales, s'est accompagnée d'une forte expansion des effectifs, résultat d'un fort engouement pour l'enseignement technique, même si la représentativité des filles y est encore faible. Les effectifs d'élèves fréquentant l'enseignement technique et professionnel se sont élevés à 70443 durant l'année scolaire 2016-2017

TABLEAU 3

Comparaison des performances du système éducatif burundais aux autres pays du PASEC

Facteur de comparaison	Burundi	Moyenne PASEC	PASEC Valeur élevée	PASEC Valeur minimale	Commentaires
Nombre d'élèves par classe	44,1	46,7	68,3 (Burkina Faso)	35,5 (Bénin)	Le Burundi a une valeur en dessous de la moyenne
% d'élèves avec un seul livre par enfant	3,9	55,6	61,7 (Sénégal)	3,9 (Burundi)	La différence entre ceux ayant leur propre manuel et ceux qui partagent entre trois élèves ou plus est significatif sauf pour le Burundi
% d'élèves sans manuel de lecture à la maison	59,3	58,7	79,5 (Tchad)	39,2 (Sénégal)	Le Burundi a une valeur légèrement supérieure la moyenne
% d'élèves enrôlés au pré-primaire	23,0	27,1	49,9 (Cameroun)	10,9 (Burkina Faso)	Le Burundi a une valeur légèrement inférieure la moyenne
% d'élèves en milieux ruraux	86,5	60,2	86,5 (Burundi)	42,5 (Sénégal)	Le Burundi est le premier pays avec un grand nombre d'élèves dans les milieux ruraux
Indice moyen d'infrastructure scolaire	45,8	50,0	58,0 (Sénégal)	41,2 (Niger)	Le Burundi a un indice d'infrastructure scolaire en dessous de la moyenne, mais supérieur au minimum enregistré au Niger
Indice moyen d'équipement d'une classe	50,5	50,0	55,9 (Benin)	36,7 (Tchad)	Le Burundi a un indice relativement supérieur à la moyenne des pays PASEC
% d'élèves avec enseignant ayant suivi au moins 2 ans de formation du métier	72,7	36,3	72,7 (Burundi)	2,0 (Togo)	Le Burundi se présente comme le premier pays à avoir un nombre élevé d'enseignants formés pour le métier

Source : Banque mondiale (2017)

alors que l'année scolaire 2008-2009 n'en avait enregistré que 6632. A ce stade, les défis auxquels l'enseignement technique fait face ont trait surtout à la faible diversification des offres de formation, aux difficultés d'insertion professionnelles des lauréats ainsi qu'à l'insuffisance des enseignants qualifiés.

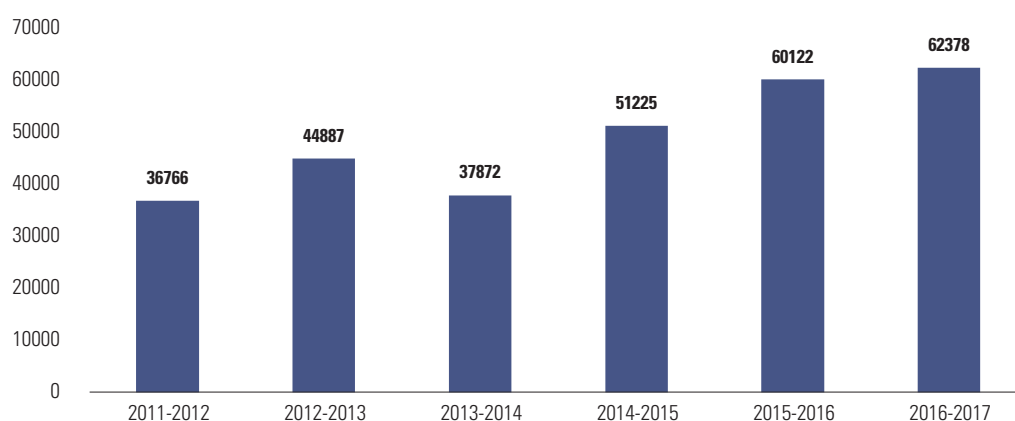
En matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, des avancées

significatives ont été observées dans l'adoption du système Baccalauréat-Master-Doctorat (BMD) et du programme de prêts et bourses. Les réformes initiées au cours de ces dernières années visent le développement des sciences, de la technologie et de la recherche. Alors que les effectifs enregistrés au cours de l'année académique 2011-2012 s'élevaient à 36 766, ceux de l'année académique 2016-2017

En matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, des avancées significatives ont été observées dans l'adoption du système Baccalauréat-Master-Doctorat (BMD) et du programme de prêts et bourses.

FIGURE 2

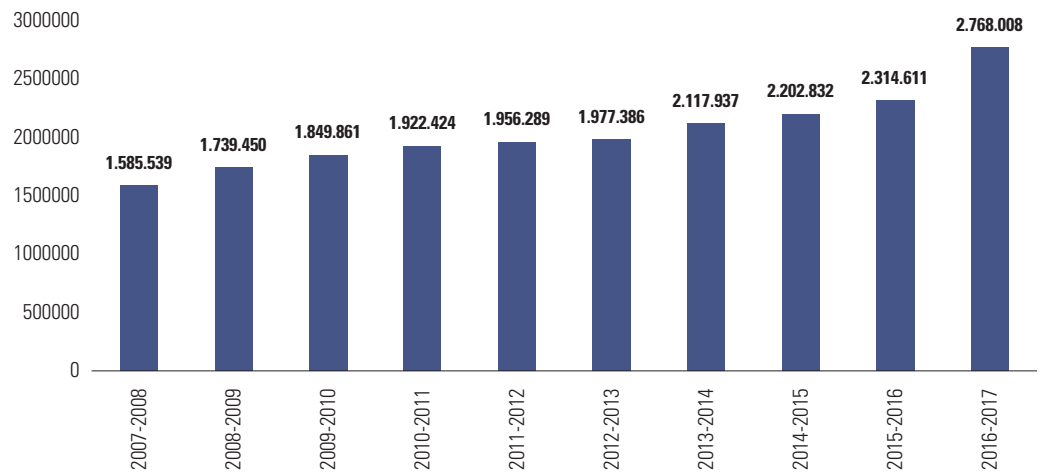
Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur



Source : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique

FIGURE 3

Évolution des élèves du fondamental



Source : ministère de l'Éducation, de la Formation technique et professionnelle

La décennie récente a été caractérisée par une amélioration substantielle des indicateurs de fréquentations quantitatifs.

équivalaient à 62 378, soit une augmentation de 70 %. À ce niveau également, les filles sont sous représentées, avec seulement 31,3 % pour l'année académique 2016-2017.

La recherche scientifique, est-elle faiblement développée et contribue peu au bien-être des Burundais. Elle est marquée par des contraintes institutionnelles et organisationnelles qui se traduisent par la faible coordination des activités de recherche menées dans plusieurs ministères. Le PND 2018-2027 relève les défis suivants auxquels la recherche scientifique est confrontée au Burundi :

- (i) La valorisation des résultats de la recherche ;
- (ii) L'acquisition d'infrastructures et équipements adaptés ;
- (iii) Le renforcement des capacités en ressources humaines, matérielles et financières ;
- (iv) L'orientation de la recherche vers les objectifs du développement ;
- (v) Le renforcement du partenariat public-privé ;
- (vi) La promotion de la coopération sous régionale, régionale et internationale ;
- (vii) L'amélioration de la gouvernance.

1.2.2.4. Quelques préoccupations qualitatives en matière d'enseignement

Sur le plan quantitatif, l'évolution des effectifs affiche une tendance à la hausse d'une année à l'autre comme l'indique la figure 3. La décennie récente a été caractérisée par une amélioration substantielle des indicateurs de fréquentations quantitatifs. Il y a lieu de souligner que le taux brut de scolarisation se situe à 115,2 % au cours de l'année scolaire 2016-2017.

Dans le même temps, malgré la tendance à la baisse du taux de redoublement, celui-ci demeure à un niveau élevé, évalué à 24,4 % durant l'année scolaire 2016-2017 et nécessitant d'enclencher de nouvelles réformes pour améliorer la qualité.

Par ailleurs, le ratio élèves/salle de classe qui s'élève encore à 74 au cours de l'année scolaire 2016-2017 et le ratio élèves/maîtres qui lui aussi demeure élevé (il est de 43 en 2017), expliquent en grande partie les résultats toujours modestes en termes d'acquisition des connaissances par les élèves. De surcroît, la persistance d'une forte proportion d'écoles pratiquant encore la double vacation (43,6 %) constitue un facteur supplémentaire qui se répercute négativement sur la qualité, dans la mesure où celle-ci implique des charges accrues pour les enseignants, en même temps qu'elle réduit le nombre d'heures d'apprentissage pour les élèves.

À titre d'illustration, selon l'enquête ERGA 2011, environ 24,4 % des élèves de la Seconde

ne maîtrisaient pas la lecture tandis que 39,9 % ne lisaient que très partiellement. Il est à noter également que le taux d'achèvement du primaire reste relativement faible, se situant à 64,8% pour l'année scolaire 2016-2017.

1.2.2.5. *Le défi des grossesses en milieu scolaire et les abandons scolaires*

Bien que le taux d'accès à l'éducation dans les pays en développement se soit remarquablement amélioré ces dernières années, on est loin d'atteindre l'objectif fixé par les OMD¹⁰ (Easterly, 2009 ; UNESCO, 2012). Nomba (2006) montre que les travaux consacrés à l'économie de l'éducation s'intéressent aussi à l'abandon précoce de l'école qui est un véritable fléau pour la société. De même, Benny et Frappier (1997) dévoilent que plusieurs enfants dans le monde n'achèvent pas leur éducation de base. De façon plus prononcée et de plus en plus préoccupante, nombre d'élèves abandonnent l'école avant de finir le cycle primaire en Afrique (Ananga, 2011).

Les causes de ce phénomène sont multidimensionnelles. Les psychologues mettent l'accent sur les dimensions intrapsychiques, comportementales et socio-interactionnelles. Les économistes s'intéressent aux éléments liés à la pédagogie, à l'environnement éducatif et socio-économique. Par exemple, d'après la Fédération nationale des associations engagées dans le domaine de l'enfance au Burundi (FENADEB), environ 116 253 cas de décrochage scolaire ont été enregistrés sur tout le territoire burundais pour l'année scolaire 2015-2016 (FENADEB, 2016). Le tableau 4 montre le nombre de décrochages scolaires par province pour l'année scolaire 2015-2016. Les provinces de Ruyigi, Rutana, Ngozi et Karuzi connaissent des effectifs élevés de décrochage scolaire par rapport aux autres provinces.

Pour de nombreux analystes de la situation de l'éducation au Burundi, les cas d'abandon scolaire prennent une allure très inquiétante et surtout après l'éclatement de la crise de 2015. Ainsi, au Burundi, les effectifs du décrochage scolaire sont de plus en plus inquiétants, et appellent à une action coordonnée, à plusieurs niveaux, afin de ralentir et d'endiguer le problème. D'une part, les grossesses non désirées et les mariages précoces restent un obstacle

majeur à l'amélioration du taux d'achèvement de l'école fondamentale et de l'école secondaire post-fondamentale. Les raisons énoncées de plus souvent comme étant responsables de ces forts taux d'abandon scolaires sont : l'insécurité alimentaire, la pauvreté des parents et la guerre ou la crise socio-politique. Certains élèves ont dû abandonner le chemin de l'école, suite à l'insécurité, ou à cause de la faim et de la pauvreté extrême, au moment où d'autres ont perdu le désir de continuer à apprendre, car ils ont réalisé que les diplômes de leurs aînés n'ont servi à rien et ne leur permettent pas de vivre mieux que leurs égaux non scolarisés, les cas de grossesses non désirées et les mariages précoces, etc.

Les grossesses en milieu scolaire restent une grande préoccupation tant au secondaire qu'au primaire mais, étant donnée la persistance du problème au niveau du primaire et du jeune âge des enfants du primaire, ce problème doit être pris en mains par les décideurs aussi bien que par tout un chacun, afin d'endiguer ce fléau qui hypothèque l'avenir de beaucoup de jeunes Burundaises.

S'il est vrai que le nombre des grossesses par année scolaire est plus élevé en cycle du secondaire qu'en cycle du primaire, il n'en est pas moins hautement préoccupant de constater qu'au niveau du cycle primaire le nombre des grossesses croît de plus en plus chaque année (l'effectif a presque triplé sur trois années scolaires consécutives, passant de 242 cas en 2009-2010 à 668 cas en 2011-2012).

Au regard de ces chiffres sur les grossesses en milieu scolaire, pour les années 2016 à 2018 (Tableau 5), on constate une nette amélioration, quoique les chiffres restent inquiétants. À titre illustratif, les cas de grossesses en milieu scolaire sont passés de 2355 cas en 2016, à 1690 cas en 2017 et 1421 cas en 2018.

En somme, conscients du coût élevé que les abandons scolaires imposent au pays, en général, et aux familles concernées, en particulier, une synergie des acteurs pour bien analyser les causes et les conséquences de ce problème s'impose pour agir efficacement. Couliadiati-Kiélem (2009) estime que l'abandon scolaire fait subir d'importants coûts aux individus et à la société entière.

Marcotte (2013), quant à lui, relève que la question de l'abandon scolaire a des conséquences sociales inimaginables.

Pour de nombreux analystes de la situation de l'éducation au Burundi, les cas d'abandon scolaire prennent une allure très inquiétante et surtout après l'éclatement de la crise de 2015.

¹⁰ Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

TABEAU 4

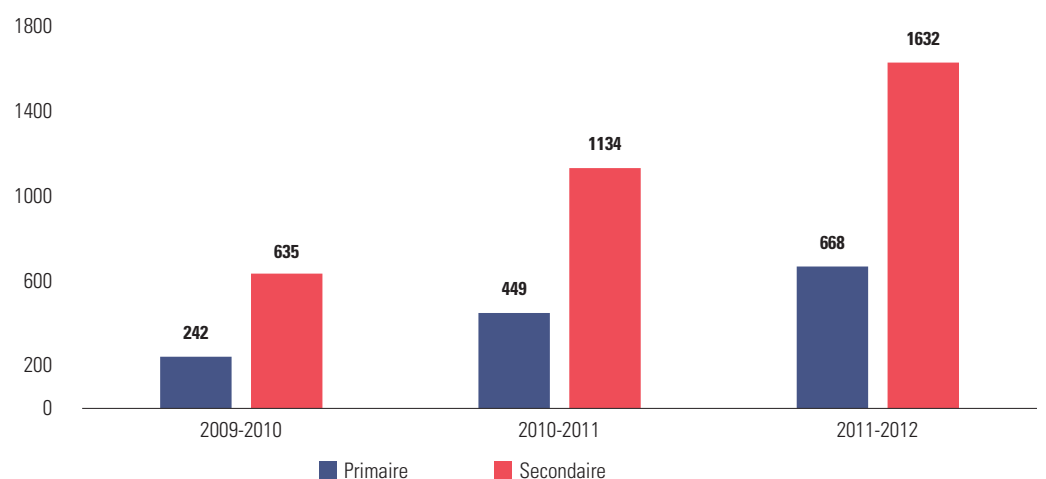
Effectifs du décrochage scolaire par province au Burundi, année scolaire 2015-2016

Province	Effectifs d'abandons	Pourcentage du total du pays
Bubanza	4012	3,45
Bujumbura	2401	2,07
Bujumbura Mairie	8194	7,05
Bururi	1982	1,70
Cankuzo	7078	6,09
Cibitoke	4472	3,85
Gitega	1116	0,96
Karuzi	9876	8,50
Kayanza	3890	3,35
Kirundo	7194	6,19
Makamba	7600	6,54
Muramvya	3997	3,44
Muyinga	3512	3,02
Mwaro	1678	1,44
Ngozi	10903	9,38
Rumonge	3224	2,77
Rutana	11475	9,87
Ruyigi	23649	20,34
Total Pays	116253	100

Source : FENAEB (2016), communiqué de presse n°020/2016 du 13 juillet 2016 sur les cas d'abandons scolaires.

FIGURE 4

Répartition du nombre de grossesses par année scolaire et par cycle d'étude, de 2009 à 2012



Source : UNFPA (2013), Étude sur les grossesses en milieu scolaire au Burundi, Rapport final, novembre 2013, 70 pages.

Cette situation appelle donc tous les partenaires intervenant dans le secteur de l'éducation au Burundi à une concertation en vue de coordonner les stratégies communes

visant d'abord à limiter les conséquences de ces abandons, ensuite à inverser les tendances pour enfin éradiquer le problème en s'attaquant principalement aux causes profondes.

TABLEAU 5

Abandons scolaires et grossesses en milieu scolaire au Burundi, 2016-2018

Année scolaire	2016	2017	2018
Abandons scolaires	116253	218345	171652
Grossesses en milieu scolaire	2355	1690	1421

Source : FENADEF (2018), communiqué de presse du 10 septembre 2018 sur les cas d'abandon scolaire et de grossesse en milieu scolaire

1.2.2.6. Les défis du système éducatif

Le Plan national de développement du Burundi (PND 2018-2027) relève les défis suivants du système éducatif :

- (i) L'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation de base ;
- (ii) L'accroissement et l'amélioration de la qualité et de l'offre d'EFTP, et la réduction des disparités ;
- (iii) La régulation de la gestion des flux ;
- (iv) La réduction du niveau élevé de redoublement ;
- (v) La restauration de la simple vacation ;
- (vi) L'adéquation formation-emploi ;
- (vii) L'amélioration de l'apprentissage des langues d'enseignement ;
- (viii) La supervision pédagogique ;
- (ix) La disponibilité des supports et matériels didactiques et
- (x) La formation initiale et continue des enseignants.

À ces défis, il faut ajouter les inégalités dans l'accès à l'éducation qui s'observent au niveau provincial. Le Tableau 6 présente les proportions des Burundais par niveau d'éducation et par milieu de résidence. Il en ressort que la proportion des Burundais sans niveau d'éducation en milieu rural est presque le double de celle en milieu urbain. Il y a cinq fois plus de personnes avec un niveau d'éducation secondaire ou plus dans les milieux urbains que dans les milieux ruraux. Les provinces de Bujumbura Mairie, Bururi et Mwaro enregistrent les proportions les plus élevées d'individus ayant le niveau

secondaire et plus. Ces proportions sont respectivement de 36,4 %, 12,3 %, et 11,7 %. Les autres provinces tels que : Ruyigi, Muyinga, Kirundo, Karusi et Bubanza affichent une proportion d'individus ayant le niveau secondaire et plus, de moins de 5 %. Par exemple, la proportion d'individus ayant le niveau secondaire et plus, est 15 fois plus élevée dans la mairie de Bujumbura que dans la province Ruyigi.

L'autre défi est d'éliminer les inégalités de genre en matière d'éducation. Le rapport de l'enquête ECVMB (2014) fait savoir qu'au-delà du primaire, les femmes ayant acquis un niveau d'éducation secondaire et plus, sont minoritaires par rapport aux hommes. La part de la population ayant au moins un niveau d'éducation secondaire est de 9,6 % pour les hommes contre 7,1 % pour les femmes (PNUD, 2016). Même le niveau de l'alphabétisation diffère selon le genre (69,6 % pour les hommes contre 54,7 % pour les femmes). Cette disparité au profit des hommes s'explique, en grande partie, par le poids de la tradition qui, jadis, favorisait la scolarisation des garçons au détriment de celles des filles, plus particulièrement sollicitées pour accomplir les tâches ménagères.

Les inégalités observées d'accès à l'éducation peuvent être expliquées par les importants déficits en infrastructures scolaires des milieux ruraux et de certaines provinces. Le Tableau 7 présente la distribution des écoles par province au Burundi. Il montre par exemple que certaines provinces comme Makamba, Gitega et Rumonge sont mieux nanties alors que d'autres comme Cankuzo et Muramvya sont moins desservies

1.2.2.7. La protection sociale et ses défis

Le système de protection sociale au Burundi est un processus initié depuis la période coloniale en 1949. Il comprend un ensemble de mesures publiques ou privées qui concourent à garantir aux individus l'accès aux soins de santé, à l'éducation et aux revenus de substitution pendant les périodes de risques, telles

La disparité de genre au profit des hommes en matière d'éducation s'explique, en grande partie, par le poids de la tradition qui, jadis, favorisait la scolarisation des garçons au détriment de celles des filles, plus particulièrement sollicitées pour accomplir les tâches ménagères.

TABLEAU 6

Niveau d'éducation par province

Provinces	Sans éducation	Niveau primaire	Niveau secondaire et plus
Burundi	44,5	47,4	8,1
Milieu de résidence			
Urbain	24,5	45,8	29,7
Rural	46,8	47,5	5,7
Provinces			
Bujumbura Mairie	20,3	43,3	36,4
Bujumbura Rural	37,8	54,3	7,9
Bubanza	55,6	40,9	3,5
Cankuzo	46,6	48,0	5,4
Cibitoke	45,6	48,5	5,9
Gitega	43,1	51,0	5,9
Muramvya	40,2	53,8	6,0
Mwaro	39,7	48,6	11,7
Makamba	42,1	48,7	9,2
Bururi	38,5	49,2	12,3
Rutana	48,8	44,1	7,1
Ruyigi	48,6	49,2	2,2
Kayanza	46,7	48,1	5,2
Ngozi	50,0	44,2	5,8
Kirundo	52,9	43,1	4,0
Muyinga	52,6	43,6	3,8
Karuzi	47,7	47,5	4,8

Source : ISTEERU (2014)

Le régime d'assurance maladie (maladie, maternité en faveur des agents publics et assimilés, basé sur le financement collectif autonome) a été instauré par l'entrée en vigueur du Décret-loi du 27 juin 1980 et dont la gestion a été confiée à la Mutuelle de la fonction publique.

que la maladie, la maternité, le chômage, la vieillesse, l'invalidité, les accidents du travail, les maladies professionnelles et le décès d'un soutien de famille.

En 1949, le premier texte à avoir été créé portait sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Ensuite, il y a eu la mise en place d'un régime de pensions vieillesse, invalidité et de décès en 1957. En 1962, c'est au tour de l'institutionnalisation du régime de sécurité sociale (pensions et risques professionnels), dont la gestion est confiée à l'Institut national de sécurité sociale (INSS). Ce régime de sécurité sociale est destiné à tous les travailleurs soumis à un contrat de travail, ainsi qu'aux militaires.

Dans la suite des réformes du système de protection sociale, le régime d'assurance maladie (maladie, maternité en faveur des agents

publics et assimilés, basé sur le financement collectif autonome) a été instauré par l'entrée en vigueur du Décret-loi du 27 juin 1980 et dont la gestion a été confiée à la Mutuelle de la fonction publique (MFP). Quant au régime d'assurance maladie pour le secteur privé structuré, il a été institué par la loi n° 1/002 du 29 février 2000. En se référant au document de Stratégie nationale de protection sociale (SNPS) de 2015, six branches de sécurité sociale sont organisées au Burundi :

- (i) La branche des pensions de vieillesse ;
- (ii) La branche des pensions d'invalidité ;
- (iii) La branche des pensions de survivants ;
- (iv) La branche des risques professionnels ;

TABLEAU 7

Nombre d'écoles suivant le statut de fonctionnement

Province	Préscolaire				Fondamental			Post Fondamental Pédagogique				Post Fondamental Technique A2			Total			
	Publique/État	Publique/Communale	Publique sous convention	Communautaire	Privée	Publique/État	Publique/Communale	Publique sous convention	Privée	Publique/État	Publique/Communale	Publique sous convention	Privée	Publique/État		Publique/Communale	Publique sous convention	Privée
Bubanza	0	0	1		1	170	0	44	8	4	30	0	0	4	4	0	7	273
Bujumbura	0	0	0	1	22	170	0	80	18	3	57	0	0	1	2	0	8	362
Bujumbura Mairie	3	0	2	3	43	39	0	25	124	14	21	0	25	3	0	0	77	379
Bururi	0	0	0	2		106	0	169	1	10	56	0	2	4	2	0	2	354
Cankuzo	0	0	0	0		117	0	11		4	26	0	0	3		0	0	161
Cibitoke	1	0	2	2	20	182	0	74	15	4	49	0	5	0		0	6	360
Gitega	0	0	1	0		167	0	139	13	22	81	0	3	9	7	0	10	452
Karusi	0	0	0	0	3	153	0	41	2	4	35	0	0	1	1	1	3	244
Kayanza	0	0	0	0	2	167	1	92	3	4	50	0	1	2	5	0	3	330
Kirundo	0	0	0	0	2	160	0	43	3	3	38	0	0	2	5	0	1	257
Makamba	0	0	0	0	7	196	0	133	11	2	97	0	0	4	1	0	18	469
Muramvya	0	0	0	0		90	0	30	2	4	33	0	0	3	1	0	3	166
Muyinga	2	0	0	4	5	181	0	41	6	4	52	0	0	3	3	0	2	303
Mwaro	0	0	0	0	2	87	0	58	2	3	41	0	0	3	3	0	2	201
Ngozi	0	0	0	0	4	156	0	78	6	8	48	0	1	5	2	0	5	313
Rumonge	0	0	0	0	2	179	0	156	10	3	74	1	4	0		0	13	442
Rutana	0	0	0	0	3	172	0	53	3	2	51	1	0	3	2	0	2	292
Ruyigi	0	0	0	0		195	0	28	3	7	36	0	0	1	1	0	0	271
Total général	6	0	6	12	116	2 687	1	1 295	230	105	875	2	41	51	39	1	162	5 629

Source : ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (2018), « Rapport sur le Diagnostic des Infrastructures et Équipements scolaires au Burundi ».

(v) La branche d'assurance-maladie ;

(vi) La branche d'assurance-maternité.

Il convient cependant de signaler que sur le plan des normes internationales du travail, le système complet de sécurité sociale est constitué de neuf branches, à savoir : les soins médicaux, les indemnités maladie, les prestations de maternité, les prestations d'invalidité, les prestations de vieillesse, les prestations de survivants, les prestations d'accident du travail ou de maladie professionnelle, les prestations de chômage et les prestations familiales.

Les différents types de programme de protection sociale au Burundi

La protection sociale au Burundi est une dimension clé du développement socio-économique national. En témoigne l'objectif 3 de la Vision 2025 visant à assurer une meilleure qualité de vie aux Burundais. Elle constitue également un point clé du second Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté (CSLP II) qui intègre le contenu et les objectifs de la Politique nationale de la protection sociale (PNPS) de 2011.

La protection sociale au Burundi est une dimension clé du développement socio-économique national.

Les axes principaux de la PNPS sont, entre autres :

- (i) Le renforcement des organisations de l'économie solidaire ;
- (ii) Le renforcement des organismes de sécurité sociale existants ; l'extension progressive de la couverture de la protection sociale à toute la population ;
- (iii) Le renforcement des mécanismes de prévention des risques sociaux ;
- (iv) Le renforcement des capacités institutionnelles de la mise en œuvre des programmes.

Le défi majeur de la protection sociale est la couverture des emplois du secteur informel, que ce soit au Burundi ou dans d'autres pays d'Afrique.

Le document de Stratégie nationale de protection sociale (SNPS) de 2015 définit deux groupes d'interventions pour les programmes de protection sociale : (i) la protection sociale dite « contributive » qui est financée grâce aux cotisations des bénéficiaires et assurée par l'État ou par des acteurs privés et, (ii) la protection sociale « non contributive » ou assistance sociale qui est financée par l'État ou par d'autres sources. Actuellement, les responsabilités pour la mise en œuvre de ces programmes de protection sociale sont clairement définies pour certaines institutions spécifiques :

- (i) **L'INSS** qui est institué pour les magistrats, les fonctionnaires de l'État ainsi que les membres du corps de défense et de la sécurité nationale. Selon le document sur Stratégie de la protection sociale au Burundi (2015), le régime de l'INSS ne couvre que 3 % de la population active ;
- (ii) **L'Office national des pensions et risques professionnels (ONPR)** qui gère les régimes des pensions et des risques professionnels des fonctionnaires, des magistrats et des agents de l'ordre judiciaire. Cette institution relativement nouvelle a été mise en place en 2011 ;
- (iii) **La Mutuelle de la fonction publique (MFP)**, qui se trouve sous la tutelle du ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale (MFPTSS), est un établissement public à caractère administratif. Il gère le régime obligatoire d'assurance maladie au

bénéfice des agents publics et assimilés. Ses services couvrent les agents de l'État engagés sous contrat, les agents des collectivités locales, les personnels des sociétés et des établissements publics, les agents des administrations personnalisées, les cadres et personnels politiques de l'État ainsi que le personnel des confessions religieuses et des associations sans but lucratif et organisations non gouvernementales ayant demandé l'affiliation. Cependant, la population couverte par la MFP est restée limitée à environ 3,4 % de la population jusqu'en 2012 ;

- (iv) **La Mutuelle de santé des entreprises du secteur privé (MESP) ;**
- (v) **La Carte d'assistance médicale (CAM)** qui a été instituée pour la première fois en 1984 pour couvrir les risques de maladie et autres types de sécurité sociale. L'adhésion à ce système est volontaire et attire surtout les personnes du secteur informel et du monde rural, âgées de 18 ans et plus. Jusqu'en 2012, le taux d'adhésion était de 32,60 % avec une augmentation mensuelle de 2 % en 2013 (SNPS, 2015) ;
- (vi) **La gratuité des soins de maternité et des soins de santé aux enfants de moins de cinq ans et l'assistance aux indigents, aux rapatriés et autres vulnérables**, qui ont été initiés à partir de 2005 par le ministère de la Solidarité nationale et du Genre (MSNG), constituent aussi des systèmes de protection sociale.

Défis et perspectives de la protection sociale au Burundi

Selon la SNPS 2015, le taux de couverture sociale est d'environ 2,5 % de la population active. Le défi majeur de la protection sociale est la couverture des emplois du secteur informel, que ce soit au Burundi ou dans d'autres pays d'Afrique. En effet, ce sont les travailleurs dans les entreprises publiques ou privées qui bénéficient d'une série de services liés à la santé, aux conditions de travail, au chômage, à la retraite ou autres services de ce genre. Ainsi, pour un pays comme le Burundi, où le secteur agricole et le secteur informel emploient plus de 90 % de la population active, la majorité de la population, particulièrement les femmes et d'autres groupes vulnérables, est laissée de

côté par les structures formelles de protection sociale. Dans ces conditions, c'est l'organisation familiale qui se substitue au système de couverture sociale défaillant. Les personnes âgées, les petits enfants et autres personnes dépendantes de la société rurale sont à charge de leurs familles qui parfois ne sont pas à mesure de couvrir leurs besoins de base.

En plus des défis du secteur de la protection sociale, cités ci haut, le Plan national de développement (PND) 2018-2027 relève également les défis suivants :

- (i) Le cadre légal et réglementaire dans le domaine de la gouvernance ;
- (ii) Le financement innovant de l'assurance ;
- (iii) La rationalisation de la mutualisation des sociétés de sécurité sociale ;
- (iv) La rationalisation et l'harmonisation des pensions.

Il faut aussi ajouter que le défi de financement de la protection sociale est très important. Par exemple, au niveau du régime des soins de santé, et selon OAG (2014)¹¹, la plupart des prestataires privés n'acceptaient pas les patients indigents, les enfants de moins de cinq ans, les femmes en maternité ou les porteurs des cartes d'affiliation à la Carte d'assurance maladie (CAM), suite à l'accumulation des frais liés aux actes et aux services fournis qui n'étaient pas remboursés. De même, les hôpitaux et les centres de santé publics avaient plus de difficultés car ils étaient obligés de servir les détenteurs de CAM et d'attendre les remboursements, alors qu'ils étaient dans un régime d'autonomie de gestion. La CAM a permis l'augmentation de la demande de soins et a réduit le nombre annuel des personnes

convalescentes séquestrées, suite au transfert de la responsabilité de paiement à l'État. Cependant, les difficultés de recouvrement des frais pour les actes de soins et les médicaments sont demeurées.

1.3. Évolution de l'indice du développement humain (IDH)

En dépit des progrès importants enregistrés dans les secteurs de la santé et de l'éducation, grâce à la mise en œuvre des mesures de gratuité des soins couplée avec le Financement basé sur la performance (PBF) dans le secteur de la santé, la gratuité de l'école primaire couplée avec l'introduction de l'école fondamentale au niveau du secondaire et le système BMD au niveau du supérieur, le Burundi demeure classé parmi les pays à IDH faible. Ces politiques, pourtant orientées vers le développement humain, demeurent donc insuffisantes pour impulser un changement significatif du niveau de l'IDH au Burundi. Selon le PNUD (2018), le pays occupait en 2017 la 185^e position sur 189 pays avec un IDH de 0,417, inférieur à la moyenne des Pays moins avancés (PMA) et de l'Afrique subsaharienne (ASS), respectivement de 0,524 et 0,537. En outre, l'ampleur des inégalités au Burundi (inégalités sociales dans les domaines de l'éducation et de la santé, ainsi que les inégalités de revenu) s'est reflété dans la perte de 33,3 % de l'IDH du pays lorsqu'il est ajusté aux inégalités (0,278 contre 0,417).

Le niveau de développement humain en 2017 est relativement le même selon le genre (0,419 contre 0,418). L'Indice de développement genre (IDG) de 1,002 est même en faveur de la femme. La différence de revenu semble à l'origine de ce biais favorable pour les femmes (voir tableau 8).

Les politiques, pourtant orientées vers le développement humain, demeurent insuffisantes pour impulser un changement significatif du niveau de l'IDH au Burundi.

TABLEAU 8

Indice de développement du genre 2017

IDH		Espérance de vie à la naissance (Années)		Durée attendue de scolarisation (Années)		Durée moyenne de scolarisation (Années)		Revenu national brut par habitant (2011 PPA Dollar)	
Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
0,419	0,418	59,9	55,9	11,3	12,1	2,7	3,7	807	594

Source : PNUD (2018) page 37

11 <http://www.oag.bi/spip.php?article1855>

Les trois composantes sur lesquelles repose l'estimation de l'IDH sont globalement prises en compte dans le Guide national pratique de planification communale, notamment au niveau de la fiche de profil des activités économiques de la commune.

Toutefois, l'indice d'inégalité de genre (IIG), qui mesure l'inégalité entre les hommes et les femmes dans les 3 dimensions de la santé procréative, de l'autonomisation, et du marché du travail, est de 0,471 en 2017 pour le Burundi. Le pays est alors classé à la 114^e place sur les 189 pays du classement. Celui-ci indique que les inégalités entre hommes et femmes restent préoccupantes au Burundi. Le tableau 9 montre les composantes de l'IIG.

1.3.1. IDH et Plans communaux de développement communal

L'un des piliers de la décentralisation consiste en l'élaboration des Plans communaux de développement communal (PCDC) dont le processus actuel, qui couvre la période 2014-2018, se fonde sur le Guide national pratique de planification communale. Les trois composantes sur lesquelles repose l'estimation de l'IDH sont globalement prises en compte dans ce guide pratique, notamment au niveau de la fiche de profil des activités économiques de la commune. Théoriquement, ce profil permet de collecter les informations pertinentes destinées à faciliter le profil socio-économique de chaque commune et la projection des effets d'entraînement attendus dans la mise en œuvre des actions prioritaires retenues.

Un effort est observé dans la fourniture des informations statistiques qui renseignent sur les effectifs du primaire et du secondaire, les ratios écoliers/salle de classe, écoliers/banc-pupitre, les taux de réussite, ainsi que les indicateurs de résultats. De même, la définition des programmes à réaliser, assortis de l'estimation des investissements requis, est explicitement intégrée dans les PCDC.

En ce qui concerne la santé, le guide prévoit un diagnostic complet sur les infrastructures de base et la qualité du personnel affecté à la prestation des soins médicaux offerts aux patients. Au stade de l'état des lieux, les rapports communaux se focalisent surtout sur les capacités d'accueil, les effectifs du personnel soignant, les principales pathologies ainsi que sur l'analyse des atouts et des contraintes du secteur.

En revanche, la problématique de l'estimation du niveau de vie, concrétisée par le calcul du revenu par habitant, n'est pas prévue dans le guide actuel et, par conséquent, ne figure pas dans les documents finaux de PCDC.

1.3.2. Calcul de l'IDH 2018 du Burundi

Le calcul de l'IDH, tant au niveau national que provincial, suit l'approche méthodologique adoptée par le PNUD en 2011. Le calcul de l'IDH retient toujours les trois dimensions santé, éducation et niveau de vie. Pour la composante éducation, le taux d'alphabétisation des adultes, la moyenne des années de scolarisation et l'espérance de vie scolaire sont utilisées pour mieux rendre compte du niveau d'instruction de la population. Pour le niveau de vie, est considéré le revenu national brut par habitant ajusté en parité du pouvoir d'achat. L'IDH est construit à partir d'une moyenne géométrique et les valeurs de ses composantes sont normalisées entre 0 et 1¹² (voir annexe A1).

1.3.2.1. Indice de développement humain et ses composantes au Burundi

L'IDH du Burundi calculé sur la base des données disponibles et actuelles se situe à

TABLEAU 9

Indice d'inégalité de genre

IIG	Taux de mortalité maternelle	Taux de natalité chez les adolescentes	Taux de représentativité parlementaire	Population ayant au moins commencé des études secondaires		Taux d'activité	
				Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Valeur	(Décès pour 100 000 naissances vivantes)	(Naissances pour 1000 femmes)	(% des femmes)	(% des 25 ans et plus)		(% des 15 ans et plus)	
0,471	712	26,8	37,8	7,5	10,5	80,2	77,5

Source : La mise à jour statistique de 2018 du Rapport mondial sur le développement humain.

12 Voir cadre méthodologique de calcul de l'IDH dans : PNUD (2010), Rapport sur le développement humain 2010 : 'La vraie richesse des nations : Les chemins du développement humain'. http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2010_fr_complete_reprint.pdf

TABLEAU 10

Calcul de l'IDH pour le Burundi 2018 : RNDH versus RDH

	Espérance de vie à la naissance (Années)	Nombre attendu d'années de scolarisation (Années)	Nombre moyen d'années de scolarisation (Années)	RNB par habitant (Dollar de 2011 en PPA)	IDH
RDH (2018)	57,9	11,7	3,0	702	0,417
RNDH (2019)	62,4	10,8	3,2	700	0,427

Source : PNUD (2018) et calculs des auteurs

0,427 contre 0,417 de PNUD (2018). Avec cette valeur, bien que très proche de celle calculée au niveau international (PNUD, 2018), *le pays gagnerait trois places au classement mondial de PNUD (2018) en passant de la 185^e à la 182^e place*. Toutefois, par référence aux seuils fixés (IDH inférieur à 0,550 pour le développement humain dit faible), le Burundi reste dans le groupe des pays à développement humain faible.

Il ressort du tableau 10 que la légère différence d'IDH calculé provient de petits écarts de valeur de tous les indicateurs de calcul induits par l'utilisation des données récentes des enquêtes mentionnées dans l'annexe A1, portant méthodologie de calcul et indiquant les sources des données.

La principale valeur ajoutée du calcul de l'IDH national est sa provincialisation qui a

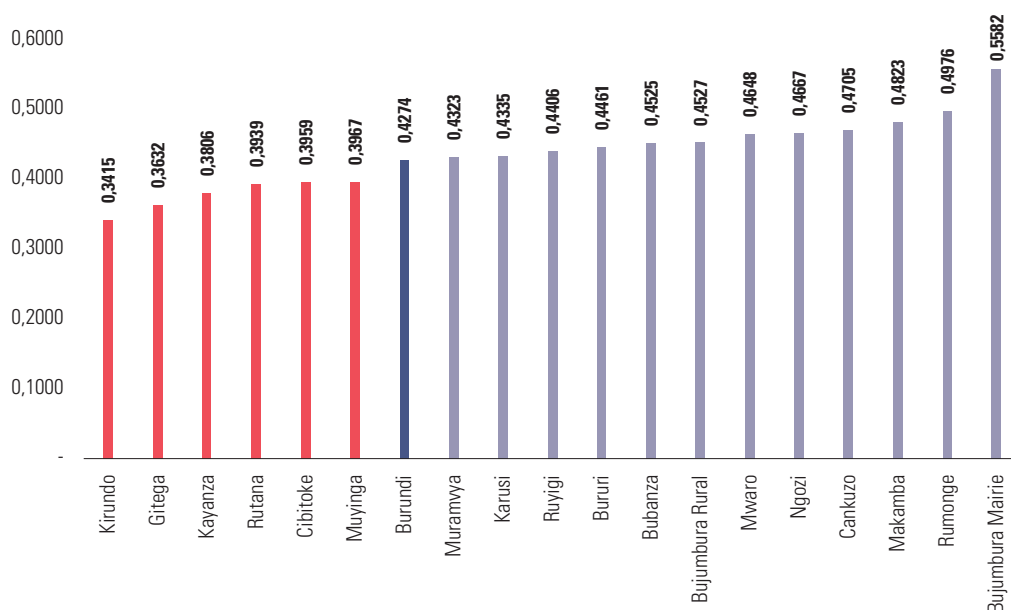
permis de noter un écart considérable entre les provinces (voir tableau 11). L'IDH de la province de Bujumbura mairie (0,558 ; le niveau le plus élevé) est 63 % plus élevé que celui de la province de Rutana (0,342 ; le niveau le plus bas). Six provinces (Cibitoke, Gitega, Kayanza, Kirundo, Muyinga et Rutana) ont un IDH en dessous de la moyenne nationale et douze enregistrent un score supérieur (voir figure 5).

À l'exception de la province de Bujumbura-Mairie qui se classe dans le groupe de « développement humain moyen », toutes les provinces du pays sont dans la catégorie de « développement humain faible ». Les disparités de développement humain entre les provinces sont expliquées par les différences qui existent en termes d'espérance de vie, d'éducation et de niveau de vie (voir tableau 11).

Avec une valeur d'IDH de 0,427, inférieure au seuil de 0,550 fixé pour le développement humain dit faible, le Burundi reste dans le groupe des pays à développement humain faible.

FIGURE 5

Indice de développement humain au niveau national et provincial

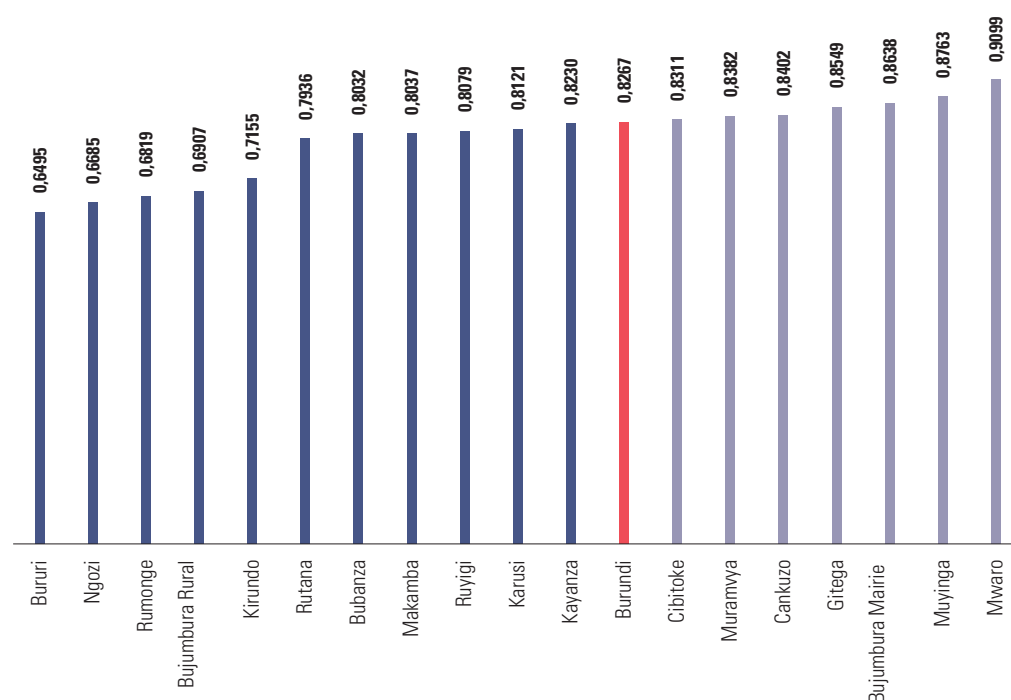


Source : Calcul des auteurs

À l'exception de la province de Bujumbura-Mairie qui se classe dans le groupe de « développement humain moyen », toutes les provinces du pays sont dans la catégorie de « développement humain faible ».

FIGURE 6

Indice de développement du genre au niveau national et provincial



Source : Calcul des auteurs

TABLEAU 11

Indice de développement humain du Burundi et ses composantes

	Indice de développement humain	Espérance de vie à la naissance	Durée moyenne de scolarisation des 25 ans et plus	Espérance de vie scolaire	RNB par tête (en \$ PPA 2011)
Burundi	0,427	62,44	3,16	10,86	700
Bubanza	0,453	64,97	2,92	12,97	693
Bujumbura-Rural	0,453	67,53	3,22	13,90	548
Bururi	0,446	67,76	3,45	9,12	878
Cankuzo	0,471	64,85	3,16	10,66	1 206
Cibitoke	0,396	60,20	3,00	12,13	457
Gitega	0,363	62,27	3,48	8,72	390
Karusi	0,434	65,84	2,43	11,30	694
Kayanza	0,381	61,36	2,78	8,59	564
Kirundo	0,342	50,07	2,54	12,10	387
Makamba	0,482	67,19	2,94	13,26	897
Muramvya	0,432	62,60	3,29	9,09	950
Muyinga	0,397	57,56	2,69	13,27	476
Mwaro	0,465	69,17	3,34	9,98	960
Ngozi	0,467	59,52	2,81	10,84	1 649
Rutana	0,394	61,23	3,04	8,93	621
Ruyigi	0,441	62,06	3,09	13,64	615
Bujumbura-Mairie	0,558	68,26	5,14	12,29	2 059
Rumonge	0,498	66,88	3,11	16,74	730

Source : Calcul des auteurs à partir des données de l'enquête EDS III, ECVMB (2014), des agrégats macro-économiques (PIB, RNB) des comptes nationaux récents, et du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2008.

La figure 6 montre que les inégalités de développement entre femmes et hommes sont aussi différenciées d'une province à l'autre (voir tableaux 12 et 13). Au niveau national, le score de l'IDH est estimé à 0,4495 pour les hommes et à 0,3716 pour les femmes, soit un indice de développement du genre de 0,8267. Ceci donne un écart de l'IDH des femmes inférieur de 17,3 % à celui des hommes.

Au niveau provincial, l'écart hommes-femmes est le plus large dans les provinces de Bururi, Ngozi, Rumonge et Bujumbura-Rural. Cet écart est faible dans les provinces de Mwaro, Muyinga et Bujumbura-Mairie. La province de Mwaro enregistre l'indice de développement du genre le plus élevé (0,91) tandis que Bururi a le plus faible (0,65). Une grande partie de la différence de développement humain entre les hommes et les femmes s'explique par les revenus et le niveau d'instruction.

1.3.2.2. Évolution des composantes de l'IDH

L'espérance de vie à la naissance est passée de 48 à 62,4 ans entre 1990 et 2018, soit un gain

de 14,4 ans en 28 ans. Depuis 1990, l'évolution de l'espérance de vie est restée positive, mais faible.

L'indice éducation est construit à partir de deux sous indicateurs : (i) la durée attendue de scolarisation et (ii) la durée moyenne de scolarisation des adultes. Plusieurs réformes ont été entreprises à tous les paliers de l'éducation mais les résultats montrent clairement que les effectifs des jeunes qui n'ont pas accès à l'éducation restent encore élevés surtout dans les paliers supérieurs. La durée attendue de la scolarisation a positivement évolué mais stagne à 10,6 années depuis 2013 selon les données de la Banque mondiale. Le calcul de cet indicateur pour 2018 montre une légère amélioration avec une durée attendue de scolarisation estimée qui est passée de 10,6 années à 10,86 années. Pour la durée moyenne de scolarisation, qui traduit le nombre d'années d'études achevées par les adultes, le résultat du calcul met en évidence que peu de progrès ont été réalisés en matière de scolarisation des adultes. Le nombre moyen d'années de scolarisation est estimé à 3,16 années.

La différence de développement humain entre les hommes et les femmes s'explique en grande partie par les revenus et le niveau d'instruction.

TABLEAU 12

Indice du développement du genre : IDH des hommes versus IDH des femmes

	Indice du développement du genre	IDH des hommes	IDH des femmes
Burundi	0,827	0,4500	0,372
Bubanza	0,803	0,481	0,387
Bujumbura-Rural	0,691	0,486	0,336
Bururi	0,650	0,467	0,303
Cankuzo	0,840	0,470	0,395
Cibitoke	0,831	0,440	0,366
Gitega	0,855	0,382	0,327
Karusi	0,812	0,450	0,366
Kayanza	0,823	0,370	0,305
Kirundo	0,716	0,400	0,287
Makamba	0,804	0,497	0,399
Muramvya	0,838	0,474	0,397
Muyinga	0,876	0,394	0,345
Mwaro	0,910	0,514	0,468
Ngozi	0,669	0,415	0,277
Rutana	0,794	0,449	0,356
Ruyigi	0,808	0,476	0,384
Bujumbura-Mairie	0,864	0,571	0,493
Rumonge	0,682	0,529	0,360

Source : Calcul des auteurs à partir des données de l'enquête EDS III, ECVMB (2014), les agrégats macro-économiques (PIB, RNB) des comptes nationaux récents, et du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2008.

TABLEAU 13

Indice de développement du genre et ses composantes

	IDH du genre	IDH des hommes	IDH des femmes	Espérance de vie des hommes	Espérance de vie des femmes	Durée moyenne de scolarisation des hommes de 25 ans et plus	Durée moyenne de scolarisation des femmes de 25 ans et plus	Espérance de vie scolaire des garçons	Espérance de vie scolaire des filles	RNB des hommes par tête	RNB des femmes par tête
Burundi	0,827	0,450	0,372	57,77	65,91	3,73	2,67	11,35	10,41	1 053	357
Bubanza	0,803	0,481	0,387	62,78	65,20	3,54	2,34	12,87	13,09	1 057	347
Bujumbura-Rural	0,691	0,486	0,336	63,03	63,03	3,83	2,72	13,62	14,16	968	219
Bururi	0,650	0,467	0,303	66,91	66,91	4,27	2,80	9,54	8,61	984	215
Cankuzo	0,840	0,470	0,395	58,62	58,62	3,61	2,76	11,24	10,16	1 440	623
Cibitoke	0,831	0,440	0,366	57,37	63,46	3,84	2,25	12,59	11,84	778	331
Gitega	0,855	0,382	0,327	58,46	66,32	3,94	3,13	9,10	8,46	509	260
Karusi	0,812	0,450	0,366	62,18	69,99	2,87	2,07	11,17	11,51	995	296
Kayanza	0,823	0,370	0,305	57,69	65,36	3,24	2,42	9,39	7,86	482	246
Kirundo	0,716	0,400	0,287	52,58	48,82	3,12	2,06	12,24	12,01	675	239
Makamba	0,804	0,497	0,399	67,19	67,19	3,49	2,47	12,86	13,67	1 059	351
Muramvya	0,838	0,474	0,397	61,61	62,61	3,68	2,99	9,66	8,65	1 662	642
Muyinga	0,876	0,394	0,345	53,70	62,31	3,26	2,20	13,14	13,44	521	256
Mwaro	0,910	0,514	0,468	69,17	69,17	3,94	2,93	10,40	9,60	1 691	1 168
Ngozi	0,669	0,415	0,277	58,12	62,87	3,29	2,42	11,23	10,47	675	178
Rutana	0,794	0,449	0,356	57,71	65,95	3,77	2,36	9,35	8,69	1 457	376
Ruyigi	0,808	0,476	0,384	60,13	65,06	3,67	2,59	13,64	13,67	999	320
Bujumbura-Mairie	0,864	0,571	0,493	64,23	69,18	5,33	4,91	12,23	12,40	3 323	791
Rumonge	0,682	0,529	0,360	66,88	65,37	3,92	2,39	16,94	17,16	953	222

Source : Calcul des auteurs à partir des données de l'enquête EDS III, ECVMB (2014), des agrégats macro-économiques (PIB, RNB) des comptes nationaux récents, et du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2008.

La crise de 2015 s'est traduite par une diminution du revenu par habitant qui est passé de 803 dollars à 748 dollars.

Cependant, il convient de souligner que le taux d'achèvement s'est considérablement amélioré ces dernières années ; passant de 51,3 % en 2010 à 71,2 % en 2014. En dépit de cette amélioration, l'objectif préconisé par le programme Éducation pour tous (EPT) n'est pas atteint. Plus d'un enfant sur quatre ne termine pas le cycle d'enseignement primaire (PASEC, 2016). L'introduction de l'école fondamentale a certes permis l'amélioration du passage du primaire au premier cycle fondamental. À l'inverse, cette réforme s'est traduite par des déperditions énormes post fondamentales (60 000 en 2016). Pour pallier ces défis, le Gouvernement s'est engagé à mettre en place des centres de formation des métiers en faveur des jeunes dans toutes les provinces.

Le dernier élément entrant dans le calcul de l'IDH est le revenu national par tête exprimé

en Parité du pouvoir d'achat (PPA base 2011). Les différentes crises socio-politiques que le pays a traversées ont provoqué une diminution des revenus des populations. Les données des différents RDH calculée par le PNUD montrent que le pays n'a pas encore retrouvé son niveau d'avant crise (1993) où le revenu par tête était estimé à 1087 dollars par habitant. Le revenu a stagné autour de 700 dollars sur les années 2000 avant d'atteindre 800 dollars en 2014. La crise de 2015 s'est traduite par une diminution du revenu par habitant qui est passé de 803 dollars à 748 dollars. Les estimations pour 2018 montrent que le revenu par habitant est de 700 dollars. Cette tendance met en évidence les défis importants auxquels le pays demeure confronté pour générer une croissance suffisante, capable et susceptible de réduire la pauvreté en faveur des populations.

I.4. Des OMD aux ODD

Lancés à la veille de la fin des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en décembre 2015, le nouvel agenda international de développement 2030 qui inclut 17 Objectifs de développement durable (ODD), se base sur la Déclaration du Millénaire et ses huit OMD adoptés en 2000, et vise à lutter en priorité contre la pauvreté. Des progrès énormes ont été réalisés vers la réalisation de ces objectifs, qui témoignent de la valeur d'un tel programme unificateur, étayé par des objectifs et des cibles précis. C'est ainsi qu'en l'espace de 20 ans, 40 % des personnes vivant dans la pauvreté ont pu se libérer des affres de cette dernière. Cependant, malgré ces progrès, de nombreuses personnes y sont encore exposées. Aujourd'hui, et d'ici à 2030, le nouvel agenda ambitionne de mettre fin à la pauvreté et à la faim, d'améliorer la santé et l'éducation, de bâtir des villes plus durables, de combattre les changements climatiques et de protéger les océans et les forêts.

I.4.1. État de réalisation des OMD au Burundi

Le tableau d'ensemble des performances du Burundi pour réaliser les OMD en fin de cycle est mitigé. Comme dans beaucoup d'autres pays, le niveau atteint par les cibles est inégal. Les cibles importantes de certains OMD, pour lesquels les progrès sont élevés, affichent l'atteinte ou la quasi-atteinte des indicateurs fixés. Les progrès sont considérés comme moyens pour certaines autres cibles qui semblent former le gros du corps dans la course vers le plein succès. Le pays entre donc dans l'ère des ODD avec un déficit important dans beaucoup de domaines.

I.4.1.1. Cibles atteintes ou quasiment atteintes

Le Burundi a fait des progrès remarquables pour atteindre certaines des cibles des OMD, notamment :

(i) **L'OMD 2, cible 1** : « De 2000 à 2015, donner à tous les enfants burundais, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires ». Les progrès sont remarquables aussi bien du point de vue du taux net de scolarisation que de la parité filles et garçons dans la scolarisation primaire.

(ii) **L'OMD 3, cible 1** : « Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire de 2000 à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard ». Aujourd'hui le Burundi a atteint la parité filles-garçons au niveau primaire, bien que cela n'ait pas pu être réalisé au cours de la période de temps indiquée (2000 à 2005), du fait notamment de la situation des conflits que le pays a connus. Mais le pays a accéléré ses progrès depuis lors, et cette dimension de la cible est aujourd'hui réalisée pour l'éducation primaire.

I.4.1.2. Cibles moyennement atteintes

Sur la majorité des OMD, les progrès du Burundi sont significatifs. Toutefois, leur niveau de réalisation reste moyen. Ceci laisse croire que moyennant quelques actions et efforts supplémentaires, des résultats meilleurs peuvent être enregistrés. C'est sur ces objectifs que le pays devrait concentrer ses efforts au cours des premières années de mise en œuvre des ODD, et ce dans l'espoir d'atteindre des avancées notables dans la réalisation du nouvel agenda de développement. Au nombre des OMD et cibles, on recense principalement :

(i) **L'OMD 2**, les indicateurs du taux d'achèvement du primaire et du taux d'alphabétisation des 15-24 ans sont restés en dessous de 80 %. Le niveau moyen des progrès dans ce domaine s'explique en partie par la situation de turbulences politiques et de guerre civile qui a marqué le pays au cours de la décennie 90 et au début de la décennie suivante. La sortie de crise et la consolidation de la paix constituent à cet égard, un atout pour l'avancement assuré du pays dans ce domaine ;

(ii) **L'OMD 3**, la parité filles-garçons dans l'éducation secondaire est restée au seuil moyen de 70 filles pour 100 garçons. Des efforts sont donc à fournir pour accélérer l'atteinte de cet indicateur. L'autre composante pour laquelle le Burundi peut facilement parachever les progrès remarquables réalisés pendant la période d'atteinte des OMD est la proportion de sièges occupés par les femmes au Parlement national. En 2014, elle était de 34 % contre 39 % de sièges ciblés ;

D'ici à 2030, le nouvel agenda ambitionne de mettre fin à la pauvreté et à la faim, d'améliorer la santé et l'éducation, de bâtir des villes plus durables, de combattre les changements climatiques et de protéger les océans et les forêts.

Les mesures des politiques initiées par les autorités dans les domaines du VIH/Sida et du paludisme sont largement appuyées par les Partenaires techniques et financiers (PTF), et cela présage l'atteinte des objectifs fixés, à court ou moyen terme.

La catégorie des progrès d'un niveau relativement bas regroupe un ensemble de domaines de développement pour lesquels le pays est entré dans l'ère post-2015 avec un déficit important..

(iii) **L'OMD 5 dans sa cible 2** : « Assurer en 2015, l'accès universel à la santé de la reproduction ». Dans la majorité des indicateurs, les progrès sont notables, en particulier les taux de prévalence contraceptive et la couverture en consultation prénatale. La fécondité chez les adolescentes et le niveau des besoins non satisfaits en termes de planification familiale marquent des progrès plus lents. Mais la dynamique est lancée et devrait avoir beaucoup de chance de succès au cours des prochaines années ;

(iv) **L'OMD 6 pour ses cibles 1 et 2** : respectivement, « D'ici 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle » et « De 2000 à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle ». Les progrès du Burundi dans tous ces domaines sont évidents et notables. Les taux de prévalence des trois maladies considérées sont en baisse continue et remarquable, bien que le degré et le rythme de réalisation des progrès soient moyens, et n'ont pas permis d'atteindre le niveau souhaité des indicateurs de succès. Les mesures des politiques initiées par les autorités dans ce domaine sont largement appuyées par les Partenaires techniques et financiers (PTF), et cela présage l'atteinte des objectifs fixés, à court ou moyen terme ;

(v) **L'OMD 8 pour la cible 2** : « Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international, propres à rendre leur endettement viable à long terme ». D'un point de vue de la viabilité de la dette en termes de ratio de son service par rapport aux recettes d'exportations, l'endettement du pays a bénéficié, d'importantes mesures d'allègement qui ont permis de le rendre soutenable. En effet, le ratio de 4 % en 2013, après avoir été plus bas encore en 2010 (1,2 %), donne au pays une marge de manœuvre non négligeable pour augmenter la part des ressources affectées au financement des programmes de croissance inclusive et de développement durable.

1.4.1.3. Cibles faiblement atteintes

La troisième catégorie des progrès d'un niveau relativement bas concerne les OMD et les cibles pour lesquels les progrès sont reconnus, mais caractérisés par leur niveau à peine au-dessus de la catégorie des cibles non atteintes. De manière générale, cette catégorie regroupe un ensemble de domaines de développement pour lesquels le pays est entré dans l'ère post-2015 avec un déficit important. Il est alors demandé de leur consentir des efforts plus importants et mieux ciblés, pour accélérer leur niveau d'atteinte au cours du nouvel agenda. C'est sans doute conscient de cette situation, et avec l'aide de ses partenaires au développement, que le Burundi a élaboré un cadre d'accélération des OMD 4 et 5.

(i) **L'OMD 3**, dans ses indicateurs relatifs à l'équité dans le « taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport à celui des hommes » de la même tranche d'âge, ainsi que dans le « pourcentage des femmes salariées dans le secteur non agricole ». Comme déjà indiqué, le Burundi a fait des efforts dans ces domaines, mais ses progrès se situent dans la partie basse des progrès moyens.

(ii) **L'OMD 4**, dans les trois indicateurs de sa cible : « taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans », « taux de mortalité néonatale », et « proportion des enfants vaccinés contre la rougeole ». Les progrès en direction de ces indicateurs sont certains, et il s'agit d'un domaine qui, comme les autres dimensions du secteur large « Santé », bénéficie beaucoup de l'appui des partenaires au développement. Néanmoins, aussi bien le niveau de réalisation que le rythme de progression restent modestes par rapport aux objectifs chiffrés souhaités.

(iii) **L'OMD 5 dans sa cible 1** : « Réduire des trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle ». Vu le niveau de réalisation et le rythme de progression vers l'atteinte des indicateurs cibles, il est indispensable que le pays consente des efforts supplémentaires dans les premières années de l'agenda des ODD.

(iv) **L'OMD 7 dans sa cible 2** : « réduire de moitié, de 2000 à 2015, le pourcentage de

la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre ». Alors qu'au cours de la période 1990-1994, 69,4 % de la population jouissait de cet accès à une eau salubre, dix ans plus tard, celui-ci ne s'était accru que d'à peine 2 %, et de 6 % en vingt-cinq ans. À terme, la réalisation de cette cible, aurait dû permettre de réduire à 15 % la proportion de la population n'ayant pas un accès durable à l'eau potable, sachant que le niveau de départ était de 30 %. La population burundaise ayant un accès durable à l'eau potable devrait donc atteindre les 85 % de la population totale du pays, alors qu'elle est de 76,2 % aujourd'hui. Il reste encore beaucoup d'efforts à faire pour atteindre l'objectif initialement fixé pour cette cible.

1.4.1.4. Cibles non atteintes

Enfin pour certaines cibles, il est évident que les progrès sont tellement faibles, qu'on peut qualifier les OMD et cibles concernés comme « non atteints », bien que des progrès aient été enregistrés. Cette situation s'explique essentiellement par le grand déficit observé au moment où le pays est entré dans l'ère post-2015.

Mais comme tout handicap, ces déficits constituent plutôt des goulots d'étranglement et présentent la force d'interpellation. Les objectifs et les cibles les plus concernés à cet égard sont particulièrement :

- (i) **L'OMD 1** dans l'ensemble de ses trois cibles : « Réduire de moitié entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar US par jour », « Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif », et enfin « Réduire de moitié entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim ». Au niveau de la pauvreté individuelle, par exemple, les chiffres de 2014 indiquent un taux de prévalence de plus de 64 %. Le pays est ainsi interpellé sur l'efficacité de ses politiques dans ces domaines, ainsi que sur les besoins et la nécessité d'une refondation et ou du renforcement des stratégies de développement y relatives. Ce n'est qu'avec des
- stratégies et politiques innovantes de transformation et de restructuration de l'économie burundaise que le pays pourra récolter les fruits d'une croissance inclusive et accélérer l'atteinte des cibles fixés pour cet OMD, et dans le cadre des axes de l'agenda des ODD ;
- (ii) **L'OMD 3** en ce qui concerne l'indicateur de l'équité filles/garçons au niveau de l'enseignement supérieur. Avec une parité moyenne d'environ 40 filles pour 100 garçons au niveau supérieur, le Burundi est loin de la valeur de l'indicateur pour cette cible. C'est sans doute un des grands déficits constatés dans le domaine de l'éducation, et il faudra « mettre les bouchées doubles » pour se débarrasser de cette tare, afin d'accélérer l'atteinte de l'équité au cours de la période du nouvel agenda ;
- (iii) **L'OMD 7 dans ses cibles 1 et 3** qui portent respectivement sur : « Intégrer les principes de développement durable dans les politiques nationales, et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales », et « Réussir de 2000 à 2015 à améliorer sensiblement la vie d'au moins 1000 millions d'habitants des taudis ». En ce qui concerne la première cible, les progrès obtenus pour atteindre ses quatre indicateurs restent très faibles. Il existe même des aspects pour lesquels le Burundi recule. Ainsi, il est estimé qu'à la vitesse actuelle de déforestation, la superficie des forêts burundaises sera nulle à l'horizon de vingt-quatre ans. Quant à la cible 2, et bien qu'il n'existe pas de rapport ou d'étude de base quelconque sur la part de responsabilité du pays à l'égard de la population nationale vivant dans les taudis, les évidences empiriques et l'inexistence d'une politique appropriée de l'habitat pour le « bas peuple », témoignent en faveur d'un retard considérable dans ce domaine ;
- (iv) **L'OMD 8 pour la cible 1** : « Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier ouvert, fondé sur des règles prévisibles et non discriminatoires ». La nature des questions acceptées à l'ordre du jour des négociations dans ce domaine ; les résistances aux changements significatifs dans le système commercial et

Les progrès pour certaines cibles sont tellement faibles, qu'on peut les qualifier comme « non atteintes ». Cette situation s'explique essentiellement par le grand déficit observé au moment où le pays est entré dans l'ère post-2015.

financier actuel, de la part des puissants acteurs et la faible réceptivité de certaines demandes, pourtant cruciales, pour une insertion qui ne pénalise pas le développement des secteurs importants des économies des pays en développement ; la longueur d'un grand nombre de processus de négociations qui illustre la faiblesse des progrès ; tout cela explique un état des lieux « en rouge » aussi bien pour le Burundi que pour les pays africains en général. Il leur est difficile de compter sur la mise en place d'un système commercial et financier équitable qui mettrait au premier plan une dynamique économique mondiale aux dividendes partagés.

Les rapports antérieurs avaient déjà attiré l'attention des décideurs et des acteurs, comme de toute la nation, sur la lenteur des progrès, et sur la faiblesse des chances de réalisation de l'objectif à l'horizon 2015.

I.4.2. Des OMD aux ODD : des enjeux majeurs

Objectif 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

Les trois cibles de cet objectif ont évolué de manière différente, et les progrès réalisés sur la période de ces vingt-cinq dernières années sont inégaux, aussi bien dans le temps que par cible. Néanmoins, le Burundi a fait des progrès indéniables à cet égard. Mais ces progrès et leur rythme de réalisation sont restés lents durant la période pré-2015. C'est dire que le Burundi s'est engagé dans l'agenda post-2015 avec un déficit dans ce domaine. Il devra doubler d'efforts non pas seulement pour accélérer la croissance économique, la lutte contre la pauvreté, la création d'emplois et l'amélioration de l'alimentation de la population en général, et celle des enfants de moins de cinq ans en particulier, mais surtout pour mobiliser les énergies économiques et sociales en vue de rattraper le retard dans le positionnement sur la ligne de départ de l'agenda post-2015. Les rapports antérieurs avaient déjà attiré l'attention des décideurs et des acteurs, comme de toute la nation, sur la lenteur des progrès, et sur la faiblesse des chances de réalisation de l'objectif à l'horizon 2015.

L'essence de cet objectif est au cœur de tout processus de développement humain durable. De ce fait, il fait partie des ODD de l'agenda international de développement post-2015. Les orientations stratégiques à cet égard consistent à combler le déficit en accélérant la réalisation des cibles non atteintes ou qui le sont faiblement. Cette accélération devra

suivre les axes stratégiques les plus porteurs pour engager le pays avec détermination et chances de succès, tout en remplissant certaines conditions qui devraient faire corps avec le contexte du Burundi.

Objectif 2 : Assurer une éducation primaire pour tous

Cette cible est parmi celles que le Burundi est capable de réaliser ou d'atteindre. En effet, les progrès réalisés dans ce domaine sont remarquables et les tendances dans la progression sont positives. Dans cette perspective, le pays mérite d'être encouragé pour le résultat et les efforts réalisés en matière d'éducation primaire pour tous, bien qu'il subsiste encore certaines disparités géographiques et sociales.

Il est indéniable que le Burundi, malgré la période difficile de la crise de la décennie quatre-vingt-dix, et ses conséquences en matière d'éducation primaire pour tous, a fait des progrès remarquables dans ce domaine sur la période de la première génération des OMD.

Le pays n'a certes pas pu atteindre la cible de cet OMD à 100 %, mais il s'en est approché de manière significative, et à un rythme soutenu depuis la fin de la guerre civile, au point qu'on peut affirmer qu'il a quasiment atteint cet objectif.

En effet, l'éducation primaire est à la fois un état de préparation et une rampe de lancement pour les progrès futurs du développement durable en général, et du développement de l'éducation en particulier. À ce titre, la réussite de l'objectif de l'éducation primaire pour tous les enfants burundais, garçons et filles, constitue un des piliers porteurs de succès dans l'ère des ODD.

La réussite de cet objectif élargit et augmente la demande de l'éducation pour le secondaire et le professionnel, et renforce ainsi les atouts du pays dans le nouvel agenda international. Ce faisant, cette réussite amène des défis et contraintes d'un autre niveau pour la marche avec succès du pays dans la construction du Burundi de demain, compte tenu du contexte du nouvel agenda.

Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

En dépit de certaines faiblesses relevées dans ce chapitre concernant notamment le rythme des progrès, les performances réalisées dans le cadre de cet OMD sont louables.

Le Burundi a ainsi amorcé son entrée dans l'ère post-2015 sur une base qu'il est appelé à renforcer, et qui constitue le socle d'autres progrès significatifs. Il devra pour cela définir, actualiser et mettre en œuvre des politiques conséquentes pour accélérer l'atteinte des indicateurs non pleinement réalisés, et répondre aux objectifs émergents du nouvel agenda.

Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans

Par rapport aux trois paramètres de cet OMD, il y a lieu de reconnaître et de saluer les efforts du Burundi pour atteindre les cibles visées. Les résultats sont inégaux mais encourageants, et restent en deçà de la pleine atteinte des cibles et indicateurs de réussite en fin de cycle. Le pays a ainsi terminé cette phase avec des progrès relativement faibles en matière de réduction de deux tiers de la mortalité infantile. De ce fait il est appelé à doubler les efforts de la nation pour accélérer l'atteinte de cet objectif au cours de la prochaine phase, et avec cette accélération, augmenter les chances de réussir les futures cibles fixées pour l'agenda post-2015.

Dans cette double perspective, pour l'orientation et la coordination des efforts du pays et de ses partenaires au développement, il est permis d'envisager de nouveaux axes stratégiques. De manière générale, en renforçant les actions en faveur d'une stratégie intégrée d'intervention pour apporter une réponse conséquente et coordonnée aux défis, contraintes et faiblesses constatées qui freinent la pleine réalisation des progrès escomptés dans la réduction de la mortalité des enfants et, outre le renforcement des actions et mesures de politiques en cours pour accélérer l'atteinte des résultats, le lancement proactif des nouvelles mesures de progrès vers des niveaux plus élevés de réalisation des cibles visées.

Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle

Les progrès du Burundi par rapport aux cibles de cet objectif sont relativement importants même si la lenteur de leur réalisation n'a pas permis au pays d'atteindre le niveau de performances souhaité. C'est sans doute pour cela que cet objectif fait partie des deux OMD (4 et 5) pour lesquels les autorités, avec leurs partenaires de développement, ont poussé à définir et mettre en œuvre depuis 2013 un Cadre

d'accélération des objectifs du Millénaire pour le développement (CAO).

Outre qu'il constitue un instrument de ciblage spécifique pour mobiliser les financements des partenaires de développement en faveur de cet objectif, et la recevabilité des moyens et des résultats y relatifs, le CAO reste la pièce maîtresse et le point d'entrée de la stratégie post-2015 à cet égard. Il doit assurer la continuité dans la réalisation accélérée des cibles non atteintes de l'OMD 5. La mise en œuvre efficace de ce Cadre constitue ainsi un premier axe d'orientation stratégique pour le nouvel agenda.

Objectif 6 : Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies

Cet objectif est sans doute l'un de ceux pour lesquels le Burundi a fait des progrès sensibles, même si leur rythme a été parfois lent et ne lui a pas permis d'atteindre les cibles visées. Cependant que ces cibles étaient à la portée de main du pays. C'est dire que le déficit avec lequel le Burundi est entré dans l'ère post-2015 peut être facilement comblé au cours des premières années du nouvel agenda.

Objectif 7 : Assurer un environnement durable

Le Burundi pourrait, devrait, renforcer ses capacités à mieux valoriser ses atouts, afin d'accélérer le rythme de réalisation des progrès, combler les déficits dans ce domaine, et mieux s'armer pour l'agenda post-2015. En effet, et de manière générale, le Burundi face à ses faibles progrès dans cet objectif, dispose d'atouts naturels non négligeables à valoriser (gisements en ressources naturelles et environnementales - forêts, savane, faune, terre et eau - et une population jeune et réceptive aux préoccupations du développement durable), et d'un atout politique important : une volonté affichée du point de vue de la gouvernance, volonté qui suppose et nourrit l'espoir de l'existence des capacités et des potentialités pour combler les déficits et mobiliser les forces sociales à la base.

Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Dans sa conclusion sur l'analyse de cet OMD dans le rapport de 2012, le Gouvernement écrit : « Au regard des analyses effectuées

Le Burundi a amorcé son entrée dans l'ère post-2015 sur une base qu'il est appelé à renforcer, et qui constitue le socle d'autres progrès significatifs.

Pour l'orientation et la coordination des efforts du pays et de ses partenaires au développement, il est permis d'envisager de nouveaux axes stratégiques.

Au regard des analyses effectuées, il y a lieu de douter de la capacité du partenariat mondial pour le développement, s'il est maintenu dans ses formes actuelles, à faciliter la réalisation des OMD à l'horizon 2015 au Burundi.

Il convient de revisiter le dispositif d'appui des Partenaires techniques et financiers aux pays en développement afin qu'il induise des effets réels sur la situation socio-économique des populations.

dans ce chapitre, il y a lieu de douter de la capacité du partenariat mondial pour le développement, s'il est maintenu dans ses formes actuelles, à faciliter la réalisation des OMD à l'horizon 2015 au Burundi. La faible capacité du pays à mobiliser les ressources requises dans un délai aussi court fait de la réalisation des OMD un véritable défi. Cette inquiétude est d'autant plus justifiée que les pays occidentaux, ceux d'Europe de l'Ouest en particulier (...), sont confrontés à des difficultés financières qui pourraient se ressentir sur la dynamique de l'APD, des IDE et des transferts des migrants ainsi que le traitement de la dette extérieure. Aussi, convient-il de revisiter le dispositif d'appui des Partenaires techniques et financiers (PTF) aux pays en développement afin qu'il induise des effets réels sur la situation socio-économique des populations. Il importe que les réflexions menées actuellement dans les instances internationales, sur la question du développement et plus particulièrement autour du sort à réserver aux OMD au-delà de 2015, prennent en compte le fait que le partenariat mondial pour le développement n'a pas répondu aux attentes, en dépit des engagements souscrits et des initiatives prises au niveau international » (Rapport national sur les OMD, 2012 p. 71).

Lors de l'évaluation des progrès du premier cycle des OMD au sommet des Nations Unies en 2010, donc à cinq ans de la fin de la période, le constat général était que les engagements des PTF n'avaient pas été respectés, alors que les pays africains continuaient à souffrir de la dette. Le renouvellement des engagements de la communauté internationale au sommet de 2010 d'accélérer les progrès pour la réalisation des OMD ne semble pas non plus avoir été suivi.

En effet, les déboursements de l'aide au développement (0,3 %) sont restés de loin inférieurs au niveau d'engagement déclaré de 0,7 % du Revenu national brut (RNB) des

pays donateurs, ce que confirme également le rapport conjoint UA-CEA-BAD-PNUD sur les progrès de l'Afrique dans la réalisation des OMD (AUC *et al.*, 2012).

Certes, l'absence, ou au moins la faiblesse, des progrès au titre de cet OMD peuvent être expliquées, entre autres, par les problèmes conjoncturels des pays occidentaux. Mais le problème semble être plus que conjoncturel. L'engagement de budgétiser 0,7 % du RNB des pays donateurs date d'avant la crise de 2008, mais il a rarement été respecté à l'exception de quelques rares pays, notamment les pays nordiques. S'agirait-il d'un problème de volonté politique réelle ? Car il s'agit ici de l'OMD, parmi les huit, dont les PTF ont la plus grande responsabilité par rapport aux pays récipiendaires.

En exigeant des pays en développement comme le Burundi de faire des progrès sur les autres OMD, et même de faire des rapports réguliers sur ces progrès aux fora internationaux, les PTF avaient concomitamment l'obligation de faire aussi des progrès en ce qui concerne leurs propres engagements à cet égard et d'en faire aussi rapport. Ce qui n'a pas été le cas, alors que le respect de leurs engagements était une des conditions cruciales de succès dans la réalisation des sept autres OMD.

1.4.3. Priorisation des ODD au Burundi

À l'issue du processus de priorisation, largement participatif et inclusif de toutes les parties prenantes, il en découle que le Burundi a priorisé 16 objectifs, 49 cibles et 101 indicateurs. Les détails sont fournis au tableau 14. À ces objectifs, cibles et indicateurs priorisés, il faut ajouter l'objectif de partenariat (Objectif 17) et ses cibles (au nombre de 19) et indicateurs (au nombre de 25) ainsi que les cibles de mise en œuvre (au nombre de 43) et leurs indicateurs (au nombre de 50), pour faire le

TABLEAU 14

Synthèse du processus de priorisation des cibles ODD pour le Burundi

Contenu	Nombre de cibles	Nombre d'indicateurs
Agenda post-2015 (1)	169	244
Cibles à prioriser (2)	107	169
Cibles retenues pour le Burundi (3)	49	101
Pourcentage (3) / (2)	45,8	59,8

Source : Burundi (2018)

package national des ODD comprenant au total 17 Objectifs (en respect du caractère de package unique des ODD), 111 cibles (priorisées + mise en œuvre + partenariat) et 176 indicateurs. Ces priorités peuvent être regroupées en trois axes.

Axe 1 : Développement inclusif et lutte contre les inégalités

Cet axe retenu pour les ODD tend à corriger une des dimensions oubliées ou peu prises en compte dans l'agenda des OMD. Un agenda international de développement ne mérite ce nom que si le développement qu'il veut promouvoir est inclusif, ne laissant personne ni derrière ni en dehors de son processus. Il fait de l'équité et de la lutte contre les inégalités socio-économiques son credo de base, qu'il s'agisse des inégalités verticales (entre individus) ou horizontales (entre groupes).

En effet, un développement inclusif est porté d'abord par une croissance durable et inclusive, c'est-à-dire participative dans son processus de production comme dans celui de distribution de la richesse. Bien que le poids de ses piliers porteurs soit différent, la création des richesses nationales est et doit être le produit de toutes les couches sociales, et de toutes les zones géographiques du pays. L'équité dans le portage de la croissance est donc une des conditions essentielles pour assurer un meilleur partage des dividendes de cette croissance.

C'est dire que la base sociale et géographique de la croissance devrait être aussi large que possible pour pouvoir engager le pays dans un processus de développement inclusif. Les paramètres de cette inclusivité se mesurent notamment en termes de création d'emplois décents (stables et à même d'autoriser une vie décente au travailleur et à sa famille), et une politique de revenus qui enclenche effectivement la lutte contre les inégalités socio-économiques. Dans la même perspective, l'autre paramètre de mesure est l'équité dans les investissements créateurs de richesses matérielles et dans le développement des ressources humaines.

Ainsi, et par son essence même, une dynamique de développement inclusif passe par la lutte contre les disparités et contre l'iniquité et l'injustice des inégalités dans le processus de croissance et de distribution des fruits de cette dernière. La préparation de l'engagement du pays dans l'agenda post-2015 commence

par la préparation du pays dans cette lutte, l'utilisation appropriée de ses ressources, et la mise à contribution conséquente de ses autres atouts pour relever les défis de cet enjeu. C'est dans cette perspective que la préparation du Burundi à son engagement dans l'ère des ODD est examinée en ce qui concerne cet axe d'orientation.

Axe 2 : Gouvernance et efficacité des institutions

La mise en œuvre de l'agenda international de développement à travers le premier cycle des OMD, ainsi que leur évaluation sous forme de rapports nationaux sur les progrès réalisés, ont montré une des faiblesses importantes de cet agenda. Cette faiblesse porte sur un maillon stratégique et déterminant dans tout processus de développement, et encore plus dans celui qui doit guider la conception et la réalisation du programme des OMD. Il s'agit de la gouvernance et de l'efficacité des institutions qui, au niveau national – mais aussi au niveau mondial – ont la charge d'élaborer et de mettre en œuvre ledit agenda de développement.

Il s'est donc avéré nécessaire de revenir à cette dimension cruciale du pilotage du développement, et d'en faire un axe stratégique d'orientation dans le nouvel agenda. Car il s'agit d'un thème qui répond à une dimension stratégique du développement au Burundi, comme ailleurs dans le monde. Comme souligné ci-dessus, les progrès notables réalisés par le Burundi, malgré un certain handicap de départ, sont en grande partie des acquis et résultats de son dispositif de gouvernance. Il est donc important que la gouvernance, dans ses composantes politique et démocratique, économique et de développement social, soit mise au centre du processus de développement inclusif. Et le Burundi l'a systématiquement inscrit dans toutes les générations de ses stratégies de reconstruction post-conflits et de développement, et en particulier dans ses cadres stratégiques de croissance et de lutte contre la pauvreté (CSLP I & II).

Il s'agit d'un thème central dans le processus du développement au double niveau de pilotage stratégique, et de gestion opérationnelle. La centralité de cet axe comme objectif de développement dans l'ère des ODD n'est donc pas à démontrer, ni au niveau mondial et encore moins au niveau national. Pour le Burundi, qui est sorti d'une période de conflits

L'équité dans le portage de la croissance est une des conditions essentielles pour assurer un meilleur partage des dividendes de cette croissance.

L'économie burundaise est essentiellement agricole, peu industrialisée et exportatrice d'une gamme très limitée de matières premières agricoles.

conséquence à une crise de gouvernance et à l'inefficacité des institutions, l'inscription de ce thème dans l'agenda post-2015 rencontre ses préoccupations les plus profondes. Le pays a même devancé cette inscription. En effet, la question de la gouvernance constitue un pilier de tous les instruments nationaux de pilotage du développement pour le moyen et le long terme (Vision 2025 et le Plan national du développement 2018 - 2027). C'est pourquoi les questions cruciales de renforcement de l'état de droit, de la consolidation de la bonne gouvernance et de la performance des institutions, de promotion de l'égalité de genre, et de réforme de la gestion des finances publiques sont au centre des préoccupations du Gouvernement. Elles sont également au centre des préoccupations de ses partenaires, intérieurs et extérieurs, comme des populations burundaises en général, en ce qui concerne la gouvernance du pays et le pilotage politique de son développement.

Axe 3 : Transformation structurelle de l'économie et création d'emplois

Cet axe d'orientation a une place de choix dans le nouvel agenda. En effet, pour réaliser l'objectif de développement inclusif, il faut avoir une croissance inclusive et créatrice de nouveaux emplois décents, ce qui nécessite pour la plupart des pays africains, dont le Burundi, la transformation structurelle de leurs économies. Cet axe constitue donc un pilier central du processus de réalisation de l'agenda post-2015.

En cela, la gouvernance du développement constitue aussi un pilier devant faciliter la réalisation des autres objectifs. Le côté social des ODD ne peut être pleinement réalisé sans transformations structurelles des économies des pays concernés, si l'on veut augmenter les chances d'une croissance économique soutenue et inclusive, portée par les piliers de cette transformation structurelle. Seule une croissance économique de cette nature permet de dégager les surplus nécessaires au financement des progrès sociaux escomptés, à travers les ODD actuels.

Depuis les efforts menés de reconstruction post-conflit, le Burundi s'est engagé dans cette voie de croissance soutenue et de recherche des changements structurels de son économie. Mais avec plus ou moins de bonheur, fondant ses stratégies de réduction de la pauvreté sur la nécessité d'une croissance élevée. Le Plan

national de développement 2018-2017 met un accent particulier sur la transformation structurelle de l'économie. C'est dire que le Burundi, à l'instar de la plupart des pays en développement, a déjà intégré cet axe dans ses stratégies de développement, et en a fait un pilier important dans la réalisation des autres Objectifs du Millénaire pour le développement.

Il est important de rappeler dans ce cadre, le sens et la portée de la transformation structurelle de l'économie burundaise, qui va de pair avec la création souhaitée d'emplois. L'économie burundaise est essentiellement agricole, peu industrialisée et exportatrice d'une gamme très limitée de matières premières agricoles. De ce fait, elle est peu génératrice d'opportunités d'emplois. Son modèle d'accumulation et de croissance est porté principalement par une agriculture de type paysan, peu ou pas du tout modernisée. Bien que sa part dans la production de la richesse nationale ait été en baisse de moitié au cours des cinq dernières décennies, tombant de plus de 80 % à presque 42 %, elle reste aujourd'hui le secteur qui emploie la plus grande partie de la main d'œuvre avec plus de 90 %.

Sur un autre plan, et du point de vue de son insertion dans la dynamique de l'économie mondiale, l'économie burundaise est dépendante de son commerce extérieur, notamment pour l'acquisition des moyens de paiements extérieurs, et ce, sur une base étriquée. Cette économie exporte principalement des matières premières agricoles avec un éventail extrêmement limité. L'économie burundaise est de ce fait dépendante de ses importations, car elle n'a pas pu non plus développer les secteurs de l'industrie, des biens d'équipement, de l'approvisionnement, ou même de la consommation durable. De plus, et depuis des années, son agriculture vivrière n'arrive plus à couvrir les besoins alimentaires croissants de la population, avec pour conséquence l'augmentation croissante de la facture des importations (BRB, Rapport annuel 2013). C'est donc les paramètres de base et les piliers porteurs de cette économie qu'il faut transformer, afin qu'elle soit génératrice de gisements d'emplois.

1.5. L'intégration régionale : cadre d'harmonisation des politiques et de convergence macro-économique pour le Burundi

1.5.1. Place de l'intégration régionale dans les politiques nationales du Burundi

En dépit de son enclavement, le Burundi est un carrefour entre les régions de l'Afrique australe, orientale et centrale. Cette position lui offre l'opportunité de devenir une plaque tournante et un véritable point de relais. Du fait de son enclavement, le Burundi peut tirer plusieurs avantages de son intégration régionale, notamment l'élargissement du marché, le désenclavement, la possibilité d'exporter de la main d'œuvre, et de promouvoir la paix et la sécurité, etc.

Dans l'optique de consolider la sécurité, la stabilité socio-politique, la croissance économique durable, la création d'emploi, la sécurité alimentaire et de réduire la pauvreté à long terme, le Gouvernement a adopté en octobre 2010 la Vision Burundi 2025 dont l'un des huit piliers essentiels porte sur l'Intégration régionale (quatrième pilier). De même, l'axe 16 dans le PND 2018-2027 du Burundi porte sur le développement de la coopération et du partenariat sous-régional, régional et international. Ceci indique à quel point l'intégration régionale est une priorité importante pour le développement durable et inclusif du Burundi.

Le pays a entrepris un processus d'ouverture de son économie afin de tirer le maximum d'avantages de son intégration au sein des ensembles économiques régionaux comme la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL, 1975), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC, 1984), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA, 1994) et la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE, 2007). Il a également adhéré aux organisations intergouvernementales régionales de coopération sectorielle spécifique, comme l'Initiative du bassin du Nil (IBN, 1999), l'Autorité du lac Tanganyika (ALT, 2003) et la Conférence internationale sur la région des grands lacs (CIRGL, 2006). Ces dernières s'attèlent beaucoup plus aux questions relatives à la stabilisation politique

et sécuritaire de la région des Grands Lacs, à l'environnement et à la gestion efficace des eaux du fleuve Nil et du lac Tanganyika.

Un bon nombre de projets et programmes intégrateurs est envisagé dans le cadre de la CEPGL, de la CAE, de la zone tripartite COMESA-CAE -SADC et dans le cadre spécifique du Bassin du Lac Tanganyika. Les intérêts économiques du Burundi et son accès aux marchés d'Afrique orientale et australe sont poursuivis dans le cadre de la CAE, du COMESA, et de la zone tripartite de libre échange COMESA-CAE -SADC. Parallèlement, les intérêts stratégiques commerciaux du pays avec l'Afrique centrale se retrouvent dans la CEPGL et la CEEAC. En outre, l'adhésion à la CEEAC permet au Burundi de renforcer la sécurité et la stabilité, d'accéder au marché des pays situés à l'ouest, et constitue une voie de désenclavement et d'accès à des ressources importantes, notamment en hydroélectricité.

En renforçant son intégration économique et commerciale régionale, le gouvernement du Burundi entend réaliser un développement économique durable et inclusif, axé sur la réduction de la pauvreté. Cet impératif suppose, au préalable, la consolidation de la paix et de la stabilité politique au niveau sous-régional, la mise en place d'un dispositif approprié de renforcement des capacités institutionnelles et des réformes visant l'harmonisation des lois et des réglementations.

Comme renseignés dans le PND 2018-2027 du Burundi, les principaux défis observés dans ce domaine sont les suivants :

- (i) L'élaboration de la stratégie nationale d'intégration régionale et sous-régionale ;
- (ii) La mobilisation des ressources ;
- (iii) La promotion de la compétitivité ;
- (iv) Le développement des infrastructures sous régionales et régionales ;
- (v) Le développement des moyens de transport sur le lac Tanganyika ;
- (vi) La libre circulation des biens, des services et des capitaux et
- (vii) La création de l'Union monétaire de la zone CAE.

Réaliser un développement économique durable et inclusif, axé sur la réduction de la pauvreté. suppose, au préalable, de consolider la paix et la stabilité politique au niveau sous-régional, de mettre en place un dispositif approprié de renforcement des capacités institutionnelles et des réformes visant l'harmonisation des lois et des réglementations.

1.5.2. Union monétaire de la CAE et convergence macro-économique pour le Burundi

C'est au 15^e Sommet ordinaire des chefs d'État et de gouvernements des États partenaires de la communauté de l'Afrique de l'Est qui s'est clôturé le 30 novembre 2013 à Kampala que le protocole de l'Union monétaire de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) a été signé par les chefs d'État des cinq pays partenaires de la Communauté. Ce protocole, en son article 6 (alinéa 2), émet les conditions préalables pour une réalisation réussie de l'Union monétaire de la CAE à compter de 2024, en admettant la période 2014-2023 comme période de pré-convergence basée sur les quatre principaux critères suivants :

- (i) Critère 1 : Un taux d'inflation globale de 8 % (comme plafond à ne pas dépasser) ;
- (ii) Critère 2 : Un déficit global, dons y compris, de 3 % du PIB (comme minimum requis) ;
- (iii) Critère 3 : Un ratio de la dette publique au PIB fixé à 50% (comme plafond à ne pas dépasser) ;
- (iv) Critère 4 : Les réserves internationales couvrant au moins 4,5 mois d'importations de biens et services (comme plafond à ne pas dépasser).

Comme pour les autres protocoles déjà mis en œuvre par la CAE, où chacun dispose d'un cadre de suivi et évaluation de la mise en œuvre, c'est le Comité des affaires monétaires (Monetary Affairs Committee – MAC) qui

assure le suivi des critères de convergence macro-économique durant cette période de pré-convergence vers l'Union monétaire.

Hormis le Sud-Soudan, qui n'est devenu partenaire de la CAE qu'en 2016, et l'évolution croissante de l'inflation au Burundi, située à deux chiffres en 2017 (16,6 %), on constate que les quatre autres pays connaissent une inflation généralement modérée et en-dessous de la moyenne de l'Afrique sub-saharienne (voir tableau 15). Il y a donc tendance à la convergence vers la cible de 8 %, fixée dans les critères de convergence macro-économique, exigée pour la réalisation de l'Union monétaire projetée pour commencer en 2024. À l'évidence, le Burundi aura à fournir plus d'efforts pour maîtriser la hausse des prix internes.

Dans toute la sous-région, la stabilité du cadre macro-économique est encore à renforcer en vue d'une véritable convergence vers l'Union monétaire de la CAE. Le Burundi, le Kenya et l'Ouganda ont des difficultés à maîtriser leurs déficits publics dans les proportions recommandées pour la convergence vers l'Union monétaire de la CAE. Ces pays n'ont pas encore atteint le seuil de 3 % fixé, comme c'est le cas pour le Rwanda et la Tanzanie (voir tableau 16). Ceci interpelle une fois de plus les autorités du Burundi pour qu'elles mettent en œuvre des mesures appropriées visant à améliorer le cadre macro-économique en réduisant son déficit public pour le ramener au niveau de la norme définie dans le cadre de la convergence macro-économique de la CAE.

Dans l'ensemble, la situation de la dette publique semble bien maîtrisée par la majorité des pays de la CAE à l'exception du Sud-Soudan (voir tableau 17). Pour les autres pays de la CAE, le Burundi et le Kenya réalisent des performances encore insuffisantes et

La convergence vers l'Union monétaire de la CAE interpelle une fois de plus les autorités du Burundi pour qu'elles mettent en œuvre des mesures appropriées visant à améliorer le cadre macro-économique en réduisant son déficit public pour le ramener au niveau de la norme définie dans le cadre de la convergence macro-économique de la CAE.

TABLEAU 15

Évolution du taux d'inflation dans les pays de la CAE

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Burundi	18,2	7,9	4,4	5,6	5,5	16,6
Kenya	9,4	5,7	6,9	6,6	6,3	8,0
Rwanda	6,3	4,2	1,8	2,5	5,7	4,8
Sud-Soudan	45,1	-	1,7	52,8	379,8	187,9
Tanzanie	16,0	7,9	6,1	5,6	5,2	5,3
Ouganda	12,7	4,9	3,1	5,4	5,5	5,6
Afrique sub-saharienne	10,2	7,7	7,5	7,3	11,4	11,8

Source : World Economic Outlook (IMF, 2019).

N.B : Le critère de convergence pour le taux d'inflation est de 8 %, comme plafond à ne pas dépasser

TABLEAU 16

Évolution du déficit budgétaire, (dons y compris) dans les pays de la CAE

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Burundi	-3,8	-1,8	-3,6	-5,3	-6,2	-7,8
Kenya	-5,0	-5,7	-7,4	-8,1	-8,3	-7,8
Rwanda	-2,5	-1,3	-4,0	-2,8	-2,3	-2,5
Sud-Soudan	-14,8	-3,5	-9,2	-20,3	-22,0	3,9
Tanzanie	-4,1	-3,8	-2,9	-3,2	-2,1	-1,2
Ouganda	-3,0	-4,0	-4,7	-4,7	-4,8	-3,8
CAE	-4,1	-4,4	-5,1	-5,6	-5,4	-4,8
Afrique sub-saharienne	-1,8	-3,1	-3,7	-4,4	-4,5	-4,7

Source : World Economic Outlook (IMF, 2019).

N.B : Le critère de convergence pour le déficit budgétaire (dons y compris) est de 3 % du PIB, comme plafond à ne pas dépasser

TABLEAU 17

Évolution du ratio de la dette publique (% PIB) des pays de la CAE

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Burundi	41,4	36,1	35,8	45,3	48,4	51,7
Kenya	43,9	44,0	48,6	51,4	53,2	54,8
Rwanda	18,9	20,8	26,6	29,7	32,9	36,5
Sud-Soudan	8,9	17,6	38,3	69,3	89,3	65,2
Tanzanie	28,7	30,0	32,6	35,9	36,4	36,6
Ouganda	24,5	27,8	30,7	34,3	37,1	39,7
CAE	33,7	34,8	38,6	42,3	44,2	45,8
Afrique sub-saharienne	29,6	31,6	33,6	39,5	44,4	46,4

Source : World Economic Outlook (IMF, 2019).

N.B : Le critère de convergence pour le ratio de la dette publique est de 50 % du PIB, comme plafond à ne pas dépasser

ils semblent avoir des difficultés à se trouver en-dessous du seuil de 50 % du PIB fixé par le protocole d'Union monétaire de la CAE. Tout en saluant les efforts déjà déployés par le Burundi, il faut souligner que le chemin à parcourir pour maintenir le niveau d'endettement public en-dessous du seuil autorisé reste encore long. Dans l'ensemble, la situation précaire du niveau des réserves internationales de change en mois d'importations se pose avec acuité au sein des pays de la CAE. Il n'y a qu'en Tanzanie que l'évolution est encourageante et se situe plus souvent au-dessus de la moyenne

de la CAE ou celle de l'Afrique sub-saharienne au cours des deux années 2016 et 2017 (voir tableau 18).

Le Burundi et le Sud-Soudan ont connu une carence des réserves de change beaucoup plus préoccupante que le restant des pays de la CAE, et qui se prolonge dans le temps. Le Burundi a encore beaucoup d'efforts à fournir pour se rapprocher de la cible. L'espoir repose sur la mise en œuvre effective du Plan national de développement du Burundi PND 2018-2027, qui vise une transformation structurelle de l'économie.

L'espoir repose sur la mise en œuvre effective du Plan national de développement du Burundi PND 2018-2027, qui vise une transformation structurelle de l'économie.

TABLEAU 18

Évolution des réserves internationales pour les pays de la CAE

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Burundi	3,5	3,5	3,9	2,1	1,4	1,4
Kenya	3,7	3,8	5,4	5,6	4,7	4,1
Rwanda	5,6	4,8	3,9	3,6	4,1	4,5
Sud-Soudan	3,5	2,5	1,4	0,3	0,3	0,1
Tanzanie	3,6	4,0	4,3	4,6	5,4	6,1
Ouganda	4,7	4,8	5,3	5,3	5,0	4,8
CAE	4,0	4,1	4,9	5,1	4,9	4,8
Afrique sub-saharienne	5,4	5,1	5,4	6,1	5,6	5,4

Source : World Economic Outlook (IMF, 2019).

N.B: Le critère de convergence pour les réserves internationales, est de couvrir au moins 4,5 mois d'importations de biens et services, comme plafond à ne pas dépasser.

CHAPITRE II :

Cohésion sociale : un préalable indispensable au développement humain durable au Burundi

CHAPITRE II :

Cohésion sociale : un préalable indispensable au développement humain durable au Burundi

Le PND 2018-2027 fait de la cohésion sociale un pilier important du développement, en comptant redynamiser les valeurs culturelles burundaises au service de la cohésion sociale, du développement et du changement des mentalités.

La cohésion sociale au Burundi fait l'objet d'une préoccupation politique explicite. Elle est très souvent évoquée dans le discours politique et social pour mettre en évidence la crainte de la détérioration du climat social, de l'instabilité et du manque de certitude concernant les façons de procéder face à une situation sociale inédite. L'intérêt politique pour la cohésion a émergé à la fin des années 1980 dans un contexte particulier de concurrence et de restructuration économique profonde due l'ouverture des économies et au plan d'ajustement structurel. Avec les crises socio-politiques que le Burundi a connues depuis l'indépendance, la cohésion sociale occupe une place importante dans les politiques nationales.

Les politiques d'inclusion sociale et de promotion de l'équité et de l'égalité du genre sont alors très tôt déjà consignées dans les axes 1 et 3 des Cadres stratégiques de croissance et de lutte contre la pauvreté de première et deuxième génération (CSLP I et II). De même, la cohésion sociale constitue le pilier 6 de la Vision Burundi 2025 et revient aussi dans ses questions transversales. Le PND 2018-2027 fait aussi de la cohésion sociale un pilier important du développement, en comptant redynamiser les valeurs culturelles burundaises au service de la cohésion sociale, du développement et du changement des mentalités.

La récente crise socio-politique de 2015, qui a fragilisé le tissu social burundais, a ramené la promotion de la paix et de la cohésion sociale au centre des débats. Le gouvernement du Burundi, en collaboration avec certaines ONG et les organismes du Système des Nations Unies (SNU), a créé des initiatives visant à promouvoir la cohésion sociale dans les communautés touchées par la crise de 2015¹³.

La notion de cohésion sociale qui recouvre diverses dimensions est néanmoins toujours pensée en référence aux inégalités ainsi qu'à la confiance, qu'elle soit intersubjective ou portée aux institutions.

II.1. Comprendre la notion de cohésion sociale : brève revue de la littérature

La perspective adoptée dans cette section permet de comparer, d'une part, les théories de la cohésion sociale et, d'autre part, les politiques publiques mises en œuvre dans le domaine et les représentations individuelles de la cohésion qu'elles permettent de reconstruire.

II.1.1. Définitions du concept de cohésion sociale

Le concept « cohésion sociale » n'a pas de définition standard dans la littérature. Il est multidimensionnel et on peut y associer plusieurs définitions.

Couramment, il est défini en référence aux différentes formes de menaces politiques, économiques et sociales qui fragilisent la solidarité entre les peuples et les communautés. Cette orientation relègue au second rang, la rigueur conceptuelle des définitions scientifiques (Jenson, 1998). Ainsi, Jeannotte (2000) considère la cohésion sociale comme un facteur lié non seulement à l'inclusion et la participation de tous dans la vie économique, sociale, culturelle et politique, mais aussi à un sentiment de solidarité et d'appartenance à la société. Bien plus, Jeannotte *et al.* (2002) ajoute que la cohésion sociale repose sur la volonté des individus à coopérer et travailler

¹³ À ce sujet, on cite généralement en exemple les projets avec le FNUAP et le PNUD lancés en 2016 respectivement sur l'« Appui aux initiatives de cohésion sociale vers le développement durable, par et pour les jeunes » et sur « la cohésion sociale et la création d'emplois des jeunes ».

ensemble à tous les niveaux de la société pour atteindre les objectifs collectifs. Chan *et al.* (2003), quant à lui, affirme que la cohésion sociale est un état relatif aux interactions verticales et horizontales entre les membres de la société. Ces interactions se caractérisent par un ensemble d'attitudes et de normes qui incluent la confiance, le sentiment d'appartenance et la volonté de participer et d'aider, ainsi que leurs manifestations comportementales.

Sur la même lancée, Maxwell (1996) affirme que la cohésion sociale fait référence aux processus de construction des valeurs communes, réduisant les disparités en richesses et revenus, et permettant aux individus d'avoir le sentiment qu'ils sont engagés dans une entreprise commune, faisant face aux défis communs, et qu'ils sont membres d'une même communauté. Easterly *et al.* (2006) définit la cohésion sociale comme la nature et le degré des divisions socio-économiques dans une société donnée. Ces divisions peuvent être, soit par revenu, ethnicité, appartenance politique, clan, langue, ou autre variable démographique. Ils représentent les vecteurs autour desquels les clivages sociétaux peuvent se développer.

Cependant, Easterly *et al.* (2006) suggère qu'il ne faut pas confondre la cohésion sociale avec l'homogénéité culturelle ou l'intolérance à la diversité. En effet, certains personnages historiques sur la base d'arguments fondés sur la cohésion sociale ont organisé des nettoyages ethniques sous prétexte de cultiver un sentiment d'unité nationale et de « pureté ». Selon Bernard (1999), la sphère d'activités et le caractère de relation, la cohésion sociale sont constitués de six (6) dimensions, à savoir : « insertion-exclusion », « égalité-inégalité », « légitimité-illégitimité », « participation-passivité », « reconnaissance-rejet », ainsi que « appartenance-isolement », qui sont résumées dans le tableau 18.

La cohésion sociale peut être aussi façonnée par les dirigeants nationaux. Par exemple, dans un pays qui compte plus de 150 tribus ethniques, le Président Nyerere réussit à promouvoir le Kiswahili comme langue commune en Tanzanie dans le but de préserver la stabilité politique et la cohésion sociale (Chacha, 2003). Easterly *et al.* (2006) citent la diversité linguistique comme facteur déterminant de la cohésion sociale. Une nation qui a développé une langue commune parmi ses citoyens est plus cohésive que celle qui est linguistiquement fragmentée. Cependant, l'homogénéité linguistique n'est pas nécessairement un

pilier de la cohésion sociale. Le Burundi et le Rwanda ont été le théâtre de conflits sociaux cycliques depuis leur indépendance en 1962, alors que les habitants parlent une même langue sur tout le territoire national. Une langue commune aide à développer une identité nationale commune, cependant les politiciens opportunistes peuvent exploiter les différences ethniques pour construire une base de pouvoir (Easterly *et al.*, 2006).

En outre, Easterly *et al.* (2006) indique que l'autre déterminant de la cohésion sociale est de savoir si l'héritage historique est celui de l'égalité relative ou d'un vaste abîme entre les élites et les masses. Au Burundi par exemple, les crises sociales peuvent s'expliquer par les inégalités politiques et socio-économiques qui ont créé un vaste abîme entre les élites et les masses (Nkurunziza, 2015). Un facteur important cité dans la littérature qui renforce la cohésion sociale est l'éducation. Selon Heyneman (2003), l'éducation contribue à la cohésion sociale de trois manières. Tout d'abord, elle contribue à la fourniture d'une connaissance publique de l'idée même des contrats sociaux entre les individus, et entre les individus et l'État. Ensuite, à travers les milieux scolaires, elle contribue à fournir le contexte dans lequel les élèves apprennent le comportement approprié pour le maintien des contrats sociaux. Enfin, elle aide à mieux comprendre les conséquences attendues de la rupture des contrats sociaux ainsi qu'à apprécier l'idée du contrat social.

II.1.2. Cohésion sociale et droits humains

La cohésion sociale est intimement liée à la notion de droits humains. La cohésion sociale existe si les membres de la société se sentent respectés, reconnus. Et cette reconnaissance passe par le respect des droits de chacun. Se sent-on membre d'une société dans laquelle on ne peut pas se soigner, où l'on ne peut pas se déplacer, accéder à la culture, à l'éducation, à des espaces publics accueillants ? Une société où l'on sent sa sécurité menacée ? La sécurité est ici entendue au sens physique, en lien avec le vandalisme et la criminalité, mais aussi au sens de sécurité d'existence, de conditions de vie, actuelles et futures.

L'éducation est un facteur important, cité dans la littérature, qui renforce la cohésion sociale.

Se sent-on membre d'une société dans laquelle on ne peut pas se soigner, où l'on ne peut pas se déplacer, accéder à la culture, à l'éducation, à des espaces publics accueillants ? Une société où l'on sent sa sécurité menacée ?

II.1.3. Égalité de genre et cohésion sociale

Malgré les progrès réalisés en matière d'éducation, de santé de la reproduction et de la lutte contre les violences basées sur le genre, l'égalité de genre reste un défi dans plusieurs pays. Les femmes et les filles souffrent encore de beaucoup de discriminations économiques, sociales et politiques. En effet, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à travailler dans le secteur informel (60 %) tandis que les conseils d'administration des grandes entreprises ne comptent que 8 % de femmes. De plus, pour un même travail, les inégalités salariales entre les hommes et les femmes sont une réalité ; l'accès à l'éducation et à l'emploi est aussi inégal. Selon le PNUD¹⁴, les femmes effectuent 66 % du travail mondial, produisent 50 % de la nourriture mais ne perçoivent que 10 % des revenus et 1 % des titres de propriété. Les femmes passent 30 à 35 heures par semaine au travail, sans que les soins soient rémunérés. Les femmes sont également plus exposées à la pauvreté, et représentent 70 % des pauvres dans le monde.

Il est reconnu que les inégalités sous toutes ses formes nuisent gravement à la cohésion sociale. Conscient donc que la politique d'égalité entre les femmes et les hommes est essentielle à la cohésion sociale, le gouvernement du Burundi a actualisé sa Politique nationale genre (PNG) pour la période 2012-2025. En effet, il est reconnu que l'élimination de la pauvreté et l'instauration d'un développement durable ne peuvent se réaliser sans l'éradication des inégalités liées au genre. Ceci revient à assurer à toutes les composantes de la population, sans discrimination aucune, la pleine jouissance de leurs droits et devoirs, l'accès à des services sociaux de qualité, aux moyens de production, aux opportunités d'emploi, d'investissement et à la participation effective aux instances de gestion et de décision du pays.

La Politique nationale genre du Burundi 2012-2025 énumère les défis suivants en matière de genre :

- (i) L'amélioration du statut socio-culturel de la femme au sein du ménage et de la société ;

- (ii) L'acquisition équitable de connaissances et de compétences par les femmes ;
- (iii) L'accès et l'accessibilité des femmes et des hommes à des services sociaux de base de qualité ;
- (iv) L'amélioration de la santé de la reproduction de la femme et des adolescent-e-s ;
- (v) L'égal accès et l'accessibilité aux ressources et aux opportunités économiques par les femmes ;
- (vi) L'exercice et de la jouissance équitable par la femme de ses droits fondamentaux ;
- (vii) L'accès et la participation équitable des femmes dans les instances de gestion et de décision ;
- (viii) L'intégration du genre dans les interventions de développement.

Ces défis déterminent les orientations stratégiques suivantes, autour desquelles le cadre d'intervention de la PNG 2012-2025 est bâti :

- (i) L'amélioration du statut social et culturel de la femme dans la famille et dans la société ;
- (ii) Le renforcement de l'accès équitable des femmes, des hommes et des adolescent-e-s aux services sociaux de base ;
- (iii) La promotion équitable du potentiel et de la position de la femme et de l'homme au sein de l'économie ;
- (iv) La promotion de l'exercice équitable des droits et devoirs des femmes et des hommes ;
- (v) La promotion équitable de la participation des femmes et des hommes dans les sphères de décision et dans les mécanismes de consolidation de la paix et de la sécurité ;

¹⁴ <http://www.bi.undp.org/content/burundi/fr/home/ourperspective/ourperspectivearticles/2017/01/11/egalite-de-genre-et-autonomisation-des-femmes.html>

- (vi) Le renforcement des capacités d'intervention des mécanismes institutionnels de mise en œuvre de la PNG 2012-2025.

Delport (2009) explique que la justice sociale est un élément clé de la cohésion sociale, ce qui signifie que les individus et les groupes sont traités avec justice et équité en termes d'accès et de participation aux différents domaines de la société. Considérant l'égalité entre les sexes comme une dimension transversale d'une société cohésive, Delport (2009) situe la discussion sur la cohésion sociale dans le discours de la justice sociale et des droits humains. Bien que souvent les cadres politiques, les législations et le sentiment politique soient tous favorables à la cohésion sociale et à l'égalité entre les sexes, les femmes africaines se heurtent encore à de nombreux obstacles, sociaux, politiques, et économiques. Delport (2009) conclut donc que la cohésion sociale ne s'étend pas nécessairement aux femmes.

11.1.4. Cohésion sociale : une quête permanente dans les sociétés

La cohésion est cette « force qui unit entre elles différentes parties ». Si l'on y ajoute l'adjectif « social », elle devient le ciment de la société, sa condition d'existence. C'est ce qui fait que, malgré les différences et les inégalités, les individus ont le sentiment d'appartenir à un groupe, une collectivité. C'est la cohésion sociale qui permet aux individus de se sentir reliés aux autres par une destinée commune. Sans cohésion sociale, il n'y a pas de société, car il n'y a pas de lien entre les populations. En absence de cohésion sociale, le risque de voir apparaître les comportements conduisant à l'explosion sociale, la révolution, le terrorisme, un régime dictatorial, une guerre civile ou encore l'anarchie est très élevé (Davreux et Franck, 2013).

La définition de la cohésion sociale lui donne un sens politique qui va bien au-delà du seul domaine social pour la positionner sur le plan du progrès sociétal englobant différents objectifs, y compris ceux du développement durable. Quoi qu'il en soit, la cohésion sociale ne signifie pas une absence de disparités, notamment en termes de richesses. En ce sens, la cohésion sociale ne sera jamais parfaite, mais c'est toujours un idéal pour lequel il faut lutter en combattant la pauvreté et l'exclusion au sein de la société.

Selon le Conseil de l'Europe (2004)¹⁵, la cohésion sociale est la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, à minimiser les disparités et à éviter la polarisation. En effet, la société est constituée de diverses catégories de statuts sociaux qu'on peut regrouper en deux grands types de statut : les statuts de groupe et les statuts individuels. Les membres d'un même groupe social partagent les mêmes caractéristiques. Le statut de groupe est donc obtenu par affiliation à un groupe, qu'il s'agisse d'une classe sociale, d'une profession, d'un état de santé, d'un club, etc. En ce qui concerne les statuts individuels, ils sont obtenus soit par des attributs naturels, soit par des actions individuelles. Les stratégies spécifiques pour obtenir ou pour maintenir un statut social joue alors un rôle important dans le niveau d'activité d'une économie (Weber, 1978).

Dans toutes les sociétés, les différentes catégories sociales doivent cohabiter et vivre avec des tensions et des pressions provoquées par des divisions existantes ou potentielles entre elles.

Lorsque les disparités (revenus, culturelle ou ethnique) entre les individus ou les groupes sont excessives ou tendent à augmenter, la cohésion peut être menacée. Il est alors important de bien gérer ces diversités pour qu'elles deviennent une source d'enrichissement mutuel plutôt qu'un facteur de division et de conflit. Une société cohésive est une société qui a mis au point des méthodes adaptées pour faire face à ces tensions en toute liberté et en toute démocratie. Cela implique de prendre des mesures pour réduire les inégalités et rétablir l'équité afin que ces divisions demeurent gérables et ne s'accroissent pas au point de menacer l'équilibre de la société (Davreux et Franck, 2013).

Ainsi, aucune société n'est totalement cohésive. La cohésion sociale est un objectif qui doit être en permanence entretenue, amélioré et adapté. Chaque génération doit à son tour trouver un équilibre gérable entre les différentes catégories sociales. Cet équilibre change constamment et doit s'adapter à l'évolution de l'environnement social et économique, de la technologie et des systèmes politiques nationaux et internationaux. La cohésion sociale n'est pas seulement une affaire de lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté. Elle consiste également à créer au

Il est important de bien gérer les disparités (revenus, culturelle ou ethnique) entre les individus ou les groupes pour qu'elles deviennent une source d'enrichissement mutuel plutôt qu'un facteur de division et de conflit.

15 https://www.coe.int/t/dg3/socialpolicies/socialcohesiondev/source/RevisedStrategy_fr.pdf

En se basant sur les droits de l'homme, l'action d'un État dans le domaine de la politique sociale ne relève plus de la charité ou d'une aide sociale destinée aux membres les moins favorisés de la société ; il s'agit de garantir que les droits soient les mêmes pour tous.

sein de la société une solidarité qui réduise au minimum l'exclusion. Par ailleurs, la pauvreté et l'exclusion subsistant, il faudra également prendre des mesures spécifiques pour aider les membres vulnérables de la société. Une stratégie de cohésion sociale doit donc tenter de venir à bout de l'exclusion, tant par la prévention que par la guérison.

La cohésion sociale est intimement liée à la notion de droits humains. Les droits sont le fondement le plus solide de la politique sociale. Les droits mettent tous les membres de la société sur un même pied d'égalité. En se basant sur les droits de l'homme, l'action d'un État dans le domaine de la politique sociale ne relève plus de la charité ou d'une aide sociale destinée aux membres les moins favorisés de la société ; il s'agit de garantir que les droits soient les mêmes pour tous. Ainsi, le bien-être des personnes suppose non seulement l'équité et la non-discrimination dans l'accès aux droits de l'homme.

Toutes les catégories d'individus ou de groupes dans une société doivent se sentir respectées et reconnues. Cette reconnaissance passe par le respect des droits de chacun tels que : l'accès à la santé, à l'éducation, au loisir, à la culture, à la sécurité, à un emploi, à un environnement sain, etc. La cohésion sociale fait alors référence aux éléments suivants :

- (i) La dignité des personnes et la reconnaissance de leurs compétences, apports dans la société, dans le respect de la diversité des cultures, des opinions et des croyances religieuses ;
- (ii) La liberté de développement personnel pour chacun tout au long de sa vie ;
- (iii) La possibilité de participation active de chaque homme et de chaque femme comme citoyen(ne) à part entière.

II.1.5. Éléments d'appréciation de la cohésion sociale

La cohésion sociale étant multidimensionnelle, les techniques d'appréhension sont aussi multiples. Dans la perspective d'apporter une contribution à la typologie des mesures de la cohésion sociale, Arjan de Haan *et al.* (2011) distingue les mesures de cohésion entre groupes et de cohésion interpersonnelle.

La cohésion interpersonnelle mesure le degré de confiance entre les individus d'une société donnée. Les mesures de cohésion interpersonnelle souvent utilisées dans la littérature sont les suivantes :

- (i) La perception de la sécurité à la maison et ailleurs ;
- (ii) La perception de la confiance, qui est la réponse à la question si « les gens peuvent être dignes de confiance » ;
- (iii) L'expérience de la violation de la confiance ;
- (iv) Les taux d'homicides, de viol, d'agression, de vols, considérés comme variables indirectes pour la sécurité et la confiance.

La cohésion intergroupe, quant à elle, montre la cohésion entre les groupes religieux, ethniques et linguistiques définis, sans dégénérescence en troubles civils ou violence intergroupe. Les mesures de cohésion intergroupes souvent utilisées sont les suivantes :

- (i) Les indicateurs liés aux niveaux de tensions ethniques et religieuses ;
- (ii) L'information relative au développement inégal entre les groupes, discrimination économique et politique ;
- (iii) La proportion de personnes déclarant que la situation économique et politique de leurs groupes ethniques est différente ou traitée différemment ;
- (iv) La confiance et la volonté de s'engager avec des personnes d'une autre ethnie ou religion ;
- (v) La perception de la discrimination existante contre les groupes minoritaires.

Easterly *et al.* (2006) utilisent les mesures indirectes de la cohésion sociale, incluant les mesures de distribution du revenu et de l'hétérogénéité ethnique. Pour les mesures de distribution du revenu, Easterly *et al.* (2006) utilise le coefficient de GINI et la part du revenu de la classe moyenne¹⁶. Quant à la mesure de l'hétérogénéité ethnique qu'il utilise, c'est

¹⁶ C'est à dire 60% de la population médiane, laissant 20% des plus pauvres à gauche et 20% des plus riches à droite.

l'indice de fractionnement ethnolinguistique, qui mesure la probabilité que deux personnes choisies au hasard n'appartiennent pas à un même groupe ethnolinguistique. Rodrik (1999) utilise aussi le coefficient de GINI comme mesure des divisions économiques, tandis qu'Easterly (2001a) utilise un indice d'inégalité sociale, qu'il appelle « le consensus de la classe moyenne », c'est-à-dire la part du revenu qui va à 60 % de la population médiane. Dans cette étude, nous utilisons les mesures de la cohésion sociale interpersonnelle et intergroupes suivants :

- (i) La perception de la confiance ;
- (ii) La perception de la discrimination existante contre les groupes minoritaires ;
- (iii) La perception sur l'appartenance dans la communauté ;
- (iv) Le sentiment d'insécurité ;
- (v) Le sentiment que chaque individu a la place qu'il mérite dans la société.

Dans cette étude, les mesures de cohésion sociale interpersonnelle et intergroupe utilisées sont les suivantes :

- (i) La perception de la confiance ;
- (ii) La perception de la discrimination existante contre les groupes minoritaires ;
- (iii) La perception sur l'appartenance dans la communauté ;
- (iv) Le sentiment d'insécurité, et
- (v) Le sentiment que chaque individu a la place qu'il mérite dans la société.

Cependant, dans la section traitant du lien entre la cohésion sociale et le développement humain durable au Burundi, nous considérons la cohésion intergroupe en relation avec les conflits ethniques cycliques que le Burundi a connus, d'autant plus que pour la majorité des personnes que nous avons interviewées, la cohésion sociale est synonyme des mots suivants : vivre ensemble en bonne entente sans conflit, unité de la population, vivre en paix, et se faire confiance.

Les travaux empiriques existants montrent

l'effet de la cohésion sociale sur le développement humain durable (voir par exemple, Knack and Zak, 2003 ; Tabellini, 2010 ; Pervaiz et Chaudhary, 2010). L'autre sens de causalité, allant du développement économique à la cohésion sociale, existe dans la littérature (voir par exemple, Arjan de Haan *et al.*, 2011). La section suivante traite des liens entre la cohésion sociale et le développement humain durable au Burundi.

II.2. Liens entre cohésion sociale et développement humain durable

La cohésion sociale constitue un facteur important du développement humain durable. Elle permet à ce que l'ensemble des membres de la société contribue, selon leurs compétences, participe au développement et à la création de richesses, grâce à une politique facilitant l'accès à l'emploi, le renforcement des compétences et la participation de chacun et de tous à la société (Forsé et Parodi, 2009). Une société cohésive doit pouvoir répondre aux besoins de tous ses membres (OCDE, 2011). Ainsi donc, un modèle de développement fondé essentiellement sur la croissance n'est soutenable que s'il permet par ailleurs davantage d'inclusion sociale.

En Afrique, les niveaux d'inégalité élevés, associés à la croissance, constituent une menace pour la cohésion sociale et risquent de compromettre les objectifs de développement sur le long terme. Selon UNRISD (2014), pour être socialement durable, le développement doit tenir les promesses du bien-être matériel, qui recouvre la bonne santé, l'éducation et l'accès aux biens et aux services nécessaires à une vie décente. Il doit s'accompagner de conquêtes sociales, culturelles et politiques propres à donner aux individus un sentiment de sécurité, de dignité et l'aptitude à faire partie d'une communauté par le biais de la reconnaissance et de la représentation. En bref, il doit contribuer à améliorer continuellement les éléments indispensables pour mener une vie décente.

II.2.1 Cohésion sociale et développement : bref aperçu théorique

La littérature existante sur l'effet de la cohésion des communautés et des sociétés, sur le développement économique peut être répartie en

Les mauvaises conditions de vie, les inégalités socio-économiques, le chômage des jeunes, etc. peuvent entraîner des contestations populaires pouvant dégénérer en violences.

deux catégories. Dans la première, la cohésion sociale est généralement qualifiée de capital social et mesurée par différents indicateurs, comme l'engagement dans les activités civiques, l'appartenance à des réseaux sociaux, le nombre d'associations bénévoles, la confiance des institutions formelles et la confiance interpersonnelle (Beugelsdijk et Van Schaik, 2005; Bjørnskov, 2012; Tabellini, 2010).

Ce volet de la littérature suggère que les communautés et les sociétés à forte confiance interpersonnelle, et avec plus d'activités civiques et volontaires peuvent être plus cohérentes et avoir de meilleures performances économiques. En outre, Knack et Zak, (2003) ajoutent que les sociétés où les individus sont plus connectés entre eux, et qui ont une forte confiance interpersonnelle, peuvent avoir de meilleurs résultats économiques, conséquence de la diffusion d'informations, de la réduction des coûts de transaction, de l'augmentation de la coopération mutuelle, du renforcement de l'action collective, de la stabilité politique, de la gestion des conflits, de l'amélioration de la qualité de la gouvernance et de la formation du capital humain.

De même, selon Colletta *et al.* (2001), les sociétés plus cohésives ont de meilleures capacités pour gérer les conflits latents et ont un risque plus faible d'instabilité politique, et présentent par conséquent un environnement plus favorable à l'investissement et donc à une meilleure croissance économique. Les sociétés cohésives présentent aussi un risque faible d'instabilité politique, permettant d'attirer davantage les investissements. Aussi, le degré de cohésion dans une société détermine la façon dont les membres d'une communauté réagissent aux différentes sortes de crises ou aux chocs externes. Plus la société est cohésive, plus les membres vont travailler ensemble pour faire face aux crises, et contrer les conséquences néfastes sur l'économie (Easterly *et al.*, 2006).

La seconde met l'accent sur des mesures indirectes telles que la division des classes, le fractionnement ethnolinguistique, la domination de l'élite, la privation matérielle ainsi que l'inégalité sociale et économique, comme proxy de la cohésion sociale (Ferroni *et al.*, 2006 ; Okediji, 2011 ; Pervaiz et Chaudhary, 2015). Les études utilisant ces mesures indirectes de cohésion sociale considèrent les inégalités socioéconomiques et la diversité ethnique, linguistique ou culturelle comme les principales causes de la fracture sociétale. Cette dernière a des effets néfastes sur la

croissance et le développement économique de par ses effets sur l'instabilité socio-politique, les conflits intergroupes, la qualité institutionnelle et la création de capital humain (Weiss et Fershtman, 1998). Pour Easterly *et al.* (2006), le degré de cohésion des différents groupes sociaux, dans les pays en développement en particulier, peut constituer une contrainte importante qui entrave l'aboutissement des politiques économiques aussi bonnes soient-elles.

Le degré de cohésion entre les différents groupes sociaux détermine la qualité des institutions qui en retour impacte le taux de croissance du pays (Kaufmann *et al.*, 2004). Rodrik (1999) trouve que les sociétés avec des institutions publiques faibles et ethniquement divisées réagissent et s'adaptent moins aux chocs que celles ayant des institutions de haute qualité et unies. Ainsi, les indicateurs de pauvreté mesurent le degré des divisions sociales d'un pays (Jenson, 2010).

Cependant, il faut noter que l'autre sens de causalité, allant du développement économique à la cohésion sociale, existe dans la littérature. Comme le note Arjan de Haan *et al.* (2011), le déclin de la croissance et du développement économique d'un pays peut causer des frustrations de la population entraînant les conflits civils. En effet, les mauvaises conditions de vie, les inégalités socio-économiques, le chômage des jeunes, etc. peuvent entraîner des contestations populaires pouvant dégénérer en violences. Les faibles taux de croissance économique et les chocs négatifs sur les revenus tendent à accroître les risques de divisions internes et de conflit civil (Collier et Hoeffler, 2004).

Miguel *et al.* (2004) montrent qu'une réduction de 5 % de l'activité économique est associée à une augmentation de 50 % de la probabilité de conflit interne l'année suivante. Par ailleurs, les inégalités représentent un important défi à la cohésion sociale. Elles peuvent entraîner chez les individus une perception d'injustice et compromettre ainsi la cohésion sociale (ECA, 2016; Wilkinson et Pickett, 2010).

Après cette brève aperçue de la littérature ci-haut présentée, le lien entre la cohésion sociale et le développement humain durable au Burundi est examiné ci-après.

II.2.2. Cohésion sociale et développement humain durable au Burundi

Les trois composantes du développement durable sont le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement. Dans cette section, nous analysons l'effet de la cohésion sociale sur ces trois dimensions au Burundi. Selon Çilingir (2016), l'un des canaux de la cohésion sociale pour influencer sur le développement d'un pays, est son lien avec les conflits sociaux et la violence.

En effet, il est démontré que les conflits et la discrimination intergroupes sont néfastes à la croissance et au développement (Collier, 2003; Müller, 2013). Khazri (2011) ajoute que les conflits compromettent la croissance économique et détruisent l'environnement. Ainsi, la paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables. Nous analysons donc dans les pages suivantes, l'effet des conflits sociaux sur le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement. La dimension environnementale sera mise en perspective pour connecter le concept de cohésion sociale aux analyses de durabilité.

D'emblée, les résultats de notre enquête¹⁷ confirment l'importance de la cohésion sociale sur le développement. Selon l'opinion, la cohésion sociale est intimement liée au développement durable. En effet, 98 % des interviewés estiment que la cohésion sociale contribue à améliorer le développement durable du pays, 92,8 % vont jusqu'à dire que la cohésion sociale y contribue beaucoup.

II.2.2.1 Impact des conflits civils sur le développement économique au Burundi

Depuis son indépendance en 1962, le Burundi a connu cinq épisodes de conflits civils respectivement en 1965, 1972, 1988, 1991 et 1993-2003 (Chrétien, 2011). Les conflits civils et les violences réduisent la confiance interpersonnelle et la cohésion intergroupe, nuisant ainsi les performances économiques. Des menaces politiques, économiques et

sociales sont responsables du niveau de cohésion sociale observable au Burundi depuis l'indépendance. On peut citer par exemple, l'individualisme et les discriminations, qui peuvent être d'ordre ethnique, régional, de genre, social ou politique. À cela s'ajoutent la pauvreté, le chômage des jeunes ainsi que les conflits fonciers. L'analyse en profondeur de ces menaces est menée dans les sections qui vont suivre.

La présente section examine l'effet des conflits civils sur le développement économique du pays. Une des tendances de la croissance économique pendant les épisodes de conflits civils est d'abord faite. Un accent est ensuite mis sur l'effet de la guerre civile de 1993 sur la stabilité macro-économique. Pour cela, les tendances des variables telles que le PIB par habitant, le stock de capital, le taux d'investissement, l'inflation, etc. sont analysées. Cette analyse est complétée, pour illustration, par une estimation du coût économique de cette guerre civile de 1993.

II.2.2.1.1. Analyse descriptive de la tendance macro-économique du Burundi

Pour avoir une idée de l'impact des conflits civils sur la performance économique du Burundi, les tendances de la croissance économique sur les cinq périodes des épisodes de conflits civils (1961 à 1972, 1973 à 1992, 1993 à 1999, 2000 à 2004 et 2005 à 2015) sont analysées. Essentiellement, les données plus exhaustives et continues de la Banque mondiale (2018) sont utilisées pour cette analyse¹⁸.

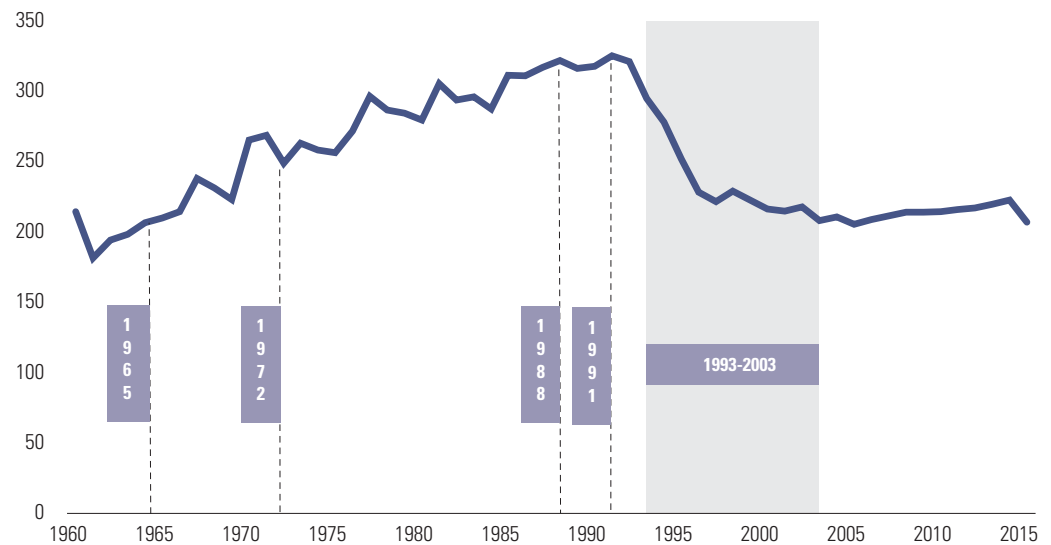
La période de 1961 à 1972 a été une période de fortes tensions politiques. En octobre 1961, le Prince Louis Rwagasore, héros de l'indépendance du Burundi, est assassiné. Il avait inculqué l'unité entre les Burundais et, après son assassinat, les combats politiques ont commencé entre les élites politiques. Cela a entraîné un certain nombre d'assassinats politiques et de conflits civils en 1965, 1969 et 1972 (Ngaruko et Nkurunziza, 2005). Cependant, malgré les tensions politiques et les conflits sporadiques persistants, l'économie a réussi à croître en moyenne à 3,7 % alors que le PIB réel par habitant a progressé de 1,6 % pendant cette période.

Les conflits civils et les violences réduisent la confiance interpersonnelle et la cohésion intergroupe, nuisant ainsi les performances économiques.

17 Dans le but de l'élaboration de ce RDH du Burundi 2018, une enquête (sondage d'opinions) a été conduite en 2017 sur les thématiques concernées.

18 <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur>

FIGURE 7

Évolution du PIB par habitant du Burundi (En dollars constant de 2010)

Source : Données de la Banque mondiale (2017)

L'économie du Burundi s'est contractée à quatre reprises, soit en 1961 de 13,7 %, en 1968 de 0,3 %, en 1969 de 1,5 %, et en 1972 de 6,4 %, principalement en raison des troubles civils qui ont coûté la vie à des milliers de personnes et des déplacements massifs, réduisant la valeur ajoutée agricole et la productivité dans d'autres secteurs

Il convient de noter que, pendant la période de 1961-1972, l'économie du Burundi s'est contractée à quatre reprises, soit en 1961 de 13,7 %, en 1968 de 0,3 %, en 1969 de 1,5 %, et en 1972 de 6,4 %, principalement en raison des troubles civils qui ont coûté la vie à des milliers de personnes et des déplacements massifs, réduisant la valeur ajoutée agricole et la productivité dans d'autres secteurs (Nguessa-Nagnou et Mabushi, 2007).

En revanche, au cours de la période 1973-1992, à part les années 1988 et 1991 où des conflits civils ont eu lieu respectivement au nord et à l'ouest du Burundi, le reste de la période est caractérisée par moins de tensions politiques et un calme relatif. Au cours de cette période, le PIB réel a augmenté en moyenne de 4 %, tandis que le PIB réel par habitant a augmenté de 1,4 %. Ngaruko et Nkurunziza (2005) et Nguessa-Nagnou et Mabushi (2007) indiquent que la croissance économique dans cette période est due à des programmes d'investissement massifs entrepris à partir de 1975, financés principalement par des ressources étrangères. Bien que le ratio d'investissement ne soit que de 6,2 % au cours de la période 1960-1974, il a plus que doublé au cours de la période 1975-1992, atteignant 14,6 % en moyenne. Toutefois, cette période a également été une période de difficultés économiques matérialisées par les déficits budgétaires et un service de la dette élevés.

La période 1993-1999 est la plus mauvaise de l'histoire économique du Burundi. La guerre civile de cette période a coûté la vie à des milliers de personnes et des milliers d'autres ont fui le pays ou se sont déplacées à l'intérieur du pays entraînant un besoin humanitaire accru. À partir de 1995, la situation sera aggravée par l'embargo économique imposé par la communauté internationale, après le coup d'État militaire de juillet 1996.

Cet embargo ira jusqu'en 2001. En conséquence, l'économie du Burundi s'est contractée en enregistrant qu'une seule fois en 1998 une croissance économique positive. L'économie s'est contractée de 6,5 % entre 1993 et 1996. Entre 1993 et 1999, le PIB réel a chuté en moyenne de 3,4 % pendant que le PIB réel par habitant a diminué de 5 %. De plus, au cours de cette période, la formation du capital a chuté de plus de moitié par rapport au niveau atteint avant 1993.

La période 2000-2004 est considérée comme une période de transition pendant laquelle des pourparlers de paix ont eu lieu et ont abouti à la signature des accords de paix [Accord de paix d'Arusha (août 2000), la désignation d'un gouvernement de transition (novembre 2001) et d'un Accord de cessez-le-feu entre Gouvernement et le CNDD-FDD (novembre 2003)]. Il faut noter que l'aide extérieure qui s'était arrêtée au cours des années précédentes en raison de l'embargo

économique a repris au cours de cette période. En outre, soutenu par la Banque mondiale, le Gouvernement a entrepris un certain nombre de réformes politiques pour la reprise économique. Malgré le calme relatif de cette période, la croissance économique est lente (1,9 % entre 1993-1999). Cependant, la croissance du PIB par tête est demeurée négative (-1,1 %) pendant cette période. La faiblesse de cette reprise est expliquée, entre autres, par la sécheresse de 1998-2000 dans les provinces du Nord et de l'Est, en particulier la province de Kirundo, qui a entraîné une baisse de la valeur ajoutée agricole de 5,2 %.

Le période 2005-2015 est considérée comme post-conflit. Les violences ont considérablement diminué après l'accord de paix de novembre 2003. L'accord de paix avec le dernier groupe rebelle (FNL) est signé en mai 2008. Par conséquent, entre novembre 2003 et mai 2008, il persiste seulement quelques violences sporadiques dans certaines régions du pays, en particulier dans la région de Bujumbura. Contrairement à d'autres pays post-conflit (Mozambique, Rwanda et Sierra Leone), qui ont enregistré des taux élevés de croissance économique après les conflits, le Burundi n'a pas récolté tout de suite le dividende de la paix. L'économie n'a enregistré qu'une croissance moyenne de 3,4 % entre 2005 et 2015. Le PIB par habitant a même diminué de 0,1 % au cours de cette période. L'économie s'est même contractée de 3,9 % en 2015 et le PIB par habitant a diminué de 7,0 % en raison de troubles civils qui ont commencé en avril 2015. La déstructuration de la structure économique avec la dégradation des infrastructures (écoles, usines, réseaux de communication, des routes, etc. ainsi que des ressources humaines réduites) explique en partie ce faible dividende de la paix.

Il est certes reconnu qu'en phase de reconstruction post-conflit, l'aide internationale est importante, notamment les Investissements directs étrangers (IDE) qui jouent un rôle très important dans la relance de l'économie (Igbokwe, *et al.*, 2010)¹⁹. Toutefois, la promotion des investissements locaux, la réinstauration de l'état de droit, la bonne gouvernance et le rétablissement d'un climat des affaires favorable sont des préalables à l'attrait des IDE.

Le Burundi n'a pas réussi à produire un environnement propice aux investissements du

fait des incertitudes politiques persistantes. Le pays n'a réussi à attirer que 19,8 millions de dollars contre 1 389,3 millions de dollars, 103 millions de dollars, et 259,7 millions de dollars, respectivement pour le Mozambique, le Rwanda et la Sierra Leone. La faible croissance du flux de l'Aide publique au développement (APD) au Burundi justifie aussi en partie le faible dividende de la paix au cours de cette période.

En effet, l'APD peut faire une différence en termes de développement dans les pays post-conflit qui en dépendent. Cependant, l'aide est souvent allouée sélectivement aux pays qui affichent une certaine forme de bonne gouvernance. Ainsi, l'APD que le Burundi a reçu dans la période post-conflit, est faible en comparaison des autres pays post-conflit comme le Rwanda, la Sierra Leone, et le Mozambique. Pour la période post-conflit, l'APD par habitant est de 56,9 dollars pour le Burundi alors qu'elle est de 71,9 dollars, 76,7 dollars, et 78,1 dollars respectivement pour le Mozambique, Rwanda et Sierra Leone (Banque mondiale, 2018). C'est ainsi que le Burundi est souvent qualifié d'orphelin de l'aide (« aid orphan ») alors que d'autres pays comme le Rwanda sont les « chouchous » des donateurs (« aid darlings »).

L'analyse ci-dessus montre qu'avant 1993, le Burundi était capable d'atteindre une bonne performance économique. Bien que d'autres facteurs tels que la corruption, la mauvaise gouvernance, etc. aient pu contribuer aux contreperformances économiques enregistrées, les conflits civils semblent avoir eu un impact négatif sur la performance économique du Burundi. La figure 8 montre l'évolution du PIB par habitant au Burundi de 1960 à 2015. Les conflits civils antérieurs à 1993 (sauf en 1972) ne semblent pas avoir causé beaucoup de dégâts économiques. Cependant, la guerre civile de 1993 qui a duré plus d'une décennie a fait chuter le PIB par habitant de 33 %.

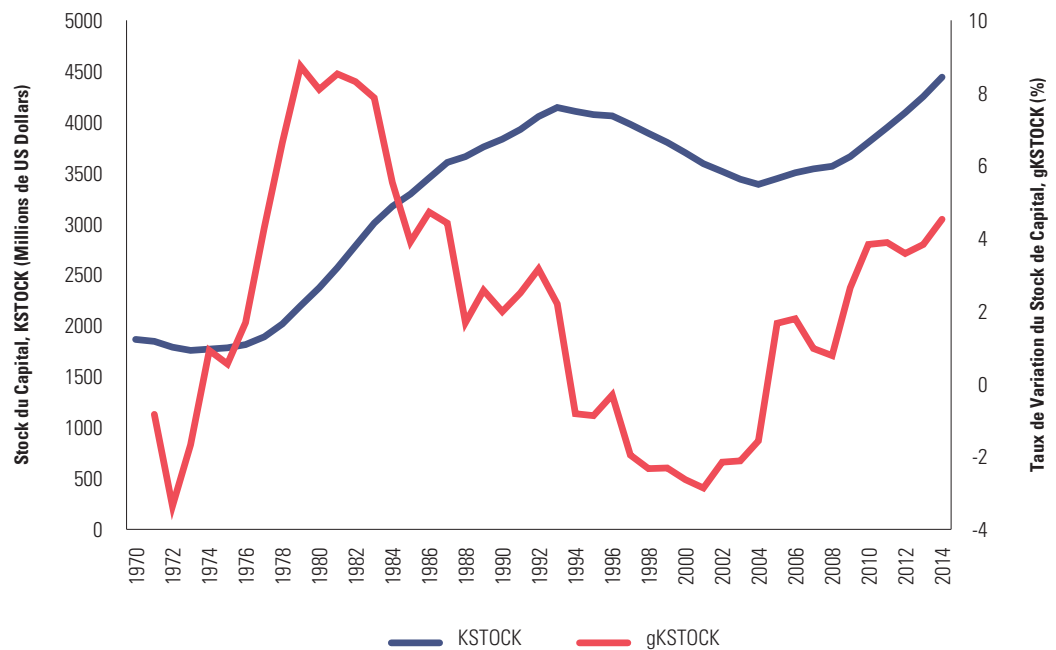
D'autres indicateurs illustrent l'instabilité macro-économique pendant la guerre civile de 1993-2003. Le taux d'inflation connaît un pic de 31 % en 1997 alors qu'il était en moyenne de 7 % sur la décennie précédant la crise. Ainsi, le pouvoir d'achat est à la fois rongé par la baisse des salaires réels et par la perte d'emplois, tant dans le secteur public que privé¹. Un autre indicateur

Bien que la corruption, la mauvaise gouvernance, etc. aient pu contribuer aux contreperformances économiques enregistrées, les conflits civils semblent avoir eu un impact négatif sur la performance économique du Burundi.

¹⁹ En effet, (Igbokwe, *et al.*, 2010) montre que les IDE transfèrent de nouvelles compétences et technologies, fournissent des capitaux privés pour accroître la capacité de production de l'économie d'accueil et facilite l'accès aux marchés internationaux.

FIGURE 8

Évolution du stock de capital au Burundi (1970-2014)



Source : Les données sur le stock de capital sont calculées par (Nkurunziza, 2015)

Les conflits civils réduisent le stock de capital par le biais de l'augmentation de la dépréciation du stock existant et de la réduction de l'investissement.

macro-économique qui a été gravement affecté par les conflits civils est le stock de capital physique.

La figure 8 montre l'effet des conflits sociaux sur le stock de capital (Voir Nkurunziza, 2015). En effet, avant les conflits de 1993, on a enregistré une augmentation du stock de capital. Dans la deuxième moitié de la décennie 1970 et dans la première moitié des années 1980, les taux de croissance élevés du stock de capital s'expliquent par les grands projets d'investissements entrepris pendant la deuxième République. De même, une tendance similaire s'observe durant la période de post-conflits (2005-2014) avec des vastes programmes de reconstruction (écoles, hôpitaux, centres de santé, routes, etc.) entrepris par le Gouvernement. Cependant pour les périodes de conflits sociaux (1972, 1993-2003), une déplétion du stock de capital s'observe.

Au total, le Burundi semble avoir perdu 23,3 % de son stock de capital à cause des conflits sociaux. Ceci inclut les infrastructures (hôpitaux, centres de santé, écoles, ponts, routes, pôles d'électricité, etc.) qui ont été détruits par les années de conflits sociaux. La destruction du capital physique cause des perturbations économiques qui augmentent

les coûts de transaction et de production. Il faut ajouter que les conflits civils réduisent le stock de capital par le biais de l'augmentation de la dépréciation du stock existant et de la réduction de l'investissement. Oscillant autour d'une moyenne de 15 % pendant la décennie précédant la crise, le taux d'investissement baisse sensiblement pendant la guerre jusqu'à atteindre un minimum de 2,7 % en 2000 (Figure 9). Cela illustre l'incertitude qui prévalait durant cette période, empêchant les entrepreneurs de se projeter dans le futur.

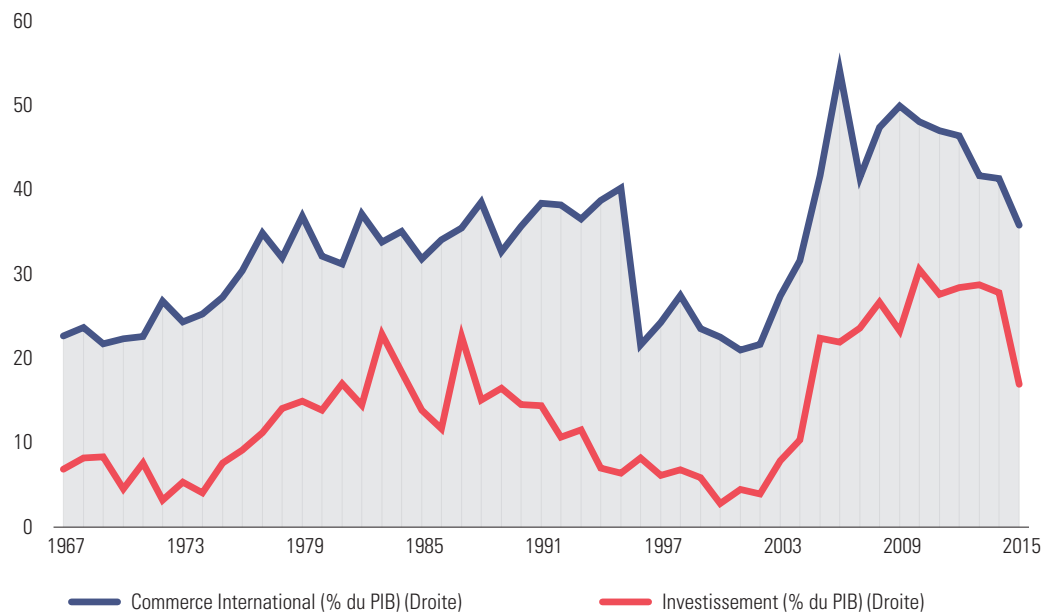
En moyenne sur la période de conflits civils, 1994-2003, le taux d'investissement était de 5,9 %, presque le tiers de ce qui prévalait dans les années 1980. La réduction de l'investissement domestique est causée par la fuite de capitaux durant les périodes de conflits civils. En effet, la baisse de confiance dans la situation politique et économique du pays incite les agents économiques à canaliser leurs avoirs à l'étranger (Ndiaye, 2011). Ainsi, la fuite de capitaux estimée à 4 473,7 millions de dollars²⁰ (US), enregistrée par le Burundi au cours de la période 1985-2005, s'explique en grande partie par l'instabilité politique et les conflits civils.

La réduction du taux d'investissement est aussi le fruit de l'épargne brute qui est restée

²⁰ Les données sur la fuite de capitaux proviennent de la base de données de la fuite de capitaux de PERI

FIGURE 9

Évolution du PIB par habitant, du commerce international et de l'investissement au Burundi de 1967 à 2015



Source : Données de la Banque mondiale (2017)

Le volume du commerce international s'est réduit de moitié conséquence de l'insécurité et l'embargo économique imposés au Burundi à la suite au coup d'État de juillet 1996. Il est passé de 40 % du PIB en 1995 à 20 % en 2001.

négalive depuis 1990, avec une moyenne de -5,87 % pour la période 1990-2004. En effet, les agents économiques affectés par un environnement politique et économique défavorable pendant les périodes de conflit civil, puisent dans leurs économies pour survivre. En même temps, les entreprises absorbent leurs pertes en utilisant les bénéfices économisés (*Nkurunziza, 2015*). Cependant, dans la période de post-conflit (2005-2014) avec le climat des affaires qui s'est amélioré, le taux d'investissement est monté à 26,1 %. Aussi, le volume du commerce international s'est réduit de moitié conséquence de l'insécurité et l'embargo économique imposés au Burundi à la suite au coup d'État de juillet 1996. Il est passé de 40 % du PIB en 1995 à 20 % en 2001 (Figure 9).

Cette chute du commerce est principalement expliquée par la diminution des exportations, dominées par le café, et dans une moindre mesure par celle des importations. Sous l'effet conjugué de la baisse des exportations et de la chute de l'aide extérieure, le taux de change du Fbu contre le dollar américain, la principale devise d'importation, dégringole de 208 Fbu par dollar en 1992 à 1082 Fbu en 2003.

Enfin, bien que les recettes fiscales n'aient pas baissé pendant la période de crise (sauf

en 1996), la diminution de l'aide extérieure et l'augmentation des dépenses militaires ont fait que le déficit budgétaire (dons compris) s'est sensiblement détérioré (- 4,6 % en 1995, -13,7 % en 1996, -11,6 % en 1997, -14,1 % en 1998 et -16,5 % en 1999 (FMI, 2000)). La monétisation du déficit qui s'en est suivie a ajouté une pression supplémentaire sur l'inflation, déjà alimentée par des goulots d'étranglement du côté de la production et du commerce international.

II.2.2.1.2 Estimation du coût économique des conflits civils au Burundi

Cette partie estime le coût économique de la guerre civile de 1993 qui a duré une décennie (1993-2003). Nous nous concentrons sur cet épisode en raison de la durée par rapport à ceux intervenus avant 1993 c'est-à-dire en 1965, 1969, 1972, 1988 et 1991 mais dont l'impact est resté faible. Dans cette étude, la variable d'intérêt est le PIB par habitant. Ainsi, nous examinons le coût économique du conflit civil de 1993 sur le PIB par habitant. En utilisant la méthode de contrôle synthétique²¹ développée par Abadie et Gardeazabal (2003), cela consiste à estimer le PIB par habitant perdu en raison de la guerre civile de 1993.

21 Pour plus de détails sur cette méthodologie, consultez Abadie et Gardeazabal (2003).

En moyenne, le PIB par habitant du Burundi a diminué d'environ 140 dollars par an pendant la guerre civile de 1993-2003, par rapport à ce qu'il aurait été en l'absence de guerre.

En d'autres termes, nous voulons estimer quel aurait été le niveau de PIB par habitant si la guerre civile de 1993 n'avait pas eu lieu. Pour y parvenir, nous faisons la différence entre le PIB par habitant du Burundi pendant la période de guerre civile de 1993 et le PIB par habitant du Burundi synthétique (le contrôle synthétique). En utilisant le vocabulaire de l'évaluation d'impact, l'unité traitée est le Burundi, le traitement est la guerre civile de 1993, la variable de résultat est le PIB par habitant, la période d'intervention est 1993-2003 et la période de pré-intervention est 1970-1992.

Les pays utilisés pour construire le contrôle synthétique ont été choisis dans la liste des pays d'Afrique subsaharienne de la Banque mondiale. Nous avons d'abord exclu de cette liste les pays ayant connu un conflit armé, suivant la définition de l'UCDP / PRIO (voir Gleditsch *et al.* (2002))²², de 1993 à 2013. Nous avons conservé uniquement les pays qui sont restés pacifiques ou ont connu un conflit armé d'intensité mineur pendant la période 1970-1993. Nous avons finalement sélectionné des pays dont le PIB par habitant, la variable d'intérêt, ne dépassait pas 200 dollars US²³ en 1992 par rapport à celui du Burundi.

Le contrôle synthétique que nous considérons est donc composé du Burkina Faso, de Madagascar, du Malawi, du Mozambique et du Togo. Les données utilisées sont des données annuelles sur la période de 1970-2003, ce qui donne une période de pré-intervention de 23 ans et une période post-intervention de 10 ans.

Pour les caractéristiques de ces pays avant la guerre de 1993, nous utilisons les déterminants de croissance économique suivants : le taux d'inflation, le taux de croissance démographique, le taux de change, le taux d'ouverture commerciale, le taux d'investissement, la valeur ajoutée agricole (% du PIB), la valeur ajoutée industrielle (% du PIB), les termes de l'échange, le taux d'enrôlement au primaire, le taux d'enrôlement au secondaire, et l'aide publique au développement (APD) en % du PIB.

Le contrôle synthétique (le Burundi synthétique) est en effet une combinaison de pays

tels que ses caractéristiques (déterminants de la croissance économique) ressemblent le mieux à celles de l'élément traité (Burundi) pour la période pré-intervention, c'est-à-dire pour la période 1970-1992 dans ce cas. Pour construire le contrôle synthétique, le poids²⁴ de chaque variable et celui de chaque pays du contrôle synthétique sont déterminés en minimisant le RMSPE (*Root Mean Squared Prediction Error*) sur l'ensemble de la période de pré-intervention.

Les poids suivants sont assignés à chaque variable : taux de croissance démographique (0,643), taux de scolarisation au secondaire (0,278), taux d'ouverture commerciale (0,057), ratio de l'APD reçus (0,019), taux de scolarisation au primaire (0,000), taux d'investissement (0,000), termes de l'échange (0,000), taux de change (0,000), la valeur ajoutée industrielle (0,000), valeur ajoutée agricole (0,000). Similairement, les poids suivants sont aussi assignés à chaque pays du contrôle synthétique : Burkina Faso (0,851), Madagascar (0,000), Malawi (0,000), Mozambique (0,149), et Togo (0,000). Le Burkina Faso et le Mozambique apparaissent dans cet ordre comme les meilleures comparaisons avec le Burundi.

Le Burundi synthétique construit est une moyenne pondérée de ces derniers pays, le Burkina Faso ayant le plus de poids. Après avoir construit le Burundi synthétique, nous le comparons avec le « vrai » Burundi. La figure 10 présente cette comparaison.

Nos estimations montrent qu'en moyenne, le PIB par habitant du Burundi a diminué d'environ 140 dollars par an pendant la guerre civile de 1993-2003, par rapport à ce qu'il aurait été en l'absence de guerre. Considérant que le PIB par habitant s'élevait à environ 300 dollars juste avant la guerre civile de 1993, cela signifie qu'en moyenne, les burundais ont vu leur revenu annuel réduit de près de moitié en raison du conflit. Pour toute la période du conflit (1993-2003), le coût monétaire total de la guerre est estimé à 1540 dollars par personne (en dollars américains de 2010), soit 9,873 milliards de dollars²⁵ pour l'ensemble du pays.

Cet important coût monétaire aurait pu contribuer au relèvement du niveau de vie de

22 Deux types de conflits armés sont définis dans la base de données : (i) un conflit armé mineur qui provoque au moins 25 morts ; et (ii) une guerre civile qui provoque au moins 1 000 morts.

23 Le choix d'un intervalle de 200 USD est arbitraire. L'objectif est de trouver le pool de pays qui ressemblent le mieux au Burundi avant la guerre civile.

24 Ce poids qui est calculé de manière automatique par le programme « *synth* » du logiciel STATA, reflète l'importance attribuée à chaque déterminant de croissance et à chaque pays.

25 Estimé en multipliant le coût monétaire calculé par personne et le nombre d'habitants pour chaque année du conflit.

la population par la construction des écoles, de centres de santé, hôpitaux, adduction d'eau potable, etc. Avec un PIB de moins de 2 milliards de dollars juste avant le conflit, le pays a payé le prix fort de la guerre, d'autant plus que le coût calculé peut être sous-estimé, car il n'inclut pas les dépenses de sécurité en temps de guerre. En effet, les dépenses militaires du Gouvernement ont quadruplé, et de nombreux citoyens ordinaires ont apporté des contributions monétaires ou en nature, volontaires ou par la force, aux groupes rebelles.

Si le Burundi n'avait pas connu la guerre civile de 1993, les résultats du contrôle synthétique montrent que son PIB par habitant aurait été de 450 dollars à la fin de la guerre contre 220 dollars. Bien que le pays soit resté parmi les plus pauvres d'Afrique, il se serait classé au 37^e rang sur 47 pays d'Afrique subsaharienne en 2003 au lieu de sa 46^e position observée. Plus important encore, le revenu du Burundais moyen aurait été le double de ce qu'il était en 2003. Ceci aurait permis une meilleure scolarisation, un meilleur accès à la santé, de meilleurs logements et des progrès dans d'autres indicateurs de bien-être. Bien que l'APD au Burundi ait légèrement augmenté après le conflit, le montant reçu entre 2003 et 2015, qui s'élève à 6 257 870 000 dollars US, reste inférieur au coût estimé de la guerre.

La baisse du PIB par habitant observée

pendant la période de la guerre civile de 1993-2003 est une conséquence de multiples facteurs liés à la guerre. L'agriculture, principale activité économique du Burundi, a été gravement touchée par l'incapacité de la population rurale à cultiver la terre en période de crise, soit parce qu'elle avait fui la guerre, soit à cause de la mort ou de mutilations, ce qui avait entraîné une baisse de la production agricole, les cultures vivrières et les cultures commerciales.

Le secteur de l'élevage a également subi de lourdes pertes depuis le début du conflit, principalement en raison de vols et de pillages. Selon les estimations du PNUD (2006), entre 32 % et 46 % de tous les animaux de ferme ont été pillés et / ou tués pendant la guerre, dans un pays où le bétail est la principale forme d'accumulation de capital. En dehors du secteur agricole, le commerce, l'investissement et d'autres activités économiques ont été gravement entravés par un climat économique morose, ce qui a entraîné une baisse du PIB par habitant.

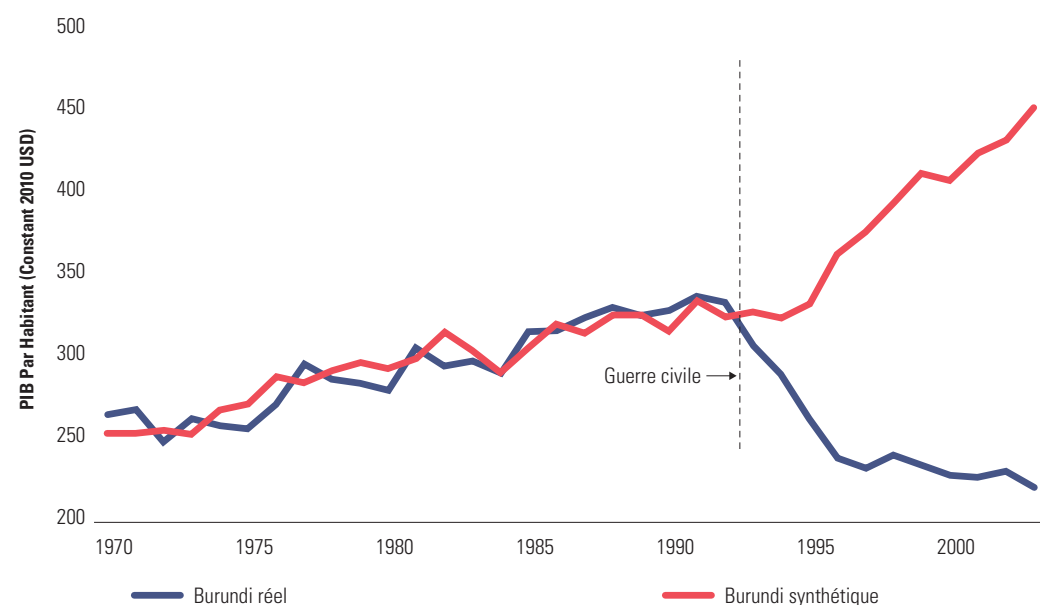
11.2.2.2 Impact des conflits civils sur le développement social au Burundi

En plus du capital physique, le capital humain est aussi réduit durant les conflits, à travers les tueries ou la fuite d'une partie de la force de travail. Cela prive les pays de l'un de leurs

Si le Burundi n'avait pas connu la guerre civile de 1993, les résultats du contrôle synthétique montrent que son PIB par habitant aurait été de 450 dollars à la fin de la guerre contre 220 dollars.

FIGURE 10

Évolution du PIB par habitant du Burundi et du Burundi synthétique



Source : Auteurs, à partir des données collectées et des résultats d'estimation

TABLEAU 19

Caractéristiques principales des conflits sociaux au Burundi

Caractéristiques	1965	1972	1988	1991	1993-2003
Durée (en mois)	2	4	2	1	108
Morts (en milliers)	5	200	15	1à3	300
Réfugiés (en milliers)	0	300	50	38	687
(Ratio des morts + réfugiés) / population totale (en %)	0,2	14,0	1,3	0,7	17,1

Source : Ngaruko et Nkurunziza (2005)

La plupart des élèves du secondaire, majoritairement hutu, se sont enrôlés dans les mouvements armés tandis que les élèves tutsis se sont enrôlés dans les Forces armées burundaises (FAB).

atouts les plus importants pour soutenir leurs efforts de développement. Par exemple au Burundi, il est estimé que pendant la guerre civile de 1993-2003, 300 000 personnes ont perdu leurs vies, 700 000 personnes se sont réfugiées à l'étranger, et près de 900 000 personnes ont été des déplacés internes (Ngaruko et Nkurunziza, 2005). En termes relatifs, la somme des morts et des réfugiés représente 14 % et 17,1 % respectivement pour les conflits de 1972 et 1993-2003 (voir tableau 19).

Selon Cazenave-Piarrot (2004), en 1997, 255 camps de déplacés et de regroupés étaient recensés et abritaient 577 142 personnes, soit environ 10 % de la population du pays. La réduction de la main d'œuvre agricole qui en a résulté a conduit à une réduction de la production agricole aggravant l'insécurité alimentaire. Ainsi à cause des conflits en cours en 1994, la production de céréales a baissé de 25 %, celle des légumineuses de 31 %, les racines et tubercules de 12,5 %, tandis que la banane a reculé de 6,2 %, certaines plantations étant abandonnées ou incendiées et certaines récoltes détruites.

Au cours de la période, le Gouvernement a réduit ses dépenses à caractère social, notamment celles de l'éducation, au profit des dépenses militaires qui ont doublé en quelques années (Figure 11). Le secteur social a d'autant plus été affecté que l'aide internationale, à 29 % du PIB en 1992, a brutalement été ramenée à 4 % seulement en 1998 (Ngaruko et Nkurunziza, 2005).

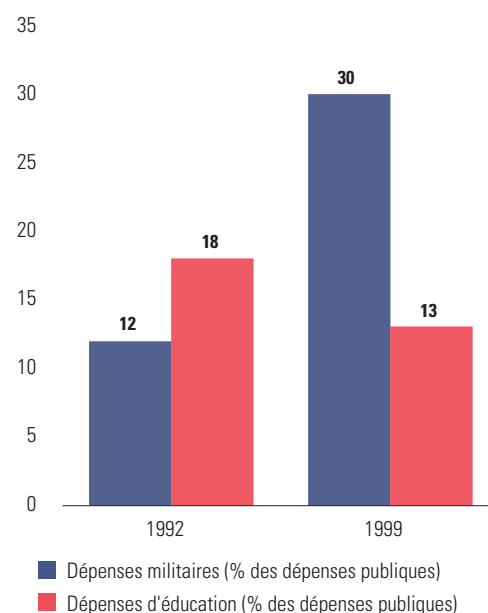
Le secteur de l'éducation au Burundi a aussi été sérieusement affecté par la guerre civile de 1993. Comme le montre la figure 12, alors que le taux brut de scolarisation au primaire avait dépassé plus de 60 % au début des années 1990, il tomba à 44,72 % en 1994 et à 41,95 % en 1995. Ce ne sera qu'en 1999, qu'il atteindra le niveau de 60 % d'avant la guerre.

Le taux d'inscription dans le primaire a

également baissé à cause de la guerre ; alors qu'il était de 60 % en 1993, il tomba à 39 % en 1994, bien qu'il augmentât jusqu'en 1997, il restera faible. Ce n'est qu'en 1998 que le taux d'inscription se normalisera. En même temps, le taux d'abandon a augmenté pour atteindre 23 % en 1995 dans le primaire et 28,7 % en 1996 dans le secondaire.

L'augmentation du taux d'abandon au secondaire en 1996 trouve son explication dans le coup d'État de juillet 1996. Les élèves du secondaire, majoritairement hutu ont pris le large et la plupart se sont enrôlés dans les mouvements armés tandis que les élèves tutsis se sont enrôlés dans les Forces armées burundaises (FAB).

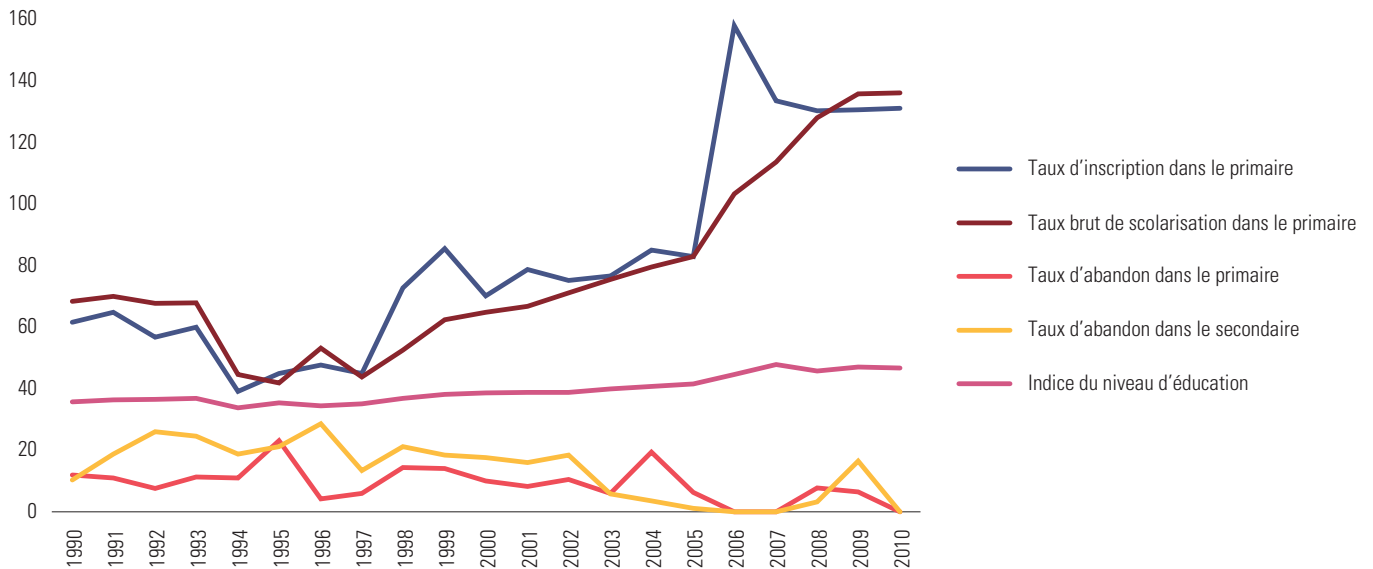
FIGURE 11

Dépenses d'éducation et dépenses militaires (1992 et 1999)

Source : Banque mondiale (WDI)

FIGURE 12

Quelques indicateurs d'éducation



Source : Construit à partir des données de l'ISTEEBU (2008, 2012)

L'effet de la guerre civile sur l'éducation se fait remarquer aussi en analysant l'indice du niveau d'éducation²⁶ qui était en moyenne de 36 % au début des années 1990 (1990-1993). Il a chuté à 33,8 % en 1994. Les études empiriques confirment aussi l'effet négatif des conflits sociaux sur l'éducation au Burundi. Verwimp et Van Bavel (2013) examinent l'effet de l'exposition à un conflit civil sur l'accumulation du capital humain au Burundi et trouve que pour chaque année exposée à un conflit, la probabilité de terminer l'école primaire pour un garçon est réduite de 6 % par rapport à un garçon non exposé au conflit.

Avec la fin des hostilités en 2005, surtout avec la mesure de gratuité de l'enseignement au niveau de l'école primaire, le taux d'inscription et le taux brut de scolarisation dans le primaire ont augmenté sensiblement. Le taux d'abandon est même descendu jusqu'à 0 % en 2006 tant dans le primaire que dans le secondaire.

La guerre civile de 1993 a aussi eu des conséquences sur la santé, en particulier celle des enfants. Bundervoet *et al.* (2009) constate que les enfants exposés à la guerre au Burundi ont une taille plus petite par rapport aux enfants non exposés. Cet écart est expliqué par la malnutrition chronique en période de guerre.

En période de crise, les populations rurales ne peuvent cultiver la terre, soit parce qu'elles ont fui la guerre, soit en raison de décès ou de mutilations. Ceci entraîne une baisse de la production agricole, tant pour les cultures vivrières que pour les cultures commerciales. D'où la sous-alimentation des individus et surtout des enfants.

Le secteur de l'élevage n'a pas été non plus épargné par la crise. Il a subi de lourdes pertes principalement en raison du vol et du pillage (FAO, 1997). Selon les estimations du PNUD (2006), entre 32 % et 46 % de l'ensemble du cheptel a été pillé et/ou tué pendant la guerre, dans un pays où le bétail représente la principale forme d'accumulation de capital pour les agriculteurs. Le tableau 20 montre l'importance des pertes par type d'animal. Le nombre de moutons dans le pays a diminué de 45 % entre seulement 1990 et 1998, soit sur une période de 8 ans. Sur la même période, la population des lapins, des porcs et des chèvres a baissé respectivement de 32 % et 29 %.

En plus de l'agriculture et de l'élevage, le commerce, l'investissement et autres activités économiques ont été gravement touchés, plongeant le pays dans une crise économique sans précédent. Le PIB par habitant, pourtant sur une tendance haussière avant la guerre, a

En plus de l'agriculture et de l'élevage, le commerce, l'investissement et autres activités économiques ont été gravement touchés, plongeant le pays dans une crise économique sans précédent.

26 Il mesure le niveau atteint par le pays considéré en termes d'alphabétisation des adultes et d'enseignement (taux brut de scolarisation combiné dans le primaire, le secondaire et le supérieur)

TABLEAU 20

Évolution du nombre d'animaux d'élevage (1990 - 1998)

Type d'animal	1990	1994	1998	Variation (en %)
Bovins	431839	400000	346000	-20
Chèvres	927472	910000	659000	-29
Moutons	360633	360000	200000	-45
Porcs	102799	85000	73000	-29
Volailles	4400	4800	4600	5
Lapins	110	100	75	-32

Notes : Volaille et lapins par 1000 têtes.
Source : Bundervoet *et al.* (2009)

Au cours de l'exode, les groupes de population vulnérable, sans armes, apeurés, affamés et fatigués, sont confrontés à de nombreux problèmes touchant notamment l'intégrité physique et l'exploitation sexuelle.

chuté de plus d'un tiers et parallèlement des millions de Burundais se sont enfoncés dans la pauvreté.

La proportion de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté est passée de 35 % à 68 % (Bundervoet *et al.*, 2009). Sans surprise, les provinces qui ont le plus souffert de la guerre sont également celles qui ont connu la plus forte augmentation de la pauvreté. C'est ainsi que les provinces de Cibitoke, Bujumbura Rural et Bubanza sont tombées respectivement de la 1^{ère}, 4^e et 5^e place en 1990 à la 12^e, 8^e et 14^e en 1998 dans le classement des provinces par niveau de pauvreté²⁷.

11.2.2.3. Effets des conflits civils sur les femmes et les enfants

En période de conflits armés, la situation des femmes et des enfants est particulièrement délicate. Faisant très rarement partie des effectifs des combattants, les femmes, les enfants et les vieillards sont les plus en mouvement, à la recherche des espaces de tranquillité. Au cours de cet exode, ces groupes de population vulnérable, sans armes, apeurés, affamés et fatigués, sont confrontés à de nombreux problèmes touchant notamment l'intégrité physique et l'exploitation sexuelle. C'est pourquoi cette catégorie de la population mérite une attention particulière.

Ndacayisaba (2011) montre clairement les effets des conflits armés sur les femmes et les enfants. Premièrement, bien que la guerre détruit l'ensemble de la société, tant les hommes que les femmes, les conflits armés, l'instabilité politique, les tensions civiles infligent des souffrances aux femmes sous forme de tueries,

tortures, viols et agressions sexuelles, enlèvement, et autres maux. Il faut noter que le viol a été utilisé par les groupes armés au Burundi comme une arme de guerre.

En conséquence, les femmes et les petites filles endurent cette souffrance qui a des conséquences sur toute leur vie : la prolifération des maladies sexuellement transmissibles et le VIH/sida, les grossesses non désirées et précoces, la marginalisation sociale, les traumatismes psychologiques, etc.

Deuxièmement, aujourd'hui à cause des différents cycles de conflits civils qu'a traversés le Burundi, l'homme n'est plus le seul garant de la survie familiale. De fait les femmes sont devenues chefs de famille suite au décès, à la fuite ou à la disparition pure et simple de leurs maris.

La femme fait face aux nouvelles et doubles responsabilités qui l'amènent à s'organiser pour subvenir aux besoins de la famille. Il faut noter que pour pallier les problèmes de pauvreté, beaucoup de femmes se sont réunies dans des systèmes associatifs qui leur permettent de développer de petites activités mais aussi de se soutenir dans les expériences difficiles. Aujourd'hui, le Burundi compte plusieurs organisations et groupements de femmes qui militent pour la paix et l'autonomie économique de la femme. Aussi, les femmes dont les époux sont décédés du fait de la guerre se heurtent à de nombreux problèmes de subsistance face aux nouvelles et doubles responsabilités de chef de famille. Elles doivent apprendre à gérer, à décider, et à se défendre publiquement.

Troisièmement, les conflits civils ont aussi des effets sur l'entité familiale. Plusieurs couples mixtes (Hutu-Tutsi) se sont dissous

27 Les informations proviennent du document de stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté au Burundi, 2003

à cause des conflits ethniques, et les enfants se sont retrouvés déstabilisés, ne pouvant choisir entre les deux parents d'ethnies différentes. Les conséquences qui s'ensuivent sont nombreuses : enfants de la rue, prostitution, propagation des maladies sexuellement transmissibles (MST) et du VIH/sida, traumatismes, etc.

Les conflits civils peuvent affecter les enfants d'une autre manière. Par exemple, dans les cas de décès des parents suite aux conflits civils, les enfants quittent l'école pour devenir chef de famille et ainsi subvenir aux besoins de leurs petits frères et sœurs. Aussi, pendant les conflits civils, le taux d'enfants non accompagnés atteint les limites. Bon nombre d'entre eux n'ont pas de logis ; ils sont dans la rue toute l'année et apprennent à piller pour subvenir à leurs besoins. Ils sont exposés aux maladies, à la drogue, à la douleur. Il faut ajouter que le taux de scolarisation au Burundi a considérablement chuté pendant la guerre civile de 1993-2013, et que le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans a augmenté suite à la malnutrition, et aux différentes maladies en raison d'un accès difficile à l'aide humanitaire distribuée par les ONG. Il faut aussi ajouter que les enfants, surtout les jeunes, sont manipulés par l'opinion politique, et sont enrôlés de force dans les groupes armés, où ils apprennent à tuer, à piller et à violer avec le silence complice des adultes qui n'ont plus de contrôle sur leurs propres enfants.

II.2.2.4. Impact des conflits sociaux sur la dégradation de l'environnement au Burundi

Les différents conflits cycliques que le Burundi a connus ont eu des effets néfastes sur les différents aspects de la vie socio-économique du pays et aussi sur l'environnement remettant en cause le développement durable. En effet, le Burundi avec l'appui des différents partenaires de développement avait réalisé un vaste programme de reboisement à partir des années 1980 visant à assurer la production et la protection du territoire forestier (Bukobero *et al.*, 2013).

Cependant, la guerre civile qui a commencé en 1993 est venue ralentir les efforts que le pays avait déployés. En effet, à la veille de la crise de 1993, la surface boisée occupait une superficie de 206 000 ha, soit 8 % du territoire national.

La crise de 1993 a occasionné la destruction de 30 000 ha de forêts plantées et 3400 ha de forêts naturelles ; en 1997, la couverture forestière occupait 176 000 ha, soit 5 % du territoire national (OBPE, 2016).

Il faut noter que la guerre détruit l'environnement par l'effet des armes utilisées dont les obus, les mortiers, les roquettes et les grenades, et par l'utilisation de la terre brûlée comme arme de combat. Pendant la guerre civile, à côté des groupes armés et de l'armée régulière responsables de la destruction physique de l'environnement au Burundi, il faut ajouter les déplacés. En effet, les camps des déplacés et de regroupement ont exercé une pression très forte sur les reboisements et les aires protégées. Des milliers d'hectares de ressources naturelles ont été détruits par les déplacés pour construire des abris et satisfaire leurs besoins de nourriture et d'énergie (Bukobero *et al.*, 2013).

En plus de cette destruction des forêts et des boisements, il faut ajouter les cultures et récoltes brûlées pendant la guerre civile, le surpâturage et la pollution causés par des troupeaux qui avaient trouvé refuge à Bujumbura, ainsi que d'innombrables animaux sauvages (buffles, antilopes, etc.) qui ont été abattus et dont l'effectif serait difficile à estimer avec exactitude. D'une façon générale, la longue période de guerre qu'a connue le Burundi depuis 1993 a causé des dégradations énormes à l'environnement et impacté négativement le développement durable.

II.2.2.5. La bonne gouvernance comme prérequis du développement durable au Burundi

La Banque mondiale a adopté au début des années 90, le concept de la « Bonne gouvernance », le message étant que les pays ne peuvent pas changer l'économie sans passer par le politique. La Banque mondiale définit la bonne gouvernance comme étant « La capacité de l'État à fournir les institutions qui favorisent la croissance et la réduction de la pauvreté » (Banque mondiale, 2002). Depuis les années 90, la Banque mondiale a introduit les indicateurs de gouvernance qui sont : voix et responsabilité, la stabilité politique, l'efficacité du Gouvernement, la qualité de la réglementation, la règle de droit, ainsi que le contrôle de la corruption. Pour chaque dimension de la gouvernance, l'indice présenté varie entre -2,5 (faible performance) et 2,5 (forte performance).

Les différents conflits cycliques que le Burundi a connus ont eu des effets néfastes sur les différents aspects de la vie socio-économique du pays et aussi sur l'environnement remettant en cause le développement durable.

Malgré les efforts du Gouvernement, la réalisation de la bonne gouvernance au Burundi reste un défi majeur.

Il faut noter que la bonne gouvernance est l'une des priorités du gouvernement burundais. En effet, l'axe N°1 du CSLP II était relatif à l'amélioration de la gouvernance et de la sécurité, avec un accent spécifique sur le renforcement de la culture démocratique, le recentrage du rôle de l'État, la promotion d'une administration publique efficace et le renforcement des structures de planification et de gestion économique. À cet effet, un ministère à la Présidence chargé de la Bonne gouvernance, de la Privatisation, de l'Inspection générale de l'État et de l'Administration locale a été créé. Ce dernier a conduit en 2008 une étude de diagnostic sur la gouvernance et la corruption au Burundi. Cette étude a montré que dans les catégories spécifiques comme celles des fonctionnaires, des entrepreneurs et des responsables des ONG, les problèmes auxquels ils sont confrontés ne peuvent pas rassurer sur la bonne gouvernance, c'est-à-dire l'efficacité de la gestion publique, et la promotion de l'état de droit.

La même étude a montré que tous les services de l'administration publique sont affectés par la corruption, en particulier, les services douaniers, les impôts, la justice officielle et dans une certaine mesure la justice traditionnelle et beaucoup d'autres services parmi les plus usités.

Récemment, le gouvernement du Burundi a réitéré l'importance qu'il donne à la bonne gouvernance pour arriver à une transformation structurelle de l'économie. En effet, la quatrième orientation stratégique du Plan national de développement (PND) du Burundi 2018-2027 est de renforcer la démocratie, la gouvernance, l'état de droit et la sauvegarde de la souveraineté nationale. Il est prévu que cette orientation sera réalisée à travers deux axes d'intervention : la Gouvernance et la sécurité, et la Défense nationale. Cependant, il faut noter que malgré les efforts du Gouvernement, la réalisation de la bonne gouvernance au Burundi reste un défi majeur. En regardant les données du tableau 21, sur

toutes les dimensions de la gouvernance, le Burundi doit encore relever de grands défis au niveau de la gouvernance du secteur public. Celle-ci reste faible et en deçà des moyennes de l'Afrique, surtout en termes de stabilité politique, d'efficacité du Gouvernement et de l'état de droit.

Acemoglu (2003) montre le rôle des institutions dans le développement des Nations. Selon lui, de bonnes institutions encouragent l'investissement dans l'équipement, le capital humain et les technologies performantes et, en conséquence, prospèrent d'un point de vue économique. De bonnes institutions garantissent le respect des droits de propriété à une grande partie de la population et incitent les individus à investir et participer à la vie économique. En fait, de bonnes institutions encouragent l'égalité de genre et l'autorépartition des femmes sont en puissance, ce qui a permis le développement appropriable (objectifs ou investissements) d'autrui ou de fausser les règles du jeu. Enfin, de bonnes institutions cherchent à promouvoir l'égalité des chances pour tous les membres de la société, par conséquent elles encouragent l'investissement, notamment dans le capital humain, et poussent l'innovation et la créativité. La réalité montre que toutes ces conditions ne sont pas réunies au Burundi et tant que les comportements rentiers de l'élite n'auront pas cessé, le développement restera irréalisable, voire impossible.

11.2.2.6 Égalité de genre et développement durable

Le genre fait référence aux rôles féminins et masculins socialement construits et appris, en termes de comportements et d'attentes. Toutes les cultures interprètent et traduisent les différences biologiques entre hommes et femmes, dans des croyances sur les comportements et les activités appropriés pour chaque sexe, ainsi que leurs droits, ressources et pouvoir.

Par exemple, la plupart des sociétés donnent aux femmes et filles, la responsabilité première

TABLEAU 21

Gouvernance au Burundi par rapport à l'Afrique (1996-2017)

Voix et Responsabilité		Stabilité Politique		Efficacité du Gouvernement		Qualité de la Réglementation		Règle de Droit		Contrôle de la Corruption	
Burundi	Afrique	Burundi	Afrique	Burundi	Afrique	Burundi	Afrique	Burundi	Afrique	Burundi	Afrique
-1,09	-0,61	-1,78	-0,51	-1,27	-0,70	-1,12	-0,65	-1,21	-0,65	-1,08	-0,61

Source : Banque mondiale (2017).

de prendre soin des nourrissons et des jeunes enfants, et aux hommes, elle réserve le service militaire et la sécurité nationale. Le genre façonne ainsi les chances et le rôle de chacun dans la vie, à la maison, dans la société, et dans l'économie.

Le genre peut se traduire par des inégalités, en termes de capital humain, d'opportunités économiques, de citoyenneté, et de participation politique. Il détermine la façon dont les ménages affectent les ressources à leurs enfants, concernant leur éducation ou leur lieu de travail : les garçons travaillent généralement à la ferme et sur tout autre lieu sur le marché de travail, pendant que les travaux domestiques sont réservés aux filles. Élevés dans de telles circonstances, filles et garçons, arrivés à l'âge adulte, forment des ménages, où les femmes, qui ont généralement moins d'années d'études que les hommes à leur actif, travaillent de plus longues heures, mais sont moins présentes au sein de la population active. Elles gagnent des salaires plus bas, et ont moins le droit à la parole au sein de leurs communautés et sociétés.

Tout comme le développement signifie moins de pauvreté (monétaire et non monétaire) ou un meilleur accès à la justice, l'égalité de genre signifie moins d'écarts de bien-être entre hommes et femmes. Il est maintenant reconnu que l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes sont importantes pour le développement durable (objectif 5 des ODD). En effet, l'égalité de genre est importante en soi, parce que la capacité de vivre la vie de son choix et être épargnée de la privation absolue, est un droit humain fondamental, qui doit être joui de tous, que l'on soit un homme ou une femme. Puisque le développement est un processus qui étend les libertés de manière égale pour tous, l'égalité des sexes est un objectif fondamental en soi. Tout comme la réduction de la pauvreté et l'accès accru à la justice font partie du développement, il en est de même s'agissant de la réduction des écarts de bien-être entre hommes et femmes.

Le Rapport mondial pour le développement (Banque mondiale, 2012) montre comment l'égalité de genre peut améliorer l'efficacité économique et d'autres résultats de développement de trois manières.

Tout d'abord, enlever les barrières qui empêchent les femmes d'avoir le même accès que les hommes à l'éducation, aux opportunités économiques et aux intrants productifs, peut générer de larges gains de productivité. Des

gains d'autant plus importants dans un monde plus compétitif et globalisé. En effet, la mauvaise allocation des compétences et talents des femmes a un coût économique élevé. L'égalité de genre peut donc conduire à d'importants gains en termes de productivité.

Les femmes représentent plus de 40 % de la population active mondiale, 43 % de la main-d'œuvre agricole et plus de la moitié des étudiants universitaires dans le monde. Pour qu'une économie fonctionne à son plein potentiel, les compétences et talents des femmes doivent être engagés dans des activités qui font le meilleur usage de leurs capacités. Cependant, cela n'est pas toujours le cas pour les raisons suivantes :

- (i) Le travail des femmes est soit sous-utilisé ou soit mal alloué, car les femmes font face à une discrimination sur les marchés ou au sein des institutions de la société. Cela les empêche de terminer leur éducation, d'exercer certaines professions et ainsi, de gagner les mêmes revenus que les hommes. Le résultat est bien-sûr une perte économique ;
- (ii) Dans beaucoup de pays, notamment en Afrique, les femmes agricultrices manquent de sécurité en raison d'un régime foncier qui discrimine les femmes. Le résultat est un accès réduit au crédit et aux intrants, avec pour conséquence une utilisation inefficace des terres et des rendements réduits ;
- (iii) La discrimination au sein du marché du crédit et autres inégalités de genre quant à l'accès aux intrants productifs, rend également plus difficile pour les entreprises dirigées par des femmes, d'être aussi productives et rentables que celles dirigées par des hommes ;
- (iv) Lorsque les femmes sont exclues des postes de direction, les gestionnaires sont en moyenne moins qualifiés, ce qui réduit le rythme de l'innovation et de l'adoption de la technologie.

Ensuite, améliorer le statut des femmes les conduit à de meilleurs résultats de développement, y compris chez leurs enfants. En effet, le meilleur contrôle des ressources du ménage par les femmes conduit à plus d'investissements dans le capital humain des enfants,

Il est reconnu que l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes sont importantes pour le développement durable (objectif 5 des ODD).

En ce qui concerne, la perception du niveau de la cohésion sociale au sens général, Sur 700 personnes interviewées, 61,7 % estiment que la cohésion sociale au Burundi est forte, 31,3 % estiment qu'elle n'est pas forte, tandis que 6,8 % disent qu'il n'y a pas de cohésion sociale au Burundi.

avec des effets positifs dynamiques sur la croissance économique et le développement. Des études dans de nombreux pays montrent que l'augmentation de la part du revenu des ménages contrôlés par les femmes, que ce soit leurs propres revenus ou transferts, change les dépenses du ménage d'une manière qui profite aux enfants. L'amélioration de l'éducation et la santé des femmes a également des effets positifs sur l'éducation et la santé de leurs enfants.

Enfin, s'assurer que les femmes aient le même niveau d'activité sociale et politique, de prise de décisions et d'action sur les politiques que les hommes, est susceptible de conduire à terme les institutions à faire des choix politiques plus représentatifs et inclusifs, et donc mener à un meilleur sentier de développement.

II.3. Perception de la cohésion sociale au Burundi

Cette section est consacrée aux résultats de l'enquête d'opinion réalisée auprès de 700 personnes, dont 46,1 % de femmes, réparties dans les provinces de Ngozi, Cankuzo, Gitega, Makamba, Bujumbura-Mairie et Cibitoke (voir tableau 22). Les résultats présentés portent sur : la perception par la population de la cohésion sociale au Burundi, les menaces qui pèsent sur cette même cohésion sociale et les propositions de renforcement de la cohésion sociale au Burundi. La note méthodologique sur le choix de l'échantillon de l'enquête est présentée ci-après.

II.3.1. Méthodologie d'échantillonnage

Cette note décrit de manière détaillée les cibles de l'enquête, la taille de l'échantillon, ainsi que les modalités de choix des enquêtés. L'enquête a porté sur un échantillon de 720 personnes réparties dans six provinces représentatives des régions du Burundi.

La fixation de cette taille de l'échantillon ne tient pas compte des critères de validité statistique, mais a été dictée par les moyens disponibles. Une stratification en milieu urbain et rural a été opérée en vue de capter les différences de perceptions éventuelles sur les thèmes étudiés.

L'échantillon est réparti proportionnellement à l'effectif des ménages RGPH (Recensement général de la population et de

l'habitat) sur chaque colline échantillonnée. Le tableau suivant donne la répartition par provinces, communes, collines des 700 enquêtés selon le milieu urbain et rural. L'équipe de collecte a veillé à assurer une représentativité par sexe ainsi qu'une couverture géographique de toute la colline. Dans la mesure du possible en fonction de l'accessibilité, la moitié des sous collines constituant la colline a été enquêtée.

II.3.2. Vue globale de la cohésion sociale

Cette section présente la perception de la population sur la définition et le niveau de la cohésion sociale au Burundi.

Pour la majorité des personnes que nous avons interviewées, la dimension sociale de la cohésion sociale semble la plus importante. En effet, quand on leur demande ce qui leur vient à l'esprit quand on parle de cohésion sociale, les mots et expressions suivants sont cités : vivre ensemble en bonne entente et sans conflit ; unité de la population ; cohabiter pacifiquement ; confiance et respect mutuels ; bonne collaboration ; entraide (solidarité) mutuelle, et l'amour. Selon l'opinion, la cohésion sociale est donc synonyme : de relations harmonieuses entre les membres de la société, une façon de cohabiter pacifiquement au sein d'une communauté et de manifester l'esprit de solidarité au sein de la population. Ceci montre l'importance qu'occupe le capital social au sein des Burundais. Cependant, il faut noter que la dimension économique (réduction des inégalités, partage des richesses nationales, équité des conditions de vie (logement, travail, éducation, alimentation, soins, etc.) ne vient pas spontanément dans leurs expressions de la cohésion sociale. Il faut ajouter que pour la majorité des femmes, la cohésion sociale est synonyme d'amour, de bonne collaboration et d'entraide mutuelle.

En ce qui concerne, la perception du niveau de la cohésion sociale au sens général (Figure 13), sur 700 personnes interviewées, 61,7 % estiment que la cohésion sociale au Burundi est forte, 31,3 % estiment qu'elle n'est pas forte, tandis que 6,8 % disent qu'il n'y a pas de cohésion sociale au Burundi. Il semble y avoir une différence de perception selon le milieu de résidence. En milieux ruraux, la cohésion sociale est forte à 72,4 % des interviewés, pas forte à 24,6 %, tandis qu'à 3,1 %, ils considèrent qu'il n'y a pas de cohésion sociale. Par contre, en milieux urbains, la cohésion sociale est forte

TABLEAU 22

Répartition des enquêtés par province, commune et colline

Province	Communes	Milieu	Collines	Ménages RGPH	Échantillon	Poids Colline
Ngozi	Kiremba	Rural	Magembe	174	15	15 %
		Rural	Ciri	267	23	23 %
	Ngozi	Urbain	Nyabihanga	323	28	28 %
		Urbain	Nkero	396	34	34 %
Sous total Ngozi				1160	100	100 %
Cankuzo	Kigamba	Rural	Kigamba	523	40	40 %
		Rural	Shinge	247	19	19 %
	Cankuzo	Urbain	Gahoko	141	11	11 %
		Urbain	Kabeza	399	30	30 %
Sous total Cankuzo				1310	100	100 %
Gitega	Bugendana	Rural	Gitongo	309	11	11 %
		Rural	Buhanda	433	15	15 %
	Gitega	Urbain	Songa	1187	41	41 %
			Yoba	971	33	33 %
Sous total Gitega				2900	100	100 %
Makamba	Kibago	Rural	Kibago	396	17	17 %
		Rural	Rubimba	478	20	20 %
	Makamba	Urbain	Siza	963	40	40 %
		Rural	Rabiro	557	23	23 %
Sous total Makamba				2394	100	100 %
Bujumbura Marie	Strate I	Urbain	Nyabugete	840	44	22 %
			Q IV	1326	69	35 %
	Strate III	Urbain	Nyakabiga III	1407	73	37 %
			Kabondo	265	14	7 %
Sous total Bujumbura Mairie				3838	200	100 %
Cibitoke	Buganda	Rural	Kansenga	2948	39	39 %
		Urbain	Murambi	2363	31	31 %
	Rogombo	Urbain	Mparambo I	1808	24	24 %
			Rosororo	498	7	7 %
Sous total Cibitoke				7617	100	100 %
Ensemble				19219	700	100 %

N.B. : Strate I : Musaga-Kanyosha, Strate II : Kamenge-Ngagara-Cibitoke, Strate III : Nyakabiga-Bwiza-Buyenzi, Strate IV : Mutanga Sud-Rohero-Kabondo

seulement à 36,7 % des interviewés, pas forte à 34,4 %, tandis qu'à 8,5 % ils estiment qu'il n'y a pas de cohésion sociale. L'opinion sur le niveau de cohésion sociale au Burundi varie aussi selon l'âge. Le sentiment de cohésion sociale est très fort chez les plus âgés (45 ans et plus), tandis qu'il est seulement assez fort chez les plus jeunes (moins de 25 ans). La perception du niveau de cohésion sociale diffère également selon le genre. 63,4 % des hommes disent que la cohésion sociale est forte contre 59,6 % chez les femmes.

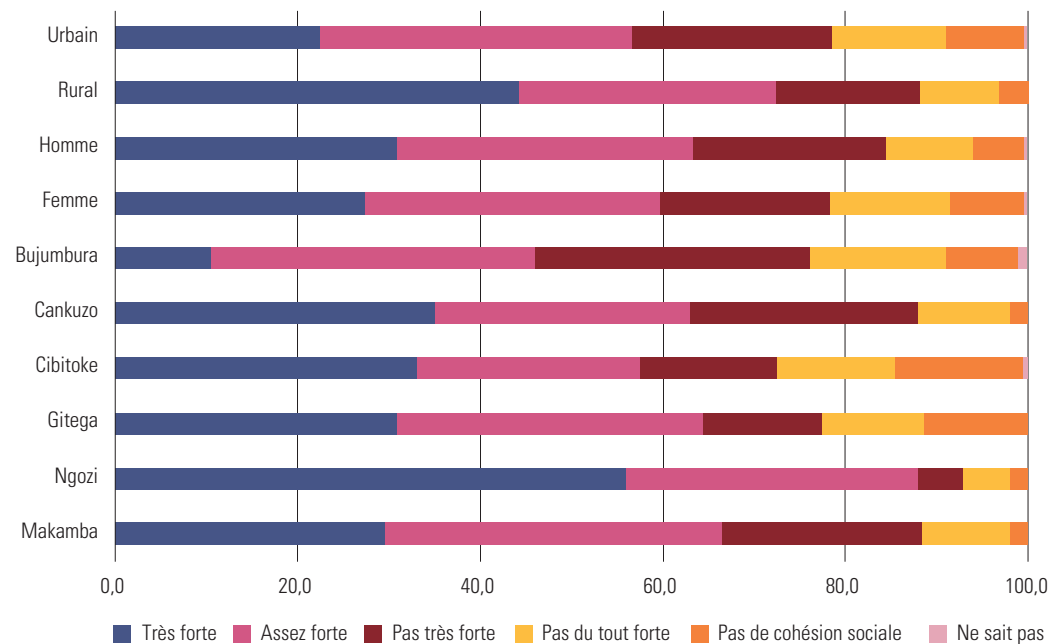
Au niveau des provinces, le niveau de cohésion sociale diffère. Par exemple, à Ngozi plus de 55 % des personnes enquêtées estiment que la cohésion sociale est très forte, alors qu'en Marie de Bujumbura seulement 10 % en disent autant.

Il faut comprendre cette perception du niveau de la cohésion sociale en général, en se référant à la définition de la cohésion sociale donnée par l'opinion. Il n'est pas surprenant que la cohésion sociale soit forte (très forte et assez forte) pour la majorité, car à part

La perception du niveau de la cohésion sociale en général, se comprend en se référant à la définition de la cohésion sociale donnée par l'opinion.

FIGURE 13

Perception du niveau de la cohésion sociale au Burundi (en % du total des interviewés)



Source : Enquête « Baromètre de la cohésion sociale au Burundi (CURDES, 2017) » sur base d'un échantillon de 700 personnes.

Faire confiance aux autres semble ne pas dépendre de l'appartenance à une région d'origine, à un même parti politique, ou à une même religion.

l'instabilité politique de 2015 qui a secoué certaines zones du pays, les Burundais en général vivent ensemble en bonne entente sans conflit, et cohabitent pacifiquement dans l'unité.

Après avoir présenté le niveau de cohésion sociale en général, convient-il d'utiliser d'autres mesures de cohésion sociale pour capter certaines spécificités du vécu des burundais en matière de la cohésion sociale ?

La première mesure de cohésion sociale que nous utilisons est le sentiment d'appartenance aux différents échelons territoriaux (Figure A.1 en annexe). En effet, 39 % des enquêtés disent qu'ils ont le sentiment d'appartenir au Burundi, et 46 % à leur commune/quartier. Seulement 6 % des interviewés s'identifient à la province, et 5 % à leur région. Très peu disent se rattacher à un espace plus étendu (étranger 1,5 %, Communauté Est-africaine 0,4 %). Ceci confirme la force des liens entre Burundais. Dans la littérature, le degré de mixité sociale est aussi utilisé comme mesure de cohésion sociale.

À la question de savoir si « Dans leur quartier, les habitants se ressemblent trop, il faudrait davantage de diversité », 32,2 % répondent par l'affirmative, exprimant un désir de plus de mélange, de diversité sociale. Cependant, 61,3 % estiment que la mixité sociale est

satisfaisante (Figure A.2). Une autre mesure de cohésion interpersonnelle que nous utilisons est la perception de la confiance. Pour l'estimer nous avons posé la question : « En règle générale, pensez-vous qu'il est possible de faire confiance aux autres ? ». L'opinion semble montrer que les Burundais ne sont pas méfiants les uns envers les autres (Figure A.3). En effet, près de trois personnes sur quatre affirment qu'en règle générale, il est possible de faire confiance aux autres (76,7 %).

De plus, cette confiance semble ne pas dépendre de l'appartenance à une région d'origine, à un même parti politique, ou à une même religion. 54,9 % affirment même avoir confiance envers les autres sans distinction aucune, tandis que 29,5 % disent qu'ils préfèrent faire confiance en priorité aux membres de leur famille (Figure A.4). On note cependant un degré de méfiance élevé dans certains milieux comme à Nyabugete en Mairie de Bujumbura, Rugombo (Cibitoke), Kibago (Makamba), ainsi que dans le centre urbain de Cankuzo. En effet, plus de 30 % des personnes interviewées dans ces milieux disent qu'il n'est pas possible de faire confiance aux autres.

Les autres mesures de cohésion sociale considérées sont « la perception de la sécurité » et « la perception de la discrimination existante contre les groupes minoritaires ». À

la question de savoir s'il y a un sentiment d'appartenance à une minorité communautaire (Figure A.5), 12,6 % répondent par l'affirmative, dont 46,2 % d'une minorité ethnique, 46,2 % d'une autre minorité, 5,5 % d'une minorité religieuse et 2,2 % d'une minorité de genre (Figure A.6). En plus, 61,3 % de ceux qui se sentent membres d'une minorité communautaire disent aussi se sentir en insécurité ou marginalisés à cause de cela.

Quant à la perception de la sécurité, 86,7 % répondent qu'ils se sentent en sécurité dans leur localité (Figure A.7). La perception de la sécurité semble être la même entre les hommes (86,1 %) et les femmes (87,3 %). Sur la perception de l'évolution de la sécurité respectivement sur les deux, cinq et dix dernières années, la majorité (plus de 50 %) disent que la sécurité s'est améliorée. Près de 30 % déclare que la sécurité s'est dégradée, tandis que 10 % affirme que la sécurité n'a pas varié. 25,3 % disent que la sécurité s'est dégradée dans les deux dernières années (Figure A.8), allusion faite probablement à la crise de 2015 qui a perturbé la cohésion sociale surtout dans la ville de Bujumbura. Les femmes ont la même perception que les hommes, sur l'évolution de la sécurité. Par exemple, sur les deux dernières années, 64,2 % des femmes estime que la sécurité s'est améliorée, 24,4 % disent qu'elle s'est dégradée alors que 11,4 % pense que la sécurité n'a pas changé.

En ce qui concerne le lien entre la sécurité et le genre, il faut noter qu'en période d'insécurité, les femmes et les filles sont souvent victimes de violences sexuelles. Pendant la crise de 1993 et la récente crise de 2015, nombreux sont les témoignages de violences sexuelles faites aux femmes. Souvent, les agresseurs intimident les victimes pour ne pas être dénoncés. La plupart des victimes n'osent donc pas briser le silence par crainte pour leur sécurité mais aussi par peur de la stigmatisation qui en découle.

La cohésion sociale s'en trouve affectée du fait que les agresseurs restent impunis et peuvent commettre le même forfait. Cependant, certaines victimes s'en remettent aux associations de défense des droits des femmes, qui les prennent en charge psychologiquement, les orientent et leur assurent un suivi jusqu'à leur réinsertion sociale.

Les Technologies de l'information et de la communication (TIC) servent à créer et renforcer les liens sociaux. Elles peuvent servir à construire le capital social ainsi qu'à établir

des relations interpersonnelles et intergroupes (Gallais, 2012). Selon l'opinion, toujours, Internet et les technologies de l'information contribuent, d'une certaine manière, à étendre les liens sociaux entre les personnes.

En effet, 64,6 % déclarent avoir noué des liens avec de nouvelles personnes grâce à Internet et les technologies de l'information, surtout en milieux urbains (71,3 % chez les urbains, contre 50 % chez les ruraux) et chez les plus jeunes (76,5 % chez les répondants âgés de moins de 25 ans, contre 48,7 % chez ceux âgés de plus de 45 ans) (Figure A.9).

Alors que la majorité des personnes enquêtées estime que la cohésion sociale en général est forte au Burundi, paradoxalement 69 % des personnes interviewées répondent par la négative à la question de savoir s'ils pensent que « *chaque individu a la possibilité de trouver vraiment la place qu'il mérite dans notre société* » (Figure A.10). Cela laisse penser qu'il y a un sentiment d'injustice sociale beaucoup plus accentué en milieu urbain (73,8 %) qu'en milieu rural (58,8 %), ainsi que dans les rangs des plus jeunes (75,8 % chez les moins de 25 ans) et des plus âgés (61,9 % chez ceux âgés de plus de 45 ans).

Pour sonder la source de ce sentiment d'injustice sociale, nous avons cherché à savoir s'il y a de la part de l'administration et de la société une différence de traitement entre certaines catégories de personnes. 60 % des personnes interviewées estiment que l'administration privilégie les hommes au détriment des femmes, 51,1 % disent que l'administration privilégie les jeunes au détriment des plus âgés, tandis que 63,1 % pensent que l'administration privilégie les personnes de même parti politique au détriment des autres (Figure A.11).

Comme illustration, lors d'un entretien avec des personnes âgées, une vieille veuve de Mparambo I, en province de Cibitoke, n'a pas manqué de souligner que les administratifs prennent le devant en écartant les personnes âgées de la société. Cela se traduit par le détournement ou la mauvaise gestion des dons ou vivres octroyés par les bienfaiteurs aux personnes vulnérables ou en âge d'inactivité. Les administratifs favorisant leurs proches lors de la distribution. Une autre vieille femme de Nyamagana dans la même province de Cibitoke a déclaré que les personnes âgées semblent être totalement oubliées par le Gouvernement. Il n'y aurait apparemment aucun programme spécifique de développé pour

86,7 % des enquêtés répondent qu'ils se sentent en sécurité dans leur localité

L'individualisme peut conduire au non-respect des valeurs et des normes communes, ainsi qu'au rejet de ce qui est imposé par d'autres.

leur venir en aide dans cette phase vulnérable de leur vie. De même, dans un autre entretien un vieux du Quartier Shatanya II dans la province de Gitega, nous a dit que, même s'il ne se sent pas lui-même exclu de la société, l'exclusion des personnes âgées existe bel et bien au Burundi, et que les vieillards se sentent marginalisés. Ceci semble être un criant appel au Gouvernement à mieux se focaliser sur les personnes âgées lors de l'élaboration des politiques de sécurité sociale.

Des inégalités existent aussi dans la société. En effet, 72,2 % des individus enquêtés estiment que la société privilégie les hommes au détriment des femmes. Les hommes à 69,1 % ainsi que les femmes à 75,9 % semblent s'accorder sur ce point. Ceci fait référence aux différentes inégalités de genre que les femmes subissent dans la société. Cependant, l'opinion chez les jeunes et les plus âgés, semble montrer que la société ne privilégie ni l'un ni l'autre (Figure A 12).

II.3.3. Menaces sur la cohésion sociale au Burundi : Résultats du sondage

L'enquête d'opinion réalisée dans les provinces du Burundi a permis aussi de déterminer les facteurs qui fragilisent la cohésion sociale dans le pays.

Selon l'opinion publique, le premier facteur qui empêche la cohésion sociale est l'individualisme (Figure 14). Celui-ci tend à privilégier les droits, les intérêts et la valeur d'un individu par rapport à ceux du groupe (société, famille, etc.). L'individualisme peut conduire au non-respect des valeurs et des normes communes, ainsi qu'au rejet de ce qui est imposé par d'autres. Les discriminations sont citées en deuxième position des causes de fragilité de la cohésion sociale au Burundi (46 %). Cela laisse à penser qu'il y a un traitement inégal des Burundais face à l'accès à l'emploi, au logement ou aux autres services publics comme l'éducation et la santé. Ces discriminations peuvent être d'ordre ethnique, régional, de genre, social ou politique.

Concernant les discriminations de genre, le PNUD (2017)²⁸ soutient que dans beaucoup de pays sous-développés à travers le monde, et notamment au Burundi, les femmes et les filles souffrent encore beaucoup de discriminations

économiques, sociales et politiques. Le PNUD estime que les femmes effectuent 66 % du travail mondial, produisent 50 % de la nourriture mais ne perçoivent que 10 % des revenus et 1 % des titres de propriété. Les femmes passent 30 à 35 heures par semaine à travailler sans rémunération. Les femmes sont également plus exposées à la pauvreté et représentent 70 % des pauvres dans le monde. Même lorsqu'elles travaillent, elles restent le plus souvent cantonnées aux emplois du secteur informel qui ne leur donnent pas accès à la sécurité sociale, aux congés payés, à l'assurance maladie, à la garde des enfants et aux emplois décents.

La pauvreté est citée en troisième position comme facteur fragilisant la cohésion sociale. Selon l'enquête la plus récente sur les conditions de vie des ménages (ECVMB, 2014), le taux de pauvreté au Burundi est de plus de 60 %. La majorité de la population, surtout en milieu rural, ne parvient pas à satisfaire ses besoins primordiaux. Ces privations causées par la pauvreté peuvent provoquer des frustrations qui conduisent à une déchirure du tissu social. Aussi, les pauvres peuvent-ils se sentir exclus ou marginalisés dans la société. Les pauvres peuvent être discriminés par les riches en raison de leurs statuts sociaux différents. La pauvreté peut ainsi entraver la possibilité de vivre ensemble et d'entretenir des liens avec les autres.

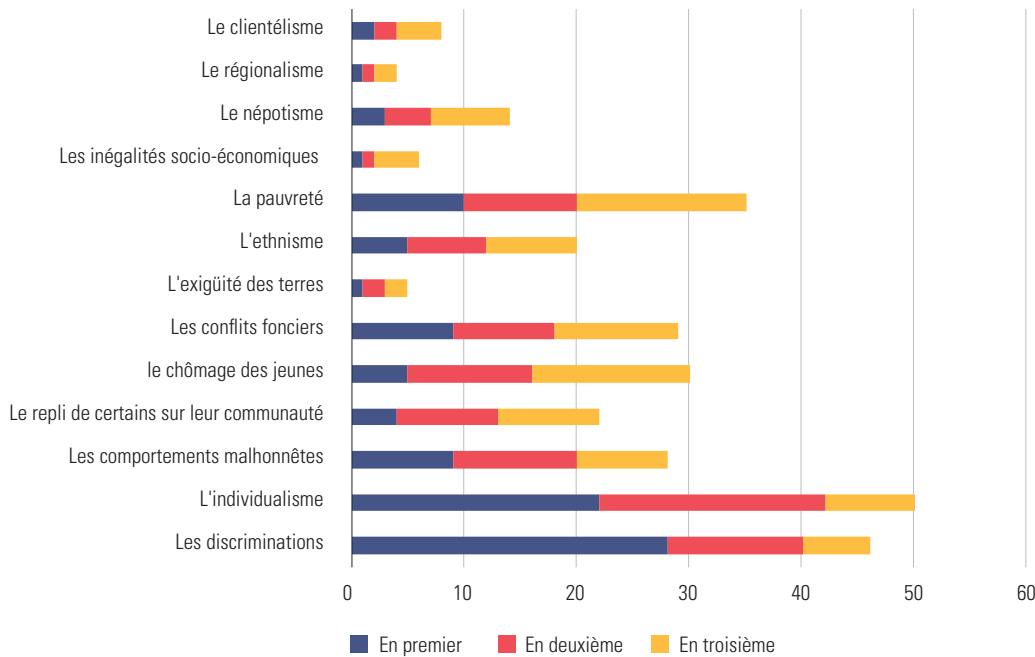
L'opinion montre aussi que le chômage des jeunes, les conflits fonciers ainsi que les comportements malhonnêtes fragilisent la cohésion sociale au Burundi. Cependant, on remarque certaines spécificités dans certaines localités. Les conflits fonciers sont spécifiquement cités par les habitants des régions nord et sud du pays (Ngozi et Makamba), la pauvreté est citée par les habitants de la région nord (Ngozi), tandis que l'ethnisme et la discrimination sont spécifiquement cités par les habitants de Bujumbura Mairie. Cependant, toujours selon l'opinion publique, le régionalisme, le clientélisme, les inégalités socio-économiques et l'exiguïté des terres, sont moins menaçantes pour la cohésion sociale au Burundi.

Pour compléter les résultats de l'enquête, des entretiens ont été menés auprès de certaines catégories de personnes, à savoir les rapatriés, les déplacés, les jeunes, les personnes âgées

28 <http://www.bi.undp.org/content/burundi/fr/home/ourperspective/ourperspectivearticles/2017/01/11/egalite-de-genre-et-autonomisation-des-femmes.html>

FIGURE 14

Les causes de la fragilité de la cohésion sociale au Burundi



Source : Enquête « Baromètre de la cohésion sociale au Burundi (CURDES, 2017) » sur base d'un échantillon de 700 personnes.

En général, les personnes interrogées citent également la pauvreté, le chômage des jeunes, l'individualisme et les discriminations comme principaux défis à la cohésion sociale.

sans retraite, et les Batwa, afin de connaître les principaux défis auxquels ces catégories sont confrontées, et qui pourraient fragiliser la cohésion sociale au Burundi. En général, les personnes interrogées citent également la pauvreté, le chômage des jeunes, l'individualisme et les discriminations comme principaux défis à la cohésion sociale. Un groupe de rapatriés de Kibago dans la province Makamba nous ont déclaré que le principal défi auquel ils sont confrontés, et qui pourrait fragiliser la cohésion sociale, est la pauvreté. Selon ce groupe, la pauvreté des rapatriés les pousse souvent au vol, à la prostitution et au mépris, fragilisant ainsi la cohésion sociale. Ils lancent un appel au Gouvernement pour lui demander de tout faire pour diminuer leur fragilité.

Au cours des entretiens avec certaines personnes âgées sans retraite des provinces Cibitoke et Gitega, les interviewés ont évoqué l'individualisme et la discrimination, le chômage des jeunes, les inégalités socio-économiques et la situation d'extrême pauvreté, comme défis de la cohésion sociale au Burundi. Par exemple, une vieille femme de Mparambo I (Province Cibitoke) en faisant allusion à la discrimination a expliqué qu'aussi longtemps que les administratifs ne changeront pas leur attitude de favoritisme, la cohésion sociale restera très fragile. Elle a

ajouté que le chômage des jeunes est un autre défi majeur de la cohésion sociale. Si ce problème n'est pas réglé en urgence en créant des emplois pour encadrer les jeunes, la société burundaise connaîtra toujours des perturbations de tous genres et la cohésion sociale restera fragilisée.

De même, une personne du troisième âge de Shatanya II en province Gitega confirme que la cohésion sociale existe dans la société burundaise mais que cette dernière est fragilisée par plusieurs défis, dont les inégalités socio-économiques, le chômage des jeunes et la situation d'extrême pauvreté des ménages burundais. Selon cette personne, chaque fois que le chômage connaît une ampleur assez forte, il règne une situation de malaise social qui fragilise la cohésion sociale, car l'inactivité de ces personnes en âge de travailler risque de provoquer des troubles dans le pays, comme la délinquance, les vols, les cas de viol et autres faits perturbateurs de la sécurité. Une fois le problème de chômage résolu, les gens auront des revenus et cotiseront pour leur avenir. Il s'en suivra une réduction des inégalités socio-économiques, ce qui renforcera la cohésion sociale.

Dans une discussion avec les rapatriés de Bugendana en province Gitega, ceux-ci expliquent qu'on ne peut parler de cohésion

Dans le Burundi ancien, toute la civilisation burundaise était centrée sur la vache qui occupait une place prépondérante. Elle était une source de liens sociaux et représentait le critère de richesse qui servait même de monnaie d'échange.

sociale alors que la population vit dans une extrême pauvreté. Quant aux défis auxquels est confrontée cette population du site de déplacés de Bugendana, ils risqueraient de fragiliser la cohésion sociale. L'ethnisme, le plus souvent considéré comme sources des différends, n'est ici pas d'actualité. Le problème de pauvreté est le plus éminent, ainsi que les conflits fonciers entre résidents et rapatriés. Ces déplacés ont également évoqué qu'au niveau de la commune ils subissent une discrimination qui les prive de leur accès aux projets ou programmes de développement qui de fait ne sont pas adressés à cette population de déplacés de Bugendana. Quant au groupe des Batwa de la province Cibitoke, la pauvreté liée au manque de terres cultivables, reste le principal défi à leur cohésion sociale. Les jeunes citent aussi la pauvreté et le chômage des jeunes.

Dans un entretien, les femmes de la province de Cankuzo citent les conflits ethniques et politiques, les violences faites aux femmes, la mauvaise cohabitation, le chômage, la pauvreté, les mariages illégaux et le concubinage, comme principaux défis auxquels elles sont confrontées et qui pourraient fragiliser la cohésion sociale. Elles affirment aussi que les préoccupations des femmes ne sont pas intégrées dans les projets de développement pour assurer une meilleure cohésion sociale. Elles s'indignent de ne pas être considérées lorsqu'un projet vient dans leur localité, elles disent être sous-estimées. Elles affirment aussi que tant qu'il n'y aura pas une loi officielle autorisant l'héritage des femmes au Burundi, au même titre que les hommes, la question continuera à engendrer des conflits et la haine entre frères et sœurs, ainsi qu'entre parents et enfants, perturbant ainsi la cohésion sociale.

II.3.4. Ancrage historique à la cohésion sociale

Cette partie traite des déterminants de la cohésion sociale. Elle présente d'abord la cohésion sociale au Burundi dans un contexte historique et fait une revue analytique de ses autres déterminants.

Dans cette section, nous considérons surtout la cohésion intergroupe, qui comme précédemment évoqué, montre la cohésion entre les groupes religieux, claniques, ethniques, linguistiques, etc. Nous nous intéressons à cette sorte de cohésion à cause des conflits ethniques cycliques qui ont endeuillé le Burundi depuis les années 1960.

Comme le dit Brachet et Wolpe (2005), « le capital social entre les groupes ethniques, c'est-à-dire les liens horizontaux, qui était important dans le Burundi traditionnel a été épuisé par les années de conflit violent. La crainte et la méfiance croissantes entre Hutu et Tutsi, l'approfondissement des divisions entre régions, le fossé grandissant entre la classe politique et les populations, et la politisation de l'institution de l'*ubushingantabe* a érodé la capacité de la société burundaise traditionnelle à gérer les conflits de manière non-violente ».

Quand les colonisateurs sont arrivés au Burundi, ils ont trouvé un pays très organisé politiquement et socialement (Chrétien, 2000). Les trois groupes ethniques recensés au Burundi à savoir : Hutu, Tutsi et Twa coexistaient bien que le groupe ethnique Tutsi ait relativement plus des privilèges économiques et un pouvoir politique. Les conflits d'ordre ethnique étaient inexistantes sous le régime monarchique. Hutu et Tutsi étaient unis par leur allégeance commune à la monarchie. Selon Kirura (2014), le système monarchique n'était pas enclin aux revendications sociales. Il y avait d'autres clivages, dont les clans et les différents lignages, mais pas de clivages d'ordre ethnique. Comme le dit Kirura (2014), l'intégration de toutes les composantes aux fonctions administratives, sur base d'aptitudes individuelles ou collectives, absorbait les frustrations éventuelles dues à l'appartenance ethnique.

Chrétien (2000) se pose même la question, quant à la division ethnique au Burundi, puisqu'avant la colonisation, Tutsi, Hutu et Twa n'étaient pas des ethnies au sens propre du terme, mais plutôt des catégories sociales liées à l'activité exercée. Les Tutsis étant les éleveurs de troupeaux, les Hutu, les agriculteurs, et les Twa, les artisans et ouvriers. Cependant, il faut noter la place de la vache dans la civilisation burundaise ancienne.

En effet, dans le Burundi ancien, toute la civilisation burundaise était centrée sur la vache qui occupait une place prépondérante. Elle était une source de liens sociaux et représentait le critère de richesse qui servait même de monnaie d'échange. La vache était même à la base d'une pratique d'« *ubugabire* » qui allait de pair avec une autre d'« *ubugererwa* ». Les éleveurs Tutsi qui avaient un grand nombre de vaches étaient donc plus favorisés. Cependant, malgré les inégalités socio-économiques qui s'observaient, les Hutus et les Tutsis vivaient

en harmonie. L'ordre monarchique imposait une harmonie et une cohésion sociale incontestées (Kirura, 2014). Il faut noter aussi le rôle des notables « Bashingantahe » pour maintenir la cohésion sociale sous le régime monarchique.

Néanmoins, depuis son indépendance en 1962, la cohésion sociale au Burundi a été testée à plusieurs reprises. Une série de violences entre les deux groupes ethniques, Hutu et Tutsi, a éclaté au cours des dernières décennies (cinq épisodes de conflits civils).

Ngaruko et Nkurunziza (2005) identifient trois causes des conflits civils au Burundi dans la période postcoloniale :

- (i) La politique coloniale belge du « diviser pour régner » ;
- (ii) Le régionalisme ;
- (iii) La révolution sociale de 1959 au Rwanda.

Sur la première cause et d'après Nkurunziza et Ngaruko (2005), les tensions et les divisions entre les deux groupes ethniques ont été exacerbées par la politique des maîtres coloniaux, de diviser pour régner. Comme le dit Chrétien (2000), l'étiquetage racial a été présent dès le début de la colonisation au Burundi. Selon Kirura (2014), le colonisateur en s'ingérant dans les rapports qui liaient les habitants du Burundi, à commencer à créer des pseudo-ethnies. L'ethnisme burundais ne répond pas, en effet, à des caractéristiques ethnologiques fondées.

En ce qui concerne le régionalisme, l'élite postcoloniale était plus constituée de ressortissants de la même région et ont exclu les autres de la gestion des affaires incluant, l'éducation, emploi, interaction sociale, etc. Cette politique d'exclusion engendra des frustrations.

La troisième cause des crises ethniques qu'a connues le Burundi, est l'effet contagion de la « révolution sociale » au Rwanda en 1959 où l'ethnie majoritaire arriva à prendre le pouvoir jusqu'alors entre les mains de la monarchie. Plusieurs centaines de personnes sont tuées et presque un tiers de la population de l'ethnie minoritaire fuira pour trouver refuge dans les pays limitrophes (Chrétien, 2000).

À ces trois facteurs cités, Brachet et Wolpe (2005) ajoutent les différences d'accès aux opportunités socio-économiques comme cause principale des conflits au Burundi. En effet,

la concentration de la puissance économique et politique aux mains d'une petite élite ainsi que l'aggravation des disparités sociales au cours du temps a considérablement augmenté le risque de conflits violents. Comme le dit Ndacayisaba (2001), tous ces phénomènes ont engendré et perpétué des violences interethniques récurrentes marquées par des tueries fratricides généralisées, entraînant la mort de milliers de gens et la déchirure du tissu social.

Il faut s'accorder à dire que les dirigeants ainsi que l'élite politique, ont un rôle important à jouer dans le maintien de la cohésion sociale au Burundi. Kirura (2014) note la responsabilité de l'élite des deux ethnies prédominantes, dans les crises qui ont endeuillé le Burundi depuis l'indépendance, en « relayant les visées du colonisateur pour propager le virus des divisions ethniques, alors que les paysans paisibles ne faisaient que subir des clivages commandités du haut ». Similairement, Martin Ndayahoze, Ministre de l'Information en 1968, confirme que les politiciens ont utilisé leur appartenance ethnique pour leur intérêt personnel.

Pour résumer le problème burundais, Martin Ndayahoze a dit ce qui suit : « Ce sont certains responsables insatiables qui, pour faire aboutir leurs ambitions inavouables, font de la division ethnique une stratégie politique » (Chrétien, 2000). Comme le dit Bates (2000), « veiller à ce que les tensions de toutes sortes ne se transforment pas en conflits violents, est une tâche politique clé. Ne pas le faire peut en effet être désastreux pour les riches et les pauvres, puissants et simples ». Rodrik (1998) le note aussi correctement ; « l'approfondissement des fissures sociales peut nuire à tous ».

II.3.5. Défis de la cohésion sociale au Burundi

Comme les résultats de l'enquête le montrent, les pouvoirs publics sont les mieux placés pour améliorer la cohésion sociale, en délivrant à tous une éducation de qualité, en assurant à tous, la possibilité d'occuper un emploi, en promouvant l'emploi des jeunes, et en garantissant à tous, la possibilité de se soigner, et donner à tous un accès au revenu. Ceci montre que le sous-développement du secteur social, les inégalités socio-économiques, et le chômage des jeunes, sont des défis majeurs de la cohésion sociale au Burundi.

En plus, à la question de savoir si le

La concentration de la puissance économique et politique aux mains d'une petite élite ainsi que l'aggravation des disparités sociales au cours du temps a considérablement augmenté le risque de conflits violents.

**La perception
largement émotionnelle
de la vengeance a
malheureusement
dominé la scène
politique nationale
et a occasionné des
violences aveugles
contre les uns et les
autres, si bien qu'un
véritable contentieux de
sang entre les ethnies
est né et s'est transformé
en violences cycliques.**

sous-développement du secteur social, les inégalités socio-économiques, et le chômage des jeunes, constituent des défis spécifiques de la cohésion sociale, l'opinion répond par un grand « Oui ».

Le chômage des jeunes constitue un défi de la cohésion sociale pour 86,7 % des personnes interviewées, le sous-développement du secteur social (Éducation, santé et protection sociale) pour 77,9 %, et les inégalités socio-économiques pour 67,4 % (Figure A.13). Les principaux défis de la cohésion sociale sont donc le niveau élevé des inégalités économiques et sociaux, le chômage des jeunes, auxquels il faut ajouter la récurrence des conflits armés et les conflits fonciers.

11.3.5.1. Récurrence des conflits

Selon Barancira (1997), la vengeance serait inhérente à la violence du contexte socio-politique burundais, chaque épisode de violence rappelant le précédent. En effet, les uns craignaient d'être exterminés par les autres, qui quant à eux craignaient d'être marginalisés et opprimés dans leurs aspirations à gouverner. Cette perception largement émotionnelle a malheureusement dominé la scène politique nationale et a occasionné des violences aveugles contre les uns et les autres, si bien qu'un véritable contentieux de sang entre les ethnies est né et s'est transformé en violences cycliques. Selon Barancira (2002), persuadée d'avoir le monopole de la souffrance, chaque ethnie se voyait menacée par l'autre dans sa survie ou dans son épanouissement politique. Ces fantasmes seront répandus d'âge en âge au sein de chaque ethnie et se traduiront par des actes vindicatifs de masse.

11.3.5.2. Inégalités et cohésion sociale

La pauvreté et les inégalités socio-économiques sont des défis pour la cohésion sociale. En effet, les mauvaises conditions de vie, les inégalités socio-économiques, le chômage des jeunes, etc. peuvent entraîner des contestations populaires pouvant dégénérer en violences. L'un des exemples est le printemps arabe qui a secoué les pays du Maghreb au début de l'année 2011. Pour rappel, le printemps arabe a été déclenché par un jeune Tunisien,

diplômé de l'université devenu vendeur de fruits ambulants pour faire vivre sa famille. Il s'est immolé par le feu à la suite de la confiscation de sa marchandise par la police²⁹. Ceci s'est passé dans un contexte où : la population est majoritairement constituée de jeunes sans perspectives ; la baisse du pouvoir d'achat provoque l'appauvrissement de la classe moyenne éduquée ; les inégalités, la corruption, l'enrichissement illégal, ainsi qu'une absence de libertés fondamentales sont très prépondérants.

Les inégalités peuvent être d'ordre économique (différences de niveau de vie) et d'ordre social (les inégalité d'accès à l'éducation et à la santé au niveau des provinces, les inégalités de genre). Le tableau 23 montre les inégalités de niveau de vie entre les riches et les pauvres au sein des provinces. En moyenne par an, les 20 % des ménages les plus riches dépensent 6,5 fois plus que les 20 % des ménages les plus pauvres.

Au niveau des quintiles, les disparités entre les revenus existent aussi mais sont beaucoup prononcées au sein des tranches extrêmes du niveau de vie, dans le premier et cinquième quintile, représentant respectivement les 20 % des ménages les plus pauvres et les 20 % des ménages les plus riches.

Le coefficient de variation est de 7,8 % et 16,8 % dans les deux tranches extrêmes du niveau de vie, alors qu'il est seulement de 1,8 %, 1,1 % et 2,2 % au sein des tranches de niveau de vie intermédiaires, respectivement pour les deuxième, troisième et quatrième quintiles. Au sein des provinces, des inégalités de niveau de vie s'observent aussi. Par exemple, un ménage de Bujumbura-Mairie, Mwaro et Bujumbura-Rural dépense en moyenne, par an et par équivalent adulte, respectivement³⁰ 1 552 686 FBU, 972 900 FBU et 872 000 FBU, alors qu'un ménage des provinces de Ruyigi et Muyinga a des niveaux de dépenses qui n'atteignent pas 500 000 FBU³¹.

Le coefficient de GINI montre également que l'inégalité de revenus est plus prononcée en milieu urbain qu'en milieu rural avec des coefficients de GINI respectivement de 0,409 et 0,351 (Figure 15). La différence d'inégalité dans la distribution du revenu s'observe aussi d'une province à l'autre. L'inégalité est relativement plus élevée dans les provinces de Mwaro, Bujumbura-Mairie, Cibitoke et Kirundo que

29 <https://leblogalupus.com/2011/02/24/les-causes-economiques-et-sociales-du-printemps-arabe-par-emmanuel-garessus/>

30 Cela équivaut respectivement à 1003 dollars, 929 dollars et 563,8 dollars américains.

31 Cela équivaut à 323,3 dollars américains

TABLEAU 23

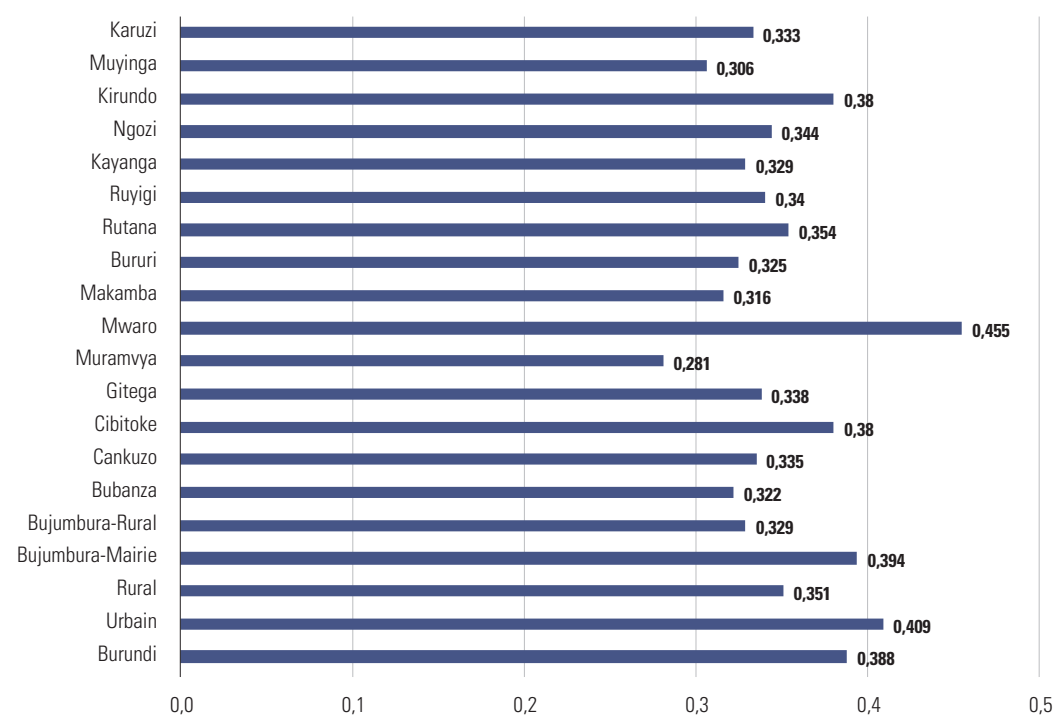
Niveau de vie par province

	Dépenses moyenne par équivalent adulte des ménages en milliers de FBU					Ensemble
	20 % les plus pauvres	2 ^e Quintile	3 ^e Quintile	4 ^e Quintile	20 % les plus riches	
Bubanza	235,5	371,7	494,3	714,6	1356,5	626,6
Bujumbura-Rural	286,6	378,0	506,9	721,6	1486,2	872,0
Bururi	275,5	381,1	503,4	747,0	1324,3	716,0
Cankuzo	232,4	366,6	497,4	734,4	1392,1	513,4
Cibitoke	224,7	358,0	505,1	733,3	1518,8	691,7
Gitega	231,7	374,7	503,9	707,0	1510,7	532,1
Karusi	234,1	369,3	502,8	699,8	1388,2	547,6
Kayanza	238,8	372,6	506,7	728,2	1285,3	519,3
Kirundo	218,5	371,2	506,6	736,0	1723,7	539,9
Makamba	263,3	387,8	510,6	705,3	1429,4	669,7
Muramvya	262,4	376,2	511,5	699,9	1348,0	708,1
Muyinga	244,9	370,8	512,3	709,4	1557,7	485,5
Mwaro	254,5	370,4	508,3	728,6	2242,2	972,9
Ngozi	218,0	383,6	512,0	710,0	1362,2	723,3
Rutana	227,7	373,0	505,1	709,9	1371,9	598,1
Ruyigi	243,7	370,3	518,8	722,1	1654,9	484,9
Bujumbura-Mairie	236,1	373,2	508,6	753,6	2074,1	1552,7
Pays	236,0	373,9	507,2	721,1	1597,2	687,0

Source : Enquête ECVMB 2014

FIGURE 15

Inégalités dans la distribution du revenu par province (Coefficient de GINI)



Source : Auteurs à partir des données de l'Enquête ECVMB (2014)

Le chômage des jeunes est un grand défi pour la cohésion sociale. les jeunes chômeurs deviennent facilement des recrues pour le crime, les milices rebelles, les bandes politiques et les réseaux extrémistes, contribuant ainsi à l'instabilité politique, à la violence collective, à la criminalité et aux conflits.

dans d'autres provinces. Muramvya, Muyinga et Makamba ont des coefficients d'inégalité de revenus plus faibles. Cependant, par rapport à 2006 (QUIBB 2006), on remarque une légère baisse des inégalités. En effet, l'indice de Gini est passé de 0,494 en 2006 à 0,388 en 2014.

11.3.5.3. Emploi des jeunes

Le chômage des jeunes est un grand défi pour la cohésion sociale. Selon Collier (2003), les jeunes chômeurs qui ont désespérément besoin d'opportunités pour de meilleures conditions de vie, sont vulnérables au recrutement par des individus et des groupes qui promettent de tels résultats. Ainsi, les jeunes chômeurs deviennent facilement des recrues pour le crime, les milices rebelles, les bandes politiques et les réseaux extrémistes, contribuant ainsi à l'instabilité politique, à la violence collective, à la criminalité et aux conflits. Ils sont souvent utilisés par les politiciens pour arriver à leurs fins égoïstes, notamment lors des campagnes électorales, les démonstrations et manifestations, etc.

Selon le recensement général de la population de 2008, 66,4 % de la population burundaise sont âgées de moins de 25 ans tandis que 79 % ont moins de 35 ans. L'enquête ECVMB (2014) montre que l'âge moyen au Burundi est de 21,6 ans et que plus de la moitié de la population burundaise a moins de 20 ans. Cela indique que la population burundaise est généralement jeune ce qui représente le grand

défi de l'emploi des jeunes. La plupart de cette jeunesse n'a aucune qualification et ceux qui terminent leurs études ne trouvent pas d'emploi facilement.

La Vision Burundi 2025 relève que seulement 30 % des élèves de l'école primaire accèdent à l'enseignement secondaire. Les autres se trouvent désœuvrés sans aucune qualification à la fin du cycle primaire. Aussi, les lauréats produits à tous les niveaux par le système éducatif burundais se heurtent à un marché d'emploi très rétréci. L'État qui est le principal employeur, fait face à des contraintes budgétaires pour promouvoir l'emploi, et le secteur privé n'absorbe qu'une petite partie des jeunes chômeurs.

Les données de l'enquête ECVMB de 2014, récapitulées au tableau 24, indiquent que le taux de chômage est de 1, % au sens strict³² et de 2,4 % au sens large. Le chômage est plus important en milieu urbain qu'en milieu rural, avec un taux, au sens large, de 14,7 %, touchant davantage les personnes instruites : 6,9 % de niveau d'études secondaires et 17,9 % de niveau supérieure. Le chômage est plus élevé chez les hommes que chez les femmes même si les écarts ne sont pas significatifs. Par rapport à l'âge, le phénomène du chômage touche particulièrement les jeunes âgés de 15 à 35 ans avec un taux estimé à 3,7 % alors qu'il n'est que de 1 % en moyenne dans la tranche d'âge de 36 à 64 ans et de seulement 0,1 % pour les individus de 65 ans et plus.

TABLEAU 24

Taux de chômage au Burundi (en %)

	Taux de chômage strict	Taux de chômage élargi
Milieu de résidence		
Urbain	10,0	14,7
Rural	0,8	1,2
Sexe		
Masculin	2,1	2,8
Féminin	1,2	2,1
Tranche d'âges		
15-35 ans	2,4	3,7
36-64 ans	0,5	1,0
65 ans et plus	0,1	0,1

Source : Enquête ECVMB (2014)

32 Au sens strict du BIT, une personne en âge de travailler, est en situation de chômage, si elle est sans emploi, disponible à travailler et à la recherche active d'un emploi. Ce dernier critère est généralement relâché pour définir le chômage élargi dans les pays sous-développés, ne disposant pas réellement d'infrastructures adéquates ou efficaces pour la recherche active d'emploi.

Cette enquête ECVMB (2014) distingue aussi le chômage du sous-emploi. Elle montre que 41,3 % des enquêtés déclarés actifs occupés sont en réalité touchés par le sous-emploi, travaillant en moyenne moins de 30 heures par semaine. Le sous-emploi est prédominant en milieu rural où le taux de chômage est quasiment nul. Plus de 42 % des actifs occupés dans ce milieu sont, en réalité, concernés par le phénomène de sous-emploi. Dans le milieu urbain, le taux de sous-emploi est estimé à 30,1 %.

11.3.5.4. La pauvreté

Selon l'enquête ECVMB 2014, le taux de pauvreté monétaire est de 64,6 % au Burundi. Cependant, il varie selon le milieu de résidence, urbain ou rural, et d'une province à l'autre. Certaines provinces affichent des taux de pauvreté plus élevés que d'autres. Le taux de pauvreté est de 27,6 % en zone urbaine et de 68,8 % en milieu rural. Les provinces de Cankuzo, Karuzi, Muyinga, Kirundo, Kayanza, Gitega et Ruyigi par exemple, ont des taux de pauvreté plus élevés, avec des taux supérieurs à 70 %. Les provinces qui affichent des taux de pauvreté monétaire plus bas sont : Bujumbura-Mairie (20,5), Bujumbura-Rural (43,2) et Mwaro (50). Le taux de pauvreté des provinces de Muyinga (84,7) et Ruyigi (84) est presque quatre fois celui de Bujumbura-Mairie (Tableau 25).

L'analyse de la pauvreté non-monétaire, traduisant l'ampleur des privations des ménages, en termes de confort général du logement, de biens durables possédés par les ménages, d'hygiène du cadre de vie, des contraintes de consommation, et d'accès aux services de base, montre la même divergence. La zone urbaine affiche un taux de pauvreté non-monétaire de 6,6 % seulement alors que la zone rurale a un taux de pauvreté non-monétaire de 71,1 %. Bujumbura-Mairie est un cas particulier avec un taux de pauvreté non-monétaire de 0,5 %.

Les données du tableau 25 montrent par provinces le pourcentage des ménages qui sont absolument pauvres (c'est-à-dire qui sont touchés par les deux dimensions de la pauvreté, monétaire et non-monétaire), ceux qui sont vulnérables (c'est à dire qui sont touchés par seulement l'une de ces deux dimensions de la pauvreté), et ceux qui ne sont pas pauvres (c'est à dire qui ne sont touchés par aucune de ces deux dimensions). Il en ressort qu'en milieu rural, seulement 15,3 % des ménages sont non pauvres, près de la moitié des ménages (48,6 %) sont absolument pauvres et 36 % des

ménages peuvent facilement basculer dans la pauvreté absolue (ménages vulnérables).

On observe en zone urbaine une image différente où seulement 5 % des ménages sont absolument pauvres et où presque les trois quarts des ménages (73,4 %) sont non pauvres. La pauvreté absolue touche surtout les provinces de Ruyigi, Muyinga, Kirundo, Cankuzo, Gitega, Kayanza et Rutana.

Selon un rapport de la Banque mondiale (2016), les ménages ayant un grand nombre d'enfants, comprenant des membres handicapés ou étant dirigés par des femmes célibataires ou veuves sont plus susceptibles de sombrer dans la pauvreté. La taille du ménage et l'âge du chef de famille sont également liés à la pauvreté.

Le taux de pauvreté des familles où les chefs de famille sont les plus jeunes (âgés entre 15 et 35 ans) est inférieur de 15 %, car ils ont moins d'enfants. Par ailleurs, les ménages dirigés par des femmes sont plus pauvres, à partir du moment où la femme est célibataire ou veuve.

Les femmes mariées ou en union libre sont susceptibles de recevoir un soutien financier supplémentaire de la part de leur partenaire masculin, et connaissent ainsi des niveaux de pauvreté moins élevés. Enfin, les ménages qui comprennent des membres handicapés ou invalides, à cause de blessures de guerre pour la plupart d'entre eux, enregistrent un taux de pauvreté supérieur de 3 %, avec des pourcentages plus importants dans le Sud et l'Ouest du Burundi.

À travers le tableau 26, nous analysons la pauvreté multidimensionnelle des enfants et des jeunes qui constituent une catégorie la plus vulnérable aux différentes sortes de privations. Il en ressort que chez les enfants de 0 à 17 ans, le taux de privation est plus élevé dans les zones rurales (82,9 %) que dans les zones urbaines (29,7 %).

À l'exception de Bujumbura-Mairie, le taux de privation est plus de 60 % dans toutes les autres provinces. Les provinces de Cankuzo, Kirundo et Muramvya présentent la plus forte proportion d'enfants pauvres. Certaines provinces, comme Makamba, Bujumbura-Rural et Cibitoke présentent un taux de privation moyen. Pour toutes les provinces, le taux de privation varie d'une tranche d'âge à une autre.

Pour les provinces de Cankuzo, Muramvya, Bururi, Rutana, et Ngozi, le taux de privation est plus élevé dans la tranche d'âge de 0 à 4 ans, alors que pour les provinces de Bujumbura-Mairie, Bujumbura-rural,

Les femmes mariées ou en union libre sont susceptibles de recevoir un soutien financier supplémentaire de la part de leur partenaire masculin, et connaissent ainsi des niveaux de pauvreté moins élevés.

TABLEAU 25

Niveau de pauvreté par province et répartition des ménages selon le type de pauvreté

Provinces	Taux de pauvreté monétaire	Taux de pauvreté non-monnaire	Ménages absolument pauvres	Ménages vulnérables	Ménages non pauvres
Burundi	64,6	64,8			
Milieu de résidence					
Urbain	27,6	6,6	5,0	21,7	73,4
Rural	68,8	71,1	48,6	36,0	15,3
Provinces					
Bujumbura-Mairie	20,5	0,5	1,1	17,0	81,9
Bujumbura-Rural	43,2	45,1	22,3	35,8	41,9
Bubanza	63	72,5	40,5	45,3	14,3
Cankuzo	77,9	86,5	64,5	28,7	6,9
Cibitoke	59,9	57,9	39,7	34,7	25,6
Gitega	79	78,0	58,1	33,8	8,1
Muramvya	57,4	68,7	35,3	46,1	18,7
Mwaro	50	62,7	31,4	40,7	28
Makamba	63,8	51,6	28,9	47	28
Bururi	57	45,1	25,9	42,3	31,8
Rutana	68,5	60,1	46,7	36,7	16,6
Ruyigi	84	85,3	69,8	23,6	6,6
Kayanza	77,1	70,6	55,5	31,6	13
Ngozi	55,4	63,8	32,0	49,8	18,3
Kirundo	76,2	87,2	64,5	27,9	7,7
Muyinga	84,7	73,8	64,7	24,8	10,5
Karuzi	74	81,9	57,5	32,9	9,7

Source : Enquête ECVMB (2014)w

Pour faire face au défi, de la pauvreté, l'enjeu est de produire plus et mieux et d'assurer une redistribution équitable.

Bubanza, Cibitoke, Gitega, Mwaro, Makamba, Ruyigi, Kayanza, Kirundo et Muyinga ce sont les enfants de la tranche d'âge de 16 à 17 ans qui sont les plus affectés. À Karuzi, par contre, le taux de pauvreté est plus élevé pour les enfants âgés de 5 à 15 ans.

II.3.5.5. Les potentialités du pays à faire face à la pauvreté

Avec un taux de pauvreté qui était estimé à 64 % en 2014, et qui se situe aujourd'hui à 72 % selon la dernière enquête de la Banque mondiale (2018), la question de la lutte contre la pauvreté s'avère être non seulement une urgence, mais également un impératif.

Pour faire face à un tel défi, l'enjeu est de produire plus et mieux et d'assurer une redistribution équitable. En dépit de ces niveaux élevés de pauvreté, le pays présente plusieurs potentialités qui demeurent inexploitées.

Le nouveau Plan national de développement (PND) fixe le cadre général de développement du pays pour la décennie à venir.

Le Burundi présente de fortes potentialités agricoles inexploitées, comme avoir des productions pendant deux saisons ou toute l'année, grâce aux possibilités d'irrigation et d'aménagement des marais, ou grâce à la fertilité de certaines régions naturelles, comme celle de l'Imbo. Il est également possible d'organiser de grandes exploitations industrielles dans les régions non densément peuplées. Ainsi, des programmes visant la création d'une plus grande valeur ajoutée locale des produits agricoles demeurent-ils d'une impérieuse nécessité. Le relèvement du taux de transformation des produits locaux ainsi recherché doit être appuyé par l'effectivité des programmes d'accroissement de l'offre énergétique, notamment par l'exploitation du potentiel hydroélectrique dont le pays est heureusement doté.

TABLEAU 26

Taux de pauvreté multidimensionnelle des d'enfants et des jeunes

Provinces	0 - 4 ans	5 -15 ans	16 -17 ans	0 -17 ans
Bujumbura-Mairie	15,4	14,7	16,2	15,1
Bujumbura-Rural	57,2	63,6	65,4	61,9
Bubanza	85,4	82,0	91,8	83,9
Cankuzo	95,8	94,8	94,9	95,1
Cibitoke	65,1	70,3	78,3	69,2
Gitega	88,0	88,3	89,4	88,3
Muramvya	94,2	89,5	90,2	91,1
Mwaro	73,6	74,1	81,8	74,9
Makamba	57,2	59,9	69,7	60,3
Bururi	75,2	69,0	70,7	71,0
Rutana	90,6	87,4	87,0	88,2
Ruyigi	86,3	81,2	94,4	83,9
Kayanza	86,8	87,8	89,8	87,6
Ngozi	85,7	80,8	77,1	81,9
Kirundo	94,8	93,8	97,4	94,4
Muyinga	89,9	88,3	91,1	89,1
Karuzi	87,3	88,8	87,8	88,2

Source : Enquête ECVMB (2014)

Même si le pays fait face à un déficit criant d'énergie, ce qui limite les initiatives éventuelles d'industrialisation, celui-ci présente un potentiel hydroélectrique énorme avec seulement une capacité installée de 50 Megawatt (Mw) sur plus de 1600 Mw potentiellement disponibles.

Il convient aussi de souligner que le pays renferme des gisements importants de minerais (or, nickel, coltan, terres rares, etc.) qui ne sont pas pleinement exploités et qui constituent une source importante de devises. Si les ressources provenant de l'exploitation de ces minerais sont bien utilisées, ceci pourrait conduire le pays à un autre sentier de développement.

Ainsi, le PND 2018-2027 du Burundi prévoit-il un certain nombre d'actions pour arriver au développement économique. À savoir, entre autres :

- (i) La modernisation et la diversification des productions agricole, animale et halieutique ;
- (ii) L'augmentation et l'amélioration de l'offre énergétique, notamment par la construction de nouvelles centrales hydroélectriques et à base d'autres sources d'énergie ;

- (iii) La promotion de la production industrielle, particulièrement l'industrie agro-alimentaire ;

- (iv) L'amélioration de la qualité des ressources humaines par le renforcement de l'offre et l'accessibilité aux services d'éducation et de santé ;

- (v) Le développement des services, principalement les transports, le tourisme, les TIC et les services financiers ;

- (vi) L'exploitation progressive des sites de minerais déjà identifiés ;

- (vii) L'accroissement des infrastructures d'appui à la production en quantité et en qualité, notamment des infrastructures d'énergie, de transport et de télécommunications visant l'interconnexion en vue de profiter pleinement des opportunités offertes par l'intégration du pays au sein des organisations régionales et internationales ;

- (viii) La diversification des produits exportables et la promotion du tourisme pour augmenter les réserves internationales.

La bonne utilisation des ressources provenant de l'exploitation des minerais pourrait conduire le pays à un autre sentier de développement.

II.3.5.6. Accès à la terre

Selon l'Enquête nationale agricole du Burundi 2011-2012, la superficie moyenne cultivée annuelle est évaluée à 0,81 ha par ménage avec des écarts non négligeables selon les régions. Ainsi, la superficie moyenne cultivée dans la région du Bugesera est de 1,252 ha, tandis que celle de Mumirwa ne serait que de 0,734 ha. Comme le montre la figure 16, la majorité de la population, plus de 82 %, possède des exploitations agricoles de taille inférieure à la moyenne nationale. La taille moyenne, déjà insuffisante pour une production vivrière à même de satisfaire les besoins alimentaires d'une population à plus de 90% rurale, ne cesse de s'amenuiser d'une année sur l'autre, suite aux effets combinés de la pression démographique et de la pratique du morcellement des terres agricoles, consécutivement au système d'héritage mis en vigueur à chaque génération.

À cause de l'exiguïté des terres et de la surpopulation, le Burundi est confronté à une série de problématiques foncières pouvant conduire à des conflits fonciers que l'on peut classer comme traditionnels ou d'un genre nouveau.

II.3.5.7. Les conflits fonciers au Burundi

Le Burundi est un pays densément peuplé où près de 9 citoyens sur 10 sont agriculteurs et pour qui la propriété foncière est un besoin vital. À cause de l'exiguïté des terres et de la surpopulation, le Burundi est confronté à une

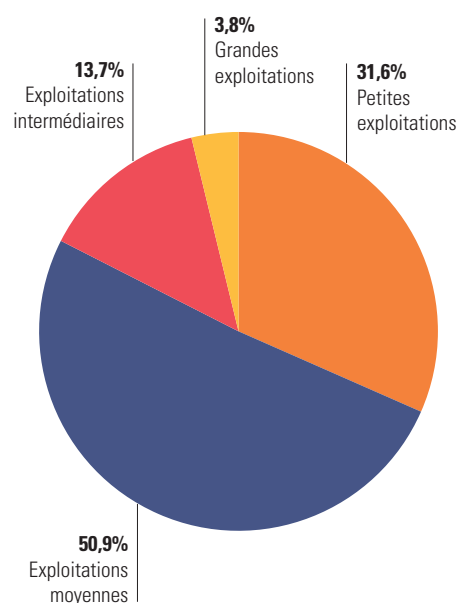
série de problématiques foncières pouvant conduire à des conflits fonciers que l'on peut classer comme traditionnels ou d'un genre nouveau.

D'après le rapport Justice & Démocratie (2004)³³, les conflits traditionnels incluent les droits de succession, les problèmes de partage, de délimitation des propriétés, et de preuve des droits fonciers, tandis que les conflits d'un genre nouveau sont plutôt des problèmes liés à la spoliation des terres des déplacés, des réfugiés, et des rapatriés.

On peut ajouter à cela la situation précaire des groupes sociaux défavorisés comme les Batwa qui sont sans terres. Plus d'une décennie après la fin de la guerre civile, la propriété foncière demeure un sujet hautement controversé au Burundi avec le retour au pays des réfugiés. Ce sont surtout les réfugiés de 1972 qui sont le plus souvent confrontés au problème de récupérer les terres abandonnées à leur départ en exil. Les régions frontalières (les provinces de Muyinga et de Kirundo au nord de Bururi et de Makamba au sud) sont en effet les plus concernées par ce problème. Concernant les déplacés, le principal problème est la vente illégale de leurs terres mais également les empiètements sur ces terres, faits de mauvaise foi par leurs voisins. Pour résoudre le problème des conflits fonciers, la Commission nationale des terres et autres biens (CNTB) a été créée en 2006, pour jouer le rôle de médiateur. Pour savoir si cet organe résout les conflits fonciers avec équité, Afrobaromètre³⁴ a réalisé en 2014 une enquête auprès de 1200 adultes burundais. Thomas Isbell (2017) résume les résultats clés de cette enquête comme suit :

FIGURE 16

Répartition des exploitations agricoles par types d'exploitation



Source : Enquête nationale agricole du Burundi 2011-2012

- (i) Neuf Burundais sur 10 (91 %) affirment connaître la Commission nationale des terres et autres biens (CNTB) ;
- (ii) Une faible majorité (53 %) de Burundais affirme que la CNTB joue bien son rôle sans penchant politique ou ethnique, alors qu'une minorité substantielle (34 %) pense qu'elle favorise certains groupes ;
- (iii) La perception de la partialité de la CNTB est plus répandue chez les résidents urbains (54 %), les citoyens justifiant d'un

33 http://www.rcn-ong.be/IMG/pdf/Etude_droit_foncier_Burundi.pdf

34 http://afrobarometer.org/sites/default/files/publications/Dispatches/ab_r6_dispatchno163_cntb_au_burundi_fr.pdf

niveau d'instruction post-secondaire (67 %), et chez ceux qui sont, économiquement, les mieux nantis (50%) ;

- (iv) Les Burundais qui perçoivent les dirigeants comme corrompus, indignes de confiance, et intéressés sont plus susceptibles de se plaindre du favoritisme de la CNTB que les citoyens affichant des perceptions plus positives de leurs dirigeants.

Après avoir évoqué des défis principaux de la cohésion sociale au Burundi, nous présentons des propositions recueillies lors de l'enquête, pour renforcer la cohésion sociale au Burundi.

II.3.6 Renforcement de la cohésion sociale au Burundi : Quelques propositions

Lors de l'enquête d'opinion réalisée dans les provinces du Burundi, nous avons cherché à savoir la condition la plus indispensable à la cohésion sociale.

Il ressort que la solidarité entre les citoyens, le respect mutuel et le respect des lois sont la pierre angulaire de la cohésion sociale au Burundi (Figure 17).

Selon l'opinion la responsabilité et l'initiative personnelle sont d'une importance capitale pour maintenir le lien social. Ceci implique que la cohésion sociale au Burundi repose beaucoup sur des conduites et des

comportements des individus. Aussi, pour maintenir la cohésion sociale, environ 8 % des personnes interviewées estiment que les inégalités ethniques ne doivent pas exister et que les citoyens doivent partager les mêmes valeurs. Cependant, les inégalités sociales semblent ne pas être un problème majeur à la cohésion sociale.

Seulement 3,2 % des personnes interviewées pensent que la condition la plus indispensable à la cohésion sociale est que « les inégalités sociales ne doivent pas être importantes ». Il faut noter que l'opinion n'a pas varié beaucoup selon le milieu de résidence, le sexe et la tranche d'âge par rapport à la condition la plus indispensable à la cohésion sociale.

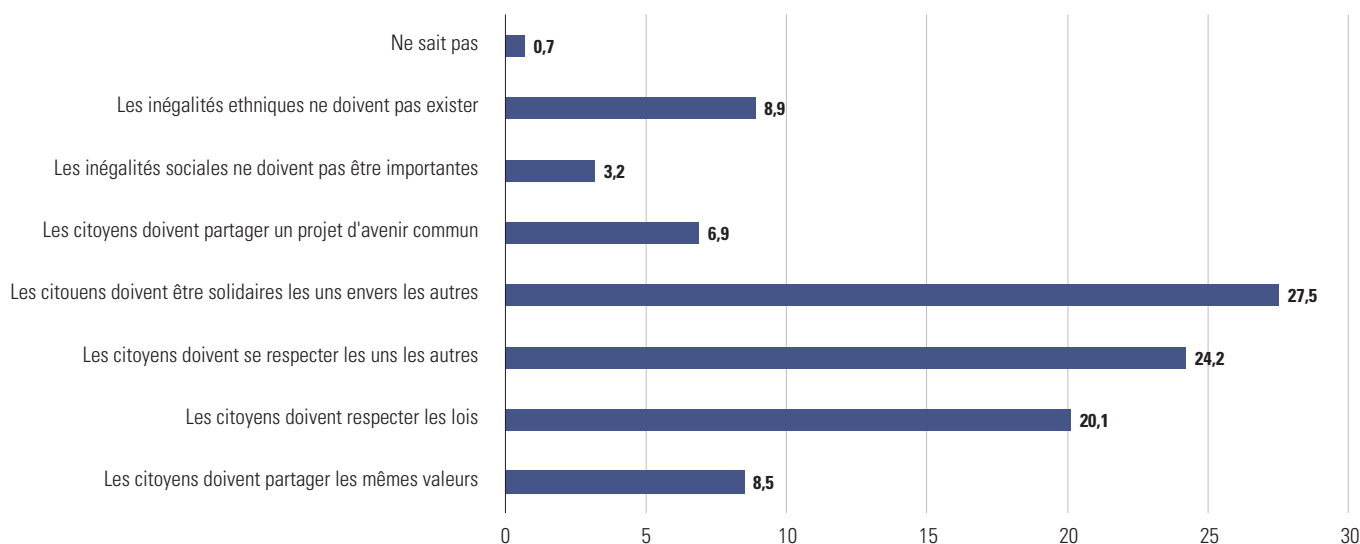
Sur la question de savoir ce qui contribue le plus à renforcer la cohésion sociale, l'opinion met en avant les activités individuelles. L'entraide au sein des familles (68 %) et les efforts de chacun pour vivre ensemble (58 %) constituent le ciment principal de la société au Burundi (Figure 18). Dans le groupe d'activités individuelles, l'engagement de certains citoyens dans les associations est aussi cité comme un facteur pouvant renforcer la cohésion sociale au Burundi.

Parmi les structures collectives qui renforcent la cohésion sociale, l'école est la plus citée (42 %). Les commissions sociales, les services publics en général, les services de défense et de sécurité ainsi que la protection sociale, sont les moins cités par l'opinion.

La solidarité entre les citoyens, le respect mutuel et le respect des lois sont la pierre angulaire de la cohésion sociale au Burundi

FIGURE 17

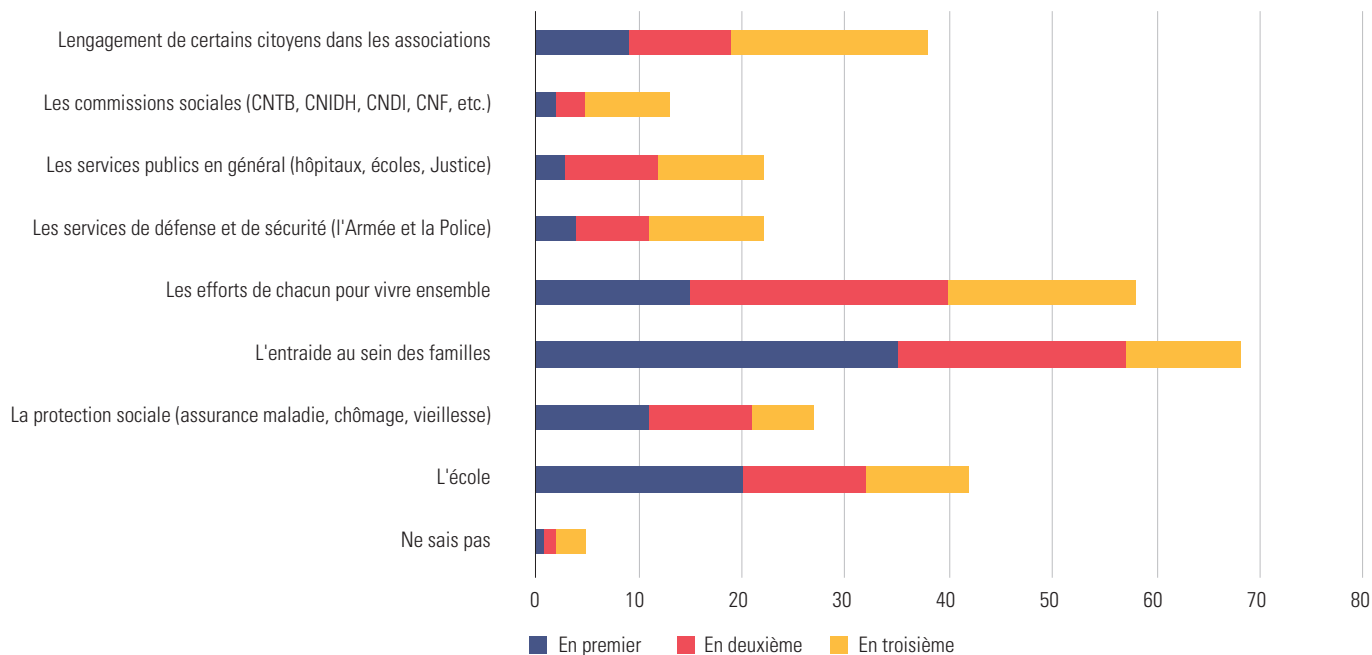
Conditions indispensables à la cohésion sociale au Burundi



Source : Enquête « Baromètre de la cohésion sociale au Burundi (CURDES, 2017) » sur un échantillon de 700 personnes.

FIGURE 18

Facteurs qui contribuent au renforcement de la cohésion sociale



Source : Enquête « Baromètre de la cohésion sociale au Burundi (CURDES, 2017) » sur un échantillon de 700 personnes.

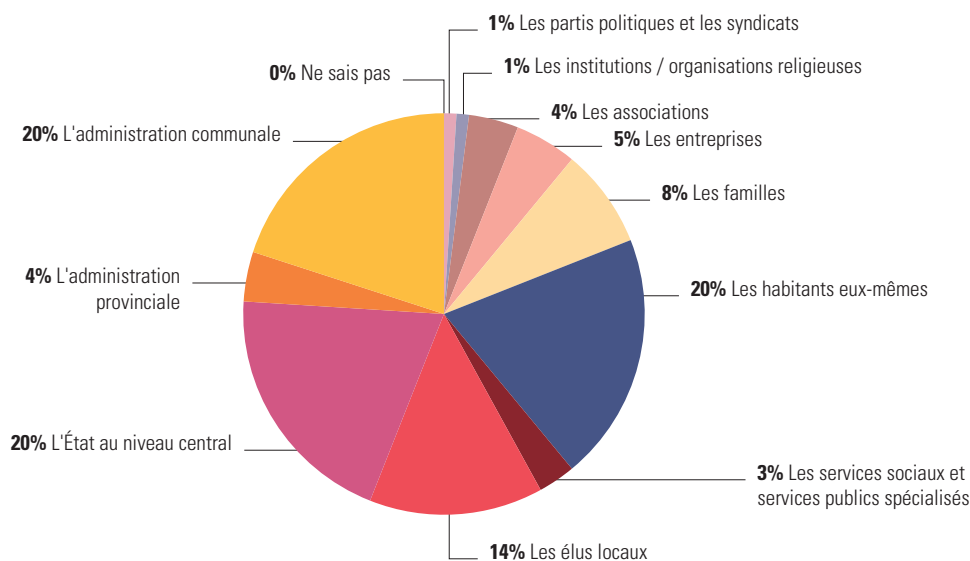
L'État central et l'administration communale sont jugés les plus légitimes à intervenir pour redresser la situation.

Par ailleurs, l'opinion estime que les pouvoirs publics sont les mieux placés pour renforcer la cohésion sociale au Burundi. L'État au niveau central (20,3 %) et l'administration communale (20,1 %) sont jugés les plus légitimes à intervenir pour redresser la situation

(Figure 19). L'action individuelle est aussi attendue. De même, 19,9 % des interviewés estiment qu'on ne devrait pas attendre les pouvoirs publics pour améliorer la cohésion sociale. Ils citent plutôt les habitants eux-mêmes comme acteurs les mieux placés. Les élus

FIGURE 19

Les acteurs les mieux placés pour renforcer la cohésion sociale



Source : Enquête « Baromètre de la cohésion sociale au Burundi (CURDES, 2017).

locaux (14,2 %) ne sont pas oubliés. L'opinion estime aussi que les parties politiques et syndicats (1 %), les institutions et organisations religieuses (1,1 %), les associations (3,8 %), les entreprises (4,7 %), les services sociaux et les services publics spécialisés (2,6 %) et l'administration provinciale (3,6 %) sont peu placés pour améliorer la cohésion sociale.

Si pour l'opinion, les pouvoirs publics sont les mieux placés pour améliorer la cohésion sociale, ils sont appelés en priorité à : délivrer à tous une éducation de qualité (57 %), assurer à tous la possibilité d'occuper un emploi (41 %), promouvoir l'emploi des jeunes (32 %), garantir à tous la possibilité de se soigner (28 %) et permettre l'accès au revenu (27 %) (Figure 20).

Garantir l'accès à tous aux terres cultivables (19 %), permettre à tous de bien se loger (16 %), soutenir les personnes handicapées ou dépendantes et leurs familles (15 %), sont aussi cités comme des axes non négligeables d'intervention de l'État afin de renforcer la cohésion sociale. De ce qui précède, il ressort que la population attend des pouvoirs publics une intervention pour assurer à tous des conditions de vie décentes, en garantissant à

tous un accès aux biens fondamentaux tels que l'emploi, l'éducation et les soins de santé.

Ce faisant, l'État favorise l'émergence de relations apaisées entre les membres de la société et limite ainsi la fracture au sein du tissu social. Il faut noter que « punir plus sévèrement les délinquants », « favoriser l'égalité de genre », « favoriser la diversité des populations des quartiers », ne sont pas vus comme des priorités pour améliorer la cohésion sociale.

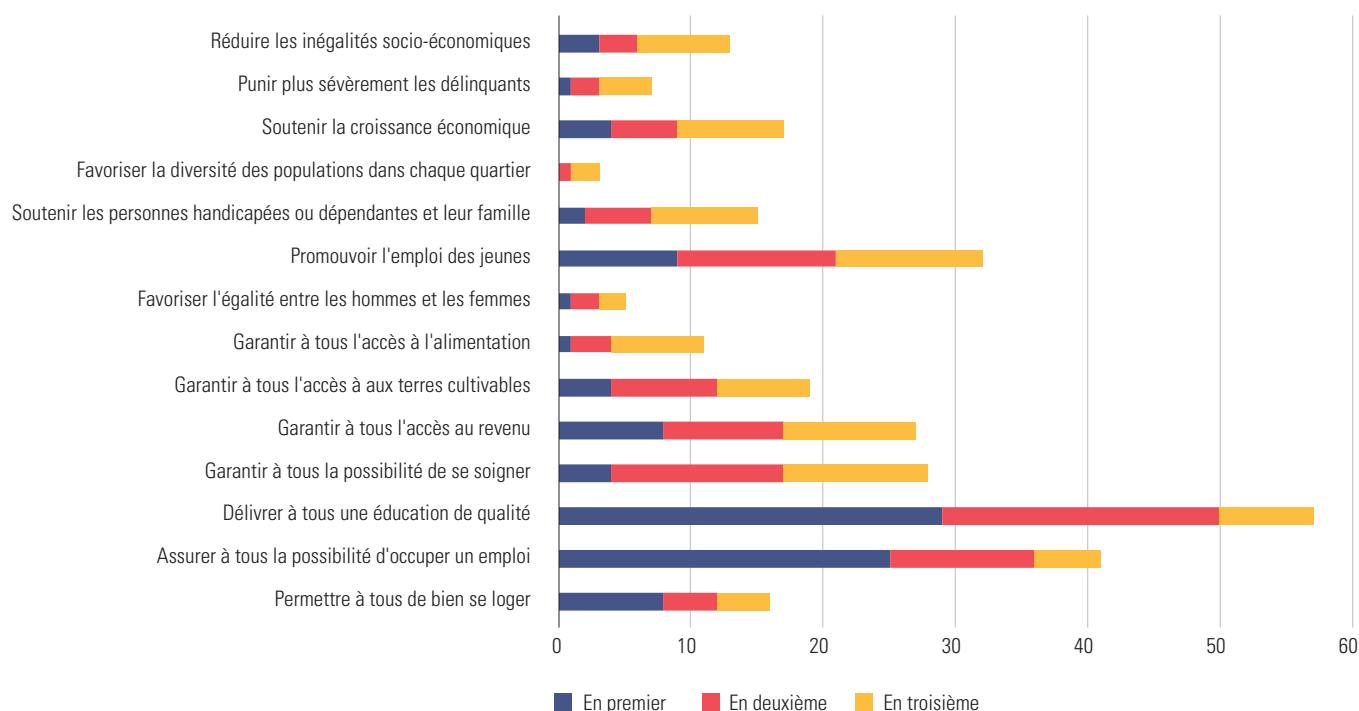
II.3.7 Quelques initiatives du Gouvernement pour renforcer la cohésion sociale

Au lendemain de la crise d'avril 2015 qui a fragilisé la cohésion sociale au Burundi dans certaines zones, surtout en Bujumbura-Mairie, le Gouvernement à travers le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, et en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a entrepris des projets visant la promotion de la paix, la cohabitation pacifique, la cohésion sociale et le développement socio-économique.

Garantir l'accès à tous aux terres cultivables, permettre à tous de bien se loger, soutenir les personnes handicapées ou dépendantes et leurs familles, sont aussi cités comme des axes non négligeables d'intervention de l'État afin de renforcer la cohésion sociale.

FIGURE 20

Actions prioritaires des pouvoirs publics pour renforcer la cohésion sociale



Source : Enquête « Baromètre de la cohésion sociale au Burundi (CURDES, 2017) »

***Grace à l'épargne
générée par des emplois
temporaires, beaucoup
de jeunes ont pu créer
des petits commerces
et entreprises sociales.***

Deux projets : « cohésion sociale et sécurité communautaire³⁵ » et « Cohésion sociale et création d'emplois des jeunes », qui ont débuté respectivement en mai 2016 et novembre 2016, ont été exécutés dans les régions de Kamenge, Ngagara, Mutakura, Cibitoke, Musaga et Kanyosha. Ces régions ont été les plus touchées par la crise d'avril 2015.

L'objectif de ces deux projets était de rassembler les jeunes de ces 6 régions dans leur diversité ethnique et politique autour d'intérêts communs, afin de créer des espaces sains d'échanges et de dialogues communautaires, de créer des opportunités d'autonomisation des jeunes et de promouvoir l'esprit du volontariat pour la paix et la sécurité. Concernant les réalisations³⁶, ces projets ont offert 600 emplois temporels à des jeunes, dont 50 %

ont été occupés par des femmes. Ces jeunes travaillaient comme agents d'entretien et de réhabilitation des infrastructures (routes, caniveaux, etc.). En contrepartie de leur travail, ils/elles recevaient trois dollars par jour, dont un dollar qui a été directement épargné.

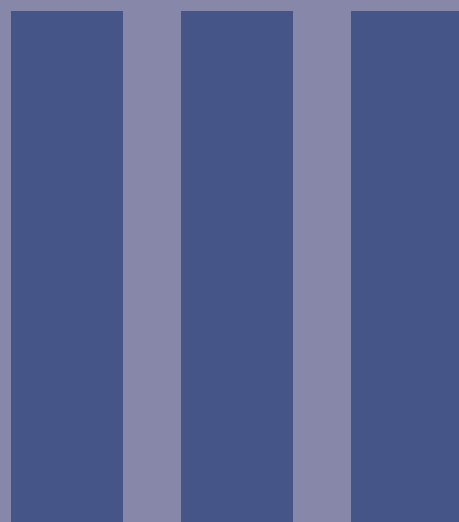
Grace à cette épargne, beaucoup de ces jeunes (480) ont pu créer des petits commerces et entreprises sociales. Ces projets ont pu aussi participer au renforcement des capacités de 300 jeunes en matière de gestion, de prévention et de résolution pacifique des conflits communautaires. En raison de leur succès, ces projets ont été étendus à d'autres zones sur les communes de Kirundo, Ntega, Rusaka, Gisozi et Bururi, elles aussi touchées par la crise de 2015.

35 <http://burundi.unfpa.org/fr/news/lancement-officiel-du-projet-%C2%AB-coh%C3%A9sion-sociale-et-s%C3%A9curit%C3%A9-communautaire-%C2%BB>

36 http://www.bi.undp.org/content/burundi/fr/home/operations/projects/poverty_reduction/Securite-communautaire-et-cohesion-sociale-des-jeunes-touchees-par-les-conflits.html

CHAPITRE III :

Dividende démographique : une opportunité pour le développement durable au Burundi



CHAPITRE III :

Dividende démographique : une opportunité pour le développement durable au Burundi

Le dividende démographique puise ses sources dans la dynamique de population observée en démographie et décrit le phénomène de nature transitoire dont dispose un pays qui amorce et suit la trajectoire de sa transition démographique.

Le dividende démographique décrit l'interaction entre l'évolution de la structure par âge d'une population, en raison de la transition démographique, et la croissance économique rapide. Celle-ci est acquise dans un État où la structure de la population active (de 15 à 64 ans) est supérieure à la population dépendante. Le concept de dividende démographique a été introduit à la fin des années 90 pour décrire l'interaction entre l'évolution de la structure de la population et la croissance économique rapide en Asie de l'Est (Bloom et Williamson, 1998 ; Bloom, Canning et Malaney, 2000). Dans cette perception initiale, le dividende démographique caractérise les effets de l'évolution de la structure par âge sur l'offre de main-d'œuvre. Il puise ses sources dans la dynamique de population observée en démographie et décrit le phénomène de nature transitoire dont dispose un pays qui amorce et suit la trajectoire de sa transition démographique (un nombre maximum de jeunes adultes, et relativement peu d'enfants et de personnes âgées).

Le dividende démographique représente donc une promesse de gain en croissance économique et en richesse pour un pays, provenant d'une main d'œuvre abondante et productive par rapport à la population dépendante. Pour que le dividende démographique se réalise, il est indispensable que s'opère une transition démographique³⁷ qui s'accompagne d'un développement inclusif. Au Burundi qui dispose d'une population totale estimée à 11,215 millions à mi-2016, la densité de la population est la 3^e plus élevée d'Afrique. Elle est passée à 403 habitants au km² en 2016 et la population du pays continue de s'accroître d'environ 2 800 00 personnes par an, soit à un rythme croissance annuelle de 2,6 % (ISTEEBU-UNFPA, 2017).

La description de la structure par âge de cette population révèle que 51,82 % de la population totale est potentiellement active (âgée de 15 à 64 ans), tandis que la population dépendante (toutes catégories confondues) représentait environ 48,18 % en 2016 (les 0-14 ans sont à 45,61 % et les 65 ans et plus sont à 2,57%). Avec des taux de natalité et de mortalité infantile respectifs de 41,7 ‰ et 60,4 ‰ ; un indice de fécondité à 6,04 enfants par femme, une baisse de la mortalité infantile, suivie de la baisse de la fécondité, devrait représenter une opportunité indéniable pour le développement durable de ce pays (ISTEEBU-UNFPA, 2017).

Sur le plan économique et social, le PIB par habitant du Burundi en 2017 est de 213 dollars américains (Banque mondiale, 2018), pour plus de 64,6 % de la population vivant avec un revenu en-dessous du seuil de pauvreté de 1,90 dollar américain par jour (ECVMB, 2014). Pour permettre au Burundi de tirer un meilleur parti de sa situation socio-économique et démographique, il est impératif que les décideurs implémentent et mettent en œuvre des politiques adaptées à cette dynamique de la population qui permettent à terme de transformer les opportunités de changements démographiques offertes en facteurs de développement durable pour le Burundi.

Pour y parvenir, la démarche adoptée dans ce chapitre nous amènera à présenter dans un premier temps les mécanismes autour de la transition démographique en relation avec le concept de dividende démographique ; puis dans un second temps, il sera question d'analyser la dynamique de population au Burundi. Le chapitre s'achèvera par la présentation des enjeux en matière de développement humain durable au Burundi.

³⁷ La transition démographique est perçue comme un changement de la structure de population impliquant le passage d'une situation de forts taux de natalité et de mortalité à un régime de faibles taux de natalité et de mortalité (Bloom, 2016).

III.1. Comprendre les mécanismes autour de la transition démographique

La perception des mécanismes autour de la transition démographique laisse apparaître plusieurs phénomènes économiques.

III.1.1. La double économie de Lewis : au cœur du processus de transition démographique

La structure économique de la plupart des pays en développement se subdivise en deux secteurs : un secteur traditionnel et un secteur moderne. Les mécanismes qui sous-tendent l'émergence de cette structure économique duale sont explicités par Lewis (1954). Pour ce dernier, comparativement au capital et à la terre, la productivité marginale de la main d'œuvre est très faible dans le secteur agricole. De ce fait, le développement du secteur moderne se fait par l'absorption progressive de la main d'œuvre agricole excédentaire sans augmentation substantielle des salaires. Ce processus de double économie se poursuit jusqu'à atteindre un point où la croissance de la demande de main-d'œuvre remplace la croissance de l'offre de main-d'œuvre, et un transfert ultérieur de celle-ci augmente le taux de rémunération des travailleurs non qualifiés. Ce point s'appelle généralement le tournant de Lewis. Cette théorie de la double économie de Lewis a toujours été un modèle théorique important de l'économie du développement.

Pour autant, bien avant cette analyse rigoureuse de Lewis, des versions évoluées de la théorie de la transition démographique avaient déjà été publiées³⁸. Elle est définie, en référence à la perception duale de Lewis, comme les phénomènes de population correspondant aux périodes de pré et post industrialisation. Le développement de la démographie comme discipline et les travaux ultérieurs ont permis d'enrichir le concept de transition démographique. Il se définit alors comme un modèle démographique permettant de décrire le passage d'une population aux taux de natalité et de mortalité élevés à une population aux taux de natalité et de mortalité faibles. Trois étapes sont généralement observées dans le processus de transition démographique.

- (i) Étape 1 : *La pré-transition* qui se caractérise par un taux de natalité élevé, un taux de mortalité élevé et un taux de croissance naturel faible de la population ;
- (ii) Étape 2 : *La transition* qui se caractérise par un taux de natalité élevé, un taux de mortalité faible et un taux de croissance naturel élevé de la population. À la fin de cette phase, la natalité commence à baisser. Ceci s'explique notamment par le développement du pays (hausse de l'éducation et du niveau de vie) ;
- (iii) Étape 3 : *La post-transition* qui se caractérise par un faible taux de natalité, le faible taux de mortalité et le faible taux de croissance naturel de la population.

Une économie typique duale caractérisée par une offre illimitée de main-d'œuvre se situe au deuxième stade de la transition démographique, c'est-à-dire lorsque le taux de croissance de la population est élevé en raison d'une baisse de la mortalité et d'un taux de natalité élevé et inertiel. Étant donné que l'agriculture est le secteur primaire de la chaîne sectorielle, c'est le premier lieu de résidence de la population abondante et de la main-d'œuvre excédentaire. La figure 21 illustre les quatre étapes ou phases de réalisation de la transition démographique qui ouvrent une porte vers le dividende démographique.

III.1.2. De la transition démographique au dividende démographique

La transition démographique porteuse de dividende est généralement perçue après la réalisation des trois étapes suivantes :

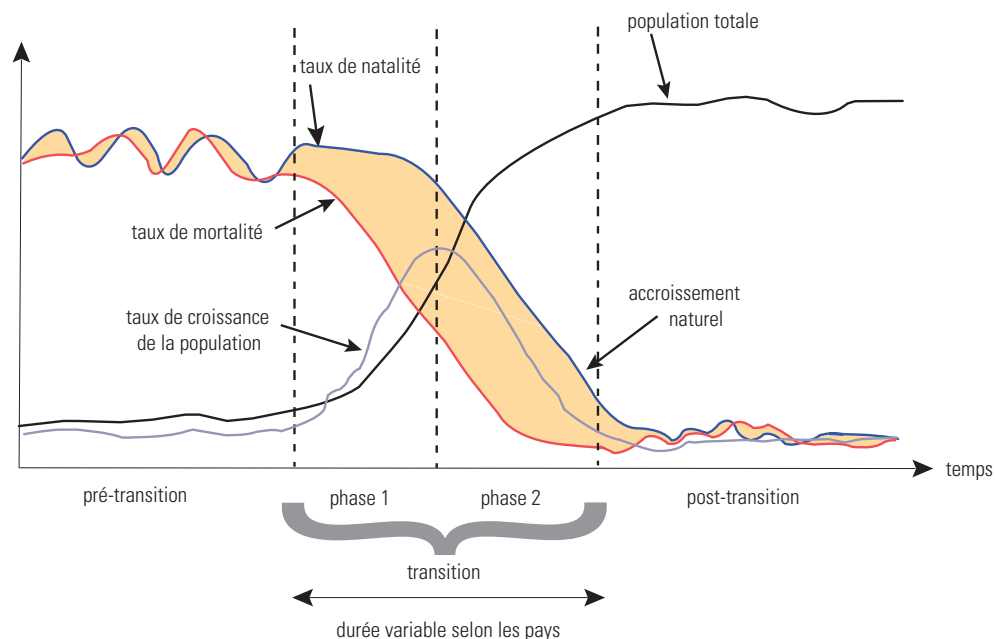
- (i) Amélioration de l'état de santé (en particulier de la santé des enfants) ;
- (ii) Augmentation des investissements dans la santé et l'éducation dans les cohortes qui suivent l'éclatement ;
- (iii) Création d'emplois permettant d'absorber ce surplus de main d'œuvre qualifié et bon marché.

Le concept de transition démographique se définit comme un modèle démographique permettant de décrire le passage d'une population aux taux de natalité et de mortalité élevés à une population aux taux de natalité et de mortalité faibles.

38 Thompson (1929) identifie les trois étapes de la transition démographique. Notestein (1945) ajoute deux étapes aux trois étapes identifiées par Thompson (1929). Cette perception de Notestein (1945) n'est pas considérée comme une avancée de la théorie de la transition démographique, dans la mesure où elle n'offre pas d'explication théorique standard sur le déclin de la fécondité. Pour une revue exhaustive de la littérature à ce sujet, consulter Caldwell (1976).

FIGURE 21

Phases de la transition démographique



Source : Adapté par les auteurs à partir de Landry (1934) et Notestein (1945)

Avec moins d'enfants, les familles, ainsi que le Gouvernement, disposent de plus de ressources par enfant pour investir dans l'éducation et la santé des enfants survivants.

En effet, l'amélioration de la santé des enfants augmente la survie de ces derniers et contribue à la diminution du nombre de naissance dans chaque famille. La combinaison de taux de survie plus élevés dans une cohorte et de moins d'enfants dans les cohortes suivantes produit un gonflement de la population - une cohorte importante qui traverse la structure par âge - avec des effets macro-économiques importants. Étant donné que les familles ont moins d'enfants, elles disposent, ainsi que le Gouvernement, de plus de ressources par enfant pour investir dans l'éducation et la santé des enfants survivants. Le stock de capital humain s'en trouve ainsi amélioré (Kalemlı-Ozcan, Ryder et Weil 2000). La faible fécondité des femmes qui s'ensuit permet d'accroître l'offre de main d'œuvre féminine et favoriser par-là l'entrée des femmes sur le marché du travail (Bloom *et al.* 2009). Alors que les transitions démographiques prennent plusieurs formes, elles sont toujours à la fois la cause et l'effet de larges changements socio-économiques (Kevin Watkins and Maria Quattri, 2016). Ainsi, les processus de transition démographique qui génèrent les dividendes sont associés à des changements dans les structures familiales et dans les attitudes culturelles, avec des investissements accrus dans l'éducation et dans le capital humain, et

un développement humain durable accéléré (Lam, 2011).

À ce sujet, effectivement, il faut signaler que la bonne qualité du capital humain est une condition cruciale pour un pays qui souhaite optimiser la productivité et les bénéfices socio-économiques y afférents afin d'enclencher et tirer pleinement profit du dividende démographique consécutif à la transition démographique. Les capacités ainsi créées doivent s'accompagner de la mise en place d'un environnement économique qui permette à cette cohorte nombreuse de trouver des emplois bien rémunérés, plutôt que d'être simplement au chômage ou obligés de travailler dans des conditions peu productives. Ainsi, l'économie du pays doit disposer de capacités suffisantes à pouvoir générer des emplois décents de haute qualité à même d'absorber le surplus de force de travail pour qu'elle tire pleinement profit du dividende démographique (UNFPA and AFIDED, 2015).

Un modèle développé par le Fonds monétaire international (FMI) estime que l'Afrique sub-saharienne aura besoin de créer annuellement 18 millions d'emplois à haute productivité jusqu'en 2035 si elle veut absorber les flux de nouveaux entrants potentiels sur le marché du travail (FMI, 2015). La planification et le succès des trois étapes décrites ci-dessus

favorise l'orientation de la grande cohorte vers des emplois hautement productifs, un accroissement du revenu familial et l'émergence d'un premier dividende économique (Schultz 2005). Outre ce premier dividende basé sur une offre de travail productif, un second dividende est éventuellement généré par les épargnes et les investissements de la cohorte des grosses générations qui arrivent à maturité et économisent en vue de leur retraite. Ce dividende ne peut se produire que si des politiques de promotion de l'épargne sont développées et mises en œuvre, et aussi lorsque le système financier est suffisamment développé pour attirer l'épargne et la traduire en investissements productifs.

Plus tard, la forte cohorte vieillit, entraînant un taux de dépendance élevé à l'égard de la vieillesse, si bien que l'épargne doit être suffisante pour financer la retraite et les besoins en soins de santé de cette cohorte. Le dividende démographique est donc perçu dans la littérature comme une opportunité qui n'est pas toujours garantie à tout pays. Si, par exemple, le taux de natalité diminue lentement, les investissements dans l'éducation sont moins probables car les familles et les pays disposeront de moins de ressources par enfant. Si les réformes économiques n'aboutissent pas et que les emplois à haute productivité ne sont pas créés, l'offre de main-d'œuvre accrue ne sera peut-être pas utilisée de manière productive et les revenus n'augmenteront pas de manière substantielle. Si le secteur financier n'est pas réformé, les économies provenant de la cohorte croissante ne se matérialiseront pas assez pour générer des investissements.

Bien que l'obtention du dividende ne soit pas garantie, le fait de ne pas réduire la taille de la famille exposera les pays à des risques supplémentaires. La grande cohorte de jeunes qui apparaît lorsque la mortalité infantile diminue pour la première fois exerce une pression énorme sur les ressources familiales et nationales. Le dividende démographique ne survient que lorsque la fécondité baisse et que les cohortes qui suivent sont plus réduites, ce qui abaisse le ratio de dépendance des jeunes et permet un investissement plus important par enfant. Sans baisse de la fécondité, les pays feront face à une population de plus en plus nombreuse et à une cohorte de jeunes de plus en plus nombreuse - et les enfants seront davantage exposés aux risques pour la santé, à la malnutrition et à la réduction des investissements publics et privés dans l'éducation.

Cela se traduira par des ratios de dépendance des jeunes plus élevés, une pauvreté accrue, un chômage ou un sous-emploi plus élevé et des risques d'instabilité plus importants. La dynamique démographique est peut-être une trajectoire inévitable pour les pays, mais ceux-ci peuvent élaborer des politiques pour faire en sorte que cette trajectoire produise un dividende et non un désastre.

III.1.3. Du dividende démographique au développement socio-économique

Les évolutions de la littérature autour du dividende démographique connectent le concept aux préoccupations de santé, d'éducation, d'emploi, de croissance et de développement en général. Les développements ci-dessous permettent de présenter une synthèse de cette littérature. Dans un premier temps, l'évolution théorique de la notion du dividende démographique est présentée dans l'encadré 1.

Comme le révèle la littérature sur la transition démographique, il est possible d'accroître la productivité de l'excédent de main d'œuvre non utilisé dans le secteur traditionnel en améliorant la santé et l'éducation de cette dernière. Cette amélioration passe nécessairement par l'implémentation des politiques de santé, d'éducation et d'emplois susceptibles de booster la croissance économique (Encadrés 2 et 3).

Par ailleurs, l'on distingue généralement quatre principaux courants (délimités par des périodes) qui caractérisent l'histoire de la relation économique entre la croissance démographique et la croissance économique (synthèse dans l'Encadré 4).

Ces relations imbriquées entre les changements démographiques et les variables telles que l'éducation, la santé, l'emploi et la croissance peuvent permettre d'expliquer la dynamique du développement humain durable. La notion de développement humain durable considère que le bien-être des humains n'est pas seulement fonction du niveau de leurs revenus. En plus de la dimension économique, la notion du développement humain prend aussi en compte la dimension sociale, c'est-à-dire le niveau d'éducation, le système de santé (l'espérance de vie à la naissance). Dans ce sens, les deux concepts, dividende démographique et développement humain durable sont donc intimement liés.

Le point de départ d'une telle relation repose sur le mécanisme de fonctionnement

Le dividende démographique ne peut se produire que si des politiques de promotion de l'épargne sont développées et mises en œuvre, et aussi lorsque le système financier est suffisamment développé pour attirer l'épargne et la traduire en investissements productifs.

des cinq piliers qui doivent cheminer efficacement ensemble pour permettre de créer et d'exploiter le dividende démographique. Ces piliers sont les suivants :

- (i) Le planning familial ou politique démographique ;
- (ii) L'éducation ;

- (iii) La santé ;
- (iv) Les réformes économiques ;
- (v) La bonne gouvernance.

Le fonctionnement des cinq piliers est repris à la figure 22 ci-dessous.

ENCADRÉ 1

Évolution théorique de la notion de Dividende Démographique

Trois courants de pensées fondent l'évolution théorique autour de la notion de dividende démographique : les théories pessimistes, les théories optimistes et les théories neutralistes.

Les théories pessimistes

Les théories pessimistes prennent leur origine aux pensées de Malthus (1798) avec le « piège malthusien » encore appelé « la trappe malthusienne » et de Paul Ehrlich (1968), et Paul R. Ehrlich et Anne H. Ehrlich (2009). Elles soutiennent que la croissance de la population exerce un effet restrictif et négatif sur la croissance économique. Plusieurs travaux empiriques soutiennent l'idée d'un effet d'étranglement de la croissance démographique sur la croissance économique (Hardin, 1968 ; Meadows *et al.*, 1972 ; Keyfitz, 1991 ; Barro et Sala-i-Martin, 2004).

Les théories optimistes

Les théories optimistes défendent l'idée selon laquelle la croissance de la population exerce un effet positif sur la croissance économique et entraîne par conséquent un développement économique plus durable et soutenu (Kuznets, 1960, 1967 ; Nelson et Phelps, 1966). Ces théories reprennent des éléments des théories d'économistes ou de sociologues comme Karl Marx ou Emile Durkheim. Alors que Malthus met en avant le rôle régulateur de l'agriculture et des ressources sur la démographie, la théorie optimiste bosserupienne veut montrer que l'accroissement démographique est le principal facteur de changement en agriculture. Alors que chez Thomas Robert Malthus (1798), la démographie est la variable dépendante; tandis que chez Boserup Ester (1965) et Boserup Ester (1970), la démographie est plutôt une variable explicative. Deux travaux importants ont tenté de synthétiser les différentes théories précédentes (Lee, 1986 ; Bilsborrow, 1987, 1992).

Les théories neutralistes

Il s'agit de théories qui défendent plutôt l'idée que la croissance de la population n'exerce aucun effet significatif sur la croissance économique et le développement économique dans son ensemble. Ces théories prennent leur origine dans les idées fondatrices d'Adam Smith (1776). Ces auteurs avancent l'idée selon laquelle la croissance démographique est indépendante de la croissance économique. La croissance économique est plutôt fonction de la qualité des institutions politiques et économiques. Cette thèse est soutenue par plusieurs travaux empiriques (Acemoglu, Simon et Robinson, 2001 ; Easterly et Levine, 2002 et Norton, 2002). D'autre part, il est souvent admis que la corrélation entre la croissance de la population et la croissance économique n'est souvent pas significative, encore moins forte et elle est le plus souvent instable, le sens de causalité dépendant de plusieurs autres facteurs. C'est notamment grâce aux travaux de Bloom *et al.* (1998) qui introduisirent des variables comme la structure par âges de la population et le ratio de dépendance démographique. C'est bien là que les concepts de dividende démographique et de transition démographique sont apparus et ont pris toute leur pertinence dans l'analyse des interrelations entre population et développement économique. C'est ainsi donc que l'idée d'une transition démographique générant un dividende démographique bénéfique à la croissance inclusive et au développement humain durable semble persister et gagner de plus en plus de terrain.

Dividende démographique et santé

Pour enclencher une dynamique de croissance économique conséquente, les pays réalisent des investissements conséquents dans les secteurs sociaux de la santé, l'éducation, la protection sociale, la nutrition, la gouvernance et l'état de droit, la participation et l'autonomisation des femmes dans les domaines socio-économique et politique, etc.

Les investissements dans le capital humain – la santé et l'éducation – créent des opportunités pour le développement d'une main-d'œuvre qualifiée et en bonne santé. Grâce au renforcement des systèmes de santé, afin qu'ils répondent à l'ensemble des besoins sanitaires des enfants et des adultes, la possibilité est donnée aux enfants de devenir des adultes en bonne santé qui peuvent contribuer de manière plus significative à la croissance économique. L'éducation permet aux jeunes d'acquérir les compétences nécessaires pour obtenir des emplois de meilleure qualité, emplois qui promeuvent le développement économique. Grâce à ces investissements, les pays acquièrent une main-d'œuvre bien équipée pour tirer parti des nouvelles opportunités qui émergent d'un dividende démographique et pour lequel le capital humain est essentiel à sa réalisation. Les deux principaux domaines d'investissement qui conduisent à une main-d'œuvre bien préparée incluent :

- **Le renforcement des programmes de santé et des systèmes.** L'amélioration des programmes de santé et des systèmes peut favoriser le développement d'une population en bonne santé, capable de maximiser sa contribution à la croissance économique ;
- **L'élargissement des opportunités d'éducation.** L'amélioration des possibilités d'éducation permet aux jeunes d'acquérir les compétences dont ils ont besoin pour intégrer le secteur formel de l'emploi, percevoir des salaires plus élevés, et contribuer à un dividende démographique.

Les programmes de santé publique aident à prévenir un ensemble évolutif de problèmes de santé qui peuvent nuire à la performance d'une personne à l'école et au travail. En commençant par les nourrissons et les enfants, les programmes qui favorisent une bonne santé et préviennent les maladies et les infections les aideront à grandir et à se développer physiquement et intellectuellement. Les programmes de santé qui fournissent des vaccinations et qui préviennent et traitent de nombreuses infections courantes aideront les enfants à exceller à l'école. En particulier, un apport nutritif équilibré au cours des 1000 premiers jours de vie favorise le développement cognitif chez les nourrissons et les jeunes enfants et soutient la santé des enfants, favorisant ainsi une meilleure capacité intellectuelle. Ces résultats positifs sur la santé contribuent, en fin de compte, à de meilleurs résultats scolaires et à une main-d'œuvre plus productive et plus qualifiée.

Lorsque les enfants deviennent adolescents, de nouveaux besoins de santé émergent. Les adolescents ont besoin d'un accès à l'information et aux services de santé reproductive pour éviter les grossesses non désirées ainsi qu'une prévention du VIH et des infections sexuellement transmissibles, toutes choses qui peuvent compromettre les possibilités d'éducation, en particulier des filles. En outre, les programmes de santé destinés aux adolescents ont également besoin de mettre l'accent sur la prévention du tabagisme, de l'usage de drogues et d'alcool, les modes de vie sédentaires et l'obésité, tout ce qui peut avoir un impact négatif sur le restant de leur vie et nuire au système de santé du pays et à son développement économique. Les soins appropriés au cours de la grossesse et de l'accouchement jouent un rôle clé dans la réduction de la mortalité maternelle et infantile. Pour les jeunes femmes, le planning familial peut aider à retarder leur première grossesse jusqu'à l'âge où elles sont physiquement, psychologiquement et socialement préparées à procréer. Avoir une population adulte en bonne santé est également essentiel à la réalisation d'un dividende démographique. Les travailleurs en bonne santé sont plus productifs, ce qui leur permet de fournir des revenus plus importants à leurs familles et permet aux pays d'atteindre un niveau plus élevé de croissance économique. Aborder la prévention du VIH et le maintien du traitement chez les adultes jeunes et âgés est essentiel pour améliorer la santé de la population africaine et le bien-être économique du continent.

Bien que les programmes qui abordent des questions de santé spécifiques soient essentiels, il est également nécessaire de renforcer les systèmes de santé afin que les établissements offrent la bonne combinaison de services, que les prestataires soient bien formés et les fournitures disponibles. Des recherches démontrent que la bonne santé est liée à des systèmes et à des programmes de santé solides.

ENCADRÉ 3

Dividende démographique et éducation

Le faible niveau d'éducation, les faibles qualifications des chômeurs jeunes diplômés et le manque de possibilités d'emplois face à la force de travail des jeunes burundais en croissance de plus en plus rapide, pression démographique oblige, peuvent être considérés comme une « bombe à retardement ». Face à l'augmentation de la population active, surtout lorsque la proportion de jeunes est plus importante, des emplois décents doivent être générés, et ce sur une base durable, c'est-à-dire, suffisamment et régulièrement. L'échec de l'absorption de cette population jeune, très nombreuse, dans des secteurs productifs pourrait avoir un effet néfaste, engendrant leur participation à des activités destructrices qui ralentissent ainsi la croissance économique et occasionnent une fissure dans la cohésion sociale. En effet, le malaise des jeunes sans emplois et sans perspectives de trouver un travail dans un futur proche, peut se traduire directement et indirectement par leur participation à des actions nuisibles, notamment des conflits violents qui nuisent à la cohésion sociale et menacent la stabilité politique. Ceci peut être exacerbé par la situation post-conflit et la fragilité de la jeune démocratie qui peine à s'implanter de façon à garantir un véritable état de droit, l'équité et la justice équitable pour tous.

Dans un environnement où la population serait bien formée, c'est à dire qu'elle aura reçu une éducation de qualité et trouvera des opportunités d'emplois, les pressions démographiques pourront d'une part être bien mieux maîtrisées (plus cette population sera occupée par les activités du quotidien et productives, plus les moyens de subsistance seront accrus), et d'autre part ce sera le début des bénéfices souhaités du dividende démographique.

ENCADRÉ 4

Dividende démographique et croissance économique

Quatre périodes encadrent l'évolution de la pensée mettant en relation le dividende démographique et la croissance économique :

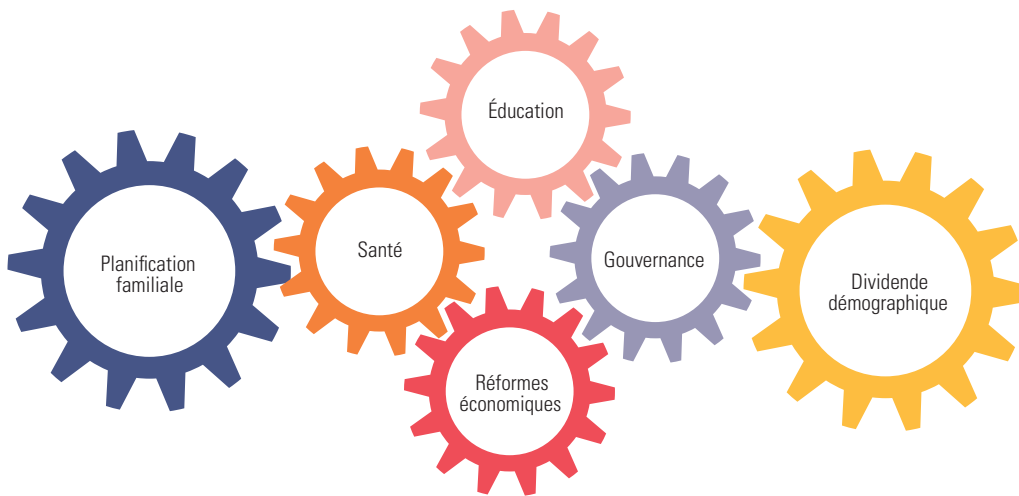
- (i) **Une période populationniste** caractérisée par une approche politique : une population croissante augmente l'effectif militaire, gonfle les ressources fiscales et stimule le prestige national ;
- (ii) **Une période malthusienne** caractérisée par une approche économique : les théoriciens et philosophes, davantage préoccupés par la pauvreté de l'être humain, pensent régler le sort de l'homme en lui apprenant à contrôler sa procréation ;
- (iii) **Une période anti-malthusienne** caractérisée par l'adoption d'une approche sociologique : ici, l'idée de base est que la civilisation et la structure de la société sont du nombre des facteurs explicatifs de la croissance démographique ;
- (iv) **Une période contemporaine** caractérisée par une approche scientifique : les chercheurs isolent chaque phénomène résultant des mouvements de population dont les théories boserupiennes sont classées parmi les optimistes.

Il faut relever que le débat multiséculaire n'a pas suffisamment prêté attention à la question critique de la structure par âge de la population, qui peut changer radicalement à mesure que changent les taux de fécondité et de mortalité. Pourtant, comme le soulignent Bloom *et al.* (2001), il est intéressant de noter que le plus souvent, les changements de la structure par âge sont importants, car la population présente des comportements économiques différents suivant les groupes d'âge. Ainsi, il est avéré qu'une fois réalisé, ce changement peut accélérer la croissance économique grâce à une productivité accrue de la population active relativement forte si l'économie génère suffisamment d'emplois décents, si les travailleurs sont bien formés, s'ils sont compétents et s'ils sont en bonne santé.

Les études sur le développement socio-économique des pays d'Asie de l'Est, comme la Malaisie, la Corée du Sud et la Thaïlande ont montré qu'entre 1970 et 2000 une croissance économique de l'ordre de 25 % à 35 % peut être attribuée au dividende démographique (Bloom et Williamson, 1998; Mason, 2001). Au Sénégal, Dramani (2016) a analysé à l'aide d'un modèle à correction d'erreur des données de 1980 à 2010. Il en ressort qu'il existe un lien entre dividende démographique et développement économique au Sénégal. Le dividende démographique s'est donc avéré être une telle source de croissance pour l'économie sénégalaise que toute augmentation du ratio d'un point de pourcentage est associée à une hausse du revenu par tête de 3,7 %.

FIGURE 22

Les roues du dividende démographique



Source : Adapté par les auteurs à partir de UNECA-AUC (2013)

Il ressort clairement de la figure 22 que les 5 roues forment un tout indissociable quoique résultant d'étapes différentes et d'actions suffisamment distinctes à chaque étape. Ainsi, le dividende démographique, cette fenêtre d'opportunité irréversible et limitée dans le temps, ne peut être acquis que si les cinq roues sont bien actionnées séquentiellement et de façon constamment soutenue.

Les cinq piliers ou roues du dividende démographique sont en liens directs et indirects avec les 17 Objectifs de développement durable (ODD). La figure 23 reprend un schéma de synthèse de ces liens directs et indirects entre les cinq roues du dividende démographique et les 17 ODD. Entre autres enseignements majeurs à tirer de cette figure, la mise en œuvre des 5 roues du dividende démographique pour un pays concourt aussi, directement comme indirectement, à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 portant réalisation des ODD. Les politiques socio-économiques peuvent alors être soigneusement mises en œuvre, quitte à ce que, d'une pierre deux coups, les bénéfices du dividende démographique une fois obtenus permettront aussi au pays de réaliser les 17 ODD

La planification familiale, qui passe nécessairement par la maîtrise de la fécondité, favorise les familles de petite taille et donc moins nombreuses. Par voie de conséquence, cela réduit le ratio de la dépendance des jeunes et améliore les capacités des familles à dégager un surplus de ressources sur leurs consommations, et ainsi constituer une épargne pour

investir. L'éducation, à son tour, développe les compétences appropriées et renforce ainsi le capital humain. En conséquence, il y aura amélioration de la productivité. L'éducation permet une bonne transmission des connaissances et des compétences en vue d'une amélioration de l'employabilité de la population jeune, en premier lieu, et des moins jeunes en général, tout en assurant une plus grande flexibilité du marché du travail.

Une bonne situation du secteur de la santé permettra une amélioration de la santé de la population active, la plus dominante et très bien éduquée, ainsi que le rallongement de l'espérance de vie de la population. Un bon système sanitaire garanti dans un pays la bonne qualité de la main d'œuvre qui est saine et productive. Les réformes économiques sectorielles et macro-économiques créent un environnement d'affaires plus attractif, permettant ainsi de stimuler des investissements plus accrus, une plus grande production et la création d'emplois décents. De plus en plus d'emplois, bien rémunérés suivant les compétences, permettra d'améliorer les salaires, de dégager de plus en plus d'épargne et ainsi d'améliorer les niveaux de vie des populations.

Enfin, la gouvernance repose sur la notion de responsabilité et d'efficacité. Une bonne gouvernance de tous les secteurs, et surtout la bonne gouvernance administrative et économique, facilitera l'utilisation efficace et efficiente des services publics, la distribution transparente et équitable des ressources et des services publics, tout en améliorant l'état

Les cinq piliers ou roues du dividende démographique sont en liens directs et indirects avec les 17 Objectifs de développement durable (ODD).

particulier, grâce à l'objectif de « l'Éducation pour tous », les défis qui demeurent sont énormes, d'où l'existence des Objectifs 4 et 5 des ODD.

La valeur de l'éducation des filles produit des bénéfices à la fois particuliers et collectifs pour les filles et les femmes au sein de leur communauté. Les recherches montrent que l'éducation a un impact positif sur l'épanouissement, la santé, et les futures perspectives d'emploi, ainsi que sur les gains, la voix et l'autonomie des femmes. De plus, l'éducation influe de façon positive sur les transformations sociales par la promotion d'attitudes progressistes, elle favorise la paix et la stabilité, ainsi que les perspectives de développement au niveau national. Mais les effets les plus importants de l'éducation des filles se situent dans l'impact intergénérationnel d'un tel investissement, notamment sur la santé des familles, le bien-être et l'éducation de leurs propres enfants.

L'achèvement d'une éducation de qualité protège les filles de pratiques culturelles néfastes tels que le mariage précoce et les mutilations génitales féminines, accroît leur participation à la vie publique, réduit les niveaux de pauvreté au sein d'une région / communauté donnée, favorise une culture pacifique et démocratique propice à la bonne gouvernance et induit ainsi un cercle vertueux entre l'éducation des filles et le développement.

Pour tirer parti du dividende démographique au Burundi, l'investissement dans l'éducation des filles exigera :

- (i) De l'État burundais qu'il augmente ses efforts, conformément aux normes et standards définis par la communauté internationale, soit respectivement 15 à 20 % du budget national et/ou 4 à 6 % du PIB alloués à l'éducation ;
- (ii) De la communauté des bailleurs qu'elle se montre à la hauteur et étende son engagement en matière d'éducation, afin qu'aucun pays ne soit empêché, par manque de ressources, d'atteindre l'objectif de l'Éducation pour tous ;
- (iii) Que soit instituée une norme internationale minimale, relative à la part des dépenses publiques d'éducation consacrée à l'éducation des filles ainsi qu'à une budgétisation favorisant l'égalité entre les sexes ;
- (iv) Que soit opérée une meilleure allocation et une gestion efficace des ressources financières, afin de veiller à ce que l'argent public cible les groupes nécessitant une aide, notamment les filles, et pour lesquels les ressources seront prioritaires ;
- (v) Que le secteur éducatif veille à l'égalité des sexes, à tous les niveaux (intra – processus – extrant) et dans tous les secteurs.

III.2. La dynamique de population au Burundi

Depuis plusieurs décennies, la structure de la population du Burundi a été profondément modifiée. La baisse rapide des taux de mortalité, en particulier chez les enfants, a contribué à la croissance rapide de la population. Pourtant, depuis ces dernières années, on observe une baisse de la fécondité, en particulier chez les femmes instruites en milieu urbain. Pour permettre une analyse de la structure évolutive de cette population, il est indispensable d'étudier la structure de la population burundaise, d'analyser l'évolution des indicateurs du ratio de dépendance de la population et l'évolution des composantes de l'Indice synthétique de fécondité (ISF) au Burundi.

III.2.1. Structure de la population burundaise : réalités factuelles

Le Burundi a une population jeune qui augmente à un rythme qui ne lui permet pas de subvenir correctement aux besoins de tous ses fils et filles. Dans ce sens, il importe de savoir si la structure actuelle et l'évolution future projetée laissent présager un gain sous forme de dividende démographique ou si la situation représente plutôt un véritable défi démographique, voire une bombe à retardement. Nous commencerons par analyser la structure de la population burundaise à l'aide d'une pyramide des âges (Figure 24). Les données partent du dernier Recensement général de la population et de l'habitat conduit en 2008 (RPGH, 2008) et utilisent des projections jusqu'en 2020, telles que calculées par l'ISTEEBU dans ses projections de la population burundaise.

En moyenne, en 2008, la population burundaise était composée à 49 % d'hommes et à 51 % de femmes. La composition de la

La structure actuelle et l'évolution future projetée de la population laissent-elles présager un gain sous forme de dividende démographique ou la situation représente-t-elle plutôt un véritable défi démographique, voire une bombe à retardement.

Le fait qu'environ 50 % de la population totale est constituée de jeunes âgés de moins de 15 ans. ne constitue pas un énorme défi en tant que tel, si le pays met en place des investissements conséquents en matière de santé, d'éducation et d'emploi, en vue de promouvoir l'autonomisation de cette jeunesse en nombre important et qui pourrait être un atout majeur en tant que force de travail potentielle.

population qui comprend plus de femmes que d'hommes interpelle les décideurs pour aller dans le sens d'une véritable inclusion sociale de la femme burundaise dans toutes les sphères de décisions, et surtout de travailler pour une véritable autonomisation socio-économique de la femme burundaise. Nous constatons également qu'en 2008, la population burundaise est jeune en général avec environ 50 % de la population totale constituée par des jeunes âgés de moins de 15 ans. En soi, cela ne constitue pas un énorme défi en tant que tel si le pays met en place des investissements conséquents en matière de santé, d'éducation et d'emploi, en vue de promouvoir l'autonomisation de cette jeunesse en nombre important et qui pourrait être un atout majeur en tant que force de travail potentielle.

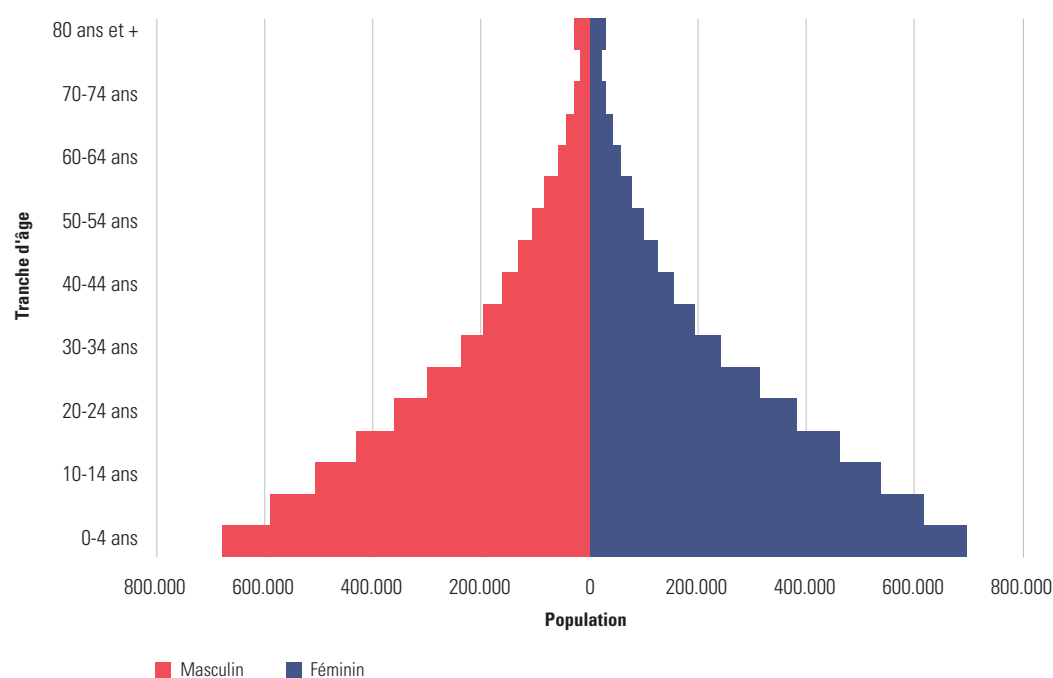
Mais si des investissements appropriés ne sont pas déployés à cet effet, le risque est grand que cette jeunesse devienne plutôt une grande force, source de menaces, car laissée à elle-même, sans formation appropriée et sans emplois. Si la population jeune est prise en compte dans les investissements du Gouvernement, l'avenir peut en être autrement, car une fois adultes, en bonne santé, bien formés et occupant des emplois décents et productifs, ces jeunes pourront à leur tour

contribuer à l'augmentation de la production et ainsi enclencher un processus de réalisation du dividende démographique. Il est évident que cette structure de la population par tranche d'âge et par sexe n'est pas figée car elle est peut-être modifiée structurellement au fur et à mesure du temps. Nous analyserons à travers la figure 25, ce qu'il en sera en 2020 d'après les projections de la population burundaise réalisées par l'ISTEEBU.

En 2020, la population burundaise sera composée davantage de femmes que d'hommes, soit environ 48 % d'hommes et 52 % de femmes. Encore une fois, des politiques fermes en vue de la promotion des droits des femmes, d'une véritable inclusion sociale et de l'autonomisation socio-économique de la femme burundaise sont nécessaires. De plus, nous constatons qu'en 2020, la population burundaise restera caractérisée à 40 % de la population totale par la prédominance d'une jeunesse, composée principalement de jeunes de moins de 15 ans. Nous voyons donc que si ces projections se confirment, le Burundi aura déjà fait un pas en avant vers la maîtrise de sa fécondité et amorcé une transition démographique profitable à un dividende démographique à rechercher dans le futur. La pyramide des âges du Burundi commence déjà à se rétrécir par le bas et à se

FIGURE 24

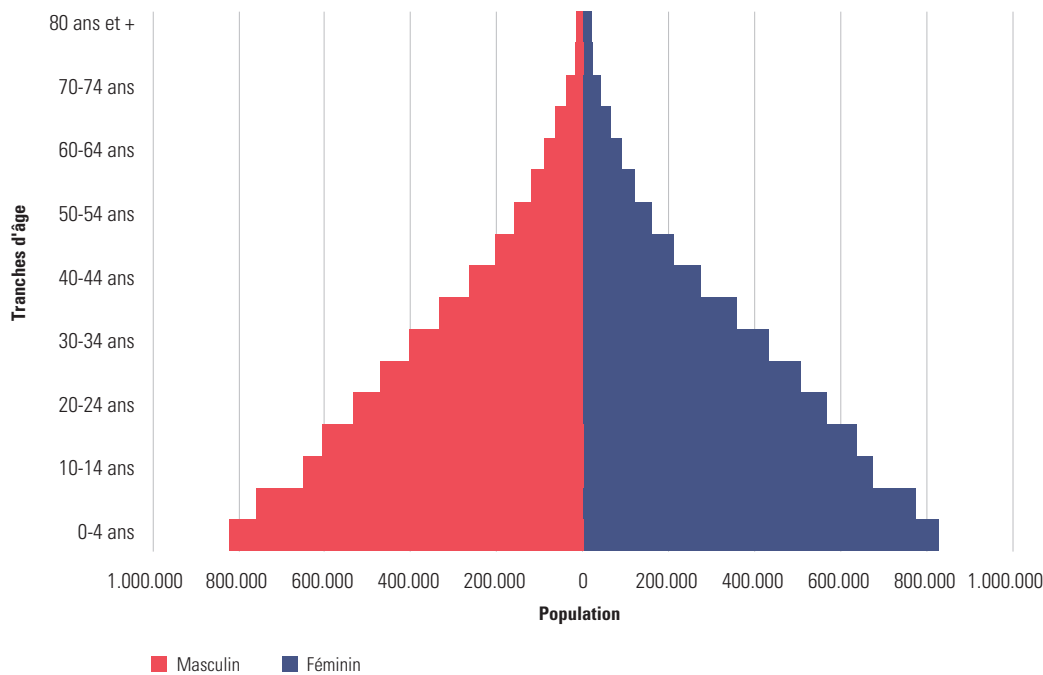
Composition de la population par sexe et par tranche d'âge au Burundi en 2008



Source : Calculs des auteurs à partir des projections de la population burundaise par l'ISTEEBU

FIGURE 25

Composition de la population par sexe et par tranche d'âge au Burundi en 2020



Source : Calculs des auteurs à partir des projections de la population burundaise par l'ISTEEBU

D'après une projection, de la population burundaise en 2020, le taux de dépendance passera de 90 % en 2008 à environ 70 % en 2020, soit en moyenne une baisse d'environ 20 points du pourcentage en 10 ans.

gonfler en son milieu entre les tranches d'âge de population active de 15 ans et plus et moins de 60 ans (voire 65 ans).

III.2.2. Analyse et évolution des indicateurs du ratio de dépendance de la population au Burundi

Outre la composition de la population par sexe et par tranches d'âge qui révèlent une progression notoire du Burundi de 2008 à 2020, une analyse de l'évolution, sur la même période, du ratio de dépendance démographique, c'est-à-dire, du ratio de l'ensemble des personnes âgées de moins de 15 ans et de celles âgées de 60 et plus (ou 65 ans et plus) sur l'ensemble de la population active âgée de 15 ans et plus, puis celle âgée de 60 ans et plus (ou 65 ans et plus respectivement) est effectuée.

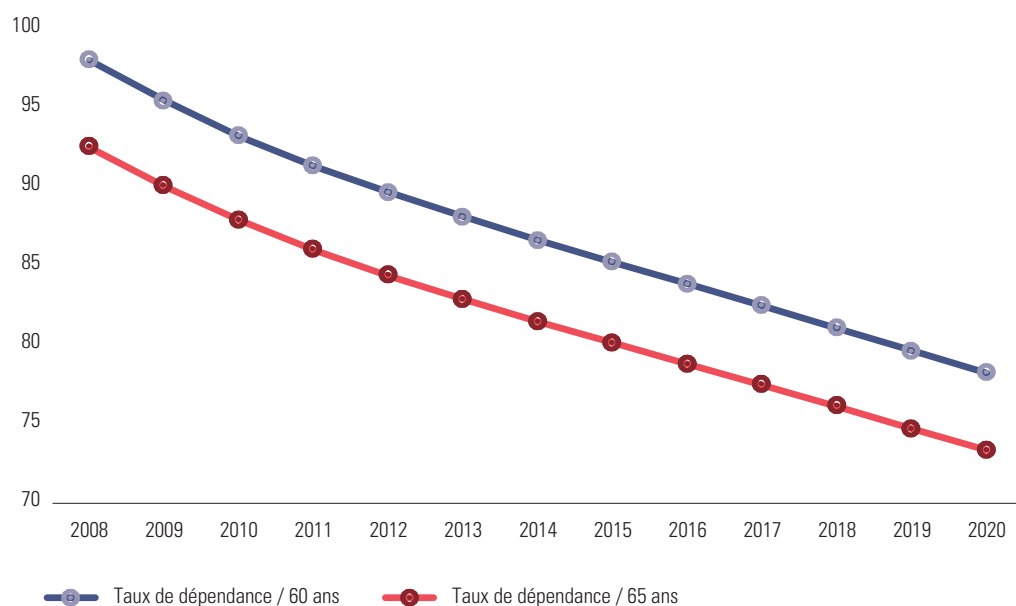
La figure 26 rend compte de ces évolutions en considérant deux scénarios :

(i) L'âge légal de la retraite de la fonction publique burundaise, fixée à 60 ans, détermine la limite d'âge de la population adulte active et de celle des plus âgés qui deviennent alors des dépendants ;

(ii) L'âge de 65 ans est souvent considéré dans la littérature comme déterminant la limite d'âge de la population adulte active et de celle plus âgée qui donc devient inactive.

Comme le montre la figure 26, il est évident que les projections de la population burundaise en 2020 connaissent une baisse tendancielle du taux de dépendance ; c'est-à-dire que la proportion des personnes âgées de moins de 15 ans et celles âgées de plus de 60 ans (ou plus de 65 ans) par rapport aux personnes adultes actives âgées entre 15 ans et plus et moins de 60 ans (ou moins de 65 ans respectivement) tend à diminuer remarquablement. D'après cette projection, le taux de dépendance passera de 90 % en 2008 à environ 70 % en 2020, soit en moyenne une baisse d'environ 20 points du pourcentage en 10 ans. Si les tendances se maintiennent, le Burundi pourrait alors réduire substantiellement le taux de dépendance jusqu'à environ 30 % du ratio de dépendance démographique autour des années 2040, et un peu moins dans les années 2050. Ceci est un des facteurs qui préparent à une future période de réalisation du dividende démographique.

FIGURE 26

Évolution du taux de dépendance démographique du Burundi, 2008-2020

Source : Calculs des auteurs à partir des projections de la population burundaise par l'ISTEEBU

Au Burundi, les projections démographiques 2016 et l'EDSB 2016-2017, ont mis en relief plusieurs défis démographiques auxquels le pays doit faire face, afin de promouvoir le développement économique.

Cependant, la seule diminution du taux de dépendance démographique ne saurait constituer un facteur déterminant pour la réalisation du dividende démographique envisagé. Plusieurs autres conditions doivent être réunies à cette fin.

III.2.3. Analyse et évolution des composantes de l'ISF (taux de natalité et de mortalité)

Au Burundi, les données des différentes études, dont les projections démographiques 2016 et l'EDSB 2016-2017, ont mis en relief plusieurs défis démographiques auxquels le pays doit faire face, afin de promouvoir le développement économique. Au nombre de ces défis, on peut citer :

- (i) Une croissance démographique rapide et non maîtrisée de 2,61 % par an qui a conduit à un doublement de la population en l'espace de 26,9 ans et de fortes densités démographiques ;
- (ii) Une population très jeune où les moins de 15 ans représentent 43,2 % de la population totale et où 53,3 % de la population a moins de 20 ans. L'âge médian est lui égal à 17 ans ;

(iii) La persistance d'une fécondité élevée, avec une moyenne de plus de 5,5 enfants par femme. Également, une fécondité précoce relativement importante car, en 2016, on relevait que 6 % des adolescentes entre 15 et 19 ans avaient déjà eu un enfant, et que 2 % étaient enceintes d'un premier enfant ;

(iv) Une mortalité qui recule lentement avec un taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans de 78 décès pour 1000 naissances vivantes (EDSB_III, 2016), une espérance de vie à la naissance de 58,5 ans pour les deux sexes (Projections démographiques 2016) et un ratio de mortalité maternelle : 499 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes.

Les conséquences majeures de cette situation sont entre autres :

- (i) L'émiettement des exploitations agricoles des ménages (la superficie moyenne cultivée par ménage est de 0,26 ha en 2014) ;
- (ii) La multiplication des conflits fonciers (en moyenne 5452 conflits par an enregistrés entre juillet 2007 et juillet 2010) et, par voie de conséquence, une cohésion sociale fragile et une perte des dividendes de la paix ;

(iii) Un effet multiplicateur important agit sur les besoins de la population dans presque tous les secteurs, en particulier dans les secteurs de la santé et de l'éducation : Les statistiques sociales laissent apparaître en 2008 les éléments suivants : un médecin pour 35 000 habitants, un hôpital pour 148 000 habitants, 51 élèves pour un enseignant et 82 élèves par classe dans le primaire.

Tous ces faits démographiques du Burundi constituent un ensemble de freins à la croissance économique et au développement durable du Burundi. À cet effet, l'analyse de l'évolution des indicateurs démographiques comme le taux de mortalité brut, le taux de natalité brut, la fertilité et la densité de la population burundaise est assez révélatrice à ce sujet.

La figure 27 révèle que le Burundi peut déjà compter sur une éventuelle maîtrise de la fécondité si l'on s'en tient au taux brut de natalité en constante baisse depuis 2010. Au regard des taux records en 2010 (44,4 ‰), le taux brut de natalité se situe en 2018 à 32,5 naissances pour 1000 habitants avec une projection de 30,3 naissances pour 1000 habitants en 2020. Si cette tendance se confirme et se maintient, cela indiquerait que le Burundi pourra bel et bien bénéficier d'une fenêtre d'opportunité du dividende démographique. Cela signifie aussi que la maîtrise de la fécondité reste le maître-mot du Gouvernement et que des financements conséquents seront engagés, afin d'enclencher convenablement les autres roues du dividende démographique.

La figure 28 révèle que le Burundi est sur une trajectoire de réduction sensible du taux brut de mortalité qui passe selon les projections utilisées de 12,32 décès pour 1000 habitants en 2010 à 9,74 décès pour 1000 habitants en 2020. Si cette tendance se maintient, c'est un signe positif que le Burundi pourra bel et bien bénéficier de la fenêtre d'opportunité du dividende démographique, si la maîtrise de la mortalité est assurée grâce à des investissements conséquents en eau potable et en structures de santé adéquates, et à un accès aux médicaments et aux soins de santé de qualité. Malgré des difficultés, les perspectives sont donc bonnes.

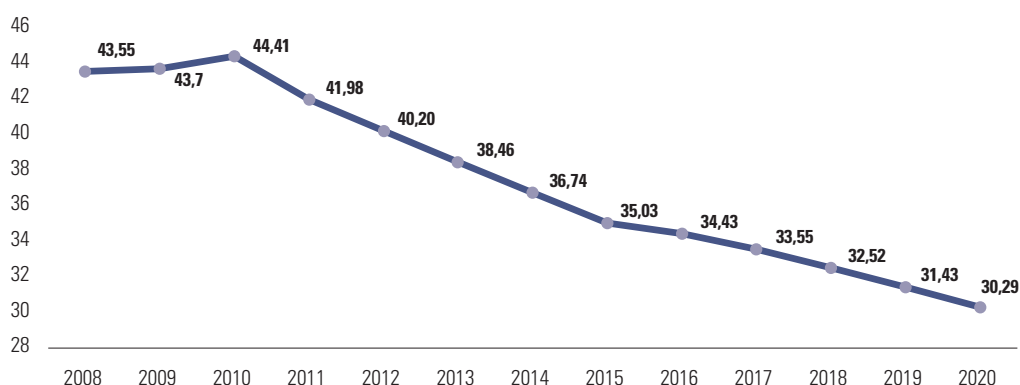
Dans l'ensemble, la figure 30 révèle un niveau encore très élevé du taux de fécondité, soit en moyenne 5,3 naissances par femme attendues en l'an 2020. Cela révèle les besoins d'investissements en matière de planning familial, notamment en matière de conscientisation et d'accessibilité aux moyens de contraception, si l'on veut parvenir à un planning familial réussi.

De l'examen de la figure 31, il ressort clairement que la densité démographique du Burundi reste parmi les plus fortes du monde. Une densité de 442 habitants au km² est estimée pour 2020. Le pays doit donc mettre en œuvre une véritable politique d'encouragement à la villagisation et à l'urbanisation, afin de préserver le peu d'espaces de terres arables et cultivables restant. Cette trop forte densité de la population burundaise témoigne de la nécessité urgente de recentrer les politiques de population et de planning familial.

Si une éventuelle maîtrise de la fécondité au Burundi se confirme et se maintient, alors le pays pourrait bel et bien bénéficier d'une fenêtre d'opportunité du dividende démographique.

FIGURE 27

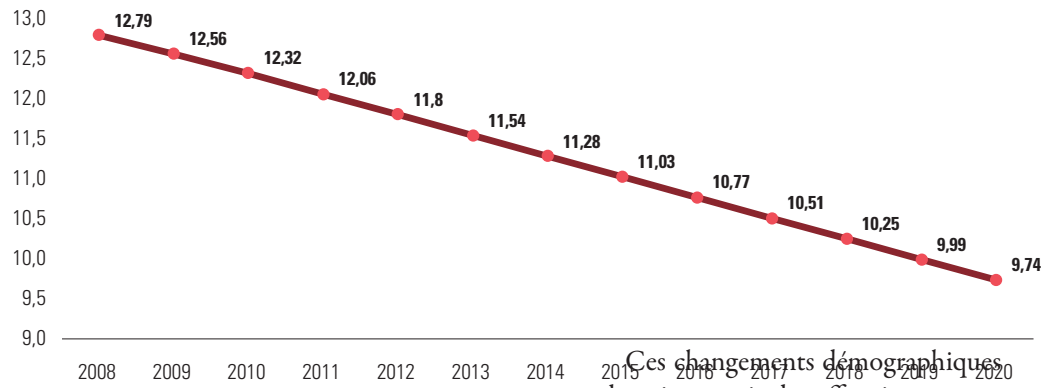
Évolution du taux de natalité brut (Naissances /1000 habitants) au Burundi, 2008-2020



Source : Projections démographiques, (ISTEEBU-UNFPA, 2017).

FIGURE 28

Évolution du taux de mortalité brut (décès /1000 habitants) au Burundi, 2008-2020

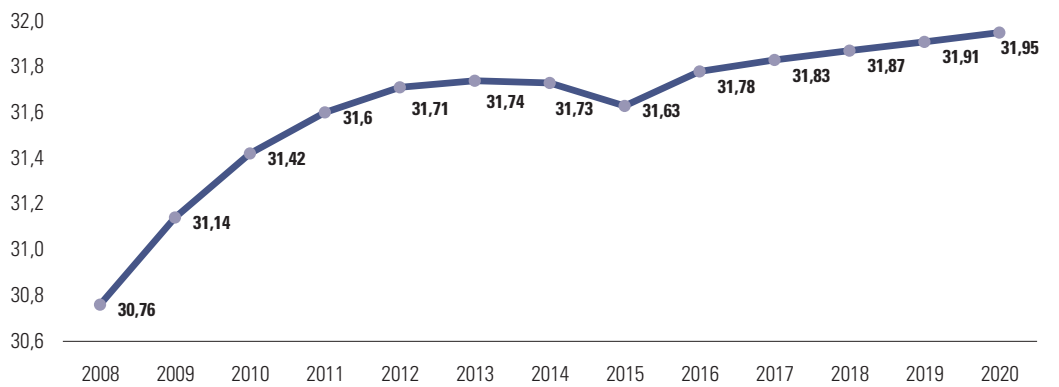


Source : Construit par les auteurs à partir des données de Perspective Monde, de l'Université de Sherbrooke.

Ces changements démographiques devraient avoir des effets importants sur la performance économique.

FIGURE 29

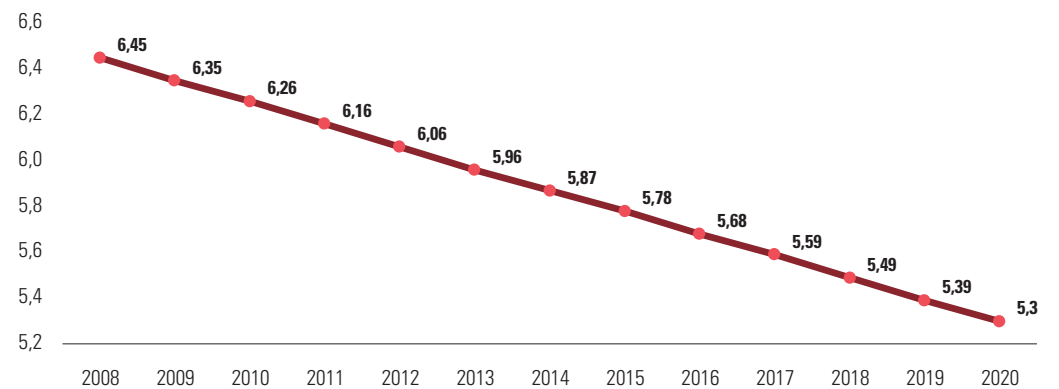
Évolution du taux d'accroissement naturel de la population du Burundi, 2008-2020



Source : Construit par les auteurs à partir des données de Perspective Monde, de l'Université de Sherbrooke.

FIGURE 30

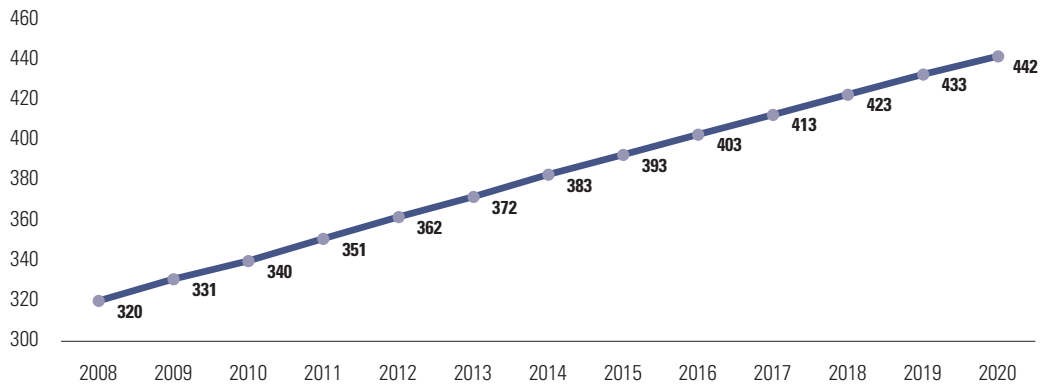
Évolution du taux de fertilité (naissances/femme) au Burundi, 2008-2020



Source : Construit par les auteurs à partir des données de Perspective Monde, de l'Université de Sherbrooke.

FIGURE 31

Évolution de la densité démographique (Hab/Km²) au Burundi, 2008-2020



Source : Projections démographiques, (ISTEEBU-UNFPA, 2017).

Ces changements démographiques devraient avoir des effets importants sur la performance économique.

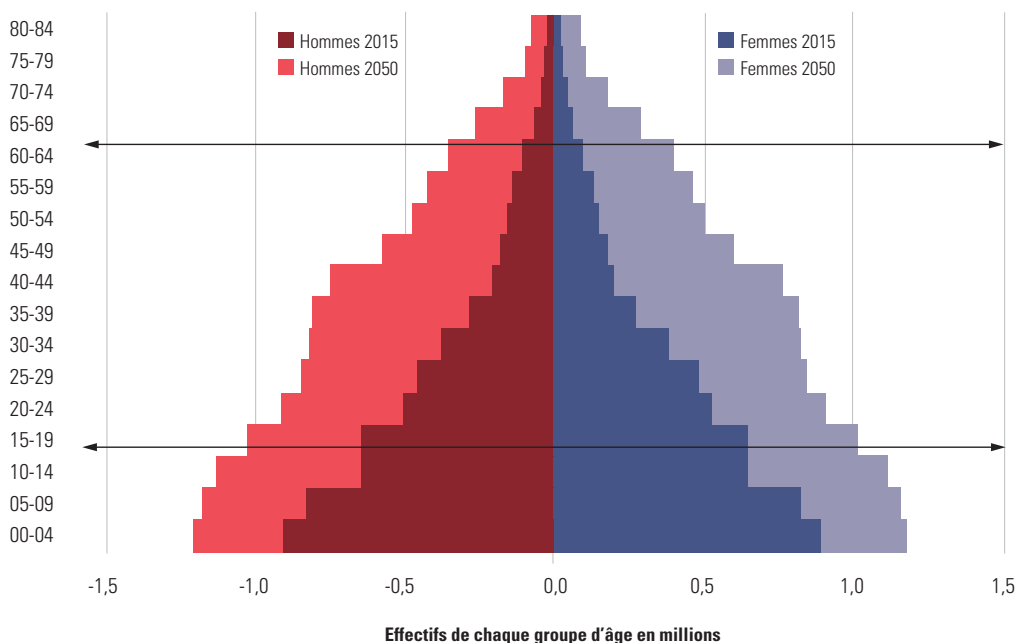
Ces changements démographiques devraient avoir des effets importants sur la performance économique. Mais comparée à d'autres pays d'Afrique, le Burundi connaît un déclin extrêmement lent de la fécondité. Alors que les taux de mortalité infantile ont diminué, les taux de fécondité sont restés élevés, entraînant une forte dépendance des jeunes. Les taux élevés de dépendance des jeunes sont exacerbés par le lourd fardeau du VIH/SIDA, qui a entraîné une augmentation de la mortalité chez les adultes en âge de travailler. Tous ces facteurs interpellent

les décideurs sur la nécessité de créer un cadre socioéconomique qui permettra de juguler toutes ces forces au profit d'une croissance forte et durable au Burundi. Cette performance passe forcément par la réussite de la transition démographique qui permettra d'obtenir un dividende.

Les figures 32 et 33 montrent une comparaison des structures de la population burundaise en 2015 et 2050 selon les projections de l'ISTEEBU en considérant en 2050, deux hypothèses de prévalence contraceptive, soient 63% et 74%.

FIGURE 32

Pyramide des âges en 2015 et 2050 dans l'hypothèse d'une prévalence contraceptive de 63 % en 2050

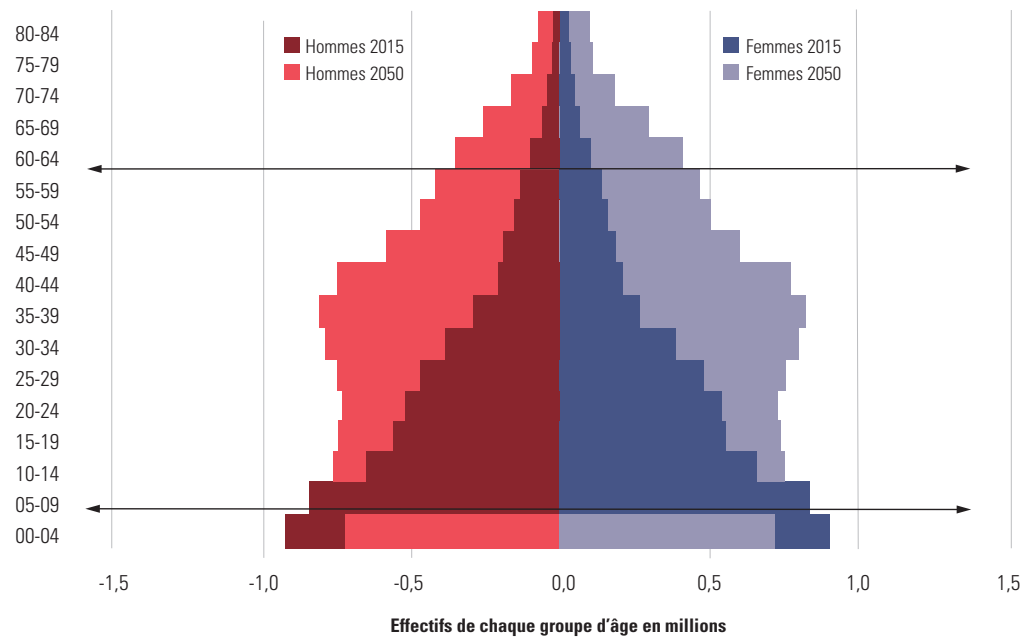


Source : Projections démographiques 2010-2050 (ISTEEBU-UNFPA, 2017)

Tous ces facteurs interpellent les décideurs sur la nécessité de créer un cadre socioéconomique qui permettra de juguler toutes ces forces au profit d'une croissance forte et durable au Burundi.

FIGURE 33

Pyramide des âges en 2015 et 2050 dans l'hypothèse d'une prévalence contraceptive de 74 % en 2050



Source : Projections démographiques 2010-2050 (ISTEEBU-UNFPA, 2017)

La dynamique de la population ne se traduit pas forcément par un dividende, étant donné que certains facteurs peuvent affecter négativement la réalisation du dividende démographique du Burundi.

Avec l'hypothèse de la prévalence contraceptive de 63 % en 2050, le pourcentage des 15-64 ans dans la population totale passe de 54 % en 2015 à 63 % en 2050. Ceci correspond en 2050 à des taux de dépendance démographique d'environ 60 % des « actifs potentiels » âgés de 15 à 64 ans. Ces taux sont supérieurs aux taux actuels des pays émergents qui se situent entre 40 % et 50 %. Par contre, dans l'hypothèse d'une prévalence contraceptive de 74 % en 2050 (Figure 33), le pourcentage des 15-64 ans dans la population totale passe de 54 % en 2015 à 69 % en 2050. Ceci correspond à un taux de dépendance démographique de 49 % des « actifs potentiels » c'est-à-dire un dépendant pour deux « actifs potentiels » âgés de 15 à 64 ans, comme observé aujourd'hui dans les pays émergents.

III.3. De la dynamique de population au dividende démographique au Burundi

La dynamique de la population ne se traduit pas forcément par un dividende, étant donné que certains facteurs peuvent affecter négativement la réalisation du dividende démographique du Burundi (par exemple : les mariages précoces ou les mariages d'enfants,

les grossesses non désirées ou les grossesses répétitives, les maladies liées à la maternité, le manque d'accès à l'information liée à la santé sexuelle et reproductive, l'insécurité et les mouvements de déplacement des personnes, une vie de vieillesse non sécurisée).

Pour permettre au Burundi de saisir toutes les opportunités qu'offre la transition démographique, notamment en matière de dividende démographique, un certain nombre de mesures doivent être prises pour faciliter l'accès à l'éducation, à la santé et à l'emploi. En plus des engagements internationaux et des initiatives mondiales ou régionales militant en faveur du développement durable, le Burundi a inscrit dans ses priorités les politiques de maîtrise de la croissance de sa population pour capitaliser sur les opportunités offertes via le dividende démographique. D'autres politiques d'inclusion sociale, de promotion de l'équité et d'égalité des genres sont mises en œuvre afin de permettre l'accès au développement durable.

III.3.1. Le dividende démographique : une question de développement inclusif et durable

Pour réaliser son dividende démographique, un pays doit opérer une transition démographique,

marquée notamment par le passage de taux de fécondité et de mortalité élevés à des taux de fécondité et de mortalité faibles. Une fécondité plus faible est généralement associée à un retard de la première naissance et à des espacements plus longs entre les naissances, qui améliorent la santé de la mère et de l'enfant.

L'amélioration des normes de santé et d'assainissement amène une augmentation du taux de survie des enfants, ce qui par conséquent permet la chute de la mortalité. Il s'ensuit alors une baisse du taux de fécondité. La baisse de la fécondité accroît le potentiel d'emploi des femmes et donc les investissements en faveur de leur éducation et de leur autonomisation. Les familles ayant moins d'enfants, peuvent dégager des ressources supplémentaires pour investir dans leur bien-être à long terme. Ainsi, pour engendrer un dividende démographique il faut, autonomiser, former, employer les jeunes et les personnes en âge de travailler.

Le Burundi doit, de ce fait, faire face à de grands défis pour exploiter son dividende démographique. Le premier défi concerne la transition démographique qui devrait s'opérer très lentement. De plus, le ratio de la population en âge de travailler par personne à charge sera à son maximum inférieur à 2. Par conséquent, les effets de la transition démographique sur la croissance devraient être faibles et tardifs au Burundi. Une question clé est de savoir si le déclin de la fécondité au Burundi peut être accéléré de sorte que le dividende démographique potentiel soit plus important et puisse se produire plus rapidement.

Le deuxième défi concerne le potentiel du dividende démographique qui n'est pas toujours réalisé. Malgré les réductions du taux de dépendance des jeunes qui apportent des avantages évidents, le potentiel de croissance économique ne suit pas automatiquement. Afin de tirer parti du dividende démographique, une forte population en âge de travailler réclame une demande de main-d'œuvre relativement importante. Sans politiques sociales et économiques appropriées, l'offre de main-d'œuvre supplémentaire peut entraîner du chômage et du sous-emploi, ce qui peut amener une instabilité politique, une criminalité accrue et une détérioration du capital social (Urdal 2006). Intuitivement, les facteurs

déterminants pour savoir si le Burundi va capitaliser sur ses opportunités démographiques sont liés à la flexibilité de l'économie et à sa capacité à absorber une main-d'œuvre en croissance rapide³⁹.

Pour saisir l'opportunité du dividende, il est important d'accroître la productivité des travailleurs. La réduction de la natalité et l'émergence de familles de petite taille supposent que l'État et les familles disposent de plus de ressources à investir dans la santé et l'éducation par enfant. Cela suppose aussi que les femmes soient capables de pénétrer le marché du travail. Si l'environnement économique est propice, la large cohorte de travailleurs mieux éduqués trouvera des emplois mieux rémunérés. Un premier dividende apparaît lorsque cette force de travail productive booste le revenu familial et national. L'extension de l'espérance de vie suppose que cette cohorte de travailleurs à meilleurs revenus aura envie d'épargner pour sa retraite. L'implémentation de politiques appropriées et un développement adéquat du secteur financier favorisent l'émergence d'un second dividende issu des niveaux élevés d'épargne et d'investissements, favorables eux aussi à des gains de productivités futurs.

III.3.2. Plaidoyer en vue de l'accompagnement du Burundi vers le dividende démographique

La sensibilisation des hautes autorités et des partenaires au développement est une étape cruciale pour aboutir à un consensus sur les orientations générales des politiques devant permettre une réussite de la transition démographique au Burundi. Pour engendrer un dividende démographique dans ce pays, il a été établi qu'il faut absolument autonomiser, former, employer les jeunes et les personnes en âge de travailler. À cet effet, plusieurs ateliers et séminaires sont organisés par les partenaires au développement du Burundi.

Le Burundi doit donc mettre en œuvre une panoplie de réformes à mêmes de lui permettre d'enclencher la réalisation du dividende démographique. On l'aura donc bien compris un simple changement dans la structure de la population, et encore moins une politique sectorielle isolée, ne pourront conduire au

Pour saisir l'opportunité du dividende, il est important d'accroître la productivité des travailleurs. i

39 Les pays d'Amérique latine et d'Afrique du Nord ont tous deux connus des réductions substantielles de la fécondité et une augmentation de la part de leur population en âge de travailler, mais on relève que le décollage économique n'a pas été observé en Asie de l'Est (Bloom et Canning, 2003).

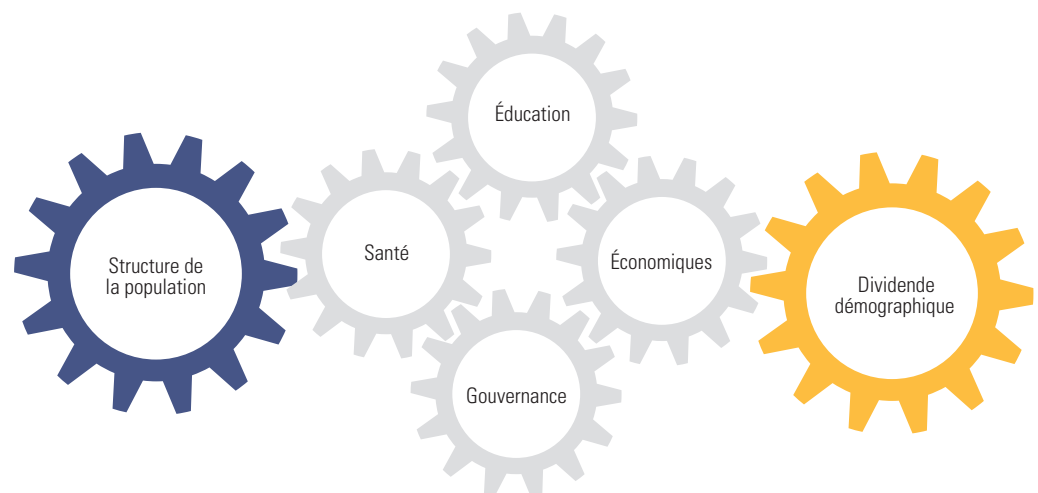
dividende démographique. Ces réformes peuvent être classées en cinq catégories :

- (i) **Les réformes démographiques** : le pays doit entreprendre des réformes qui accélèrent la transition démographique par le déclin rapide des taux de natalité et des taux de mortalité, quitte à permettre une espérance de vie plus longue et surtout à garantir la survie et la croissance des enfants à naître, et à améliorer la santé, l'éducation et l'autonomisation des jeunes et des femmes. La baisse de la fécondité reste un préalable incontournable dans le processus de réalisation du dividende démographique ;
- (ii) **Les réformes d'éducation** : le pays doit entreprendre des investissements conséquents et de plus en plus importants dans une éducation de haut niveau en vue de mettre en place une force de travail bien éduquée, un savoir-faire et de l'innovation ;
- (iii) **Les réformes de santé** : le pays doit aussi entreprendre des investissements conséquents afin d'améliorer significativement et durablement le secteur de la santé, notamment la santé sexuelle et maternelle. Ces investissements concernent plus particulièrement la santé de la reproduction et la planification familiale, la santé maternelle et la santé sexuelle et reproductive des jeunes et des adolescents, la provision et la sécurisation des produits de santé de la reproduction et de la planification familiale. Investir dans la mise en place d'outils d'enseignement sur l'éducation sexuelle des jeunes et des adolescents, ainsi que de permettre l'apprentissage des notions de démographie dans les curricula scolaires, renforce les capacités nationales d'offres de services en matière de santé sexuelle et reproductive de qualité à la population, en général, et aux jeunes et adolescents en particulier ;
- (iv) **Les réformes dans les secteurs économiques** : le pays doit entreprendre des réformes économiques appropriées et développer le réseau d'infrastructures, nécessaires à l'accélération de la croissance économique et à la création d'emplois décents, à même d'absorber la force de travail disponible et de plus en plus croissante dans le pays ;
- (v) **Les réformes de gouvernance** : le pays doit entreprendre des réformes qui améliorent le climat de la gouvernance, de la responsabilité et de la gestion des performances en vue de fournir des services publics efficaces, la minimisation des pertes de ressources publiques et de combattre significativement l'inflation.

Comme l'atteste la figure 34, il est important de relever quatre principaux domaines qui sont identifiés comme les rouages du développement durable au Burundi : l'éducation, la santé, l'économie et la gouvernance.

FIGURE 34

Les quatre domaines essentiels pour un dividende démographique au Burundi



Source : Adapté par les auteurs à partir de UNECA-AUC (2013)

Ces quatre domaines, qui sont aussi identifiés dans la perception du développement durable, ne peuvent conduire le Burundi vers le dividende démographique que s'ils fonctionnent harmonieusement ensemble.

Il sied de rappeler que la maîtrise de la fécondité reste la pièce maîtresse pour réaliser ces objectifs de la maîtrise de la pression démographique, et que cela passe absolument par la forte prévalence de l'utilisation des méthodes contraceptives. C'est ainsi que abaisser l'Indice synthétique de la fécondité (ISF) à 3 enfants par femme en 2025 (Objectif de la Vision 2025 pour le Burundi) suppose une révolution contraceptive permettant à plus de 60 % des femmes d'utiliser des méthodes contraceptives.

Le gouvernement du Burundi a déjà entièrement adhéré aux principes de la maîtrise de sa démographie, en témoignant :

- (i) Son adhésion aux engagements pris du « Family Planning 2020 » (FP2020) ;
- (ii) La déclaration de Politique démographique nationale de juillet 2011 ;
- (iii) Son engagement à intégrer la dimension démographique et le dividende démographique dans le Plan national de développement (PND 2018-2027) ;
- (iv) Les différentes activités conduites en étroite collaboration avec le FNUAP ;
- (v) Son entière adhésion aux conclusions du récent Sommet des chefs d'État de l'Union africaine qui était organisé sous le thème « *Exploiter le dividende démographique par des investissements dans la jeunesse* » en janvier 2017.

Afin de capitaliser toutes les opportunités qui s'offrent à lui par le biais du dividende démographique, le Burundi s'est engagé depuis quelques années à maîtriser la croissance de sa population. Cet engagement se matérialise par une série de politiques consignées dans le PND 2018-2027. Bien plus, la Vision Burundi 2025, socle des politiques de développement à long terme du pays, consacre des chapitres entiers aux questions de démographie, de cohésion sociale et de développement durable. La démographie, par exemple, en constitue le pilier 5 tandis que la cohésion sociale en constitue le pilier 6.

La démographie et la cohésion sociale sont

aussi abordées dans les questions transversales de ladite Vision. Le développement durable ressort bien dans le pilier 3, ainsi que dans les questions transversales de la Vision Burundi 2025 qui visent à réaliser un dividende démographique qui, notamment, abaisse le taux de croissance annuel moyen de la population de 2,5 % à seulement 2 % en 2025 ; fait baisser l'ISF de 6,4 en 2008 à 3 en 2025 ; augmente l'espérance de vie à la naissance la faisant passer de 49 ans en 2008 à 60 ans en 2025 et enfin permet une augmentation du taux d'urbanisation qui passe de 10 % en 2008 à 40 % en 2025.

Le PND 2018-2027 indique aussi la démographie galopante comme l'une des contraintes majeures pour la transformation structurelle de l'économie du Burundi. En ce qui concerne la démographie, le PND 2018-2027 cite les défis suivants à relever :

- (i) L'élaboration d'une Politique nationale de la population ;
- (ii) La maîtrise de la croissance démographique de 2 % ;
- (iii) L'insertion socio-économique d'une population jeune ;
- (iv) Une fécondité à trois enfants par femme ;
- (v) Une éducation sexuelle responsable ;
- (vi) L'élaboration d'un cadre légal, réglementaire et institutionnel ;
- (vii) L'éducation obligatoire pour tous.

Il faut noter des gains liés à la réalisation du dividende démographique. Kariyo (2015) indique que si les objectifs démographiques de l'État sont atteints, tels qu'indiqués dans la vision 2025 (réduction de l'ISF de 6,4 en 2008 à 3 en 2025), il y aurait 371 centres de santé de moins à créer, ce qui diminuerait aussi les dépenses de santé et d'éducation. Toujours selon Kariyo (2015), les économies cumulées en termes des dépenses de santé entre 2008 et 2030 seraient de 953,2 milliards de BIF. Similairement, le cumul des économies en termes des dépenses d'éducation serait de 184,7 milliards de BIF sur la période 2008-2030, dans une situation où le nombre moyen d'enfants par femme resterait autour de 6. Ces économies pourraient être affectées au financement d'autres priorités du Gouvernement.

Les quatre domaines : l'éducation, la santé, l'économie et la gouvernance, qui sont aussi identifiés dans la perception du développement durable, ne peuvent conduire le Burundi vers le dividende démographique que s'ils fonctionnent harmonieusement ensemble.

La Vision Burundi 2025, socle des politiques de développement à long terme du pays, consacre des chapitres entiers aux questions de démographie, de cohésion sociale et de développement durable.

III.4. Relation entre dividende démographique et développement humain durable : perception de la population burundaise

L'enquête sur le baromètre de la cohésion sociale menée dans le cadre de ce rapport a permis de dégager les perceptions de la population interrogée sur les interrelations entre le dividende démographique et le développement humain durable.

Primo, au cours de l'enquête sur le baromètre de cohésion sociale conduite à travers les cinq grandes régions du pays, 82,6 % des interviewés ont déclaré voir une relation entre le développement humain dans son ensemble et la réalisation du dividende démographique. Seulement 8,2 % des interviewés ont déclaré qu'il n'existe aucune relation entre le développement humain dans son ensemble et la réalisation du dividende démographique au Burundi. Par ailleurs, environ 8,9 % d'entre eux déclarent ne rien savoir du tout à propos d'une relation ou non entre le développement humain dans son ensemble et la réalisation du dividende démographique au Burundi (voir tableau 27).

Secundo, 91,6 % des interviewés, qui reconnaissent l'existence d'une relation entre le développement humain dans son ensemble et la

réalisation du dividende démographique, admettent aussi une relation de corrélation entre le développement humain et la réalisation du dividende démographique au Burundi. Seulement 3,8 % des interviewés ont déclaré qu'il n'existe pas de relation de corrélation entre le développement humain et la réalisation du dividende démographique au Burundi et environ 4,5 % d'entre eux déclarent ne pas savoir s'il y aurait ou non une relation de corrélation entre la cohésion sociale et le dividende démographique au Burundi (voir tableau 28).

Tertio, l'enquête sur le baromètre de cohésion sociale au Burundi a révélé que, parmi les Burundais qui perçoivent l'existence d'une relation de corrélation entre le développement humain dans son ensemble et la réalisation du dividende démographique, 86,9 % estiment que cette relation est positive; seulement 4,7 % ont déclaré que, cette relation est plutôt négative ; et 7,1 % ont déclaré que la relation est plutôt incertaine (ne parvenant pas à trancher si la corrélation présumée serait négative ou positive).

Quarto, l'enquête sur le baromètre de cohésion sociale au Burundi a révélé que 89,5 % des interviewés estiment qu'il existe bel et bien une relation de causalité entre le développement humain dans son ensemble et la réalisation du dividende démographique au Burundi ; pour seulement 4,2 % qui ont

L'enquête sur le baromètre de cohésion sociale au Burundi a révélé que, parmi les Burundais qui perçoivent l'existence d'une relation de corrélation entre le développement humain dans son ensemble et la réalisation du dividende démographique, 86,9 % estiment que cette relation est positive

TABLEAU 27

Perception des Burundais sur la relation entre développement humain durable et dividende démographique dans leur pays

Perception des Burundais	Effectif	Pourcentage
Oui	597	82,9
Non	59	8,2
Je ne sais pas	64	8,9

Source : Enquête « Baromètre de la cohésion sociale au Burundi (CURDES, 2017) »

TABLEAU 28

Perception des Burundais sur la corrélation entre développement humain durable et dividende démographique dans leur pays

Appréciation de la corrélation	Effectif	Pourcentage
Oui	548	91,6
Non	23	3,8
Je ne sais pas	27	4,5

Source : Enquête « Baromètre de la cohésion sociale au Burundi (CURDES, 2017) »

TABLEAU 29

Perception des Burundais sur les liens de corrélation entre développement humain durable et dividende démographique dans leur pays

Appréciation du sens de la corrélation	Effectif	Pourcentage
Corrélation Positive	476	86,9
Corrélation Négative	26	4,7
Corrélation incertaine	39	7,1

Source : Enquête « Baromètre de la cohésion sociale au Burundi (CURDES, 2017) »

TABLEAU 30

Perception des Burundais sur les liens de causalité entre développement humain durable et dividende démographique dans le pays

Appréciation de la corrélation	Effectif	Pourcentage
Oui	535	89,5
Non	25	4,2
Je ne sais pas	38	6,4

Source : Enquête « Baromètre de la cohésion sociale au Burundi (CURDES, 2017) »

déclaré, selon eux, qu'il n'existe pas de relation de causalité entre le développement humain dans son ensemble et la réalisation du dividende démographique au Burundi, et seulement 6,4 % des interviewés déclarent ne rien savoir du tout sur l'existence ou non d'une relation de causalité entre le développement humain dans son ensemble et la réalisation du dividende démographique au Burundi.

Quinto, l'enquête sur le baromètre de cohésion sociale au Burundi a révélé que, parmi les 89,5 % des Burundais qui reconnaissent l'existence d'une relation de causalité entre le développement humain dans son ensemble et la réalisation du dividende démographique au Burundi, 31,2 % estiment que cette relation de causalité irait du développement humain durable vers le dividende démographique ; 40,0 %

estiment que cette relation de causalité irait dans le sens contraire, c'est-à-dire, du dividende démographique vers le développement humain durable dans son ensemble. Plus, 24,9 % estiment que cette relation de causalité irait dans les deux sens décrivant ainsi une relation de causalité en feedback ; alors que 2,1 % de ces interviewés ont déclaré que, selon eux, cette relation de causalité serait plutôt incertaine (ne parvenant pas à trancher en termes de sens de causalité) ; et que seulement 1,9 % déclarent ne rien savoir du tout du sens de cette relation de causalité entre le développement humain dans son ensemble et la réalisation du dividende démographique au Burundi (voir tableau 31).

Plus généralement, nous constatons que les Burundais ont sur les interrelations entre le développement humain dans son ensemble

TABLEAU 31

Perception des Burundais sur les liens de causalité entre développement humain durable et dividende démographique dans le pays

Appréciation du sens de la corrélation	Effectif	Pourcentage
Causalité allant du développement humain durable au dividende démographique	167	31,2
Causalité allant du dividende démographique au développement humain durable	214	40,0
Causalité allant dans le sens de boucle/relation causale en feedback	133	24,9
Relation de causalité incertaine	11	2,1
Je ne sais pas	10	1,9

Source : Enquête « Baromètre de la cohésion sociale au Burundi (CURDES, 2017) »

Plus généralement, les Burundais ont sur les interrelations entre le développement humain dans son ensemble et la réalisation du dividende démographique une perception nettement tranchée en faveur d'une relation allant d'une simple corrélation à une relation causale.

Les liens entre cohésion sociale et dividende démographique sont appréhendés sous plusieurs angles, car l'ampleur de ces interrelations peut être appréciée diversement en fonction des situations initiales et/ou des perspectives envisageables dans le futur.

et la réalisation du dividende démographique une perception nettement tranchée en faveur d'une relation allant d'une simple corrélation à une relation causale. Ceux-ci trouvent que le développement humain durable constituera une fenêtre d'opportunité pour permettre au Burundi d'enclencher sa transition démographique vers la réalisation de son dividende démographique.

III.5. Relation entre dividende démographique et cohésion sociale : perception de la population burundaise

Selon l'enquête ECVMB (2014), plus de 60 % de la population burundaise ont moins de 25 ans. Si le Burundi ne parvient pas à créer les opportunités économiques et d'emplois pour cette jeunesse, cela pourrait engendrer des risques et des menaces pour la cohésion sociale et la stabilité politique. En effet, une forte population de jeunes peu instruits, peu qualifiés, sans emploi et à la charge de leurs parents et de la société représente une bombe à retardement, un vivier fertile pour les factions en conflit, les rebellions et autres groupes perturbateurs. Par contre, un pays qui connaît un dividende démographique, a une population active plus nombreuse et moins de jeunes à charge. Cela représente donc une opportunité pour investir davantage dans l'amélioration des services de santé et la qualité de l'éducation, de renforcer la productivité économique par des investissements dans la technologie et les compétences. Tout cela améliore la cohésion sociale grâce à l'amélioration des conditions de vie de la population qui s'en suit.

Du fait d'un indice de fécondité qui reste élevé (5,5 enfants par femme), la pression

démographique au Burundi demeure forte. La densité démographique actuelle est de près de 420 habitants par km². La forte pression ainsi créée sur la disponibilité des terres cultivables et le manque de terres peut être à l'origine des tensions communautaires, pouvant menacer la cohésion sociale. La forte pression démographique pèse aussi sur les ressources naturelles (eau, terre, forêt), la sécurité alimentaire, et les services sociaux de base, spécialement l'éducation, la santé et la nutrition.

On pourrait estimer que ces liens sont tout à fait évidents et qu'ils ne peuvent être rappelés outre mesure. Cependant, les liens entre cohésion sociale et dividende démographique sont appréhendés sous plusieurs angles, car l'ampleur de ces interrelations peut être appréciée diversement en fonction des situations initiales et/ou des perspectives envisageables dans le futur. C'est ainsi que l'enquête sur le baromètre de la cohésion sociale menée dans le cadre de ce rapport a permis de dégager les perceptions de la population interrogée sur ces types d'interrelations.

Dans un premier temps, au cours de l'enquête conduite à travers les cinq grandes régions du pays, il sied de souligner le fait que 92,6 % des interviewés ont déclaré que, selon eux, la cohésion sociale contribue beaucoup à améliorer le développement économique dans son ensemble, et 6,1 % déclarent que la cohésion sociale, considérée globalement, contribue faiblement à l'amélioration du développement économique (voir tableau 32).

À contrario, seulement 0,8 % des interviewés ont déclaré que la cohésion sociale ne contribue pas du tout à améliorer le développement économique et, enfin, seuls 0,4 % des interviewés déclarent ne pas savoir si oui ou non la cohésion sociale contribuerait à améliorer le développement économique d'un pays.

De cette analyse sur la perception des Burundais, quant à la contribution de la

TABLEAU 32

Perception des Burundais sur la relation entre la cohésion sociale et le développement économique dans leur pays

Appréciation de la contribution	Effectif	Pourcentage
Beaucoup	667	92,6
Un peu	44	6,1
Pas du tout	6	0,8
Ne sait pas	3	0,4

Source : Enquête « Baromètre de la cohésion sociale au Burundi (CURDES, 2017) »

cohésion sociale au développement économique durable dans son ensemble, nous pouvons tirer la conclusion que la majorité des Burundais (plus de 90 % en moyenne) considèrent que la cohésion sociale contribue beaucoup à améliorer le développement économique durable dans son ensemble.

Plus encore, l'enquête a révélé que 82,4 % des interviewés admettent l'existence d'une relation entre la cohésion sociale et le dividende démographique au Burundi ; et seulement 10,3 % ont déclaré que, selon eux, il n'existe aucune relation entre la cohésion sociale et le dividende démographique au Burundi ; tandis qu'enfin, environ 7,4 % déclarent ne pas savoir s'il y aurait ou non une relation entre la cohésion sociale et le dividende démographique au Burundi (voir tableau 33).

De cette analyse sur la perception des Burundais quant à l'existence d'une relation de corrélation entre la cohésion sociale et le dividende démographique au Burundi, nous admettons sans ambages que la majorité des Burundais, soit en moyenne plus de 80 %, perçoivent l'existence d'une relation entre la cohésion sociale et le dividende démographique au Burundi.

En troisième lieu, l'enquête a révélé que 88 % des interviewés admettent l'existence d'une relation de corrélation entre la cohésion sociale et le dividende démographique au Burundi ; seulement 6,9 % ont déclaré qu'il n'existe pas de relation de corrélation

entre la cohésion sociale et le dividende démographique au Burundi ; et environ 5,1 % déclarent ne pas savoir s'il y aurait ou non une relation de corrélation entre la cohésion sociale et le dividende démographique au Burundi (voir tableau 34).

De cette analyse, nous admettons que 88% des burundais perçoivent l'existence d'une relation de corrélation entre la cohésion sociale et le dividende démographique au Burundi.

Quatrièmement, l'enquête sur le baromètre de cohésion sociale au Burundi a révélé que, parmi ces 88 % des Burundais qui perçoivent l'existence d'une relation de corrélation entre la cohésion sociale et le dividende démographique au Burundi, 86,2 % estiment que cette relation de corrélation serait positive; tandis que seulement 5 % ont déclaré que, selon eux, cette relation de corrélation serait plutôt négative, et que 7,6 % ont déclaré que cette relation serait plutôt incertaine (ne parvenant pas à trancher entre une corrélation présumée négative ou positive) ; enfin seuls 1,1 % déclarent ne rien savoir du tout sur le sens de cette relation de corrélation entre la cohésion sociale et le dividende démographique au Burundi (voir tableau 35).

De cette analyse sur la perception des Burundais quant au sens de la relation de corrélation présumée ou admise entre la cohésion sociale et le dividende démographique au Burundi, nous admettons que 86 % des Burundais perçoivent que cette relation de corrélation est une corrélation positive.

88% des Burundais perçoivent l'existence d'une relation de corrélation entre la cohésion sociale et le dividende démographique au Burundi.

TABLEAU 33

Perception des Burundais sur l'existence d'une relation entre la cohésion sociale et le dividende démographique dans leur pays

Appréciation de la contribution	Effectif	Pourcentage
Oui	593	82,4
Non	74	10,3
Je ne sais pas	53	7,4

Source : Enquête « Baromètre de la cohésion sociale au Burundi (CURDES, 2017) »

TABLEAU 34

Perception des Burundais sur les liens de relation entre développement humain durable et dividende démographique dans leur pays

Appréciation de la corrélation	Effectif	Pourcentage
Oui	523	88,0
Non	41	6,9
Je ne sais pas	30	5,1

Source : Enquête « Baromètre de la cohésion sociale au Burundi (CURDES, 2017) »

TABLEAU 35

Perception des Burundais sur le sens des liens de corrélation entre la cohésion sociale et le dividende démographique dans leur pays

Appréciation du sens de la corrélation	Effectif	Pourcentage
Corrélation Positive	451	86,2
Corrélation Négative	26	5,0
Corrélation incertaine	40	7,6
Je ne sais pas	6	1,1

Source : Enquête « Baromètre de la cohésion sociale au Burundi (CURDES, 2017) »

TABLEAU 36

Perception des Burundais sur les liens de causalité entre la cohésion sociale et le dividende démographique dans le pays

Appréciation de la causalité	Effectif	Pourcentage
Oui	531	89,4
Non	27	4,5
Je ne sais pas	36	6,1

Source : Enquête « Baromètre de la cohésion sociale au Burundi (CURDES, 2017) »

Le PIB par habitant du Burundi était de 212 dollars américains (en 2017) avec plus de 64,6 % de la population vivant avec un niveau de revenus en-dessous du seuil de pauvreté de 1,90 dollar américain par jour (en 2015)

En cinquième lieu, l'enquête a révélé que 89,4 % des interviewés estiment qu'il existe bel et bien une relation de causalité entre la cohésion sociale et le dividende démographique au Burundi; et seulement 4,5 % ont déclaré que, selon eux, il n'existe pas de relation de causalité, tandis que seulement 6,1 % déclarent ne rien savoir sur l'existence ou non d'une relation de causalité entre la cohésion sociale et le dividende démographique au Burundi (voir tableau 36).

De cette analyse sur la perception des Burundais quant déjà l'existence d'une relation de causalité présumée entre la cohésion sociale et le dividende démographique au Burundi, nous admettons que la majorité des Burundais, environ 90 % des interviewés, perçoivent qu'il existe une relation de causalité entre la cohésion sociale et le dividende démographique au Burundi.

Sixièmement, et enfin, l'enquête a révélé que, parmi les 89,4 % de Burundais à percevoir l'existence d'une relation de causalité entre la cohésion sociale et le dividende démographique au Burundi, 40,3 % estiment que cette relation de causalité irait de la cohésion sociale vers le dividende démographique; 27,7 % estiment que cette relation de causalité irait dans le sens contraire, c'est-à-dire, du dividende démographique vers la cohésion sociale. Plus

encore, 27,9 % estiment que cette relation de causalité irait dans les deux sens, décrivant ainsi une relation de causalité en feedback; au moment où 2,3 % déclaraient que, selon eux, cette relation de causalité serait plutôt incertaine (ne parvenant pas à trancher en termes de sens de causalité), et ce tandis que seulement 1,9 % déclarent ne rien savoir du sens de cette relation de causalité entre la cohésion sociale et le dividende démographique au Burundi (voir tableau 37).

Quant au sens de la relation de corrélation présumée ou admise entre la cohésion sociale et le dividende démographique au Burundi, nous admettons de cette analyse que seuls 40 % des Burundais pensent que cette relation de causalité entre la cohésion sociale et le dividende démographique au Burundi serait telle que la causalité irait de la cohésion sociale au dividende démographique.

III.6. Conclusion

Le PIB par habitant du Burundi était de 212 dollars américains (en 2017) avec plus de 64,6 % de la population vivant avec un niveau de revenus en-dessous du seuil de pauvreté de 1,90 dollar américain par jour (en 2015). Avec une population totale estimée à environ plus de

TABLEAU 37

Perception des Burundais sur le sens des liens de causalité entre la cohésion sociale et le dividende démographique dans le pays

Appréciation du sens de la causalité	Effectif	Pourcentage
Causalité allant de la Cohésion Sociale au Dividende Démographique	214	40,3
Causalité allant du Dividende Démographique à la Cohésion Sociale	147	27,7
Causalité allant dans le sens de boucle/relation causale en feedback	148	27,9
Relation de causalité incertaine	12	2,3
Je ne sais pas	10	1,9

Source : Enquête « Baromètre de la cohésion sociale au Burundi (CURDES, 2017) »

11 millions d'habitants et un taux d'accroissement démographique de 3,17 % (en 2015), le Burundi est parmi les pays les plus densément peuplés au monde (le deuxième en Afrique) avec une densité de 397 habitants au km², un taux de natalité de 42,34 ‰, un taux de mortalité infantile de 60,4 ‰, un indice de fécondité de 6,04 enfants par femme. Le dividende démographique est défini comme une croissance économique acquise, quand dans un État, la population active (entre 15 et 59 ans) est supérieure à la population dépendante (moins de 15 ans et plus de 60 ans).

La pyramide des âges de la population burundaise révèle que cette dernière était composée de 49 % d'hommes et de 51 % de femmes en 2008, et qu'elle sera composée d'environ 48 % d'hommes et de 52 % de femmes en 2020. Plus encore, la population burundaise est caractérisée par une extrême jeunesse en 2008 avec environ 50 % de la population totale constitués par des jeunes âgés de moins de 15 ans. Même en 2020, la population burundaise restera encore caractérisée par la prédominance de la jeunesse avec environ 40 % de la population totale constituée de jeunes âgés de moins de 15 ans. Cette tendance est au moins encourageante, car si de bonnes politiques sont mises en œuvre pour donner des emplois suffisants, qualitativement et quantitativement, le ratio de dépendance démographique, (c'est-à-dire le ratio de l'ensemble des personnes âgées de moins de 15 ans et celles âgées de 60 ans et plus (ou 65 ans et plus) sur l'ensemble de la population active âgée de 15 ans et plus et celle âgée de 60 ans et plus ou 65 ans et plus respectivement), qui aura déjà entamé une évolution à la baisse, passant de 90 % en 2008 à environ 70 % en 2020, soit une baisse d'environ 20 points de pourcentage en 10 ans en moyenne.

Ces facteurs constituent une perspective encourageante, car ils sont le prélude à une future

réalisation du dividende démographique, même si, la seule diminution du taux de dépendance démographique ne saurait constituer un facteur déterminant de sa réalisation. Plusieurs autres conditions doivent être réunies à cette fin. Une palette de mesures, regroupées en cinq piliers, a été relevée comme pouvant conduire vers le dividende démographique, à condition que ces cinq piliers fonctionnent efficacement et ensemble :

- (i) Démographie ;
- (ii) Éducation ;
- (iii) Santé ;
- (iv) Économie ;
- (v) Gouvernance.

Quant à la perception des Burundais sur les interrelations entre le développement humain dans son ensemble et la réalisation du dividende démographique est nettement bien tranchée en faveur d'une relation allant d'une simple corrélation à une relation causale. Ceux-ci trouvent que le développement humain durable constituera une fenêtre d'opportunité ouverte pour que le Burundi enclenche son processus de transition démographique vers la réalisation de son dividende démographique.

Les Burundais trouvent que le développement humain durable constituera une fenêtre d'opportunité ouverte pour que le Burundi enclenche son processus de transition démographique vers la réalisation de son dividende démographique.

CHAPITRE IV :

Développement humain durable au Burundi : défis et recommandations

IV

CHAPITRE IV :

Développement humain durable au Burundi : défis et recommandations

la réalisation de la cohésion sociale, du dividende démographique et du développement humain durable relève de facteurs économiques et sociaux étroitement liés les uns aux autres.

Le rapport sur le niveau d'atteinte des OMD au Burundi et celui sur le développement humain au Burundi (PNUD, 2016), permettent de mettre en exergue les facteurs pouvant constituer des forces et des faiblesses de l'économie burundaise. L'analyse de la société burundaise sous le prisme du développement humain durable, de la cohésion sociale et du dividende démographique permet d'identifier des points de convergence entre les facteurs mis en exergue dans les précédents rapports et ceux identifiés dans les chapitres ci-dessus.

Les principaux défis auxquels est confronté le Burundi sont identifiés dans les documents stratégiques de développement du pays (Plan national de développement 2017-2028) et dans la Vision 2025. Ces défis sont recensés dans les axes prioritaires définis dans le rapport 2015 sur les OMD au Burundi (ONU, 2015). Il apparaît que la réalisation de la cohésion sociale, du dividende démographique et du développement humain durable relève de facteurs économiques et sociaux étroitement liés les uns aux autres.

Ainsi, bien que de nombreux efforts aient été accomplis au Burundi pour améliorer les conditions de vie des populations, beaucoup d'efforts restent à accomplir pour permettre à ce pays d'améliorer son classement en matière de développement humain. Dans cette perspective, il est impératif de se focaliser sur les recommandations des différents rapports et documents stratégiques de développement du Burundi pour implémenter les propositions à mettre en œuvre et les actions d'accompagnement dans la perspective d'une action concertée qui promeuve la cohésion sociale, garantit la possibilité de saisir toutes les opportunités de la transition démographique et ce afin de parvenir à un développement humain durable au Burundi.

Dans la pratique, l'éducation, la santé, l'emploi inclusif, la promotion de la croissance et la gouvernance économique constituent le noyau dur à partir duquel les politiques de promotion de la cohésion sociale, du dividende

démographique et du développement humain durable sont implémentées. Pour faciliter la structuration de nos développements, nous allons présenter les recommandations en matière cohésion sociale, de dividende démographique et de développement humain durable.

IV.1 Défis et stratégies de promotion de la cohésion sociale

L'élaboration des politiques pour la cohésion sociale au Burundi se heurte à plusieurs difficultés. Bien que le spectre des conflits, qui ont fragilisés et effrités les liens entre les différentes communautés pendant plusieurs décennies, semble s'éloigner, la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociales demeurent d'un niveau très élevé. Cette situation s'explique par la forte concentration des revenus et l'insuffisance des programmes sociaux pour favoriser les changements structurels en profondeur. Le pays passe progressivement d'un système politique de gouvernance autoritaire à un système libéral.

Le retour à la croissance observé et les aspirations à la modernisation de l'économie burundaise coexistent avec des segments croissants de la misère. La faiblesse des institutions étatiques entraîne une inadéquation entre besoins économiques et besoins sociaux. La réalité et les expériences des femmes, des communautés autochtones, des zones rurales, des victimes des conflits et des communautés confrontés à des niveaux d'extrême pauvreté, témoigne du fait que le retour progressif au processus démocratique, entamé depuis 2005, ne suffira pas à lui seul à guérir le pays de tous les maux de la société burundaise et à ramener un climat de confiance indispensable à son développement.

Les causes de la persistance de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion sociale dans les régions du pays résultent en grande partie des difficultés qu'ont les différentes institutions

à guérir les séquelles de la guerre civile. En outre, la protection sociale et les services rattachés sont très inégaux et, dans certains cas, quasi inexistant. Ainsi, la capacité à fournir des services sociaux ou à réaliser des investissements qui bénéficieront aux personnes défavorisées est réduite, en partie parce qu'elle repose sur une base fiscale étroite et volatile, et qu'elle est exposée aux caprices des responsables politiques et aux impacts externes.

Que faut-il pour faire face aux défis ?

Une appréciation intégrale de la dynamique sociale et de la gouvernance politique et économique revêt une grande importance pour la conception des politiques de cohésion au Burundi, car elle est nécessaire pour combler les retards économiques par rapports aux autres pays voisins, sans pour autant sacrifier le respect des valeurs et des identités culturelles. Ces politiques reposent principalement sur des programmes d'actions positives, plutôt que sur des principes abstraits d'égalité. Ces actions positives qui priorisent les secteurs vulnérables sont des compléments au besoin de représentativité de toutes les couches sociales. Elles se focalisent sur les aspects relatifs à l'éducation, l'emploi, les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale, la protection sociale, la gouvernance, la promotion de la démocratie et des droits universels.

Proposition 1 : Effectuer une réforme de l'éducation

L'éducation est un levier politique potentiellement important pour renforcer la cohésion sociale. Ainsi donc, pour favoriser l'émergence d'une éducation qui fédère les esprits des Burundais autour des idéaux de patrie et de nation, il faut parvenir à une véritable révolution dans l'ensemble du système éducatif. L'initiation à une telle éducation ne dépend pas de sa planification, ni de sa capacité à donner un bon exposé, mais elle dépend de la manifestation de certaines caractéristiques affectives, telles que l'authenticité, la confiance et l'acceptation. Cela exige des enseignants, qui sont des êtres humains authentiques, ouverts et sûrs, d'avoir des sentiments essentiellement chaleureux, de compréhension, de

sympathie et d'amour profond orientés vers leurs élèves. Sur cette base nous recommandons les actions suivantes :

- (i) **Action 1** : Faciliter l'accès à l'éducation pour tous ;
- (ii) **Action 2** : Élaborer des programmes d'apprentissage des idéaux du contrat social entre individus et entre les individus et l'État ;
- (iii) **Action 3** : Faire de l'éducation le cadre d'apprentissage du respect des contrats sociaux ;
- (iv) **Action 4** : Développer des programmes d'éducation orientée vers la compréhension des conséquences attendues de la rupture des contrats sociaux ;
- (v) **Action 5** : Développer une série d'expériences et de formation des jeunes à la négociation ;
- (vi) **Action 6** : Former les générations présentes à préserver la société pour les prochaines générations ;
- (vii) **Action 7** : Promouvoir la durabilité du vivre ensemble au Burundi.

Proposition 2 : Favoriser la création d'emplois inclusifs

Les emplois dans la société industrielle sont clairement au cœur de la place des individus en termes de statut social, de richesse relative et de relations de pouvoir. Il ne fait aucun doute que l'existence de bons emplois, perçus comme équitablement répartis, doit être un élément central de la cohésion sociale. Ces dernières années, le problème du chômage et du sous-emploi se pose avec acuité au Burundi. En 2014, avec l'appui du PNUD, le Gouvernement s'est doté d'une politique d'emploi qui, dans ses grandes articulations, réserve une place de choix à la promotion de l'emploi des jeunes, des femmes et des personnes vivant avec un handicap, et à leur inclusion sur le marché du travail. Cette politique met l'accent sur l'importance du secteur privé, de la protection sociale et du développement des entreprises pour créer des emplois décents, et place l'emploi au cœur

Les politiques de cohésion au Burundi reposent principalement sur des programmes d'actions positives, plutôt que sur des principes abstraits d'égalité.

des politiques macro-économiques et sectorielles pour influencer sur la demande d'emploi (PNUD, 2017). Les actions envisageables pour promouvoir l'emploi inclusif sont :

- (i) **Action 1** : Créer un cadre visant à promouvoir l'accès des minorités, des handicapés et victimes de guerre à des emplois décents ;
- (ii) **Action 2** : Encourager la création des emplois pour les femmes et les jeunes ;
- (iii) **Action 3** : Prendre des mesures visant à encourager l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes.

L'augmentation des disparités socio-économiques mettent sérieusement en péril les efforts de reconstruction de la cohésion sociale.

Proposition 3 : Réduire les inégalités économiques et sociales

Les économies de marché, comme tout autre système économique, produisent des inégalités de richesse et de statut social. Au Burundi, la volonté affichée du Gouvernement de promouvoir l'émergence d'une économie de marché favorise l'augmentation des inégalités. De telles disparités sont de plus en plus contestées dans la mesure où les populations ne bénéficient pas d'un cadre où l'égalité des chances est respectée. Ces disparités socio-économiques mettent sérieusement en péril les efforts de reconstruction de la cohésion sociale. Dans cette perspective, plusieurs actions peuvent être envisagées pour réduire la montée des inégalités au Burundi :

- (i) **Action 1** : Réduire les disparités de revenus ;
- (ii) **Action 2** : Promouvoir la reconnaissance de l'égalité des droits ;
- (iii) **Action 3** : Élaborer des programmes d'action positive ou de discrimination positive (quotas, cooptations, ouverture de positions réservées aux femmes) ;
- (iv) **Action 4** : Conduire des programmes spécifiques de renforcement des capacités visant à réduire les écarts de capacités entre les individus ;
- (v) **Action 5** : Incorporer l'esprit de réduction des inégalités dans les autres politiques sectorielles et transversales.

Proposition 4 : Combattre la pauvreté et l'exclusion sociale sous toutes ses formes et promouvoir la protection sociale

Il ne s'agit pas ici de s'attaquer uniquement aux causes classiques de la pauvreté et de l'exclusion sociale, mais de favoriser une solidarité dans la société de telle sorte que l'exclusion soit minimisée. Étant donné que la pauvreté et l'exclusion persistent au Burundi, il est également nécessaire de prendre des mesures spécifiques pour aider les populations vulnérables de la société. Une stratégie de cohésion sociale doit donc s'attaquer à la pauvreté et à l'exclusion sociale à la fois par la prévention et par la guérison. Elle devra reposer sur les actions suivantes :

- (i) **Action 1** : Réduire la pauvreté et l'exclusion des jeunes en améliorant l'accès de ceux-ci à l'éducation, la santé, le logement et l'alimentation de qualité ;
- (ii) **Action 2** : Développer des programmes de soutien aux handicapés, dont les besoins spécifiques doivent être pleinement intégrés à la recherche du bien-être de tous ;
- (iii) **Action 3** : Développer des programmes d'assistance aux personnes âgées, en particulier celles qui vivent seules ou qui n'ont plus le soutien d'une famille ;
- (iv) **Action 4** : Adosser les programmes de lutte contre la pauvreté sur des analyses de vulnérabilité et de mobilité ;
- (v) **Action 5** : Accorder une priorité aux programmes équitables et favorables aux pauvres ;
- (vi) **Action 6** : Renforcer la sécurité de revenu des personnes vulnérables ;
- (vii) **Action 7** : Améliorer l'accès aux services de base et établir des droits légaux pour les groupes précédemment exclus ;
- (viii) **Action 8** : Mettre à la disposition des populations, des services de qualité abordables pour tous ;
- (ix) **Action 9** : Accorder une attention particulière aux besoins des membres vulnérables de la société ;

(x) **Action 10** : Éviter la stigmatisation des personnes ayant des besoins spéciaux.

Proposition 5 : Repenser le modèle de gouvernance autour des préoccupations locales

Pour permettre le succès des actions visant à promouvoir la cohésion sociale autour de la gouvernance, il est impératif d'encadrer les actions précédentes par des institutions fortes et participatives. En effet, en opposition aux expériences de certains pays développés d'Europe, d'Amérique et d'Asie, ou encore des pays en développement d'Afrique, qui construisent leur cohésion sociale sur un modèle de mondialisation, la cohésion pour le Burundi intègre une dimension d'ajustement structurel du pays qui impose des contraintes. Il est donc question dans ce cas de lier les politiques de cohésion à celles relatives à la gouvernance démocratique et, par conséquent, à la construction d'une identité socio-culturelle. Pour y parvenir, les actions suivantes sont envisageables :

- (i) **Action 1** : Construire des institutions économiques, politiques et sociales fortes et participatives ;
- (ii) **Action 2** : Reconstruire la gouvernance économique et politique autour de la légitimité et la confiance de la population en leurs dirigeants ;
- (iii) **Action 3** : Assurer le respect des droits de l'homme ;
- (iv) **Action 4** : Assurer l'état de droit et la sécurité ;
- (v) **Action 5** : Rétablir et renforcer des institutions de l'administration publique autour des idéaux de crédibilité, transparence et responsabilité ;
- (vi) **Action 6** : Reconstruire une fonction publique efficace et représentative assurant une prestation de service équitable ;
- (vii) **Action 7** : Reconstruire les infrastructures de l'administration judiciaires des niveaux les plus élevés aux niveaux les plus bas ;

(viii) **Action 8** : Construire un cadre juridique et réglementaire qui sera accepté par la population ;

(ix) **Action 9** : recréer une économie post-conflit équitable.

Proposition 6 : Encourager la mise en place d'une démocratie qui combine les droits individuels des populations aux droits humains fondamentaux.

Une politique de cohésion serait encore plus efficace si la démocratie était orientée vers la conciliation des droits individuels des populations aux droits humains fondamentaux qui limitent le pouvoir des privilégiés et de l'État avec une représentation plurielle des intérêts et des opinions (principe de diversité) par le respect du droit et des libertés publiques (principe universel). Plus qu'une société juste, des principes de régulation, donnant à chacun plus d'espace pour agir librement et une marge de manœuvre pour agir avec transparence, sont nécessaires. Cette proposition s'implémente à partir des actions suivantes :

- (i) **Action 1** : Promouvoir l'égalité des droits pour tous, sans discrimination ;
- (ii) **Action 2** : Favoriser le respect de la dignité de chaque personne et la reconnaissance de ses capacités et de sa contribution à la société, dans le plein respect de la diversité des cultures, des opinions et des croyances religieuses ;
- (iii) **Action 3** : Faciliter la liberté de chaque individu de poursuivre son développement personnel tout au long de sa vie ;
- (iv) **Action 4** : Offrir à chacun la possibilité pour chaque personne de participer activement en tant que membre à part entière de la société.

Proposition 7 : Créer un cadre d'action et de concertation entre les acteurs locaux et internationaux

- (i) **Action 1** : S'appuyer sur les connaissances et les réseaux locaux ;
- (ii) **Action 2** : Renforcer les capacités des agents publics en matière de conception

Une politique de cohésion serait encore plus efficace si la démocratie était orientée vers la conciliation des droits individuels des populations aux droits humains fondamentaux qui limitent le pouvoir des privilégiés et de l'État avec une représentation plurielle des intérêts et des opinions

et de mise en œuvre de politiques de cohésion sociale ;

- (iii) **Action 3** : Transférer le pouvoir décisionnel sur les questions économiques nationales aux organisations internationales ;
- (iv) **Action 4** : Impliquer les institutions internationales spécialisées dès la conception des principaux moteurs de changement ;
- (v) **Action 5** : Reconstruire une société civile forte qui accompagnera les actions des institutions internationales et nationales dans la mise en œuvre des actions.

Les droits individuels seront mieux protégés dans les sociétés où les individus se sentent responsables des droits et du bien-être de tous.

Proposition 8 : Développer une nouvelle éthique de responsabilité sociale

Une société est unie quand les individus acceptent la responsabilité les uns envers les autres. Les valeurs de la société burundaise actuelle ne sont pas toujours favorables à cela. Ainsi, une institution exclusive sur les droits de l'individu ne peut constituer une base suffisante pour la cohésion sociale. Les droits individuels seront mieux protégés dans les sociétés où les individus se sentent responsables des droits et du bien-être de tous. En outre, l'économie de marché accorde une grande importance à la concurrence et peut avoir tendance à négliger les vertus sociales de la coopération, il n'enseigne pas les valeurs de confiance et de solidarité qui sont fondamentales pour la cohésion sociale. Les organisations de la société civile, le système éducatif et les parents doivent tous développer et mettre en pratique un nouveau type de citoyenneté active. Les actions suivantes semblent indiquées pour une telle proposition :

- (i) **Action 1** : Encourager les parents à transmettre un sens de responsabilité sociale à leurs enfants ;
- (ii) **Action 2** : Renforcer les connaissances des entreprises et les médias sur la responsabilité des conséquences sociales de leurs activités ;
- (iii) **Action 3** : Sensibiliser les banques et les institutions financières pour une prise de conscience des implications éthiques de l'investissement.

Proposition 9 : Soutenir les familles et encourager la solidarité familiale

La famille est le lieu où la cohésion sociale est vécue et apprise pour la première fois. Elle joue un rôle crucial dans la préparation des enfants à la vie en société. Elle est souvent appelée à aider les personnes âgées lorsqu'elles deviennent plus dépendantes. Elle est également le lieu de protection sociale de dernier recours en cas de besoin. Dans une société complexe et en mutation, il est nécessaire d'aider les familles à remplir leurs fonctions. En particulier, les parents ont besoin d'aide pour faire face aux pressions sociales et commerciales néfastes, pour concilier les exigences de la vie professionnelle et familiale et pour s'adapter à une situation dans laquelle les enfants sont considérés comme les détenteurs de leurs droits en tant qu'individus.

Proposition 10 : Encourager la participation à la société civile

Les individus participent à de nombreux autres réseaux et institutions qui aident à tisser des liens sociaux. En dépit d'une tendance réduite de beaucoup à s'engager dans des activités de groupe, les partis politiques, les syndicats et les organismes religieux continuent de faire participer de nombreuses personnes au sein de vastes réseaux sociaux. Les associations caritatives, sportives et culturelles, ainsi que les organisations pour enfants et jeunes, jouent un rôle particulièrement important dans la construction de la cohésion sociale et engagent de nombreuses personnes dans des activités de volontariat socialement utiles.

- (i) **Action 1** : Encourager le gouvernement à créer un environnement favorable à la promotion des organismes et activités de la société civile ;
- (ii) **Actions 2** : La reconnaissance des organisations non gouvernementales ;
- (iii) **Action 3** : L'accompagnement et le soutien financier aux organismes et activités de la société civile.

IV.2. Défis et opportunités offertes par la transition démographique

L'accomplissement des aspirations du Burundi à la transformation socioéconomique et à la transition vers un pays à revenu moyen peut être considérablement amélioré si le pays adopte des politiques qui exploiteront l'importance du dividende démographique. Pour maximiser le dividende démographique, le Burundi devrait en même temps accorder la priorité aux investissements dans la planification familiale et l'éducation des femmes afin de réduire la fécondité et le fardeau élevé de la dépendance à l'égard des enfants; renforcer les réformes économiques axées sur l'industrie et les exportations pour accélérer la croissance économique et la création d'emplois; renforcer les investissements dans l'éducation et les soins de santé pour développer un capital humain de qualité; et renforcer la gouvernance, la responsabilisation et l'efficacité dans l'utilisation des ressources publiques.

Les mesures politiques spécifiques que le Burundi peut prendre incluent :

Proposition 1 : Réaliser une transition démographique en mettant l'accent sur la baisse de la fécondité

- (i) **Action 1** : Fournir aux femmes et aux hommes des informations et des services de planification familiale et de santé génésique ;
- (ii) **Action 2** : Contribuer à l'adoption de la planification familiale et à la baisse de la fécondité ;
- (iii) **Action 3** : Favoriser l'utilisation des contraceptifs modernes ;
- (iv) **Action 4** : Réduire les obstacles à l'accès et à l'utilisation des approches modernes de planification familiale ;
- (v) **Action 5** : Accroître les investissements dans la planification familiale et la santé reproductive.

Proposition 2 : promouvoir la santé maternelle infantile et juvénile

- (i) **Action 1** : Élaborer des programmes de santé orientés vers la vaccination, la prévention et le traitement de nombreuses infections courantes ;
- (ii) **Action 2** : Encourager des programmes de formation à la nutrition des nourrissons et des jeunes enfants ;
- (iii) **Action 3** : Favoriser l'accès aux informations et aux services de santé en matière de procréation afin d'éviter les grossesses non planifiées ;
- (iv) **Action 4** : Définir et financer des programmes de prévention du VIH et les infections sexuellement transmissibles ;
- (v) **Action 5** : Développer des programmes de lutte contre le tabagisme, la consommation excessive d'alcool, les modes de vie sédentaires et l'obésité ;
- (vi) **Action 6** : Faciliter l'accès aux soins obstétricaux ;
- (vii) **Action 7** : Améliorer et renforcer l'efficacité des programmes de santé de la reproduction, de prévention et de lutte contre les maladies augmentant la mortalité des enfants, et ce, en conjugaison avec les efforts menés pour la santé de la mère ;
- (viii) **Action 8** : Investir dans le renforcement du système de santé ;
- (ix) **Action 9** : Augmenter le financement national et d'abord le financement public, mais aussi promouvoir d'autres modes de financement intérieur, y compris en nature notamment par des travaux communautaires pour rendre disponible l'offre variée des services de santé en général, et aux enfants en particulier ;
- (x) **Action 10** : Améliorer l'offre des services de santé aussi bien du point de vue quantitatif que qualitatif, en vue de renforcer leur accessibilité et leur efficacité. Il est important de souligner à cet effet le taux d'encadrement médical qui reste encore très faible, avec un médecin pour près de 20 000 habitants en moyenne nationale,

Pour maximiser le dividende démographique, le Burundi devrait en même temps accorder la priorité aux investissements dans la planification familiale et l'éducation des femmes afin de réduire la fécondité et le fardeau élevé de la dépendance à l'égard des enfants.

Des enquêtes transnationales montrent que la taille de la famille diminue à mesure que le niveau d'instruction d'une femme augmente.

- mais en réalité de loin supérieur en milieu rural où vivent environ 90 % de la population ;
- (xi) **Action 11** : Continuer de manière assidue et veiller à l'effectivité des mesures bénéfiques actuelles, notamment en ce qui concerne la gratuité des soins pour les enfants de moins de cinq ans, les femmes enceintes, et dans le cas d'autres maladies particulières comme le VIH/SIDA et le paludisme ;
 - (xii) **Action 12** : Continuer la mobilisation des PTF pour leur appui technique et financier en menant une politique efficace et efficiente de réduction de la mortalité des enfants, et ce, par une gouvernance du secteur qui donne des résultats et renforce leur confiance ;
 - (xiii) **Action 13** : Mobiliser les segments dynamiques de la société civile pour le renforcement des campagnes d'information et de sensibilisation des populations et des communautés de base sur l'hygiène, la gratuité de certains soins, la réduction sinon l'élimination des « trois retards » qui affectent la demande et l'offre des soins de santé ;
 - (xiv) **Action 14** : Intégrer ces différentes orientations stratégiques dans la Politique nationale de santé (2016-2025) en cours d'élaboration, et dans son instrument opérationnel, le prochain Plan national de développement sanitaire du Burundi ;
 - (xv) **Action 15** : Corriger les faiblesses constatées dans la mise en œuvre des Plans stratégiques nationaux des trois maladies, et avec des investissements conséquents ;
 - (xvi) **Action 16** : Améliorer l'efficacité de la mise en œuvre desdits plans et programmes d'action pour en renforcer l'impact vers les cibles visées, et accélérer leur atteinte ;
 - (xvii) **Action 17** : Renforcer les campagnes de communication et de sensibilisation en utilisant aussi bien les médias que la société civile, en vue d'élever le niveau de conscience, ainsi que le changement de comportements et de postures mentales ou culturelles ;
 - (xviii) **Action 18** : Renforcer les mesures générales d'hygiène et d'assainissement, et de lutte contre les vecteurs de ces maladies (paludisme notamment), en particulier dans les milieux ruraux ;
 - (xix) **Action 19** : Renforcer le partenariat avec le secteur privé et les ONG engagés dans la lutte contre ces maladies ;
 - (xx) **Action 20** : La coordination des politiques préventives dans le cadre régional ;
 - (xxi) **Action 21** : Ajuster des mesures d'intervention des trois plans d'action de manière à renforcer leur synergie, et à réduire sinon éliminer les disparités géographiques ou par milieu de résidence dans l'offre des services de santé relatifs à ces trois maladies ;
 - (xxii) **Action 22** : Atteindre l'objectif du niveau de ressources financières (15 % du budget national) allouées aux dépenses de santé, tel que défini dans la Déclaration d'Abuja. Une déclaration qui est aussi un engagement pour le pays, dont le niveau de financement est estimé à un peu plus de 10,18 % du budget en 2013, selon les CNS du Burundi 2012 et 2013.

Proposition 3 : Promouvoir l'éducation et des enfants et des jeunes

Bien que le pays accorde une attention particulière à l'Objectif du Millénaire pour le développement de l'enseignement primaire universel, la qualité de l'éducation reste un défi primordial pour le Burundi. Pour développer harmonieusement l'économie du Burundi, garçons et filles doivent avoir accès à l'éducation. Dans le cas des filles, l'éducation, en particulier au niveau secondaire, contribuera à retarder le mariage et la première grossesse. Des enquêtes transnationales montrent que la taille de la famille diminue à mesure que le niveau d'instruction d'une femme augmente. Dans le même temps, les femmes ayant des familles moins nombreuses sont plus susceptibles d'entrer sur le marché du travail, de contribuer au revenu de leur famille et d'investir dans la santé et l'éducation de leurs enfants. Une fois que la fenêtre d'opportunité pour le dividende démographique s'ouvre, une

main-d'œuvre instruite est nécessaire pour profiter pleinement des avantages économiques potentiels.

- (i) **Action 1** : Aborder les problèmes de qualité, les taux de décrochage scolaire et les différences entre les sexes en matière d'inscription ;
- (ii) **Action 2** : Renforcer l'enseignement professionnel ;
- (iii) **Action 3** : Maîtriser de la dynamique de la demande sociale d'éducation ;
- (iv) **Action 4** : Augmenter quantitativement l'offre d'éducation en termes d'infrastructures et d'accueil, ainsi que leur maillage géographique par rapport à la géographie de la demande potentielle d'éducation (population scolarisable) ;
- (v) **Action 5** : Améliorer la qualité de l'offre d'éducation en termes de productivité et d'efficacité du système éducatif, en particulier en jouant sur la qualification des ressources humaines, la disponibilité de moyens pédagogiques et d'équipements didactiques notamment ;
- (vi) **Action 6** : L'adoption de la stratégie « d'écoles primaires de masse » et non d'élite pour réduire les déperditions et améliorer le taux d'achèvement ;
- (vii) **Action 7** : La lutte contre les freins culturels à l'éducation scolaire des enfants en général, et des filles en particulier, principalement en milieu rural ;
- (viii) **Action 8** : La promotion de l'employabilité des jeunes par le biais de l'amélioration de l'adéquation formation/emploi.

Proposition 4 : *Développer une politique d'emploi en adéquation avec la dynamique de population*

À ce niveau, il est important de cibler le développement économique pour les jeunes. En effet, lorsque les taux de fécondité sont encore élevés, le nombre de jeunes entrant sur le marché du travail augmente chaque année, tout comme le nombre d'enfants que chaque adulte en âge de travailler doit supporter. Ces

générations croissantes de jeunes - y compris les femmes - doivent avoir des possibilités d'emploi viables pour subvenir à leurs besoins et contribuer au développement national. Lorsque les taux de fécondité diminuent et que la fenêtre d'opportunité s'ouvre, les jeunes peuvent jouer un rôle moteur dans les progrès de l'industrie et de la technologie, mais seulement s'ils bénéficient d'une éducation et d'une entrée productive sur le marché du travail.

- (i) **Action 1** : Orienter La politique d'emploi vers la réalisation du dividende démographique au Burundi ;
- (ii) **Action 2** : Promouvoir la flexibilité du marché du travail ;
- (iii) **Action 3** : Éliminer les obstacles à l'emploi des jeunes ;
- (iv) **Action 4** : Développer des stratégies d'autonomisation, de formation et d'emploi des jeunes et des personnes en âge de travailler.

Pour que les changements démographiques ouvrent une fenêtre d'opportunité au dividende qui portent des fruits, les décideurs doivent également mettre en place un ensemble de politiques à long terme qui permettront de réaliser les dividendes potentiels. Comme une main-d'œuvre en meilleure santé et plus éduquée sera plus productive, le capital humain de la population dans son ensemble devrait être renforcé grâce à une amélioration de la santé et de la nutrition et à un meilleur niveau d'instruction au secondaire et au-delà.

Proposition 5 : *Promouvoir la bonne gouvernance en relation avec l'environnement des affaires*

Outre la santé et l'éducation, un environnement propice au dividende démographique nécessite une bonne gouvernance, ce qui contribue à attirer les investissements le pays. Étant donné que la transition démographique réduit le nombre d'enfants à prendre en charge, les ménages disposent progressivement de plus de revenus disponibles et d'économies qu'ils peuvent investir dans leurs propres entreprises ou dans d'autres. De même, une bonne gouvernance est essentielle pour attirer les investissements étrangers susceptibles de

Pour que les changements démographiques ouvrent une fenêtre d'opportunité au dividende qui portent des fruits, les décideurs doivent également mettre en place un ensemble de politiques à long terme qui permettront de réaliser les dividendes potentiels.

La mesure dans laquelle les pays peuvent tirer parti du dividende démographique dépend en grande partie de l'implémentation de ces différentes propositions.

créer des emplois et de stimuler la croissance économique.

- (i) **Action 1** : Établir un système juridique et des règles de droit des affaires, en particulier le droit des contrats et les normes financières, doivent être mis en place pour que les personnes soient disposées à investir au Burundi ;
- (ii) **Action 2** : Redynamiser la qualité du service public ;
- (iii) **Action 3** : Favoriser une gouvernance qui promeut l'égalité des sexes dans le milieu des affaires ;
- (iv) **Action 4** : Réduire les entraves et obstacles à l'accès au crédit ;
- (v) **Action 5** : Réformer le droit de succession afin qu'il soit équitable pour tous les sexes ;
- (vi) **Action 6** : Renforcer la coordination de l'action gouvernementale de développement ;
- (vii) **Action 7** : Lutter contre la corruption et la consolidation de la confiance des PTF.

Proposition 6 : *Établir des politiques de croissance économique*

- (i) **Action 1** : Élaborer des politiques pour inciter les personnes à épargner et à investir ;
- (ii) **Action 2** : Créer un cadre incitatif qui oblige les banques et autres institutions financières à générer un rendement rentable pour les investisseurs ;
- (iii) **Action 3** : Œuvrer pour une évolution de la main-d'œuvre (flexibilité et polyvalence) à mesure que la population en âge de travailler augmente et que l'économie se diversifie ;
- (iv) **Action 4** : Favoriser l'ajustement automatique des salaires - croissants ou décroissants en fonction des conditions du marché ;

Les défis et recommandations associés à la réalisation de la cohésion sociale et ceux indiqués pour saisir les opportunités du dividende démographique sont identiques aux objectifs associés aux neuf premiers Objectifs de développement durable (ODD).

- (v) **Action 5** : Créer des incitations fiscales pour encourager les investissements locaux et étrangers ;
- (vi) **Action 6** : Encourager les investissements dans les secteurs à croissance rapide et à forte intensité de main-d'œuvre tels que la construction, l'agriculture moderne et la transformation des produits agricoles ;
- (vii) **Action 7** : Investir dans le développement d'infrastructures économiques, y compris l'énergie, les transports et les communications.

La mesure dans laquelle les pays peuvent tirer parti du dividende démographique dépend en grande partie de l'implémentation de ces différentes propositions. Réduire la fécondité pour modifier la structure par âge de la population est un premier pas, mais il ne suffit pas en soi pour accélérer la croissance économique. La combinaison des politiques en matière de santé, d'éducation, de gouvernance et d'économie contribue à créer un environnement propice au dividende démographique. Toutefois, celui-ci dépend également de la manière dont un pays réagit à des facteurs exogènes du développement durable (économiques, sociaux et environnementaux).

IV.3. Établir les bases d'un développement humain durable au Burundi

Comme nous l'avons relevé précédemment, il existe une relation étroite entre la cohésion sociale, la transition démographique porteuse de dividende et le développement humain durable.

Les défis et recommandations associés à la réalisation de la cohésion sociale et ceux indiqués pour saisir les opportunités du dividende démographique sont identiques aux objectifs associés aux neuf premiers Objectifs de développement durable (ODD) recensés ci-dessous. Pour une présentation synthétique des propositions associées au développement humain durable au Burundi, nous allons aborder dans un premier temps le résumé des propositions permettant de mettre en relation les neuf premiers Objectifs de développement durable, la cohésion sociale et le dividende démographique. Dans un second temps nous

allons préciser les autres recommandations associées à la préservation de l'environnement, à l'urbanisation et la résilience des établissements humains et au développement des partenariats.

Défis et recommandations de cohésion, du dividende et du développement humain durable (ODD 1, 2, 3, 7, 8 et 9)

- (i) **Proposition 1** : Mettre en œuvre une stratégie de réponse, cohérente et intégrée, aux défis et contraintes ci-dessus analysées ;
- (ii) **Proposition 2** : Adopter et mettre en œuvre une stratégie de croissance économique accélérée, durable, inclusive et centrée sur la réduction de la pauvreté, particulièrement en milieu rural, et dans laquelle les stratégies sectorielles et transversales sont intégrées, mises en cohérence et coordonnées parce que contribuant au même objectif de développement ;
- (iii) **Proposition 3** : Moderniser l'agriculture entendue au sens de développement de ses capacités productives, et ce en articulation amont et aval avec la promotion de l'industrie, compte tenu des potentialités du pays mais aussi de la dynamique d'intégration régionale, va augmenter la production, dégager de la main d'œuvre pour les secteurs industriels et les services, et amorcer la mise en place d'un tissu économique et d'un espace économique intégrés ;
- (iv) **Proposition 4** : Mettre en place des conditions pour l'émergence d'un secteur privé dynamique et créateur d'emplois qui concerne l'ensemble des conditions de mise en place d'un climat d'affaires, à la fois permissif et stimuleur, mais aussi compétitif et attractif sur le plan régional. Le rêve d'un Burundi devenant progressivement la Suisse de l'Afrique des Grands Lacs ne devrait pas être abandonné, car le pays en a les potentialités ;
- (v) **Proposition 5** : Accroître l'offre énergétique et la facilitation de l'accès aux énergies modernes (propres et renouvelables) : cet accroissement est à appréhender en

termes de production de l'énergie électrique certes, mais aussi en termes de diversification des sources d'énergie moderne (autre que le bois de chauffage), avec accès large pour les populations, notamment en recourant aux énergies modernes renouvelables (soleil et vent par exemple) ; ce qui va ralentir le rythme de destruction des ressources environnementales ;

- (vi) **Proposition 6** : Maîtriser la croissance démographique, notamment en ayant recours aux techniques de formation et d'information des populations dans ce domaine, ainsi que par des stratégies d'incitation économique et sociale, et en particulier par le succès d'une croissance inclusive et durable ;
- (vii) **Proposition 7** : Lutter contre les inégalités économiques et sociales, et en particulier contre leur dynamique cumulative qui, non seulement, maintient la majorité de la population dans la pauvreté contre l'objectif ultime d'éradication de l'extrême pauvreté, mais aussi réduit le potentiel du marché pour les initiatives d'investissement, ainsi que les conditions d'attractivité et de compétitivité de l'économie burundaise y compris dans la région de la CAE ;
- (viii) **Proposition 8** : Améliorer les performances du système éducatif, ce qui permettra de mieux produire en quantité et en qualité, les ressources humaines dont le pays a besoin pour construire le Burundi de demain, conformément à la vision de son devenir et de son positionnement régional, mais aussi d'élargir les opportunités pour les populations. Une attention particulière devrait être portée sur l'adéquation de la formation/emploi.

Défis et recommandations associés à la préservation de l'environnement (6, 12, 13, 14 et 15)

Pour cet objectif comme pour les autres, engager le Burundi avec plus de chances de réussite dans l'ère des ODD, c'est d'abord mettre en œuvre une stratégie cohérente et efficace destinée à faire face et à relever les défis et contraintes de gouvernance constatés, et qui ont eu pour impact de freiner les progrès dans

Pour L'objectif de préservation de l'environnement, engager le Burundi avec plus de chances de réussite dans l'ère des ODD, c'est d'abord mettre en œuvre une stratégie cohérente et efficace destinée à faire face et à relever les défis et contraintes de gouvernance constatés.

L'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis est capital pour le Burundi, qui a un très faible taux d'urbanisation, font du pays l'un des moins viabilisés du monde.

les différentes composantes de développement durable.

Un deuxième axe d'orientation stratégique dans cette perspective est d'engager réellement le Burundi dans la mise en œuvre d'une politique de développement de l'économie et de l'industrie verte. Ce qui, en plus de ses résultats directs, pourrait faciliter à la fois l'intégration des principes de développement durable dans les politiques nationales et l'inversion de la tendance de la déperdition des ressources environnementales, y compris une bonne gestion des ressources en eau, notamment pour assurer un approvisionnement durable des populations en eau potable. Il s'agit là de deux des trois cibles de cet objectif, et qui sont aussi des dimensions de la lutte contre la pauvreté et pour le développement humain

Le troisième axe consiste pour le Burundi à savoir tirer avantage des opportunités que présentent les mécanismes internationaux pertinents dans ce cadre, d'une part au niveau individuel et en appui à ses politiques dans le domaine, et d'autre part au niveau collectif en constituant avec les autres pays (groupements régionaux appropriés, Pays les moins avancés (PMA), États enclavés etc.), des groupes de pression sur la communauté internationale pour qu'elle respecte ses engagements politiques, techniques et financiers par rapports aux cibles de cet objectif, et dans le cadre des différents accords, protocoles et autres mécanismes mis en place au niveau mondial. Particulièrement en ce qui concerne, l'instauration des modes de consommation et de production soutenables, il est nécessaire de :

- (i) **Proposition 1** : Améliorer le système de gestion rationnelle des ressources naturelles ;
- (ii) **Proposition 2** : Réduire de 3 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport au scénario de référence (BaU) à l'horizon 2030 ;
- (iii) **Proposition 3** : Réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre, à partir de 2016, par rapport au scénario de référence à l'horizon 2030. 1 958 Gg ECO2 pour l'objectif inconditionnel et 14 897. Gg ECO2 pour l'objectif conditionnel.
- (iv) **Proposition 4** : Renforcer le système de gestion des produits chimiques et des déchets.
- (v) **Proposition 5** : Renforcer le système de gestion des produits chimiques et des déchets.
- (vi) **Proposition 6** : Renforcer le mécanisme de suivi évaluation de l'impact environnemental des entreprises.

Défis et recommandations associés à l'urbanisation et la résilience des établissements humains (ODD 11)

L'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis est capital pour le Burundi, qui a un très faible taux d'urbanisation (11 % suivant le RNOMD, 2015), font du pays l'un des moins viabilisés du monde. En application de l'Accord d'Arusha qui préconise d'encourager autant que possible l'habitat groupé pour dégager des terres cultivables, « il faut urbaniser les régions rurales par l'érection de petites villes ou de villages multiethniques, qui deviendront des pôles de développement et d'attraction, et qui allégeront la pression sur les propriétés foncières ». Pour cela, et comme indiqué dans le Rapport national de priorisation des ODD (2018), il est indispensable de :

- (i) **Proposition 1** : Élaborer un texte juridique d'orientation de l'urbanisme et les instruments directeurs de développement urbain ;
- (ii) **Proposition 2** : Donner une base juridique au concept d'agglomération urbaine englobant une ville principale, des quartiers périphériques et un hinterland rural plus ou moins étendu selon le cas ;
- (iii) **Proposition 3** : Envisager que les instances communales puissent avoir des prérogatives plus larges sur le milieu rural environnant ;
- (iv) **Proposition 4** : Adopter des périmètres de planification urbaine englobant largement l'hinterland rural ;
- (v) **Proposition 5** : Prendre acte du caractère inéluctable de l'exode rural vers les villes et villages et tenter d'en contrôler les effets les plus négatifs ;

- (vi) **Proposition 6** : Veiller à l'accroissement des densités urbaines sous des formes compatibles avec les modes de vie des populations burundaises, à la poly-fonctionnalité et à la poly-socialité des tissus urbains ;
- (vii) **Proposition 7** : Relever le défi d'une gestion écologique des ressources naturelles, de l'énergie et des déchets en milieu urbain ;
- (viii) **Proposition 8** : Introduire dans les procédures de la planification urbaine les notions de périmètre d'urbanisation et de front prioritaire d'urbanisation ;
- (ix) **Proposition 9** : Prendre en charge les interactions de la planification et de l'aménagement urbains avec la politique de développement agricole.

Défis et recommandations associés aux partenariats (ODD 17)

À l'heure de l'entrée du Burundi dans l'ère des ODD, il est important de souligner que le déficit de réalisation de progrès significatifs dans cet objectif est attribuable plus aux Partenaires techniques et financiers (PTF) qu'au gouvernement burundais. Mais cela ne suffit pas pour « affranchir » complètement le Burundi de sa responsabilité vis-à-vis des faibles progrès à cet égard. Car, les écueils, défis et contraintes internes présentés ci-dessus sont de sa responsabilité. C'est en levant ces derniers, que le pays augmentera ses chances de conviction et de mobilisation des partenaires pour accompagner ses efforts dans la mise en œuvre des ODD.

En comparaison des autres pays de la CAE, le retard sur ce plan pris par le Burundi est important par rapport aux différentes cibles du partenariat. C'est dire que le Burundi devra redoubler d'efforts pour combler son déficit sans jouer au « rattrapage » des autres, mais plutôt en renforçant ses atouts afin d'être mieux armé pour avancer dans la mise en œuvre des ODD.

À l'heure de l'entrée du Burundi dans l'ère des ODD, il est important de souligner que le déficit de réalisation de progrès significatifs dans cet objectif est attribuable plus aux Partenaires techniques et financiers (PTF) qu'au gouvernement burundais.

CONCLUSION GENERALE

Conclusion générale

Le rapport sur le développement du Burundi 2019 porte sur le thème de la « Cohésion sociale, dividende démographique et développement humain durable ». Ce thème est d'autant plus intéressant que le Burundi est un pays post-conflit et à forte densité démographique. Le rapport met en exergue les liens existants entre la cohésion sociale et le développement durables d'une part, et le dividende démographique et le développement durable d'autre part.

La cohésion sociale constitue un facteur important du développement humain durable. Elle permet à ce que l'ensemble des membres de la société contribue, selon leurs compétences, et participe au développement et à la création de richesses, grâce à une politique facilitant l'accès à l'emploi, le renforcement des compétences et la participation de chacun et de tous à la société. Une société cohésive doit pouvoir répondre aux besoins de tous ses membres. Ainsi donc, un modèle de développement fondé essentiellement sur la croissance n'est soutenable que s'il permet par ailleurs davantage d'inclusion sociale.

La réalisation du dividende démographique semble être à la base des objectifs de croissance inclusive. En effet, la mise en œuvre de politiques orientées vers la promotion de la santé infantile et maternelle, l'accès des femmes et des jeunes à l'éducation et à l'emploi en sont les garants. Ces politiques permettront à terme de réaliser les défis démographiques du gouvernement burundais, inscrits dans l'un des piliers de la Vision Burundi avec pour objectif principal de ramener le taux d'accroissement de la population de 2,5 % à 2 % à l'horizon 2025. C'est à ce prix que le Burundi pourra espérer une amélioration des indicateurs de développement humain qui, à leur tour, favoriseront le retour à la croissance inclusive.

L'un des canaux de la cohésion sociale pour influencer sur le développement d'un pays est son lien avec les conflits sociaux et la violence. Les conflits et la discrimination intergroupes sont néfastes à la croissance et au développement. Non seulement ils compromettent la croissance économique mais aussi détruisent l'environnement. Développement et protection de l'environnement sont alors interdépendants et indissociables.

Le développement humain durable combine les préoccupations croissantes sur une gamme de problèmes environnementaux avec des problèmes socio-économiques. Il se fonde sur trois dimensions interdépendantes (environnementale ; sociale et économique). Un système humainement durable doit alors être à la fois : écologiquement durable, socialement durable et économiquement viable.

Les analyses de ce rapport montrent que les décennies de conflits qui ont affecté la société burundaise ont contribué à la dégradation de la situation économique, politique, sociale et environnementale du pays. En dépit des progrès enregistrés dans certains aspects de ces trois dimensions (santé, éducation et croissance économique), le Burundi demeure classé parmi les pays ayant un Indice de développement humain (IDH) faible.

L'IDH calculé dans ce rapport sur la base des données actualisées se situe à 0,427 contre 0,417 du rapport mondial (PNUD, 2018). Bien que proches, le pays aurait gagné trois places au classement mondial, en passant de la 185^e à la 182^e place.

La provincialisation du calcul de l'IDH a permis de montrer qu'il existe un écart considérable entre les différentes provinces. L'IDH de Rutana (0,342), soit le plus faible des provinces, est presque la moitié de celui de Bujumbura-Mairie (0,558), soit le plus élevé des provinces. Bujumbura-Mairie est également l'unique province à rejoindre la catégorie des provinces à « développement humain moyen ». Six provinces (Cibitoke, Gitega, Kayanza, Kirundo, Muyinga et Rutana) ont un IDH en dessous de la moyenne nationale et douze enregistrent un score supérieur. Un écart de 17,3 % est enregistré entre l'IDH des femmes et celui des hommes (0,3716 contre 0,4495) pour un indice genre de 0,8267 contre 1,002 calculé au niveau mondial (PNUD, 2018). En grande partie, la différence de développement humain entre hommes et femmes s'explique par les revenus et le niveau d'instruction.

Ce faible niveau de développement humain et ces inégalités révélées sont, en quelque sorte, le reflet d'une situation macro-économique qui enregistre des déséquilibres importants. Les niveaux d'inflation et de chômage sont élevés. Le climat social s'est considérablement dégradé, fragilisant de ce fait le lien et la

Un modèle de développement fondé essentiellement sur la croissance n'est soutenable que s'il permet par ailleurs davantage d'inclusion sociale.

solidarité entre les différentes communautés. La forte densité de la population associée à un taux de fécondité élevé constitue un défi démographique important sur lequel devrait s'appesantir le Gouvernement. Le retour progressif de la démocratie et l'organisation des élections libres permettront d'entrevoir un retour à une paix effective, indispensable au développement humain durable.

Les conditions de vie difficile et les inégalités héritées des multiples épisodes de conflits ont façonné la perception de la cohésion sociale des burundais vers sa dimension sociale. Les mots et expressions : « vivre ensemble en bonne entente sans conflit », « unité de la population », « cohabiter pacifiquement », « se faire confiance », « respect mutuel », « bonne collaboration », « entraide (solidarité) mutuelle », et « amour » sont alors plus cités pour décrire la cohésion sociale. Celle-ci devient donc, à leurs yeux, synonyme de : relations harmonieuses entre les membres de la société, façon de cohabiter pacifiquement au sein d'une communauté et de manifester un esprit de solidarité entre la population. Ceci montre l'importance qu'occupe le capital social au sein des Burundais. La dimension économique de la cohésion sociale (réduction des inégalités, partage des richesses nationales, équité des conditions de vie (logement, travail, éducation, alimentation, soins, etc.) ne vient pas spontanément dans les expressions des Burundais et la majorité des femmes assimilent la cohésion sociale à l'amour, la bonne collaboration et l'entraide mutuelle. Cette perception de la cohésion sociale par les femmes renvoie à la trop grande proximité des populations due à la densité démographique élevée du pays.

La population totale du Burundi était estimée à 11,2 millions à mi-2016. La densité, qui est la 3^e plus élevée d'Afrique était de 403 habitants au km² en 2016. La population continue de croître d'environ 280 000 personnes par an, soit à un rythme de 2,6 % l'an. Cette abondante population est une promesse de gain en termes de croissance économique et de richesse pour le pays, soit de dividende démographique. Pour que ce dernier se réalise, il est indispensable que les nombreux défis démographiques auxquels le pays fait face (croissance démographique rapide et non maîtrisée ; population très jeune où les moins de 15 ans représentent 43,2 % de la population totale et dont 53,3 % a moins de 20 ans, et l'âge médian est égal à 17 ans ; persistance d'une fécondité élevée avec une moyenne de

plus de 5,5 enfants par femme et mortalité qui recule lentement) soient levés et s'accompagnent d'un développement inclusif.

Au nombre des solutions pour induire un développement inclusif qui permette d'améliorer les conditions de vie des populations burundaises, le rapport identifie la recherche de la cohésion sociale, la réalisation du dividende démographique et la promotion de l'égalité de genre, qui conduisent à d'importants gains de productivité. Ces éléments constituent des préalables incontestables pour permettre aux politiques de lutte contre la pauvreté et les inégalités d'atteindre leurs objectifs. Pour y arriver, la mise en œuvre d'un ensemble de mesures spécifiques et globales sont proposées.

Sur le plan de la cohésion sociale, la promotion du vivre ensemble à travers la restauration d'un climat de solidarité, de confiance entre communautés et de la paix durable est en cours d'implémentation progressive avec la participation du Gouvernement, de la société civile et des Organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales. La promotion du vivre ensemble à travers la restauration d'un climat de solidarité, de confiance entre communautés et de la paix durable, en cours d'implémentation avec la participation du Gouvernement, de la société civile et des ONG nationales et internationales, doit être poursuivie et accélérée.

Au niveau démographique, la réalisation du dividende démographique, à la base des objectifs de croissance inclusive, nécessite la mise en œuvre de politiques orientées vers la promotion de la santé infantile et maternelle, et de l'accès des femmes et des jeunes à l'éducation et à l'emploi. L'analyse des composantes de l'Indice synthétique de fécondité (ISF) met en relief plusieurs défis démographiques auxquels le Burundi doit faire face pour promouvoir le développement économique du pays.

Une meilleure exploitation des compétences et des talents des femmes contribuerait à améliorer le statut des femmes et à de meilleurs résultats de développement, y compris ceux des enfants, tout en boostant le fonctionnement de l'économie vers son plein potentiel. De même, s'assurer que les femmes et les hommes ont le même niveau d'activité sociale et politique, puissent prendre des décisions et façonner les politiques est susceptible de conduire à terme à des institutions et choix politiques plus représentatifs et inclusifs, et donc à un meilleur sentier du développement humain durable.

Les mots et expressions :

« vivre ensemble en bonne entente sans conflit », « unité de la population », « cohabiter pacifiquement », « se faire confiance », « respect mutuel », « bonne collaboration », « entraide (solidarité) mutuelle », et « amour » sont alors plus cités pour décrire la cohésion sociale.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Références bibliographiques

- Abadie, A. et Gardeazabal, J. (2003). The economic costs of conflict: A case study of the Basque Country. *American economic review*, 93(1), 113-132.
- Acemoglu, D., *et al.* (2001). The colonial origins of comparative development: An empirical investigation. *American economic review*, 91(5), 1369-1401.
- Ananga, E. D. (2011). Typology of school dropout: The dimensions and dynamics of dropout in Ghana. *International Journal of Educational Development*, 31(4), 374-381.
- Arjan de Haan, Irene van Staveren, Ellen Webbink, Roberto Foa, (2011), "The last mile in analysing well-being and poverty: Indices of Social Development" Working Paper No. 2011-03, Institute of Social Studies
- Banque Africaine de développement (DAfD) 2019. Perspectives économiques en Afrique (PEA) 2018. Abidjan, Côte d'Ivoire.
- Banque mondiale (2018), "Indicateurs de développement mondial" Washington, D.C. : La Banque mondiale
- Banque mondiale (2017), "Indicateurs de développement mondial" Washington, D.C. : La Banque mondiale
- Barro, R. J. et Sala-i-Martin, X. (2004). *Economic Growth*: MIT Press. Cambridge, Massachusettes.
- Benny, M. et Frappier, J.-Y. (1997). L'abandon scolaire. *Extraits du PRO-ADO (vol. 6)*. ROCIDEC.
- Bernard, P. (1999). La cohésion sociale : critique dialectique d'un quasi-concept. *Lien social et politiques* (41), 47-59.
- Beugelsdijk, S. et Van Schaik, T. (2005). Social capital and growth in European regions: an empirical test. *European Journal of Political Economy*, 21(2), 301-324.
- Bjørnskov, C. (2012). How does social trust affect economic growth? *Southern Economic Journal*, 78(4), 1346-1368.
- Bloom, D., *et al.* (2003). The demographic dividend: A new perspective on the economic consequences of population change: Rand Corporation.
- Bloom, D. E., *et al.* (2001). Economic growth and the demographic transition. Retrieved from
- Bloom, D. E., *et al.* (1998). Geography, demography, and economic growth in Africa. *Brookings papers on economic activity*, 1998(2), 207-295.
- Bloom, D. E. et Williamson, J. G. (1998). Demographic transitions and economic miracles in emerging Asia. *The World Bank Economic Review*, 12(3), 419-455.
- Bodin, J. (1956). Les six livres de la République. *The Six Bookes of a Commonweale*.
- Brachet, J. et Wolpe, H. (2005). *Conflict-sensitive development assistance: the case of Burundi*: World Bank Washington, DC.
- Bukobero, L., *et al.* (2013). La dynamique de gouvernance des ressources naturelles collectives au Burundi. *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement (Hors-série 17)*.
- Bundervoet, T., *et al.* (2009). Health and civil war in rural Burundi. *Journal of Human Resources*, 44(2), 536-563.
- Burundi. (2018). *Rapport de priorisation des Objectifs de développement durable au Burundi de 2016 à 2030*. Bujumbura, Burundi. mars.
- Cazenave-Piarrot, A. (2004). Burundi : une agriculture à l'épreuve de la guerre civile. *Les Cahiers d'Outre-Mer. Revue de géographie de Bordeaux*, 57(226-227), 313-338.
- Chacha, D.M (2003), "Julius Nyerere : The intellectual pan-Africanist and the question of African unity". A paper presented at CODESRIA'S 30TH Anniversary Conference, Dakar, Senegal, 08-11 December 2003.
- Chrétien, J.-P. (2000). Le Burundi après la signature de l'accord d'Arusha. *Politique africaine*(4), 136-151.
- Chrétien, J.-P. (2011). *L'Afrique des Grands Lacs. Deux mille ans d'histoire*. Poche – 28 décembre. Paris, France.
- Cilingir, Yasemin Satir (2016), *Social Cohesion for Economic Growth*. Economic Policy Research Foundation of Turkey
- Colletta, N. J., *et al.* (2001). *Social cohesion and conflict prevention in Asia: managing diversity through development*: World Bank Publications.
- Collier, P. (2003). *Breaking the conflict trap: Civil war and development policy*: World Bank Publications.
- Collier, P. et Hoeffler, A. (2004). Greed and grievance in civil war. *Oxford economic papers*, 56(4), 563-595.

- Coulidiati-Kiélem, J. (2009). Les effets du contexte scolaire sur les performances des élèves au collège au Burkina Faso : analyse multiniveau.
- Davreux, J.-P. et Franck, I. (2013). Les inégalités nuisent gravement à la cohésion sociale. Retrieved from Vivre Ensemble Education, Bruxelles, Belgique: https://vivre-ensemble.be/IMG/pdf/2013-01-inegalites-cohesion_sociale.pdf
- Dramani, L. (2016). Impact du dividende démographique sur la croissance économique au Sénégal. *African Population Studies*, 30(2).
- Easterly, W., *et al.* (2006). Social cohesion, institutions, and growth. *Economics & Politics*, 18(2), 103-120.
- Easterly, W. (2009). Can the West save Africa? *Journal of Economic Literature*. Vol. 47, No. 2 (June), pp. 373-447.
- ECA. (2016). Social Cohesion in Eastern Africa. Retrieved from United Nations Economic Commission for Africa, Addis Ababa, Ethiopia
- Elliot, D. S. et Voss, H. L. (1974). *Delinquency and dropout*. Lexington, MA : Lexington Books
- FENADEB (2016), Communiqué de presse n°020/2016 du 13 juillet 2016 sur les cas d'abandons scolaires.
- FENADEB (2018), Communiqué de presse du 10 septembre 2018 sur les cas d'abandons scolaires et grossesse en milieu scolaire.
- FNUAP Burundi (2013), Étude sur les grossesses en milieu scolaire au Burundi, Rapport final, novembre 2013, 70 pages.
- Ferroni, M., *et al.* (2006). *Social Cohesion and Development in Latin America and the Caribbean: Analysis, Action, and Coordination*. Retrieved from
- Forsé, M. et Parodi, M. (2009). Une théorie de la cohésion sociale. *The Tocqueville Review/La Revue Tocqueville*, 30(2), 9-35.
- Gleditsch, N. P., *et al.* (2002). Armed conflict 1946-2001: A new dataset. *Journal of peace research*, 39(5), 615-637.
- Harem, F. et Malpede, D. (1992). Le développement humain : genèse et perspective. Retrieved from *Economic Prospective Internationale*, N°49, 1^{er} trimestre 1992: http://www.cepii.fr/IE/PDF/EI_49-6.pdf
- Harris, J. M. (2000). Basic principles of sustainable development. *Dimensions of Sustainable Development*; Seidler, R., Bawa, KS, Eds, 21-41.
- Heyneman, S. P. (2003). The history and problems in the making of education policy at the World Bank 1960–2000. *International journal of educational development*, 23(3), 315-337.
- Hopwood, B., *et al.* (2005). Sustainable development: mapping different approaches. *Sustainable development*, 13(1), 38-52.
- Huot, A. et Castonguay, C. (2014). Processus et résultats sommaires d'une intervention collaborative dans le passage primaire-secondaire en milieu défavorisé rural. *Formation et profession*, 23(1), 11-23.
- IMF (2019), *World Economic Outlook (February 2019)*, IMFDataMapper, Datasets, February 2019
- ISTEEBU. (2017a). Troisième Enquête Démographique et de Santé au Burundi (EDSB-III). Retrieved from Institut de Statistiques et d'Études Économiques du Burundi. Bujumbura, Burundi <http://share-net-burundi.org/wp-content/uploads/2017/07/EDS-III.pdf>
- ISTEEBU-UNFPA (2017), *Projections démographiques 2010-2050, niveau national et provincial*. Bujumbura. avril 2017
- Jeannotte, M. S., *et al.* (2002). *Buying in or dropping out: The public policy implications of social cohesion research*. Strategic Research and Analysis (SRA), Strategic Planning and Policy Coordination. Department of Canadian Heritage, Ottawa, Canada.
- Jeannotte, S. (2000). Tango Romantica or liaisons dangereuses? Cultural policies and social cohesion: Perspectives from Canadian research. *International journal of cultural policy*, 7(1), 97-113.
- Jenson, J. (1998). *Mapping social cohesion: The state of Canadian research: Family Network*, CPRN.
- Jenson, J. (2010). *Defining and measuring social cohesion*: London: Commonwealth Secretariat and United Nations Research Institute for Social Development.
- Joanis, M. (2002). *L'économie de l'éducation : méthodologies, constats et leçons*.
- Kayiro, P.C. (2015), *Symposium d'échange des connaissances sur le dividende démographique en Afrique orientale et australe : cas du Burundi*. Une présentation faite à Nairobi, 24-26 Août 2015
- Kaufmann, D., *et al.* (2004). Governance matters III: Governance indicators for 1996, 1998, 2000, and 2002. *The World Bank Economic Review*, 18(2), 253-287.

- Khazri, A. (2011). Le développement durable et les conflits armés : Télescope.
- Kirura, C. S. (2014). Crises politiques et « conflits ethniques » au Burundi : Pourquoi tant de sang versé depuis l'indépendance du pays ? : Editions Publibook.
- Knack, S. et Zak, P. J. (2003). Building trust: public policy, interpersonal trust, and economic development. *Supreme court economic review*, 10, 91-107.
- Kuznets, S. (1960). Economic growth of small nations Economic consequences of the size of nations (pp. 14-32): Springer.
- Kuznets, S. (1967). Population and economic growth. *Proceedings of the American Philosophical Society*, 111(3), 170-193.
- Lam, D. (2011). How the world survived the population bomb: Lessons from 50 years of extraordinary demographic history. *Demography*, 48(4), 1231-1262.
- Landry, A. (1934). La révolution démographique : études et essais sur les problèmes de la population : INED.
- Malthus, T. R. (1778). *Essay on the Principle of Population as it affects the future Improvement of Society*. Dt.: Eine Abhandlung über das Bevölkerungsgesetz, 2.
- Marcotte, D. E. (2013). High school dropout and teen childbearing. *Economics of Education Review*, 34, 258-268.
- Mason, A. (2001). *Population change and economic development in East Asia: Challenges met, opportunities seized*: Stanford University Press.
- Maxwell, J. (1996). Social dimensions of economic growth. *Eric John Hanson Memorial*
- Miguel, E., *et al.* (2004). Economic shocks and civil conflict: An instrumental variables approach. *Journal of political Economy*, 112(4), 725-753.
- Müller, J.-W. (2013). The paradoxes of post-war Italian political thought. *History of European Ideas*, 39(1), 79-102.
- Murhi Mihigo Isidore et Célestin Bucekuderhwa Bashige (2017), Abandon scolaire au Sud-Kivu ; i n Formation et profession 25(2), 2 ; pages 49-64.
- Ndabirorere, S. (1999). Le développement de la politique forestière au Burundi : une émanation de la conjugaison des efforts de divers acteurs. *Le flamboyant*, 52, 15-19.
- Ndacayisaba, M. (2001). Impact d'un conflit sur les relations hommes-femmes : cas du Burundi. *Hommes armés, femmes aguerries : Rapports de genre en situations de conflit armé*, 117-125.
- Ndiaye, A. S. (2011). *Capital Flight and its Determinants in the Franc Zone* AERC Research Paper 215. Nairobi, Kenya: AERC.
- Ndikumana, L. (2000). Towards a solution to violence in Burundi: a case for political and economic liberalisation. *The Journal of Modern African Studies*, 38(3), 431-459.
- Nelson, R. R. et Phelps, E. S. (1966). Investment in humans, technological diffusion, and economic growth. *The American economic review*, 56(1/2), 69-75.
- Ngaruko, F. et Nkurunziza, J. D. (2005). Civil war and its duration in Burundi. Collier, P. & Sambanis, N. *Understanding Civil War: Africa*. Washington DC: World Bank.
- Nguessa-Nganou, J.-P., and E. Mabushi. (2007), "Sources of Growth in Burundi: A Macroeconomic Perspective" (Washington: World Bank).
- Nkurunziza, J. D. (2015). Capital flight and poverty reduction in Africa. *Capital Flight from Africa: Causes, Effects and Policy Issues*, 81-110.
- Nkurunziza, J. D. et Ngaruko, F. (2000). Why has Burundi grown so slowly? The political economy of economic growth in Africa, 2000, 51-85.
- Norton, S. W. (2002). Economic growth and poverty: in search of trickle-down. *Cato J.*, 22, 263.
- Notestein, F. (1945). W. (1945). 'Population: the long view' *Food for the World*, 36-57.
- Noumba I. (2006). Un profil de l'abandon scolaire au Cameroun, *Revue d'économie de développement*, Vol. 16, pp. 37-62
- OCDE. (2011). *Social Cohesion in a Shifting World – Perspectives on Global Development 2012*. Paris: Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) Development Centre.
- Okediji, T. O. (2011). Social fragmentation and economic growth: Evidence from developing countries. *Journal of Institutional Economics*, 7(1), 77-104.
- Parkin, S., *et al.* (2003). Sustainable development: understanding the concept and practical challenge. Paper presented at the Proceedings of the Institution of Civil Engineers-Engineering Sustainability.

- Pervaiz, Z. et Chaudhary, A. R. (2015). Social cohesion and economic growth: An empirical investigation. *Australian Economic Review*, 48(4), 369-381.
- PNUD (2018), *Indices et indicateurs de développement humain : Mise à jour statistique 2018*, 1 UN Plaza, New York, NY 10017, USA
- QUIBB (2006), Burundi - Enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages (QUIBB) 2006
- République du Burundi (2018), *Le Plan national de développement du Burundi, PND Burundi 2018-2027*, avril 2018.
- Rodrik, D. (1998). Globalisation, social conflict and economic growth. *The World Economy*, 21(2), 143-158.
- Rodrik, D. (1999). Where did all the growth go? External shocks, social conflict, and growth collapses. *Journal of economic growth*, 4(4), 385-412.
- Rosenthal, B. S. (1998). Non-school correlates of dropout: An integrative review of the literature. *Children and Youth Services Review*, 20(5), 413-433.
- Sabates, R., Hossain, A. et Lewin, K. M. (2010). School dropout in Bangladesh: New insights from longitudinal evidence.
- Sachs, I. (1981). *Initiation à l'écodéveloppement* : Privat. Paris, France.
- Smith, A. (1976). *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*: Methuen.
- Tabellini, G. (2010). Culture and institutions: economic development in the regions of Europe. *Journal of the European Economic association*, 8(4), 677-716.
- UNECA-UAC (2013). *Rapport économique sur l'Afrique 2013. Tirer le plus grand profit des produits de base africains : l'industrialisation au service de la croissance, de l'emploi et de la transformation économique*. Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba, Éthiopie
- UNESCO. (2009). *Forum mondial sur l'éducation*. Paris.
- UNESCO. (2010). *Services sociaux de base et capital humain en Afrique subsaharienne*. Paris.
- UNESCO. (2012). *Opportunités perdues : Impact du redoublement et du départ prématuré de l'école*.
- UNRISD. (2014). *Les facteurs sociaux du développement durable*, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement Social (UNRISD), Genève, Suisse. Retrieved from
- Verwimp, P. et Van Bavel, J. (2013). Schooling, violent conflict, and gender in Burundi. *The World Bank Economic Review*, 28(2), 384-411.
- WDI. (2018). *World Bank Development Indicators*. Retrieved from <https://data.worldbank.org/country/burundi>
- Weber, M. (1978). *Economy and society: An outline of interpretive sociology (Vol. 1)*: Univ of California Press.
- Weiss, Y. et Fershtman, C. (1998). Social status and economic performance: A survey. *European Economic Review*, 42(3-5), 801-820.
- Wilkinson, R. et Pickett, K. (2010). The spirit level. Why equality is better for everyone. *Journal of Social Policy*, 42(4), pp. 840-842

ANNEXES

Annexes

A1. Note méthodologique du calcul de l'IDH au niveau national et provincial

Collecte des données

Les données collectées en vue d'élaboration des indicateurs pour le calcul de l'Indice de développement humain (IDH) au niveau provincial ont concerné :

- Données de l'Enquête démographique et de santé (EDS) 2016-2017 ;
- Enquête sur les Conditions de vie des ménages du Burundi (ECVMB) 2014 ;
- Données sur les agrégats macro-économiques (PIB, RNB) des comptes nationaux récents ;
- Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2008 ainsi que les projections démographiques des Nations Unies.

Calcul des indicateurs

D'une part, les données de l'EDS et du RGPH ont permis d'élaborer les indicateurs sur la santé et l'éducation, et d'autres parts celles de l'ECVMB, du RGPH et du rapport de développement humain actualisé 2018 pour les indicateurs du niveau de vie décent.

Santé et longévité

L'estimation indirecte de la mortalité infantile et des moins de 5 ans sur la base du modèle de table de mortalité a permis d'avoir l'espérance de vie à la naissance. Le logiciel stata 11 a été utilisé pour l'extraction des données sur la répartition des naissances et des décès des enfants par le groupe d'âge quinquennal des femmes âgées de 15 et 49 ans et selon le sexe des enfants. Nous avons remarqué qu'il y a une faible répartition des décès pour le groupe d'âge de 15 à 19 par province. Nous avons ré-estimé les effectifs de ce groupe d'âge et ceux du groupe d'âge de 20 à 24 à l'aide des données du RGPH 2008. Le logiciel MORTPARK a été utilisé pour faire des estimations de l'espérance de vie à la naissance au niveau national et provincial par sexe.

Éducation

- **Durée moyenne de scolarisation des adultes**

Après avoir fait la répartition des effectifs de la population de 25 ans et plus par niveau atteint, nous avons calculé au niveau national, provincial et par sexe la durée moyenne de scolarisation des adultes âgés de 25 ans et plus par la formule suivante :

$$DMS_{25+} = \sum_{l=\text{niveau}} D_l \frac{P'_{25+,l}}{P'_{25+}}$$

Où DMS_{25+} : durée moyenne de scolarisation de la population âgée de 25 ans et plus ;
 $P'_{25+,l}$: Population de 25 ans et plus ayant un niveau l au cours de la période d'observation $t=2016$;

P'_{25+} : Population totale des 25 ans et plus au cours de la période $t=2016$;
 D_i : durée théorique du niveau d'étude l . D'après l'UNESCO, en 2016, $D_{\text{primaire}}=6$; $D_{\text{secondaire}}=7$
 et $D_{\text{supérieur}}=5$.

- **Espérance de vie scolaire où la durée de scolarisation attendue**

Après avoir fait la répartition des effectifs de 6 à 24 ans par sexe et par province, le calcul de l'espérance de vie scolaire est fait par la formule :

$$EVS_a^t = \sum_{i=a}^n \frac{E_i^t}{P_i^t} + \sum_{l=\text{niveau}} D_l \frac{E_{\text{âge inconnu}}^t}{P_{\text{âge du niveau } l}^t}$$

Où EVS_a^t : espérance de vie à l'âge $a=6$ au Burundi durant l'année de référence $t=2016$;
 E_i^t : effectifs scolarisés à l'âge $i=6, 7, 8, \dots, 24$ durant l'année scolaire $t=2016$ et $n=24$ l'âge limite théorique ;
 P_i^t : population ayant l'âge i durant l'année scolaire 2016, l'âge du niveau d'enseignement l correspond au groupe d'âge théorique de ce niveau d'enseignement ;
 D_l : durée du niveau théorique d'enseignement.

Niveau de vie

Pour le calcul du Revenu national par habitant désagrégé par province et par sexe, nous avons d'abord estimé la part de la masse salariale des femmes pour pouvoir faire la répartition du Revenu national brut (RNB) par sexe. Ensuite nous avons estimé la proportion des dépenses de consommation des ménages répartie par province afin de pouvoir estimer le RNB par province. En fin, nous avons utilisé la projection démographique de la population et la répartition de la population par sexe et par province du RGPH 2008 pour avoir les projections de la population en 2017 par province et par sexe

- **Estimation de la part de la masse salariale des femmes**

Nous avons utilisé les données de l'enquête ECVMB, phase emploi, pour déterminer la part de la masse salariale des femmes par la formule :

$$PMSF = \frac{PRFSNA * PFEA}{(PRFSNA * PFEA + 1 - PRFSNA)}$$

PMSF : Part de la masse salariale de femmes ;
 PRFSNA : Proportion du revenu des femmes dans le secteur non agricole
 PFEA : Proportion de femmes économiquement actives
 PAE : Personnes actives économiquement
 PAEF : Personnes actives économiquement (femmes)

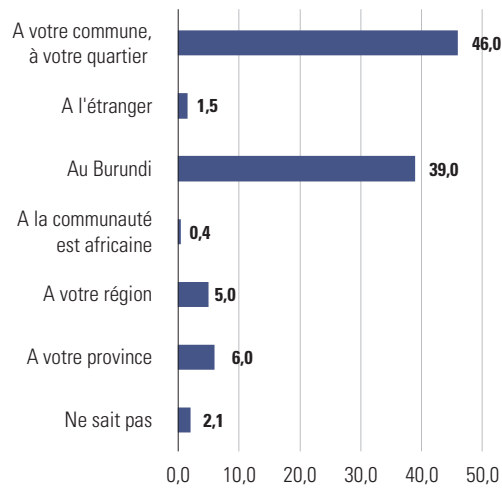
- **Estimation du Revenu national brut par province**

Les données des dépenses de consommation des ménages ont été utilisées pour faire la répartition par province. La proportion de chaque province a été multipliée par 7,6 milliards de USD de RNB en 2017 pour avoir le RNB par province.

A2. Tableaux et figures

FIGURE A.1

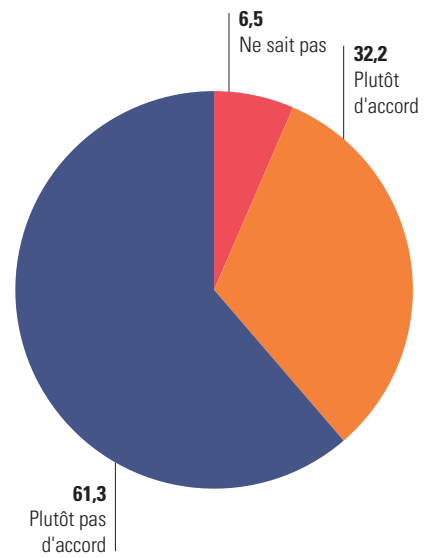
Auxquels de ces lieux avez-vous le sentiment d'appartenir avant tout ?



Source : Enquête « Baromètre de la cohésion sociale au Burundi (CURDES, 2017) »

FIGURE A.2

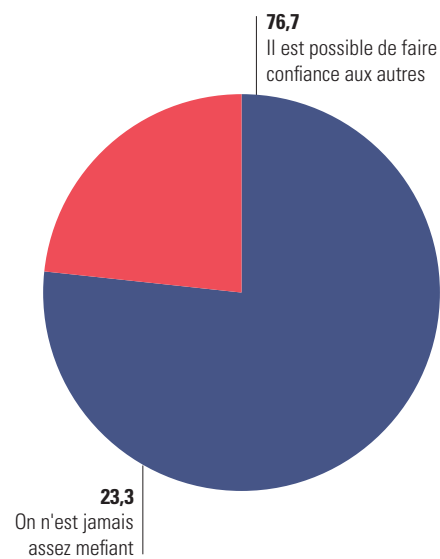
Dans mon quartier, les habitants se ressemblent trop, il faudrait d'avantage de diversité



Source : Enquête « Baromètre de la cohésion sociale au Burundi (CURDES, 2017) »

FIGURE A.3

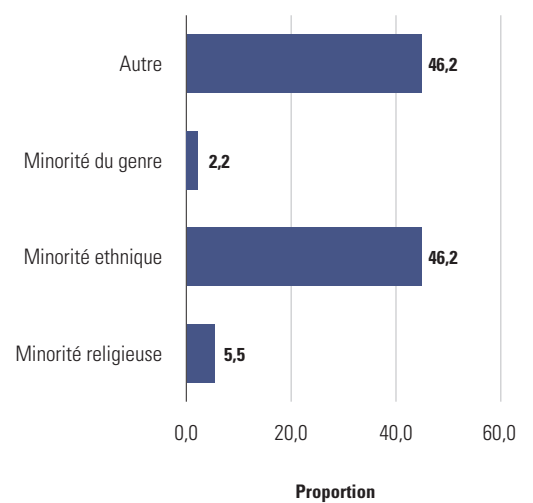
En règle générale, pensez-vous qu'il est possible de faire confiance aux autres ?



Source : Enquête « Baromètre de la cohésion sociale au Burundi (CURDES, 2017) »

FIGURE A.4

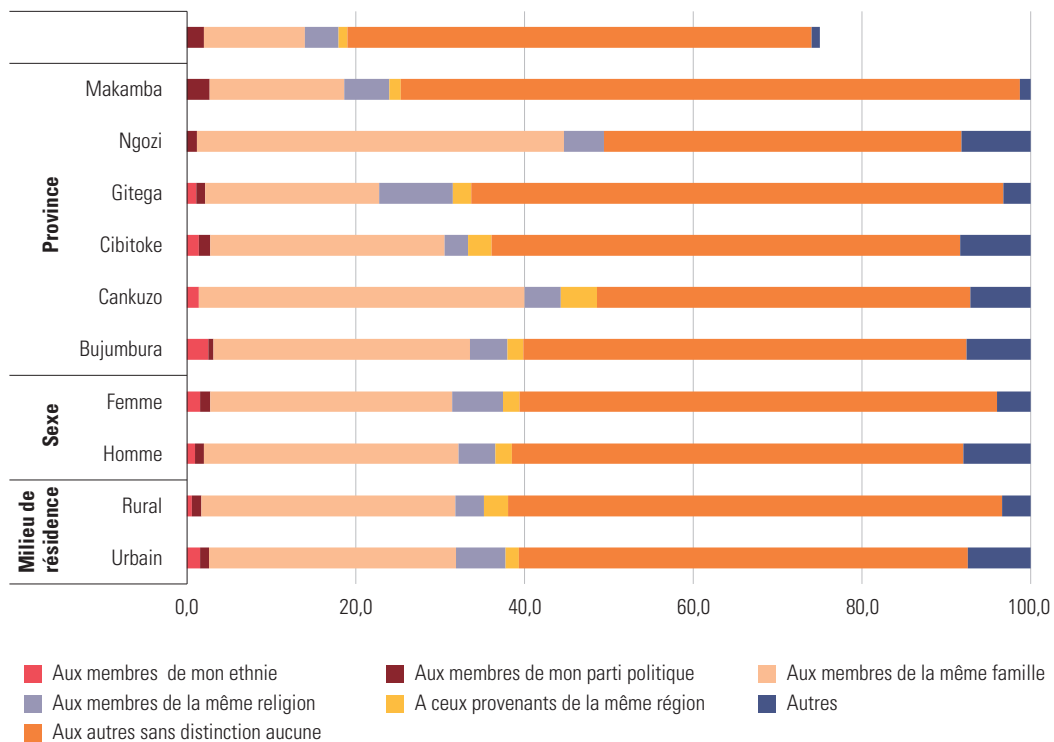
Sentiment d'appartenance à une minorité communautaire



Source : Enquête « Baromètre de la cohésion sociale au Burundi (CURDES, 2017) »

FIGURE A.5

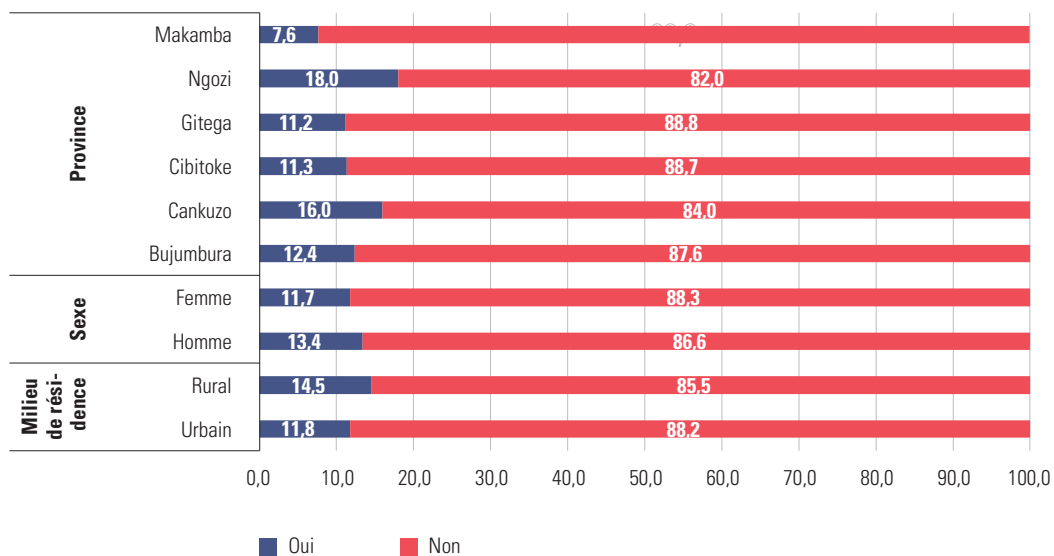
A Qui faire confiance en priorité ?



Source : Enquête « Baromètre de la cohésion sociale au Burundi (CURDES, 2017) »

FIGURE A.6

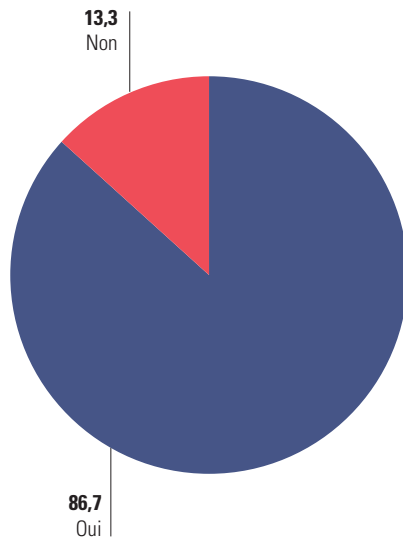
Quelle Minorité ?



Source : Enquête « Baromètre de la cohésion sociale au Burundi (CURDES, 2017) »

FIGURE A.7

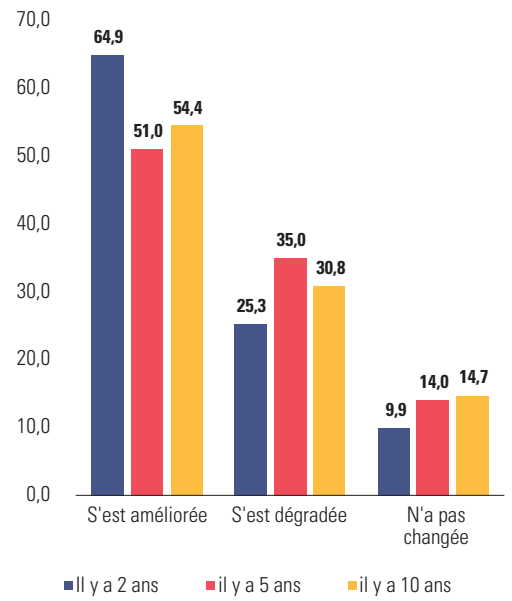
Vous sentez-vous en sécurité dans votre localité?



Source : Enquête « Baromètre de la cohésion sociale au Burundi (CURDES, 2017) »

FIGURE A.8

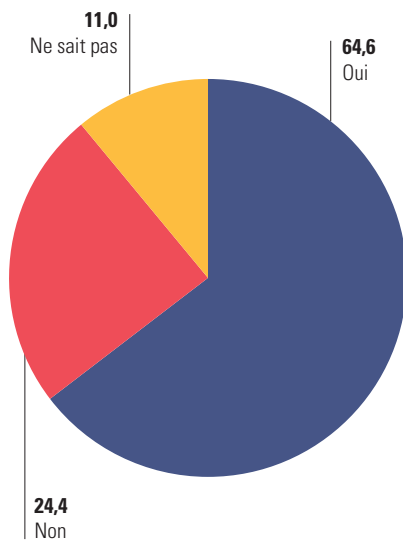
Perception de l'Evolution de la Sécurité



Source : Enquête « Baromètre de la cohésion sociale au Burundi (CURDES, 2017) »

FIGURE A.9

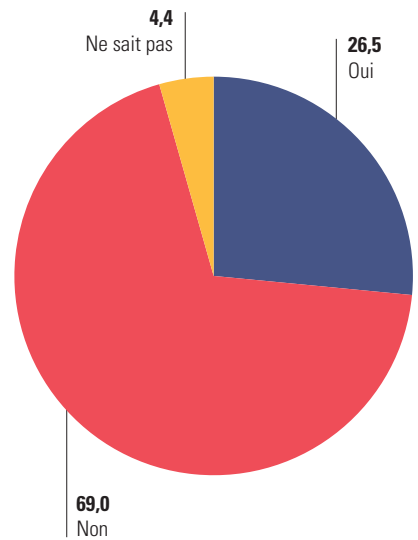
Internet et les technologies de l'information, vous ont-ils permis de nouer des liens avec de nouvelles personnes ?



Source : Enquête « Baromètre de la cohésion sociale au Burundi (CURDES, 2017) sur un échantillon de 700 personnes

FIGURE A.10

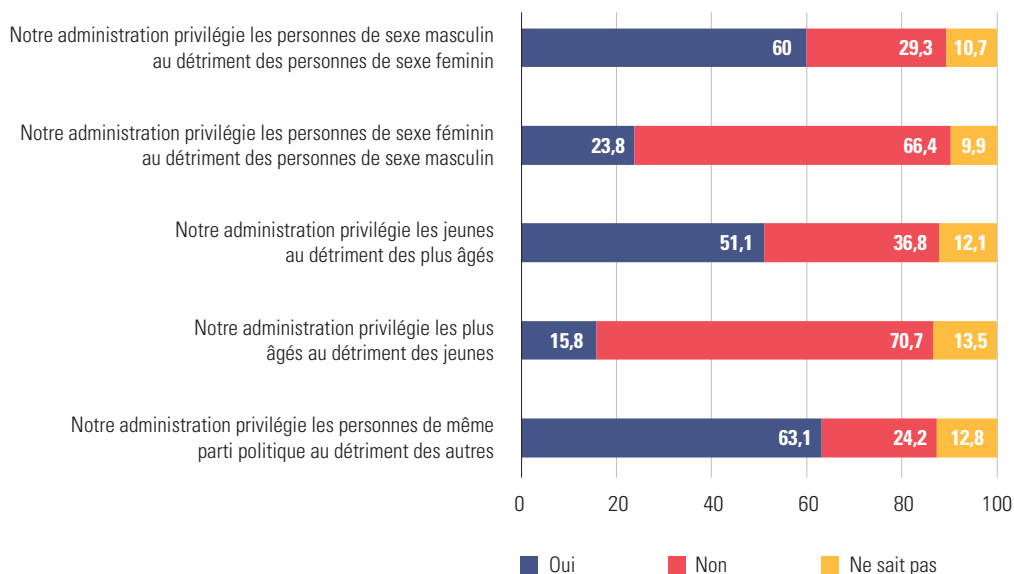
Pensez-vous que dans notre société, chaque individu a la possibilité de trouver vraiment la place qu'il mérite ?



Source : Enquête « Baromètre de la cohésion sociale au Burundi (CURDES, 2017) sur un échantillon de 700 personnes

FIGURE A.11

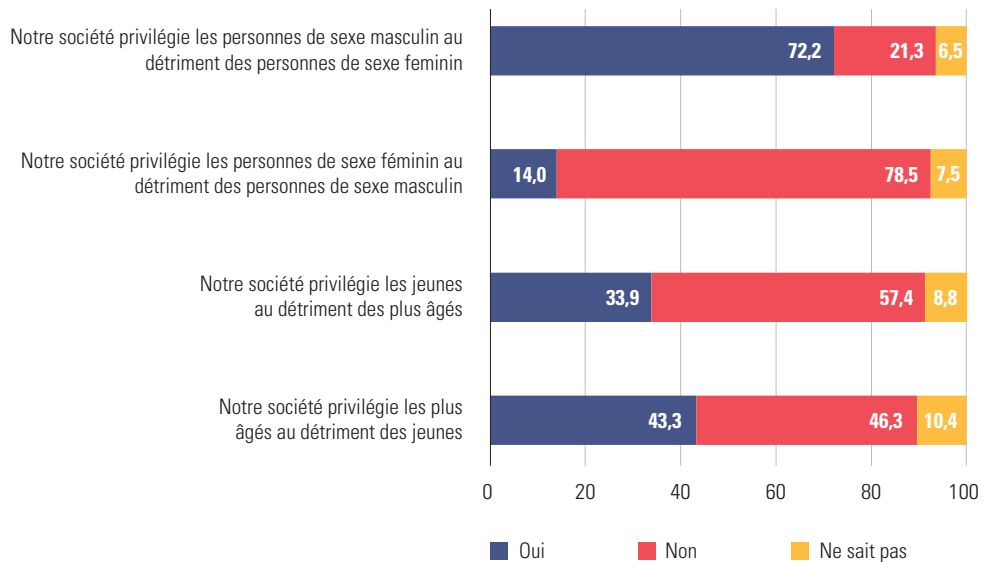
Avez-vous le sentiment que :



Source : Enquête « Baromètre de la cohésion sociale au Burundi (CURDES, 2017) sur un échantillon de 700 personnes

FIGURE A.12

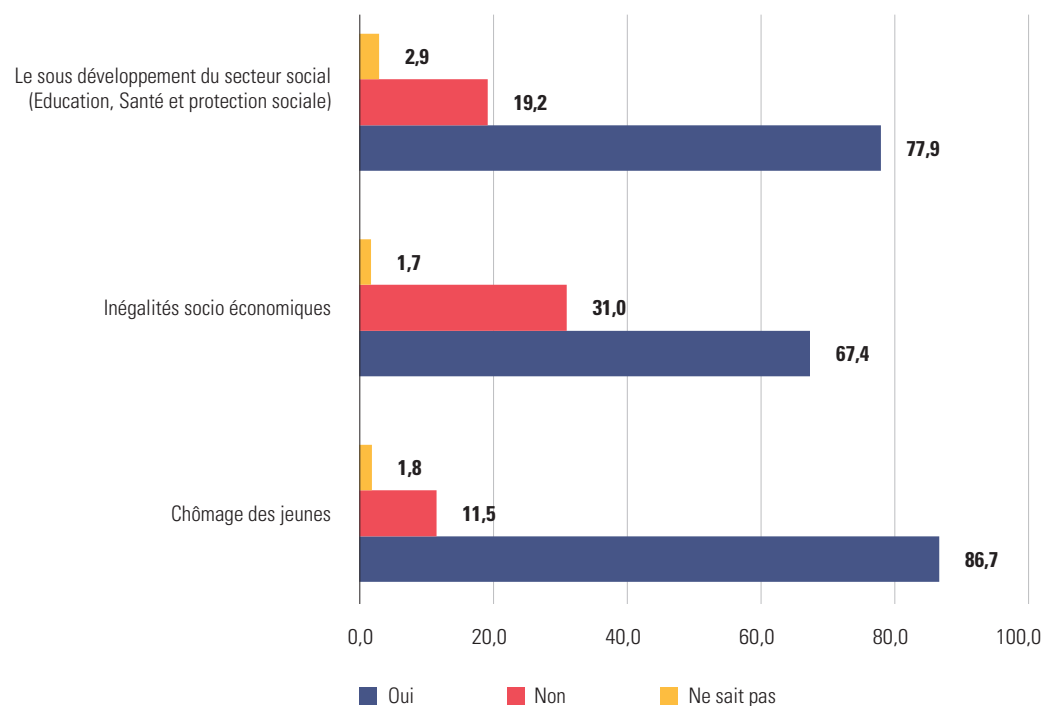
Avez-vous le sentiment que notre société :



Source : Enquête « Baromètre de la cohésion sociale au Burundi (CURDES, 2017) sur un échantillon de 700 personnes

FIGURE A.13

Défis de la cohésion sociale selon certaines caractéristiques



Source : Enquête « Baromètre de la cohésion sociale au Burundi (CURDES, 2017) sur un échantillon de 700 personnes

TABLEAU A.1

Proportion de la population totale âgée de moins de 15 ans dans les pays membres de la Communauté d’Afrique de l’Est et la RD Congo de 1970-2016 (%)

PAYS	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Burundi	45,1	45,7	49	46,1	43,9	44	44,2	43,82	43,92	44,04	44,13
Congo (RD)	44,3	45	46,1	46,2	45,5	45,3	45,1	45,89	45,89	45,85	45,85
Kenya	49,5	49,9	46,7	43,1	42,6	42,5	42,4	41,61	41,17	40,75	40,29
Ouganda	47,1	47,6	48,6	49,3	48,9	48,7	48,5	48,07	47,84	47,58	47,35
Rwanda	47,4	49,4	45,9	45,1	44,7	44,2	43,6	40,57	40,32	40,06	39,72
Tanzanie	46,4	46,4	45,4	44,7	44,8	44,9	44,9	45,31	45,28	45,19	45,08

Source : Élaboré à partir des données de la Banque mondiale, 2017

TABLEAU A.2

Proportion de la population totale âgée de 15 à 64 ans dans les pays membres de la CAE et la RD Congo de 1970-2016 (%)

PAYS	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Burundi	51,7	51,1	48,1	51,2	53,5	53,5	53,4	52,99	52,89	52,74	52,60
Congo (RD)	52,9	52,1	51	51	51,7	51,9	52	50,59	50,59	50,64	50,63
Kenya	47,2	47,3	50,6	54,2	54,8	54,9	55	55,28	55,69	56,07	56,48
Ouganda	50,2	49,8	48,7	48,2	48,7	48,9	49	49,06	49,31	49,60	49,84
Rwanda	50	48,4	51,7	52,3	53	53,5	54,1	55,94	56,17	56,39	56,64
Tanzanie	51,1	51	51,8	52,3	52	52	52	51,59	51,61	51,70	51,81

Source : Construit à partir des données de la Banque mondiale, 2017

TABLEAU A.3

Proportion de la population totale âgée de 65 et plus ans dans les pays membres de la CAE et la RD Congo de 1970-2016 (%)

PAYS	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Burundi	3,21	3,15	2,89	2,74	2,5	2,5	2,4	2,5	2,5	2,5	2,5
Congo (RD)	2,86	2,91	2,88	2,82	2,8	2,8	2,8	3,0	3,0	3,0	3,0
Kenya	3,27	2,86	2,71	2,71	2,6	2,6	2,6	2,5	2,5	2,6	2,6
Ouganda	2,62	2,65	2,69	2,54	2,4	2,4	2,4	2,2	2,2	2,2	2,2
Rwanda	2,59	2,22	2,38	2,6	2,3	2,3	2,3	2,7	2,8	2,8	2,9
Tanzanie	2,56	2,66	2,78	2,99	3,1	3,1	3,2	3,1	3,1	3,1	3,1

Source : Construit à partir des données de la Banque mondiale, 2017

TABLEAU A.4

Taux brut de natalité dans les pays membres de la CAE et la RD Congo de 1970 à 2015 (pour 1000 hab.)

PAYS	1970-1973	1974-1984	1985-1994	1995-1999	2000-2004	2005-2009	2010-2012	2013	2014	2015
Burundi	47,51	50,17	49,71	43,94	42,67	44,4	45,11	43,29	43,01	42,66
Congo (RD)	46,52	46,62	48,18	48,37	46,96	45,22	43,58	43,77	43,31	42,81
Kenya	50,75	49,46	42,81	38,31	38,72	38,03	36,1	32,93	32,32	31,78
Ouganda	48,73	48,99	49,66	48,93	47,73	45,99	44,15	43,64	43,13	42,63
Rwanda	50,62	53,08	48,19	42,81	39,7	37,94	36,35	33,20	32,49	31,79
Tanzanie	48,16	46,89	44,13	41,98	41,78	41,55	40,16	39,62	39,12	38,64

Source : Élaboré à partir des données de la Banque mondiale, 2017

TABLEAU A.5

Taux de fécondité chez les adolescentes dans les pays membres de la CAE et la RD Congo de 1970 à 2015 (naissances/1000 femmes âgées de 15 à 19 ans)

	Burundi	Congo RD	Kenya	Ouganda	Rwanda	Tanzanie	Sud soudan
1970-1979	48,85	151,4	176,2	181,8	75,65	155	
1980-1989	49,52	139,7	153,9	184,6	73,12	148,4	
1990-1999	47,65	134,1	111,6	194,1	57,11	136,7	
2000-2009	47,65	134,1	111,6	194,1	57,11	136,7	
2000	31,6	134	96,3	136	37,3	125,8	123,8528
2001	30,9	134,6	94,9	131,3	35,4	124,3	121,8664
2002	30,3	135,3	93,6	126,6	33,6	122,7	119,88
2003	36	130,61	103,4	168,02	45,35	131,68	115,57
2004	35,38	130,48	102,61	163,49	44,12	131,37	111,26
2005	34,76	130,36	101,81	158,97	42,88	131,06	106,95
2006	34,14	130,24	101,02	154,45	41,65	130,75	102,64
2007	33,53	130,11	100,22	149,93	40,42	130,44	98,34
2008	32,87	128,95	99,01	145,27	38,31	128,89	94,28
2009	32,22	127,78	97,8	140,62	36,21	127,35	90,23
2010	31,56	126,62	96,58	135,96	34,1	125,8	86,18
2011	30,91	125,46	95,37	131,3	32	124,25	82,13
2012	30,26	124,29	94,16	126,65	29,89	122,71	78,07
2013	29,46	123,62	92,84	120,75	28,47	121,05	73,19
2014	28,66	122,95	91,53	114,85	27,05	119,38	68,31
2015	27,85	122,28	90,22	108,95	25,62	117,72	63,43

Source : Construit à partir des données de la Banque mondiale, 2017

TABLEAU A.6

Indice synthétique de fécondité dans les pays membres de la CAE et la RD Congo de 1970 à 2015 (nombre moyen de naissances par femme)

PAYS	1970-1975	1976-1981	1982-1986	1987-1991	1992-1996	1997-2006	2007-2012	2013	2014	2015
Burundi	7,36	7,45	7,5	7,55	7,37	6,95	6,35	5,962	5,869	5,781
Congo, RD	6,29	6,51	6,79	7,07	7,25	6,97	6,3	6,363	6,286	6,202
Kenya	7,98	7,57	7,03	6,23	5,39	4,99	4,65	4,072	3,989	3,917
Ouganda	7,11	7,1	7,1	7,09	7,04	6,77	6,2	5,869	5,775	5,682
Rwanda	8,3	8,43	8,33	7,52	6,46	5,73	4,89	4,158	4,058	3,967
Tanzanie	6,76	6,69	6,5	6,27	5,95	5,68	5,45	5,215	5,146	5,079
Sud Soudan	6,91	6,88	6,81	6,78	6,5976	6,0918	5,419	5,109	5,022	4,938

Source : Élaboré à partir des données de la Banque mondiale, 2017

TABLEAU A.7

Taux brut de mortalité dans les pays membres de la CAE et la RD Congo de 1970 à 2015 (pour 1000 hab.)

PAYS	1970-1973	1974-1984	1985-1994	1995-1999	2000-2004	2005-2009	2010-2012	2013	2014	2015
Burundi	20,6	18,9	18,1	16,9	15,4	14,3	13,3	11,54	11,28	11,03
Congo (RD)	20	18,9	18,2	19	18,1	16,9	16	10,71	10,45	10,19
Kenya	14,8	11,9	10,1	11,5	12,1	10,5	8,81	6,21	6,00	5,84
Ouganda	16,7	16,5	17,1	16,9	14,4	11,6	9,88	9,28	9,07	8,87
Rwanda	20,3	18,2	29,5	23,3	13	9,86	7,56	6,57	6,33	6,13
Tanzanie	17,8	15,7	15	15,1	13,6	11,1	9,2	7,64	7,32	7,02
Sud Soudan	27,52	24,86	20,97	17,17	15,33	13,74	12,44	11,81	11,52	11,24

Source : Élaboré à partir des données de la Banque mondiale, 2017

TABLEAU A.8

Taux de la croissance de la population dans les pays membres de la CAE et la RD Congo de 1970 à 2016 (pour 100 hab.)

PAYS	1970-79	1980-89	1990-99	avr-00	sept-05	2010-012	1970-012	2013	2014	2015	2016
Burundi	1,69	3,04	1,83	2,75	3,45	3,28	2,48	2,97	2,99	3,06	3,14
Congo (RD)	2,76	2,74	3,08	2,69	2,84	2,76	2,83	3,33	3,32	3,30	3,28
Kenya	3,65	3,7	2,96	2,67	2,68	2,69	3,21	2,67	2,64	2,60	2,56
Ouganda	2,85	3,29	3,29	3,33	3,37	3,36	3,2	3,38	3,35	3,32	3,29
Rwanda	3,11	3,74	0,84	3,28	2,58	2,82	2,67	2,53	2,50	2,47	2,45
Tanzanie	3,17	3,1	2,96	2,59	2,89	3,02	2,99	3,12	3,11	3,10	3,09
Sud Soudan	2,48	2,35	1,03	3,91	4,33	3,74	2,58	3,27	3,11	3,00	2,89

Source : Élaboré à partir des données de la Banque mondiale, 2017

TABLEAU A.9

Espérance de vie à la naissance de la population totale dans les pays membres de la CAE et la RD Congo de 1970 à 2015 (en années)

PAYS	1970	1981-1982	1987	1992	1997	2002-2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Burundi	43,8	47,8	48,5	46,6	47,3	50,3	52,6	53,1	53,6	56,23	56,66	57,07
Congo (RD)	43,8	46,4	47,2	47,3	46	47,9	49	49,3	49,6	58,31	58,75	59,17
Kenya	52,2	58,5	59,6	58,2	54,3	55,4	59,5	60,4	61,1	65,60	66,19	66,65
Ouganda	48,8	49,4	48,7	46,6	46,3	53,3	57,3	58	58,6	58,75	59,16	59,51
Rwanda	44,3	49	45	27,1	39,2	56	62,2	62,9	63,5	63,69	63,97	64,23
Tanzanie	46,7	50,7	51,1	49,8	49,2	54,5	59,2	60,1	60,8	63,31	64,12	64,90
Sud Soudan	35,82	39,30	41,51	44,93	47,90	51,46	53,63	54,18	54,73	55,27	55,80	56,30

Source : Élaboré à partir des données de la Banque mondiale, 2017

TABLEAU A.10

Taux de prévalence du VIH de la population totale âgée de 15 à 49 ans dans les pays membres de la CAE et la RD Congo de 1990 à 2016 (%)

PAYS	1990-1994	1995-1999	2000-2004	2005-2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Burundi	2,98	4,22	2,58	1,56	1,3	1,3	1,3	1,2	1,2	1,1	1,1
Congo RD	1,34	1,48	1,5	1,32	1,2	1,1	1,1	0,9	0,8	0,8	0,7
Kenya	5,36	9,56	8,06	6,46	6,2	6,2	6,1	5,8	5,7	5,6	5,4
Ouganda	12,7	9,4	6,6	6,54	7	7,2	7,2	7	6,9	6,7	6,5
Rwanda	5,88	5,56	4,06	3,12	3	2,9	2,9	3,3	3,2	3,2	3,1
Tanzanie	6,5	8,18	7,2	5,86	5,4	5,3	5,1	5,1	5	4,8	4,7
Sud Soudan	0,2	1,36	3,04	3,4	3,2	3,1	3	2,9	2,8	2,8	2,7

Source : Élaboré à partir des données de la Banque mondiale, 2017

TABLEAU A.11

Taux de prévalence du VIH de la population totale âgée de 15 à 24 ans dans les pays membres de la CAE et la RD Congo (%)

PAYS	1990-1994	1995-1999	2000-2004	2005-2009	2011
Burundi	4,86	5,72	4,56	3,32	2,1
Kenya	5,74	9,52	7,66	6,18	2,6
Ouganda	9,4	7,72	6,24	5,9	3,8
Rd Congo	1,2	1,12	1,1	1,2	
Rwanda	4,2	3,84	3,24	2,62	1,3
Tanzanie	5,81	7,22	6,5	5,44	2,9

Source : Élaboré à partir des données tirées du Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le développement 2012 ; Annuaire statistique pour l'Afrique 2014, Banque mondiale 2017

TABLEAU A.12

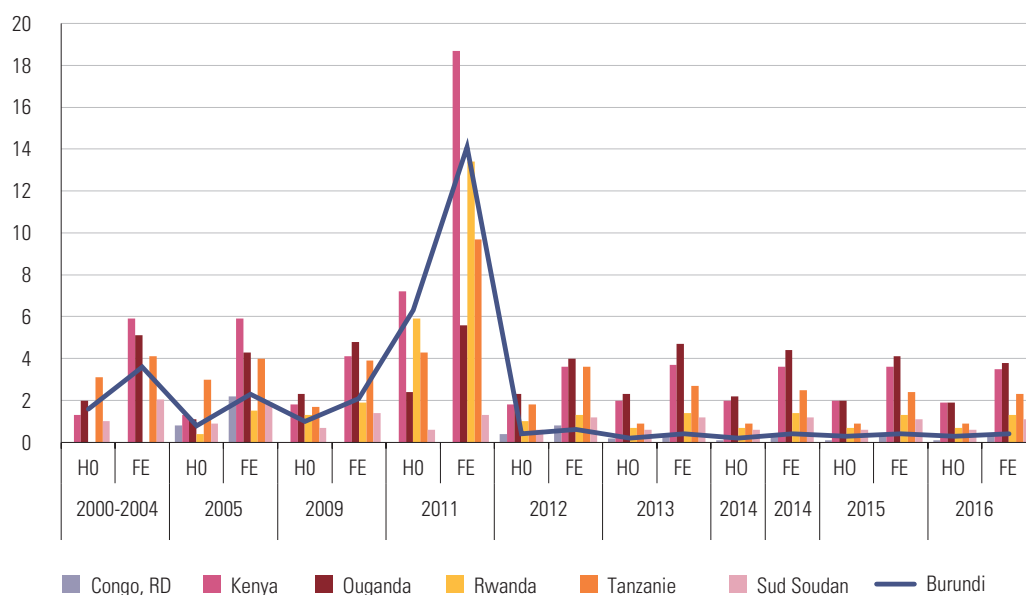
Taux de prévalence de la contraception des femmes âgées de 15-49 ans au Burundi et dans les autres pays du COMESA de 2005 à 2014 (en %)

PAYS	2005-2012	2013	2014	PAYS	2005-2012	2013	2014	PAYS	2005-2012	2013	2014
Érythrée	8	18,4		Ouganda	30	32,9	27,2	Rwanda	52	52,3	
Soudan	9	14,3	12,2	Madagascar	40	44		Zimbabwe	59	60,6	66,9
Congo, RD	18	21,9	20,4	Zambie	41	47,1	49	Égypte	60	62,7	58,5
Djibouti	18	28,8		Libye	45	57,8		Swaziland	65	64,1	66,1
Burundi	22	25,6		Kenya	46	50,7	58	Maurice	76	76	
Comores	26	43,5		Malawi	46	49,1	58,6	Seychelles			
Éthiopie	29	32,4	34,2								

Source : PNUD, Rapport sur le développement humain 2011 ; OMS, Statistique sanitaire mondiale 2013, Banque mondiale 2017

FIGURE A.14

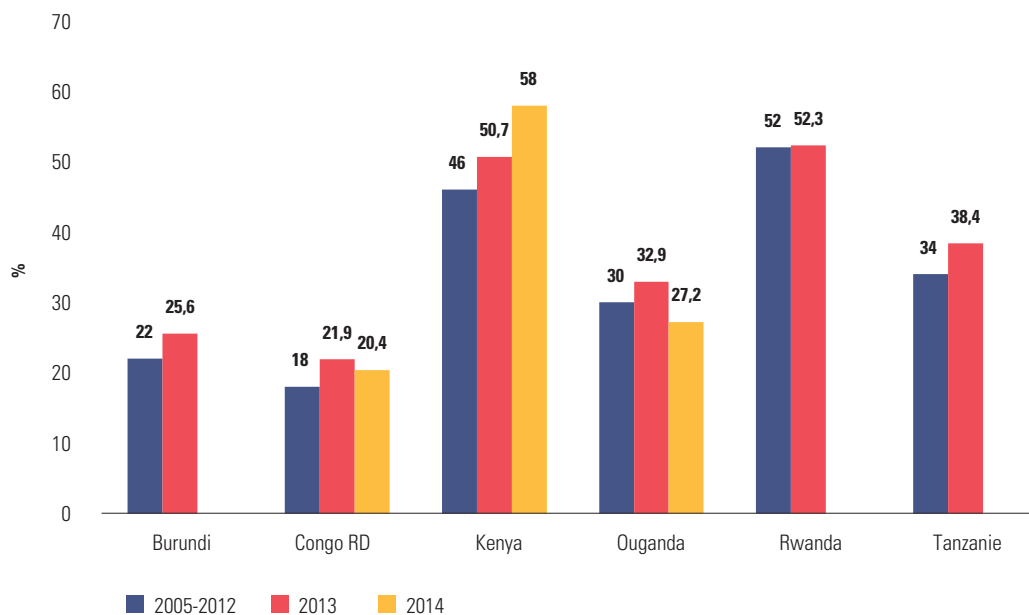
Taux de prévalence du VIH parmi la population de 15 à 24 ans selon le sexe dans les pays membres de la CAE et la RD Congo 1990-2016 (%)



Source : Données tirées de : Statistiques économiques et sociales sur les pays et territoires du monde, UNESCO, Éducation for All, The quality imperative, Banque mondiale 2017

FIGURE A.15

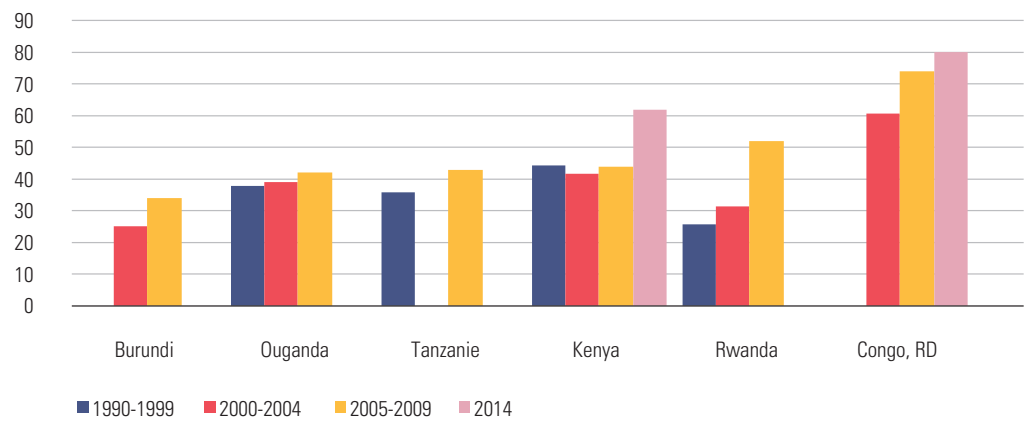
Taux de prévalence de la contraception des femmes âgées de 15-49 ans au Burundi et dans les autres pays de la CAE et la RD Congo de 2005 à 2014 (en %)



Source : Données tirées du Rapport sur le développement humain 2011 ; Statistique sanitaire mondiale 2013 ; 2017 Annuaire statistique pour l'Afrique 2014

FIGURE A.16

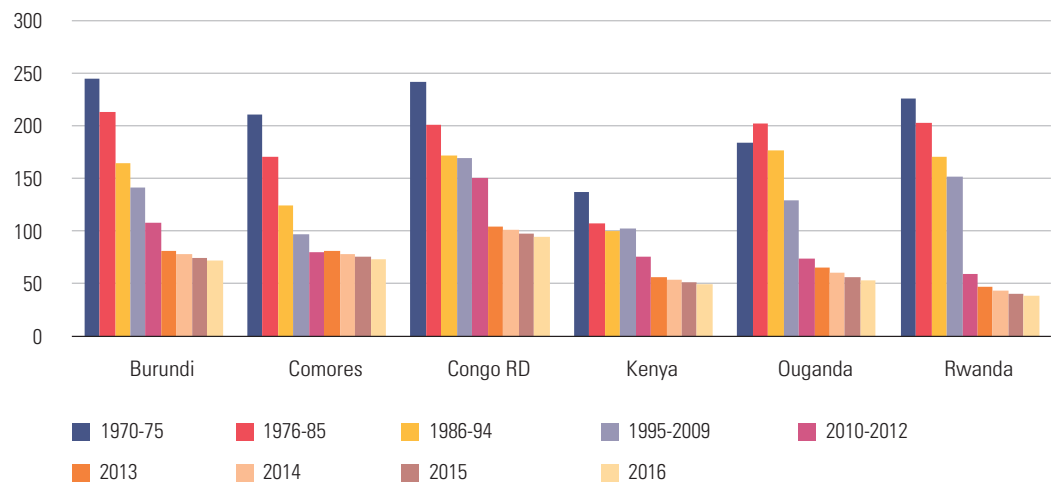
Taux d'accouchements assisté par du personnel soignant qualifié au Burundi et dans les autres pays de la CAE et la RD Congo de 1990 à 2014 (en %)



Source : Construit à partir des données du Rapport du PNUD sur le développement humain 2011 ; Annuaire statistique pour l'Afrique 2014, Banque mondiale 2017

FIGURE A.17

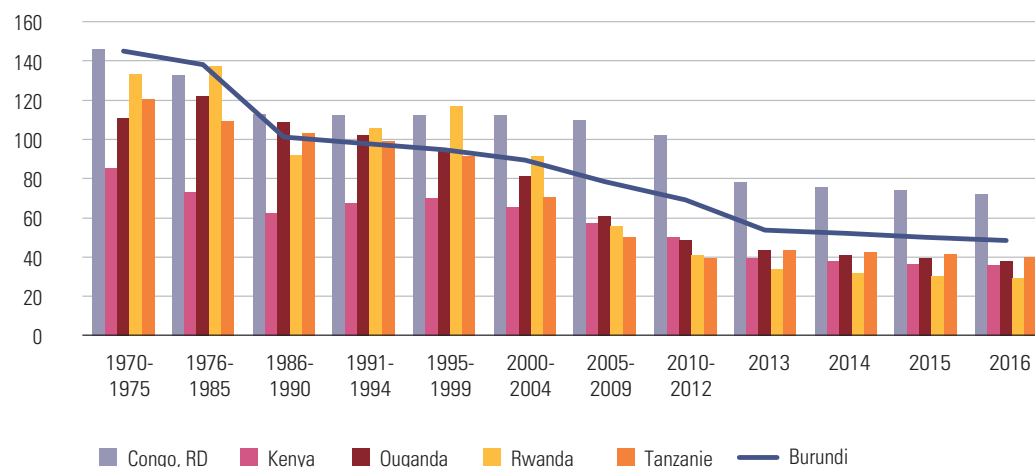
Taux de mortalité des moins de 5 ans dans les pays de la CAE et la RD Congo 1970-2016 (pour 1000)



Source : Construit à partir des données de la Banque mondiale, 2017

FIGURE A.18

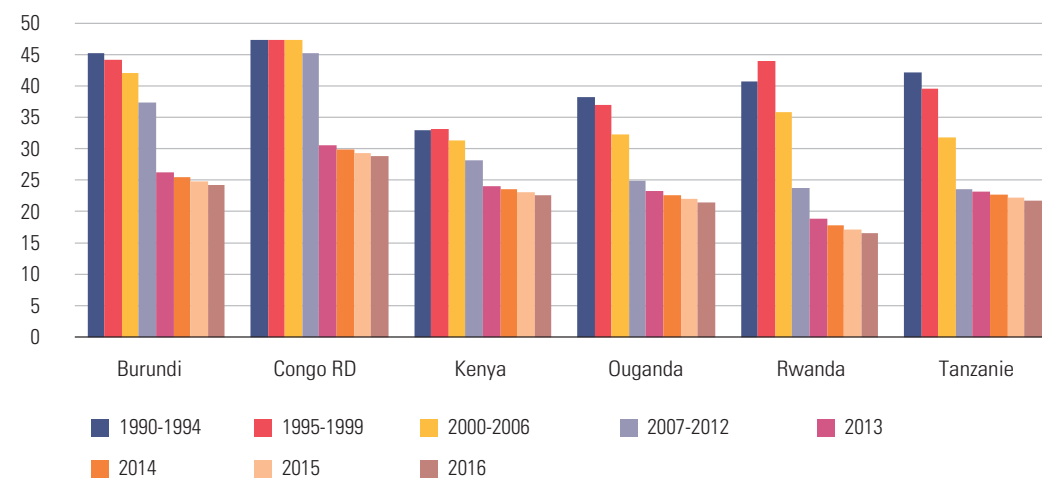
Taux de mortalité infantile dans les pays de la CAE et la RD Congo 1970-2016 (pour 1 000 naissances vivantes)



Source : Construit à partir des données de la Banque mondiale, 2017

FIGURE A.19

Taux de mortalité néonatale dans les pays de la CAE et la RD Congo 1990-2016 (pour 1000 naissances vivantes)



Source : Construit à partir des données de la Banque mondiale, 2017

A3. Liste des participants

I. Comité directeur

N°	Nom	Organisation
1	M. Arcade Ndoricimpa	Directeur du CURDES
2	Mme Nicole Flora Kouassi	Représentante résidente du PNUD, Burundi

II. Comité national de pilotage

Bureau

N°	Nom	Organisation
3	Mme Denise Sinankwa	Conseillère principale, Présidence de la République, Présidente du Conseil économique et social (CES)
4	Mme Annonciate Nshimirimana	Directrice générale de la planification et de la coopération, 1 ^{er} Vice-présidente
5	Mme Pascasie Kana	Secrétaire exécutive de l'Organisation pour l'auto promotion, Société civile, 2 ^e Vice-présidente
6	Prof. Léonidas Ndayizeye	Ex-Doyen de la Faculté des sciences économique et de gestion (FSEG), Université du Burundi (UB)
7	Mme Marie Jeanine Hashazinka	Economiste nationale, PNUD, Burundi
8	M. Ernest Bamou	Conseiller économique UPS, PNUD, Burundi

Gouvernement et Administrations Publiques

N°	Nom	Organisation
9	M. Serge Ngendakumana	Coordinateur du Bureau des Études Stratégiques et de développement (BESD)/ Présidence de la République
10	M. Donatien Nijimbere	Vice-président Conseil économique et social (CES)
11	M. Gabriel Nizigama	Chef de cabinet civil du président de la République
12	M. Schadrak Niyonkuru	Conseiller principal chargé des questions économiques, deuxième Vice-présidence de la République
13	M. Tarcisse Barancuranwa	Conseiller principal chargé des questions sociales à la 1 ^e Vice-présidence
14	M. Nicolas Ndayishimiye	Directeur général de l'ISTEEBU
15	M. Michel Nyabenda	Secrétaire exécutif permanent du Comité national pour la protection sociale
16	M. Alexis Nkuzimana	Chef du bureau des études à la Banque de la République du Burundi (BRB)
17	M. Vital Niyigarura	Directeur général chargé de la décentralisation et de la gouvernance locale
18	M. Gérard Ndabemeye	Directeur général de la planification agricole, Ministère de l'agriculture et de l'élevage
19	M. Samuel Sindayiragije	Directeur général de l'Office burundais pour la protection de l'environnement
20	Mme Donatienne Girukwishaka	Directeur Général du Genre au ministère des Droits humains, des Affaires sociales et du Genre
21	M. Sublime Nkindiyabarimakurinda	Directeur de la Planification et du Suivi-évaluation des politiques de santé
22	M. Oscar Bazikamwe	Conseiller DGBP, ministère EESRS
23	M. Michel Nkengurutse	Conseiller, ministère à la Présidence chargé du Plan

Parlement

N°	Nom	Organisation
24	Hon. Adolphe Banyikwa	Député national, Présidente de la commission chargée des questions sociales et culturelles de l'Assemblée nationale
25	Hon. Immaculée Ndabaneze	Sénateur, Président de la commission chargée des questions économiques au Sénat

Secteur Privé

N°	Nom	Organisation
26	M. Denis Nshimirimana	Secrétaire générale de la Chambre fédérale de commerce et de l'industrie, secteur privé
27	Mme Jacqueline Ndayizeye	Présidente de l'Association des femmes d'affaires du Burundi (AFAB)

Universités et centres de recherche

N°	Nom	Organisation
28	Prof. Willy Marcel Ndayitwayeko	Doyen de la faculté de sciences économique et de gestion (FSEG), Université du Burundi (UB)
29	Prof. Gilbert Niyongabo	Professeur d'économie, UB
30	Prof. Salomon Nsabimana	Expert à l'IDEC et professeur d'économie à l'UB
31	Prof. Emmanuel Niyungeko	IDEC
32	Prof. Isaac Bizimana	Université du Burundi
33	Prof. Evariste Ngayimpenda	Université du Lac Tanganyika
34	Prof. Alexis Bizimungu	Université du Burundi
35	Prof. Diomède Manirakiza	Université du Burundi
36	Prof. Rédempteur Ntawifuba	Université du Burundi

Société Civile

N°	Nom	Organisation
37	M. Fabien Nsengimana	Directeur, BLTP, Dialogue national et résolution pacifique des conflits
38	Mme Pascasie Kana	Directrice, Organisation pour l'auto promotion (OAP)
39	M. Faustin Ndikumana	Président de PARCEM, Association parole et action pour le réveil des consciences et de mentalités

Partenaires Techniques et Financiers

N°	Nom	Organisation
40	M. Euphrem Niyongabo	Banque mondiale
41	M. Hercule Yamuremye	BAD
42	M. Gervais Barampanze	Statisticien - économiste, FNUAP
43	M. Apollinaire Masuguru,	Ingénieur Agronome, FAO
44	Mme. Odette Nsabimana	Économiste, UNICEF
45	Mme. Rose Nitunga	Team Leader Gouvernance, PNUD
46	Mme. Marie Ange Kigeme	Team Leader Développement durable et création d'emplois (DDCE), PNUD
47	Mme. Aminata Ba	Conseillère Genre, PNUD
48	M. Audace Buderu	ONUSIDA
49	M. Balthazar Nimbeshaho	Centre d'information des Nations Unies (UNIC)
50	M. Zakhele Mnisi	Ambassade de l'Afrique du Sud
51	Mme. Christine Ntamagiro	Consultante, PNUD

Personnes ressources

N°	Nom	Organisation
52	Boaz Nimpe	Économiste, consultant indépendant
53	Pr Désiré Avom	Consultant Indépendant
54	M. Déo Ngendakumana	Directeur de l'IDEC, Professeur d'économie à l'UB
55	M. Selemani Amuri	Ministère de La Bonne gouvernance/Conseiller
56	M. Jean Bosco Maneno	Ministère de l'Intérieur/Conseiller
57	M. Pierre Claver Manirakiza	ISTEEBU
58	M. Jean Bosco Yamuremye	ISTEEBU
59	M. Jean Bosco Bizindavyi	Ministère de la Décentralisation
60	M. Esperance Nijembazi	CAFOB
61	M. Désiré Nizigiyimana	MERS/Cabinet
62	M. Marc Rwabahungu	Assemblée nationale
63	M. Eliane Nkengurutse	Banque de la République du Burundi
64	Hon. Gloriose Nimenya	Assemblée nationale
65	Hon. Samuel Ndayiragije	OBPE
66	M. Norbert Mjr Haringanji	MDNAC
67	M. Léon Nimbona	Secrétaire permanent/ REFES
68	M. Martin Ninteretse	Sénat
69	Hon. Emerence Ahishakiye	Sénat
70	Mme. Jacqueline Baranyizigiye	Assemblée nationale
71	Amb. Serges Karonkano	Ministère des Affaires étrangères
72	Mme Cécile Ntawurutwa	AFAB
73	Mme Louise Ntiranyibagira	CNEB
74	Mme Evelyne Ndikumana	Association des femmes d'affaires du Burundi
75	Mme J. Marie Ngendakumana	Fonds national d'investissement communal (FONIC)
76	Mme Séraphine NKURUNZIZA	Ministère des Finances, du Budget et de la Coopération au développement économique
77	Mme Mireille Irakoze	Ministère des Finances, du Budget et de la Coopération au développement économique
78	Mme Virginie Ntahonvukiye	Cadre d'appui CURDES

N°	Nom	Organisation
79	Ir Apollinaire Baryana	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique
80	Hon. Charles Berahino	Ministère de la Fonction publique, du Travail et de l'Emploi (MFPTTE)
81	M. Evariste Ntunzwenayo	PRONIANUT
82	M. Goreth Bazizane	PRONIANUT
83	M. Pontien Hatungimana	Ministère de la Décentralisation et de la Réforme institutionnelles
84	M. Jean Bosco Yamuremye	ISTEEBU
85	Mme Denise Minani	OBEM
86	M. André Ndoreraho	Cadre d'appui à L'IDEC
87	M. Lionel Nkuzimana	UBEE
88	M. Richard Ngendakuriyo	Radio scolaire nderagakura
89	M. Jean Marie Manirakiza	ISTEEBU
90	M. Floribert Bizimana	Ministère de la Décentralisation et de la Réforme institutionnelle
91	M. Dieudonné Rwabariro	Radio scolaire nderagakura
92	M. Astère Baragwandika	OBPE
93	Mme Immaculée Nsengiyunva	AFAB
94	M. Nathias Kankindi	Ministère de la Fonction publique, du Travail et de l'Emploi
95	M. Albert Nkuzimana	Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage
96	M. Stève Karake	Ministère de la Fonction publique, du Travail et de l'Emploi

///. Comité de lecture

N°	Nom	Organisation
97	Prof. Gilbert Niyongabo	Université du Burundi (UB)
98	M. Patrice BRIZARD	Communication, PNUD Burundi
99	M. Marcel Telliano	Communication, PNUD Burundi

IV. Comité de rédaction

N°	Nom	Organisation
100	M. Janvier Nkurunziza	Direction des matières premières, Division du commerce international et des produits de base, CNUCED : Coordination de l'étude
101	Prof. Désiré Avom	Prof. Agrégé, Doyen de la FSEG, Université de Dschang, Cameroun
102	Prof. Arcade Ndoricimpa	Directeur du CURDES, responsable des aspects macro-économiques
103	Prof. Richard Ndereyahaga	Responsable thématique : Dividendes démographiques et développement durable
104	Prof. Jean Claude Nsabimana	Responsable des aspects de genre et d'inclusion sociale
105	Prof. Léonidas Ndayizeye	Responsable de la thématique : Développement durable
106	M. Bitian Djabonou	Ingénieur statisticien économiste

V. Comité de suivi, vulgarisation et diffusion

N°	Nom	Organisation
107	M. Thierry Irambona	Analyste programme, VNU Burundi
108	Mme Françoise Bigirimana	Associée au Programme, PNUD-UPS
109	M. Fleury Kid Ineza	Audiovisuel, VNU Burundi



Programme des Nations Unies pour le développement au Burundi
Rohero I - Avenue des Patriotes No 10
Boîte postale 1490 Bujumbura, Burundi
www.bi.undp.org